UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01366493 3

I
39

SUGER

ET LA

MONARCHIE FRANÇAISE

AU XIIe SIÈCLE

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, 26, rue Racine.

SUGER

ET LA

MONARCHIE FRANÇAISE

AU XIIE SIÈCLE (1108-1152)

PAR A. HUGUENIN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

PARIS

A. DURAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue des Grès, n° 7

DC
80
S684

LIBRARY
SEP 13 1961
UNIVERSITY OF TORONTO

768181

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Chapitre Ier. — Naissance de Suger (1082); son éducation; ses premières liaisons avec le prince Louis, fils du roi Philippe Ier. 1

Chap. II. — Situation générale de la France, vers la fin du XIe siècle. 9

Chap. III. — Brillants succès du prince Louis contre les Normands; bannière de l'oriflamme. 17

Chap. IV. — Association de Louis à la couronne (1100). — Suger, encore adolescent, défend avec zèle les droits de son abbaye. 24

Chap. V. — Bouchard de Montmorency déclare la guerre à l'église de Saint-Denis. — Louis exerce un premier acte de justice publique en faveur de l'abbaye 31

Chap. VI. — Retour des esprits vers les anciens droits. — Origines du droit communal; premières communes de l'Ile-de-France. 34

Chap. VII. — Suger commence à paraître à la cour; puissance de la famille de Garlande. 39

Chap. VIII. — Réunion de Montlhéri au domaine royal. — Suger est envoyé à Saint-Florent de Saumur où il termine ses études. 42

Chap. IX. — Retour de Suger à Saint-Denis. — Henri Ier enlève à son frère aîné Robert le duché de Normandie. 46

Chap. X. — Concile de Châlons-sur-Marne (1107). — Proclamation de la paix publique dans la ville de Troyes, en Champagne. 51

Chap. XI. — Suger est chargé de la prévôté de Berneval; utilité de son séjour en Normandie. 56

Chap. XII. — Avénement de Louis à la couronne : établissement des milices communales dans le royaume. 62

Chap. XIII. — Rupture de la paix entre Louis VI et Henri Ier, au sujet de la forteresse de Gisors; combat de Néaufle (1109). — Suger négocie une trêve; impression favorable qu'il laisse dans l'esprit du roi d'Angleterre. 68

Pages

Chap. XIV. — Suger est chargé de la prévôté de Touri, en Beauce. — Histoire intérieure de la monarchie. 73

Chap. XV. — Saint-Denis recouvre ses anciens droits. — Siége et prise du Puiset. — Rupture de la trêve avec l'Angleterre. 80

Chap. XVI. — Insurrection dans la ville de Laon, au sujet de la commune. — Luttes de Louis VI dans l'Ile-de-France et en Normandie; services rendus par Suger à la cause royale; nouvelle paix de Gisors (1114). 88

Chap. XVII. — Violences exercées à Rome par l'empereur d'Allemagne Henri V contre le pape Pascal II. — Guerre de Louis VI contre Thomas de Marle. — Mariage de Louis avec Adélaïde de Savoie (1115). 99

Chap. XVIII. — Suger est député au concile tenu à Rome par le pape Pascal II (1116). — Visites du religieux aux monuments et aux ruines de l'ancienne Rome. — Louis soutient les prétentions de Guillaume Cliton au duché de Normandie 105

Chap. XIX. — Guerre de Louis VI en faveur de Guillaume Cliton; revers de Henri Ier; ses malheurs domestiques; sentiments de Suger à son égard 110

Chap. XX. — Pierre Abailard à Saint-Denis. — Nouveaux événements d'Italie; Calixte II est élevé à la dignité pontificale. 118

Chap. XXI. — Suite de la lutte entre les Français et les Normands; le chevalier Ascelin. — Visites secrètes de Suger à Henri Ier. — Combat de Brenneville (1119). 123

Chap. XXII. — Conséquences morales de l'échec de Brenneville; sentiments de Suger; consolations qu'il s'efforce de donner au monarque. 132

Chap. XXIII. — Arrivée de Calixte II en France; concile de Reims. — Troisième paix de Gisors (1120). — Premières liaisons de Suger avec Pierre le Vénérable. 136

Chap. XXIV. — Situation du domaine royal en 1120. — Suger s'efforce de maintenir la paix générale. 148

Chap. XXV. — Deuxième voyage de Suger en Italie; il est élu abbé de Saint-Denis, pendant son absence. 152

Chap. XXVI. — Premiers actes de l'administration de Suger, comme abbé de Saint-Denis; ses goûts magnifiques. — Concordat de Worms (1122). 158

Chap. XXVII. — Invasion de l'empereur Henri V en Champagne (1124); Louis va prendre à Saint-Denis l'oriflamme. 163

Chap. XXVIII. — Suger affranchit les habitants de Saint-Denis. — Il est député à la diète de Mayence pour l'élection de l'empereur Lothaire de Saxe. 168

Pages.

Chap. XXIX. — Expédition de Louis VI en Auvergne; Suger accompagne le roi avec les milices communales de l'abbaye. 173

Chap. XXX. — Mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre; Guillaume Cliton lui est donné pour successeur (1127). 176

Chap. XXXI. — Suger réforme la discipline dans l'abbaye de Saint-Denis; différend de Louis VI et d'Étienne Garlande avec l'évêque de Paris. 180

Chap. XXXII. — Disgrâce subite d'Étienne Garlande (1127); il se révolte contre la cour. 186

Chap. XXXIII. — Insurrection des Flamands contre Guillaume Cliton. — Nouvelle commune de Laon; Suger travaille à réformer le système communal; *Institution de la Paix* (1128). 195

Chap. XXXIV. — Mort de Guillaume Cliton; Thierry d'Alsace est mis en possession de la Flandre. 202

Chap. XXXV. — Suger rétablit la paix entre Louis VI et l'évêque de Paris. — Caractères particuliers de la puissance que l'abbé de Saint-Denis exerce sur l'État et sur l'Église. 206

Chap. XXXVI. — Parallèle de Suger et de saint Bernard. — Réconciliation d'Étienne Garlande avec la cour. 210

Chap. XXXVII. — Élection du pape Innocent II (1129). — Nouvelle expédition de Louis VI contre Thomas de Marle, sire de Couci. 214

Chap. XXXVIII. — Mort malheureuse du prince Philippe, fils aîné de Louis VI; association de Louis le Jeune à la couronne (1131). . . . 220

Chap. XXXIX. — L'éducation de Louis le Jeune est confiée à Suger. — Administration temporelle de Saint-Denis. — Administration civile du royaume. 225

Chap. XL. — Louis VI partage avec Louis le Jeune l'autorité royale. — Suger se prépare à déposer le poids des affaires publiques. 236

Chap. XLI. — Mariage de Louis le Jeune et d'Éléonore de Guyenne. — Mort de Louis VI. — Suger reprend la charge des affaires (1137). 239

Chap. XLII. — Premiers dissentiments de Louis VII et du pape Innocent II. — Commune de Reims. 247

Chap. XLIII. — Suger reconstruit l'église de Saint-Denis; zèle extraordinaire des populations de l'Ile-de-France pour l'accomplissement de cette œuvre (1140). 252

Chap. XLIV. — Suite des constructions de Saint-Denis; une multitude d'artistes de divers pays travaillent à la décoration de la basilique. 262

Pages.

Chap. XLV. — Différend du roi et du pape Innocent II. — Guerre de Louis contre le comte Thibaut, incendie de Vitry ; remords de Louis VII. 268

Chap. XLVI. — Suger, saint Bernard et l'évêque Joslen rétablissent la paix dans le royaume. 275

Chap. XLVII. — Fondation de Notre-Dame de Chartres ; mouvement architectural et religieux dans l'Ile-de-France et dans les contrées voisines. — Suger fait bâtir la ville neuve de Vaucresson ; caractère des villes neuves du XIIe siècle. 278

Chap. XLVIII. — Suger écrit la vie de Louis VI ; caractères particuliers de ce monument historique. 288

Chap. XLIX. — Situation prospère du royaume en 1145. — Louis VII se prépare à une croisade ; Suger est investi de la régence (1146). 292

Chap. L. — Arrivée du pape Eugène III en France ; cérémonie de la prise du bourdon à Saint-Denis par Louis VII. 301

Chap. LI. — Adieux de Suger et du monarque ; arrivée de Louis VII à Constantinople (1147). 304

Chap. LII. — Succès et revers des Français en Orient ; Louis VII se rend à Jérusalem ; sentiments qu'il exprime dans une lettre à l'abbé Suger. 310

Chap. LIII. — Siége de Damas ; revers des Français, retour du roi à Jérusalem. 316

Chap. LIV. — Régence de Suger ; il fait fleurir la justice, l'administration et l'agriculture. 322

Chap. LV. — Affaires de l'Église. — Témoignages de l'admiration générale pour la haute sagesse de l'abbé de Saint-Denis. 330

Chap. LVI. — Complot de Robert de Dreux contre l'autorité royale ; graves embarras de l'abbé Suger. 338

Chap. LVII. — Fermeté et sagesse du régent : assemblées de Soissons et de Mansan ; Suger triomphe des ennemis de la couronne. 349

Chap. LVIII. — Retour de Louis VII en France ; il donne publiquement à Suger le titre de Père de la patrie (1149). 355

Chap. LIX. — Suger prépare une nouvelle croisade. — Affaires de l'Italie, de la Grèce et de l'Allemagne ; sagesse de Suger et de l'abbé Wibaud dans ces circonstances. — Suger termine sa carrière glorieuse (1152) ; appréciation résumée de son caractère et de son influence. 359

SUGER

ET

LA MONARCHIE

AU XIIe SIÈCLE.

CHAPITRE Ier.

Naissance de Suger. — Heureuses dispositions de son enfance. — Il est offert en qualité d'oblat à l'église de Saint-Denis; caractère de sa première éducation. — Élection de l'abbé Adam. — Premières liaisons de Suger avec le prince Louis, fils du roi Philippe Ier.

—

S'il n'est pas sans intérêt de connaître le nom même du lieu où un grand homme a vu le jour, il faut cependant nous résigner à l'incertitude où nous laisse quelquefois, sur ce point, le silence de l'histoire. Suger est un des hommes que leur gloire n'a point préservés d'un oubli de ce genre. Saint-Denis, Touri dans la Beauce, Saint-Omer ont également passé, en effet, pour lui avoir donné naissance. Peut-être faudrait-il rapporter, de préférence, cet honneur à Saint-Denis qui se trouverait, dès lors, en possession de son berceau ainsi que de toute son illustre vie. Si l'on admet cette opinion, comme la

plus vraisemblable, nous dirons que Suger naquit, en 1082, sur le territoire de la célèbre abbaye.

Son père, nommé Hélinand, appartenait, quoique de condition libre, à l'une des classes les plus obscures de la société. Ce ne fut donc pas sans quelque chagrin, peut-être, que cet homme reconnut bientôt, dans son fils, une faiblesse de tempérament peu compatible avec les rudes travaux d'une humble profession (1). Mais l'enfant montra, de bonne heure, sous sa frêle enveloppe, une intelligence pénétrante, une volonté forte et une mémoire extraordinaire (2). C'était là une riche compensation : aussi, lorsqu'il eut atteint l'âge de dix ans, ses parents résolurent de le présenter, comme oblat, au monastère de Saint-Denis. Sa propre inclination répondait, selon toute apparence, au pieux désir de sa famille, et l'Église, de son côté, agréa volontiers un enfant qui se recommandait par d'heureuses dispositions.

L'abbé Ives envoya le jeune novice au prieuré de Saint-Martin de l'Estrée, bâti à l'une des extrémités de la grande rue, sur le lieu même où, suivant la tradition, les corps de saint Denis et de ses compagnons Rustique et Eleuthère avaient reçu autrefois la sépulture. Cette maison, dépendante de l'abbaye, était destinée à la demeure des religieux infirmes qui avaient le privilége de vivre à part, et sous une règle adoucie : ils étaient chargés de l'une des écoles du monastère, et ce furent eux que Suger eut pour premiers maîtres.

Une semblable éducation n'eut rien de triste ni de

(1) Vita Sugerii a Willelmo. (D. Bouquet, t. XII, p. 101.
(2) Ibid., p. 103.

sévère. Les frères de Saint-Martin traitaient leur disciple avec douceur ; ils souffraient patiemment ou corrigeaient sans amertume les fautes qui échappaient à la vivacité de son âge et de son caractère (1). Son ardeur pour l'étude et la facilité de son esprit leur inspirèrent, même, pour lui une affection toute paternelle. Ils l'admettaient avec plaisir dans leurs entretiens, et l'on voyait alors le nouvel écolier de l'Estrée écouter, d'une oreille avide, le récit des événements passés ou présents qui se rapportaient à sa demeure adoptive : il n'aimait pas moins à entendre parler des rois qui avaient gouverné la France ou qui l'avaient illustrée par de grandes actions.

Suger étudiait, depuis deux ans, à l'école du prieuré, lorsque la maison de Saint-Denis eut à faire choix d'un nouvel abbé. Elle déféra ce titre à un religieux nommé Adam, homme d'un esprit élevé, d'un caractère ferme et d'un zèle infatigable pour les intérêts de son église (2). Il ne fut pas longtemps sans remarquer Suger, et cette circonstance devait être encore décisive pour le fils d'Hélinand, car il trouva, dans le nouvel abbé de Saint-Denis, non-seulement un protecteur, mais aussi un guide éclairé.

Au moment où cet homme distingué prit le gouvernement de l'abbaye, sa sollicitude fut éveillée par un intérêt de la plus haute importance. Le roi Philippe Ier avait ravi, depuis peu, au comte d'Anjou, Foulque le

(1) Quæ (Ecclesia S. Dionysii) puerum materno affectu lactaverat, juvenem offendentem sustinuerat. (Suger, lib. de rebus in administratione sua gestis. (Duchesne, Script. Franc., t. IV, p. 331.)

(2) Bono zelo domûs sibi commissæ permotus vir venerandus Adam, abbas... (Charte de Louis VI, cartul. de Saint-Denis, t. I, p. 48.)

Réchin, son épouse Bertrade, fille du comte de Montfort, et l'avait fait asseoir sur le trône. Celle qui portait légitimement les titres d'épouse et de reine s'était vue forcée de prendre le chemin de l'exil, et d'abandonner ses deux enfants Constance et Louis qu'elle faisait élever avec soin. Louis, unique héritier de la couronne, était un enfant de douze ans, qui joignait à une grande beauté de figure une taille et une force remarquables pour son âge. Son esprit vif et déjà sérieux, ses inclinations généreuses donnaient l'espoir, qu'un jour, l'autorité royale reprendrait, dans ses mains, de l'éclat et de la puissance (1). Mais un fils naquit à Bertrade, et cette princesse voulut lui assigner la place que devait occuper le fils de Berthe. Ni la force de la justice, ni l'intérêt politique lui-même, ne purent longtemps défendre près du monarque, les droits du véritable héritier contre la volonté d'une femme qui portait, à un si haut degré, l'art de séduire. La situation de Louis, à la cour, devint celle d'un rival et d'un proscrit.

Au nombre des hommes qui s'intéressaient le plus au sort du fils aîné de Philippe Ier, on comptait l'abbé Adam. Il se souvint alors, pour l'avoir vu souvent dans les anciennes chartes, que plusieurs rois de France, à commencer de Pépin et de Charlemagne, avaient été élevés à Saint-Denis. Il fit valoir cet exemple près de Philippe, et obtint que son fils Louis fût placé dans l'abbaye, où il trouverait à la fois une éducation conforme à son rang et un asile contre la persécution (2).

Lorsque le prince royal fut arrivé dans le cloître de

(1) Vita Ludov. grossi a Sugerio, cap. 1.
(2) Ibidem.

Saint-Denis, Suger, qui était de même âge, désira vivement de le connaître. Il n'aurait pas, peut-être, osé, de lui-même, rechercher la société d'un enfant si fort élevé au-dessus de lui par le rang, mais l'abbé Adam lui fit franchir cette distance. Ce n'est pas, toutefois, un simple rapprochement d'âge et de lieu, mais encore une sympathie réelle qui semble avoir formé, dès lors, entre les deux enfants un premier lien d'amitié. La maison où ils étaient élevés devait aussi exercer sur eux une commune influence.

Saint-Denis, on le sait, respirait partout le caractère de la monarchie. L'existence de nos rois se liait à cette basilique par ses actes les plus solennels : c'était là qu'ils allaient prendre leur couronne, et que, majestueusement assis sur la chaise de Dagobert, ils recevaient les serments de leurs vassaux (1). C'était à Saint-Denis encore, qu'ils tenaient leurs cours plénières et qu'ils déployaient, au milieu des grands de l'Église et de l'État, toute la pompe de la dignité royale. Mais indépendamment des occasions ordinaires qui les amenaient en ce lieu, venait-il à se présenter, dans le cours de leur règne, quelque grande rencontre, un péril à conjurer, une faveur à obtenir, ils allaient à Saint-Denis incliner humblement devant Dieu leur majesté, et implorer l'appui des célestes protecteurs de la patrie. Au terme de leur carrière, Saint-Denis devenait leur dernière demeure; on y conservait avec soin le souvenir écrit de leurs actions, et Saint-Denis était encore, à ce titre, le dépôt officiel des monuments de notre histoire.

Cette maison offrait aussi, dans un autre ordre de

(1) Lib. de rebus in administ. sua gestis.

choses, un caractère digne de remarque. Située aux portes de Paris, et près du cours de la Seine, elle s'élevait au centre de l'Ile-de-France, et voyait aboutir à elle les puissants fiefs de Champagne et de Normandie; elle touchait, par le nord, au Vermandois et à la Flandre, et n'avait pas moins de liaisons avec les provinces du Midi, ainsi qu'avec la belle et riche Bourgogne. Aussi la ville de Saint-Denis devait-elle, en partie, à cette position unique, d'être devenue le lieu d'un marché universel (1). A deux époques de l'année, elle recevait par les grandes voies terrestres, en même temps que par la Loire et par la Seine, les divers produits de l'industrie étrangère ou nationale; on y voyait arriver des marchands de l'Angleterre, de la Hollande, de la Saxe, de la Hongrie, de l'Italie et de l'Espagne. Dans ces jours d'affluence extraordinaire, la basilique ne pouvait contenir qu'une faible partie de la foule qui s'y pressait à flots et qui en assiégeait, au dehors, les portes et les avenues. Pendant que Suger faisait ses premières études, il entendit souvent raconter qu'il avait fallu, quelquefois, transporter hors de l'église plusieurs personnes en danger de périr. On ne se plaignait pas moins du mauvais état de la basilique, dont plusieurs parties étaient déjà rompues de vieillesse et menaçaient ruine. En écoutant ces récits, l'écolier de l'Estrée déplorait vivement l'exiguïté et la décadence d'une église si célèbre, et il formait le

(1) On se rappelle que Dagobert Ier avait voulu qu'à l'époque de la fête de saint Denis le parvis de l'abbaye devînt, pendant quatre semaines, le centre unique du commerce que Paris attirait des diverses parties de la France et de l'Europe. Ce marché si renommé n'avait pas même paru encore suffire, et il s'en était élevé un autre, non moins célèbre, celui de l'Indict, dont l'origine remontait à Charles le Chauve.

vœu d'être quelque jour assez puissant pour lui donner une grandeur et une majesté plus dignes d'elle (1). C'était ainsi, que dans son imagination d'enfant, il créait au vieux monument de Dagobert les plus magnifiques proportions, et préludait, sans le savoir, au mouvement architectural du douzième siècle.

Mais ce n'était point la seule pensée qui préoccupait déjà l'esprit de Suger, à l'école de Saint-Martin de l'Estrée. Il lui arrivait, bien souvent, d'entendre dire quelle avait été, autrefois, la splendeur de Saint-Denis. On rappelait devant lui la pieuse munificence des rois et des empereurs, qui, dans toute l'étendue de leurs États, en France et en Lorraine, en Aquitaine et en Italie, avaient fait participer l'église de Saint-Denis à leurs richesses, et, en quelque sorte, à leur propre grandeur (2). Mais les divisions de leurs successeurs avaient détruit, en partie, leur ouvrage. Ces antiques souvenirs faisaient de vives impressions sur l'esprit du jeune écolier, et il s'affligeait de la situation où les événements passés avaient réduit l'illustre abbaye.

Saint-Denis partageait le sort commun, et il était bien vrai que si l'on portait, alors, un regard sur le monde, il n'y avait que trop lieu de désirer pour lui un état meilleur. Il ne sera donc pas inutile de rappeler sommairement, ici, les caractères généraux du onzième siècle.

(1) Quod, in scholis addiscens, si unquam facere possem, appetebam. (Lib. de reb. in administ. sua gestis.)

(2) Dum nobile regnum Francorum in statu monarchiæ consisteret, circumquaque, sicut se regia potestas extendebat, in Italiâ, Lotharingiâ, Franciâ, Aquitaniâ, Ecclesia B. Dionysii magnis multisque possessionibus, liberalitate regum abundabat. Verum quod unitas illibatum conservabat, filialis divisio et corrumpere et diminuere elaboravit. (Lib. de reb. in admin. suâ gestis.)

Ce simple aperçu ne pourra embrasser, sans doute, les détails de la vie publique, à cette époque : ce serait d'ailleurs nous écarter de notre but principal. Il nous suffira de réunir, au point de vue particulier qui nous occupe, quelques traits distinctifs, et de les placer en regard de l'homme dont nous essayons de retracer l'histoire et d'apprécier l'influence.

CHAPITRE II.

Situation générale de la France vers la fin du onzième siècle. — Causes principales des désordres sociaux qui règnent à cette époque. — Faiblesse de la royauté. — Progrès de la puissance normande; dangers sérieux dont elle menace la couronne de France.

—

Nous n'avons pas à rechercher d'abord quelles causes diverses amenèrent, en Europe, l'établissement du système féodal; nous rappellerons seulement que l'esprit d'envahissement et d'indépendance, favorisé par les luttes civiles ou étrangères du neuvième et du dixième siècle, n'avait pas trouvé encore, dans la nouvelle dynastie, une barrière puissante. Hugues Capet, Robert et Henri Ier avaient bien, dans quelques occasions, opposé de généreux efforts à l'injustice et à la violence, et ils avaient donné, en cela, d'utiles exemples à leurs successeurs. Mais le génie féodal avait acquis trop de force pour céder facilement la victoire. Les premiers rois capétiens n'avaient pu faire autrement que d'abandonner une autorité, à peu près absolue, à leurs feudataires, et la monarchie du onzième siècle n'avait plus réellement, de la France actuelle, que l'espace compris entre la Somme au nord, la Loire au midi, les frontières de la Champagne et de la Bourgogne à l'est, les rivières de l'Epte et de l'Eure, du côté de la Normandie. Les exigences féodales

du temps n'avaient même pas permis aux rois de conserver la propriété entière et directe de ce territoire qui, sous le nom de duché ou d'Ile-de-France, formait leur domaine particulier. Soit qu'ils eussent à défendre quelque point menacé, soit qu'il leur fallût doter un membre de leur famille, récompenser des services rendus ou procurer, dans une nécessité quelconque, des ressources à leur trésor, ils avaient fini par démembrer en petits fiefs la plus grande partie de l'Ile-de-France. C'était alors que l'on y avait vu s'élever un grand nombre de forteresses, bâties d'abord sous la condition d'hommage et d'obéissance, mais destinées bientôt à protéger d'autres intérêts que ceux du roi. Ces châteaux, composés ordinairement d'une grosse tour de bois et d'une double enceinte de fossés et de palissades, pouvaient, à l'époque de Philippe Ier, se diviser en deux groupes principaux, séparés par la Seine. Au midi du fleuve, s'élevaient Rochefort, Montfort, Corbeil, Chevreuse, Châteaufort, Montlhéri et le Puiset; au nord, on voyait Montmorenci, Livri, Montjai, Dammartin, Gournai-sur-Marne, Clermont dans le Beauvaisis et Couci près de Laon.

Les propriétaires de ces demeures fortifiées sortaient, pour la plupart, de la famille royale, et leur fierté n'en était que plus grande. A leur tête paraissait le comte de Chartres, qui portait le titre de comte palatin, et qui tenait la seconde place du royaume. Venaient ensuite les Montmorenci, décorés du titre de premiers barons chrétiens de France; puis les deux maisons de Montlhéri et de Rochefort, sorties, au commencement du onzième siècle, de celle de Montmorenci; ajoutez les sires de Corbeil et de Chevreuse, et enfin la puissante famille

des Garlande, seigneurs de Livri et de Gournai-sur-Marne.

Au milieu de ces fiefs, qui partageaient l'Ile-de-France, on distinguait les villes et les châteaux de la monarchie. Paris, situé vers le centre, s'appuyait, au nord, sur Senlis et Compiègne, à l'est, sur Melun, au midi, sur Étampes et Orléans. En dehors des limites rigoureuses de son domaine, la monarchie possédait encore les villes de Sens et de Reims, métropoles des églises de l'Ile-de-France. Mais, vers la fin du onzième siècle, beaucoup des petits barons de la couronne avaient déjà pris assez de force et de hardiesse pour lui créer de sérieux obstacles. Montlhéri et le Puiset interceptaient les communications de Paris avec Orléans; Corbeil, du côté de Melun, Dammartin et Montjai, sur la route du Nord, formaient de semblables barrières. Aussi, de tous les premiers rois de la dynastie capétienne, aucun n'eut à essuyer plus d'affronts que Philippe Ier. Personne n'ignore comment l'audacieux Milon de Montlhéri, devenu le chef et l'appui de toutes les rébellions dans l'Ile-de-France, tenait, alors, en échec la puissance royale.

Dans ces révoltes, l'orgueil des vassaux était pour quelque chose, sans doute; mais le désir d'impunité y avait bien souvent aussi une forte part. Jamais, en effet, le besoin de tyrannie et de pillage n'était arrivé à un pareil degré, et il faut bien remarquer que c'était chez le petit seigneur qu'il éclatait avec le plus d'opiniâtreté et de violence. Mais si nous devons mentionner, ici, les causes et les effets d'un mal que l'on ne saurait méconnaître, nous n'avons point la pensée de nous élever, sans distinction, contre un état de société où l'on voyait,

comme de tout temps, le bien à côté du mal, le dévouement généreux en regard de la cupidité et de la violence.

On peut assigner plusieurs causes à ce désordre social que nous offre en particulier le onzième siècle, mais il faut mettre au premier rang, peut-être, le défaut d'équilibre qui existait entre les exigences de la vie féodale et les ressources dont elle pouvait disposer. En effet, l'industrie et le commerce étaient deux sources de richesses inconnues au seigneur. Il ne possédait que sa terre, et, dans les conditions présentes, elle était loin de lui suffire. Étranger aux habitudes pacifiques, dépourvu des connaissances que demandent une bonne administration agricole et une sage économie financière, il laissait la plus grande partie de son domaine sans culture, et ne savait guère en retirer que les produits dont la nature fait à elle seule tous les frais. Mais pour subvenir au luxe d'une petite cour et solder tout un personnel de serviteurs et de gens de guerre, ce n'était là qu'un faible revenu. Le seigneur avait encore, il est vrai, d'autres ressources, comme les tailles en argent ou en nature, les cens, les aides, les péages, le droit de main-morte qui lui attribuait l'héritage du serf sans enfants, et enfin la corvée, travail gratuit qu'il appliquait aux besoins de sa terre. Mais tous ces avantages ne l'empêchaient pas de se trouver, la plupart du temps, dans l'embarras; aussi le voyait-on sans cesse occupé d'étendre ses droits à l'infini et d'y trouver de continuels prétextes de saisir les biens ou les personnes.

Pour comble de mal, un châtelain ne se contentait pas toujours de ce qu'il pouvait réclamer dans son propre domaine, et, alors, il se faisait peu de scrupule de pour-

voir ses granges et ses celliers aux dépens de ses voisins. Il résultait de là que les campagnes, abandonnées de leurs colons, se transformaient chaque jour en déserts, et l'on comprend, sans peine, qu'un pareil état de choses produisait la ruine, sans rien réparer.

Si, d'une demeure féodale on portait ses regards sur une église ou sur un monastère, un tableau différent s'offrait aux yeux : on trouvait là une administration agricole et financière mieux ordonnée, et des terres couvertes d'une belle culture. Cependant, vers la fin du onzième siècle, les ressources même des églises avaient déjà considérablement diminué, et l'aspect florissant de leurs domaines tendait visiblement à disparaître. La propriété ecclésiastique ne trouvait pas dans son avoué une protection toujours suffisante, et trop souvent elle se voyait, en partie, ruinée par celui même qui en était constitué le gardien et le défenseur. A raison des services qu'ils étaient appelés à rendre, les avoués s'attribuaient toujours une part considérable dans les tailles, dans les amendes pécuniaires et dans les récoltes, et ils arrivaient, de cette manière, à ne laisser que peu de chose aux propriétaires et aux colons. Par un autre genre d'empiétement, ils s'érigeaient en juges ordinaires, bien que cette fonction appartînt de droit aux prévôts, aux maires et aux échevins. Ajoutons qu'ils ne faisaient malheureusement pas tourner au profit d'une bonne justice la prérogative qu'ils s'étaient ainsi arrogée. Peu instruits, en général, de la science des lois, impatients des difficultés et des lenteurs d'une enquête régulière, les avoués du douzième siècle ordonnaient volontiers l'épreuve du combat ou celles de l'eau et du fer ardent,

comme des moyens plus prompts de trancher une question juridique (1).

Les églises, successivement dépouillées de leurs biens et de leurs priviléges, se voyaient donc forcées à leur tour de recourir aux emprunts usuraires : il leur fallait engager, pour de faibles sommes, une partie des propriétés et des cens qui leur restaient, et, plus d'une fois même, les vases d'or et d'argent de leurs trésors. C'est ainsi qu'à l'époque dont nous parlons, l'abbaye de Saint-Denis se trouva dans la nécessité de mettre en gage plusieurs des riches ornements de son église et d'aliéner, entre les mains du nommé Oursel, juif de Montmorenci, une partie de son octroi avec une métairie tout entière (2).

Lorsque du château ou de l'église on passait dans l'intérieur d'une ville ou d'un bourg, on trouvait une classe d'hommes différente des premières, par la condition, par les habitudes et les moyens d'existence. Dans la ville et dans le bourg régnait une industrie active, source d'aisance et de richesse. L'artisan et le marchand n'étaient point serfs de corps, ils jouissaient de la liberté personnelle : mais ils ne possédaient pas, toutefois, une entière franchise. Avec le onzième siècle, ils avaient vu, eux-mêmes, s'accroître rapidement les charges féodales qui pesaient sur eux, et plus d'une ville avait été, durant cette période, assujettie au droit de mainmorte, l'un des signes caractéristiques de la servitude. Ce qui n'était pas moins grave,

(1) Cartulaire de Saint-Denis, manuscrit des archives impériales, 2e vol., p. 432.— Innocentii papæ epist. apud D. Bouquet, t. XV, p. 373.

(2) Sug. lib. De reb. id admin. sua gestis.

sans doute, c'est que les cités, comme les simples bourgs, ne trouvaient plus, dans les prévôts de leurs seigneurs, qu'une faible garantie de justice et de paix publique.

Nous ne nous arrêterons pas, ici, à dire quelle était la condititition du serf de la glèbe : ce serait inutilement répéter ce que l'on a déjà bien souvent écrit, et ce que personne n'ignore. Nous nous bornerons à observer que le serf de la glèbe voyait s'éloigner, de plus en plus, avec la sécurité du travail, le principal moyen d'améliorer sa condition et d'obtenir le bienfait de l'affranchissement.

Si nous remontons, à présent, vers le degré le plus haut de la société, il nous sera, à peine, nécessaire de rappeler à quelle faiblesse la monarchie se trouvait réduite alors, et comment elle avait perdu, sous Philippe Ier, jusqu'à sa force morale. On la voyait menacée, en même temps, par la puissance normande, qui venait de révéler l'ambition la plus hardie, dans la conquête de l'Angleterre. Cette puissance avait pour appuis de nombreux guerriers qui, presque tous, étaient des hommes doués d'une grande force physique et d'une prodigieuse finesse d'esprit, ingénieux à se trouver des droits et à les soutenir, toujours prêts à un coup de main et cherchant toujours quelque profit dans la victoire. Ils n'ignoraient aucun exercice, aucune ruse de guerre, et n'avaient jamais à leur tête que des chefs d'une prudence et d'un sang-froid à toute épreuve. Comme ils étaient généralement assez riches ; ils se procuraient les armes les mieux confectionnées ; ils fortifiaient leurs châteaux, non avec le simple bois, mais avec la pierre solide, et déployaient à les défendre toutes sortes de moyens nouveaux qu'ils

étaient très-habiles à inventer. Aussi, les princes normands, quand ils méditaient quelque entreprise, n'avaient-ils aucune peine à entraîner de pareils hommes à leur suite (1).

(1) Orderic Vital, Histor. lib. passim.

CHAPITRE III.

Regret de Suger lorsqu'il compare la monarchie du onzième siècle avec celle de Charlemagne.— Éducation politique et militaire du prince Louis.—Le roi d'Angleterre Guillaume II se prépare à conquérir le royaume de France, 1097. — Dévouement des chevaliers du Vexin à la cause nationale; sentiments de Suger et de Louis dans cette circonstance. — L'abbaye obtient pour le prince royal le titre de comte de Vexin, 1099; brillants succès de Louis; bannière de l'oriflamme, 1100.

—

Nulle part, mieux qu'à Saint-Denis, on ne comprenait le déclin universel de la société et, en particulier, celui de la monarchie. Suger, malgré sa jeunesse, en avait déjà une vive intelligence, et il voyait avec chagrin que les rois ne possédaient plus la grande puissance qui avait été autrefois dans les mains de Pépin et de Charlemagne. Il est bien probable que ce regret fut plus d'une fois exprimé dans ses conversations avec le fils de Philippe Ier. C'était sur Louis, en effet, que reposaient les espérances de l'avenir. Aussi prenait-on le plus grand soin de lui apprendre les difficultés et les devoirs de la royauté. Tout porte à croire qu'il était initié, dès ce temps, à la connaissance de la loi salique et des lois romaines, dont quelques parties subsistaient toujours à côté de l'ancienne législation des Francs (1). Cependant les instituteurs de Louis comprenaient bien

(1) Hist. gén. du Languedoc, t. II, preuves, p. 56, 69, 85, 91, 200, 321. — Recueil des différents textes de la loi salique, par M. Pardessus, membre de l'Institut. — S. Bernard. Apologia ad episc. — Ivonis carnot. epist., passim.

que le droit, sans la force, resterait encore une chose vaine, et ils avaient la précaution de former leur élève à tous les exercices de la guerre. Louis se livrait à cet apprentissage avec tant d'ardeur qu'il ne voulait y mêler aucun des amusements de son âge, pas même celui de la chasse. Cette éducation portait ses fruits, et Suger entendait souvent dire en sa présence que si le prince Louis obtenait un jour la couronne, il relèverait certainement la dignité royale et deviendrait le défenseur de l'Église et des opprimés (1). La nature chez cet enfant semblait vouloir aussi concourir au but désiré, car, suivant le témoignage de son ami, devenu ensuite son historien, il avait dès l'âge de treize ans presque la taille et la force d'un homme.

Suger et Louis arrivaient à peine à leur adolescence, que déjà la France touchait au moment le plus dangereux de sa crise. Frappé deux fois d'anathème et toujours subjugué par sa passion pour Bertrade, Philippe Ier avait rompu toute relation avec ses sujets. Il ne tenait plus de cours ni de plaids de justice; ses vassaux de l'Ile-de-France ne conservaient plus même l'ombre de la crainte, et le désordre était au comble. Dans ce moment, encore un grand péril s'approchait. Le roi d'Angleterre Guillaume II, surnommé le Roux, venait d'acquérir de son frère le duché de Normandie, et ses vues se portaient hautement sur le domaine royal de France. Personne ne douta, en effet, que Guillaume n'eût l'intention de s'emparer de la couronne, dont le fils aîné de Philippe Ier devait être le seul héritier légitime. Suger et le prince son ami entendaient

(1) Suger. Vit. Lud. grossi, cap. 1.

eux-mêmes exprimer cette funeste crainte par les hommes graves qui les entouraient (1); aussi une vive inquiétude remplissait l'esprit des deux condisciples déjà parvenus à leur quinzième année.

Toutefois, une barrière puissante se présentait devant Guillaume II sur le chemin de l'Ile-de-France. Ce n'était pas, il est vrai, la petite rivière de l'Epte que l'on franchissait depuis longtemps au moyen d'un pont de bois, désigné sous le nom de Planches de Néaufle, mais sur la rive gauche de cette rivière s'étendait la province que l'on appelait le Vexin français et où l'on voyait s'élever Chaumont, Mantes et Pontoise. Suivant Orderic Vital, historien normand, dont le témoignage ne peut être suspect, les chevaliers de cette province étaient des hommes animés à un haut degré de l'esprit français dans ce qu'il a de plus généreux (2). Chaumont, Mantes, Pontoise renfermaient une élite de guerriers pauvres, mais pleins d'honneur, toujours prêts à combattre jusqu'à la mort pour l'indépendance du pays et l'intégrité du nom français. Par une circonstance également digne de remarque, le Vexin était un fief de l'abbaye de Saint-Denis, et depuis bien longtemps elle en donnait l'investiture à ses avoués qui prenaient le titre de comtes. Lorsqu'il fallait défendre par les armes le territoire de l'Église, l'avoué venait préalablement recevoir la bannière féodale de Saint-Denis, à laquelle on donnait le nom d'oriflamme, et qu'il avait seul le droit de porter. Dans les premières années du règne de Philippe Ier,

(1) Dicebatur equidem vulgo regem illum superbum et impetuosum aspirare ad regnum Francorum quia famosus juvenis unicus patri erat. (Suger. in Vit. Lud. grossi, cap. 1.

(2) In illa quippe provincia egregiorum copia militum est quibus ingenuitas et ingens probitas inest. (Orderic Vital, l. X.)

l'abbaye avait choisi ce monarque pour son avoué, mais ce n'était qu'un motif de plus, maintenant, pour enhardir le roi d'Angleterre dans ses projets.

Guillaume reconnut, toutefois, qu'il lui serait difficile de s'ouvrir le passage, et que le Vexin français serait un plus puissant obstacle à son dessein, que ne l'avaient été la mer et le camp d'Hastings, quand il s'était agi de la conquête de l'Angleterre; il commença donc, suivant l'habitude normande, par élever une question de droit sur la province.

Le roi, l'abbé Adam et les chevaliers du Vexin ayant rejeté fort loin, comme on devait s'y attendre, une semblable réclamation, le roi d'Angleterre eut recours à un autre moyen. Il ordonna de bâtir un château fort à Gisors, sur la rive droite de l'Epte, non loin du pont de Néaufle. Ce grand travail, pour lequel il n'épargna aucune dépense, fut confié au nommé Robert de Bellesme, comte d'Alençon, qui avait alors le commandement général des armées de Guillaume, et qui était en même temps le plus célèbre architecte de Normandie et d'Angleterre. L'ouvrage fut terminé en peu de temps, et au mois de septembre 1097, le château de Gisors s'éleva en face de Chaumont, principal boulevard du Vexin français contre la Normandie. Gisors devait servir de rendez-vous et d'asile aux Normands qui pourraient tenter facilement leurs attaques de l'autre côté du pont, et puis se retirer et revenir encore, jusqu'au moment où, un succès décisif leur donnerait un pied ferme sur la rive opposée.

Cette tactique fut, en effet, suivie avec autant d'activité que de persévérance, mais les chevaliers du Vexin, quoique bien inférieurs en forces et abandonnés à eux-

mêmes, soutinrent bravement toutes les attaques de leur puissant rival (1).

Depuis plus d'un an déjà, les récits de cette lutte héroïque venaient retentir à Saint-Denis. Le prince Louis s'indignait de ne pouvoir défendre lui-même sa couronne et Suger lui conseillait, puisqu'il entrait dans sa dix-septième année, qu'il était fort et exercé aux armes, de prier son père ainsi que l'abbé Adam de l'établir comte de Vexin et de lui permettre d'aller, avec l'oriflamme, combattre les ennemis du royaume. L'abbé et tous les hommes les plus sages jugèrent de même. Vers le commencement de l'année 1099, le roi Philippe Ier, sur la demande de l'abbaye et des hommes du Vexin, céda à son fils aîné le titre d'avoué de Saint-Denis; il ordonna de plus que Louis fût armé chevalier, et la cérémonie eut lieu au château d'Abbeville, sous la présidence de Gui de Ponthieu, l'un des seigneurs les plus dévoués à la cause royale. Louis dut se séparer, pour la première fois, de ses maîtres et de son ami. Alors on vit à Saint-Denis une cérémonie plus touchante encore que celle d'Abbeville. Devant le grand autel et en présence de la communauté, l'abbé Adam remit dans les mains du jeune prince la bannière de l'oriflamme. Louis fit ensuite ses adieux à l'abbé et à Suger, puis se rendit au milieu des guerriers du Vexin qui l'attendaient avec impatience.

En se chargeant d'une tâche qui devait être longue et difficile, Louis n'osa pas même demander à son père l'argent dont il avait besoin, et l'abbaye, de son côté, ne

(1) Illi quidem insignem Francorum laudem deperire noluerunt, seseque pro defensione patriæ et gloria gentis suæ ad mortem usque inimicis objecerunt. (Orderic Vital, l. X.)

pouvait guère lui en fournir. Cependant les braves chevaliers du Vexin ne montrèrent pas moins de dévouement à sa cause. Ils se joignirent à lui pour faire un appel à tous les gens de cœur de l'Ile-de-France. L'impulsion d'un généreux exemple, l'ardeur qu'inspire un chef jeune et plein de courage à d'autres jeunes hommes entraînèrent, à la suite du prince, un assez bon nombre de chevaliers. On vit paraître, au premier rang, Simon de Montfort, frère puîné de Bertrade, et en qui la bravoure égalait un zèle à toute épreuve.

Les guerriers de l'Ile-de-France réunis à ceux du Vexin, formèrent une troupe d'élite d'environ cinq cents hommes. Louis, à leur tête, se mit à combattre hardiment le roi d'Angleterre qui n'avait pas moins de dix mille guerriers sous ses ordres. Il fallait à Louis autant de prudence que de courage; aussi, malgré la vivacité de sa grande jeunesse, il suivit avec soin les conseils des hommes qui connaissaient le mieux le génie et la tactique des Normands. Il attaquait l'ennemi ou l'évitait à propos, et telle était, de nuit comme de jour, sa perpétuelle vigilance, que l'on disait de lui qu'il ne dormait pas. Comme il était obligé, en même temps, de faire la police dans l'intérieur du royaume, on le voyait s'élancer rapidement des bords de l'Epte dans l'Ile-de-France, ou vers les marches du Berri, quelquefois en Bourgogne et jusqu'en Auvergne, puis il reparaissait tout à coup dans le Vexin et déconcertait de nouveau les tentatives du roi d'Angleterre (1). Après une lutte sans résultats, Guillaume découragé se détermina, dans le cours de l'année 1100, à conclure la paix avec le roi de France.

(1) Suger. in vit. Lud. gross., c. 1.

Lorsque Louis reporta dans l'église de Saint-Denis la bannière de l'oriflamme, ce fut assurément un jour de grand triomphe. Jamais les intérêts de Saint-Denis et ceux de la couronne n'avaient été liés d'une manière plus étroite ni plus solennelle. On comprend sans peine à quelle place s'éleva, tout à coup, dans l'opinion publique, le fils de Philippe Ier, quel sujet de joie et de légitime orgueil il devint pour l'abbaye et pour Suger lui-même. D'un autre côté, un religieux et profond souvenir de reconnaissance s'attacha, dans l'esprit de Louis, à la bannière de l'oriflamme; il voulut que désormais elle fût portée dans les grandes circonstances, à la tête de l'armée royale. Ce fut vraisemblablement aussi, à l'occasion des premiers combats du prince, que le cri de guerre de Saint-Denis vint s'ajouter au cri de Montjoie qui était celui de la monarchie.

CHAPITRE IV.

Association de Louis à la couronne; progrès de sa puissance. — Zèle de Suger pour les intérêts de Saint-Denis; il recherche avec soin les titres de l'abbaye; influence particulière de cette étude sur l'esprit du jeune religieux. — Avénement de Henri Ier à la couronne d'Angleterre, 1100; visite du prince Louis à ce monarque. — Attentat de Bertrade contre les jours de Louis; inquiétudes et chagrin des amis du prince associé; il échappe heureusement à la mort.

—

Si les exploits de Louis avaient causé à Suger le plus vif bonheur, l'événement qui les suivit fut de nature à combler ses désirs. Peu après avoir signé la paix avec le roi d'Angleterre, Philippe Ier résolut d'associer son fils aîné à la couronne. Tous les efforts de Bertrade échouèrent, cette fois, contre la ferme volonté du monarque, et Louis admis, avec le titre de roi désigné, au partage de l'autorité suprême, donna un nouvel espoir aux amis de la justice et de l'indépendance nationale. Par une circonstance heureuse, le cortége militaire du prince reçut à cette même époque un accroissement et un éclat nouveaux. On le vit se renforcer de plusieurs chevaliers qui, après la conquête de Jérusalem, étaient revenus entourés de cette gloire particulière que donnaient les combats soutenus à la Terre Sainte. Au nombre se trouva le puissant comte de Flandre Robert, oncle maternel de Louis et que sa bravoure pendant la croisade avait fait surnommer le Jérosolymitain. Ce seigneur présentait l'un des plus nobles caractères de son époque,

et ce dévouement héroïque dont il faisait preuve pour la cause de l'Église et celle de l'Orient, il le mit alors au service de la monarchie qui essayait de se relever par les mains de Louis, fils de sa sœur Berthe de Hollande.

Dans ce temps Philippe Ier fit encore, pour l'agrandissement de la couronne, un acte remarquable, et où il ne serait pas trop téméraire, peut-être, de reconnaître l'influence des idées puisées par son fils à l'école de Saint-Denis. Malgré la pauvreté de son trésor, il racheta en 1100, d'Eudes Herpin, vicomte de Bourges, pour la somme de soixante mille livres, la province du Berri, que le roi Henri Ier avait vendue au père de ce seigneur. Bourges, une des plus puissantes villes de la France à cette époque, s'enorgueillissait surtout de son énorme tour, haute de deux cents coudées et qui passait pour avoir été élevée contre Attila, sur les ruines d'une plus ancienne détruite par César (1). Le démembrement de la monarchie, que Suger avait si souvent déploré avec le prince Louis, paraissait donc s'arrêter; le Berri, ainsi rattaché à l'Ile-de-France, étendait l'influence de la couronne vers les provinces du Midi, et marquait son premier pas dans la voie de la réparation et de l'accroissement.

A l'époque où le prince Louis se faisait déjà connaître à la France, Suger arrivait seulement au milieu de sa studieuse carrière. Les pacifiques préoccupations qui ont pour objet la grammaire et la littérature ne venaient pas seules, toutefois, exercer son esprit. Le combat, dans ce siècle, se présentait partout, et sous mille formes diverses : il n'y avait pas, pour ainsi dire, de lieu

(1) Mézerai, Abrégé chronol. de l'hist. de France, t. II, p. 51.

ni de condition où il ne fût nécessaire de s'y préparer. Suger adolescent, et dans l'ombre du cloître, faisait déjà lui-même cet apprentissage. C'était par les leçons de l'abbé Adam que son génie s'exaltait toujours plus vivement pour la cause de la justice et du droit. Mais il ne se contentait pas d'en déplorer l'oubli général, il leur cherchait aussi les plus légitimes et les plus sûrs moyens de triomphe. C'était pour l'église de Saint-Denis, sa seconde et bien-aimée patrie, qu'il commençait à prendre le rôle d'un zélé défenseur. En effet, les torts qui, depuis tant d'années, étaient faits impunément à l'abbaye, ne rencontraient plus dans le nouvel abbé la même tolérance. Un insolent agresseur venait-il à élever contre elle des prétentions arbitraires, Suger se rendait aussitôt à la salle des archives, déroulait les anciennes chartes, en déchiffrait minutieusement toutes les clauses, et remettait au grand jour les preuves du droit contesté (1). Aussi l'abbé voyait-il dans ce simple novice l'appui à venir de sa maison, et il lui accordait déjà une véritable autorité. Par son origine et son caractère, Suger n'avait pas moins de sympathie pour la classe des marchands et des laboureurs : enfin la royauté, dont il avait partout l'image sous les yeux, la royauté, principe de force et de justice, prenait toujours plus d'empire sur son esprit ; pendant que le prince désigné, son ancien condisciple, lui en offrait le futur dépositaire, il en étudiait l'histoire, non-seulement dans les récits des écrivains, mais aussi dans les pièces authentiques, où les rois avaient sanctionné les

(1) Cum ætate docibili adolescentiæ meæ antiquas armarii possessionum revolverem chartas et immunitatum biblos, propter multorum calumniatorum improbitates, frequentarem... (Lib. De rebus in administ. sua gestis, p. 333.)

actes de leur puissance. Ces chartes, qui rendaient encore présente l'expression de leur volonté et de leur munificence, parlaient fortement à son âme : c'était par ces vives réalités, beaucoup plus que par son imagination, qu'il se représentait la monarchie et qu'il en rappelait de tous ses vœux la splendeur passée. Il suivait donc avec une attention inquiète le prince Louis dans sa nouvelle carrière, et observait les divers événements d'où pouvait dépendre la destinée du royaume.

Le premier qui émut fortement les esprits, à cette époque, eut pour théâtre l'Angleterre. Guillaume II était repassé depuis peu dans ses États, et il se proposait, disait-on, de se dédommager de ses derniers mécomptes en achetant à Guillaume IX le beau duché de Guienne, lorsque le soir du 2 août 1100, au moment où il chassait un cerf dans la Neuve-Forêt, il tomba mortellement frappé d'une flèche qu'une main maladroite avait voulu lancer contre l'animal. Aussitôt Henri, le plus jeune des frères de Guillaume, se saisit de la couronne d'Angleterre en l'absence de Robert, l'aîné de la famille, qui était encore à la Terre Sainte.

Lorsque Robert fut de retour, il reprit possession de son duché de Normandie, et ne songea nullement à inquiéter ses voisins. Mais, dominé malheureusement par l'amour des plaisirs, il abandonna toute son autorité à l'architecte Robert de Bellesme, ancien favori de Guillaume le Roux : cet homme, aussi ambitieux que pervers, n'eut pas d'autre occupation que d'agrandir, par toute espèce de moyens, ses riches domaines. Aussi l'impunité qu'il accordait à ses imitateurs fit bientôt de la Normandie un vaste champ de brigandages.

Henri se présenta à ses sujets sous des rapports tout opposés. Il était de beaucoup, en effet, le plus distingué des trois fils de Guillaume le Conquérant. Un esprit cultivé par l'étude des lettres, une éloquence facile, qui lui avait fait donner le surnom de Beau clerc, s'unissaient en lui à une activité infatigable et à une sévérité inflexible contre le désordre et la violence (1). Suivant le portrait qu'un historien du temps nous a laissé de sa personne, ses cheveux très-noirs descendaient sur son front, à la mode du temps, et ombrageaient ses yeux, qui avaient quelque chose de doux et de serein. Au milieu des affaires les plus graves, il ne perdait jamais sa gaieté naturelle, qui aimait à s'épancher, dans le cercle de ses amis, en spirituels et joyeux propos(2). Mais, avec de grandes qualités, il nourrissait lui-même cette irrésistible ambition qui faisait le fond du caractère de son peuple et de sa famille.

La réputation de justice et de générosité qui entourait le nouveau roi d'Angleterre inspira au prince Louis le désir de le voir et de lui proposer son amitié. Lorsque Louis fit part de son dessein à l'abbé Adam et à Suger, ils y applaudirent, persuadés qu'une semblable démarche ne pouvait avoir que d'heureux résultats. Il n'était pas seulement flatteur pour Louis de posséder l'estime et la bienveillance d'un prince tel que Henri Ier, mais, dans les circonstance présentes, il pouvait trouver en lui un utile soutien : l'association du fils aîné de Philippe Ier à la couronne n'avait fait que donner plus de force à la haine de Bertrade, et cette

(1) Suger in vit. Lud. grossi. — Orderic Vital, l. X. — Willelmus Malmesbur. De gest. reg. angl.

(1) Willelmus Malmesbur. De gest. reg. angl.

princesse ne cessait pas un seul instant de lui chercher partout des ennemis.

Louis ayant obtenu de son père la permission qu'il désirait, se rendit à Londres pour les fêtes de Noël 1100, pendant lesquelles le prince anglais devait tenir une cour plénière. L'espoir de Louis ne fut pas trompé, car le roi d'Angleterre lui fit un accueil plein de courtoisie et de bienveillance. La reine Bertrade crut néanmoins l'occasion favorable pour es débarrasser de son rival. Jugeant trop facilement, sans doute, du caractère de Henri Ier d'après celui de son frère Guillaume, elle s'empara furtivement du sceau royal et en marqua une lettre écrite au nom de son époux, dans laquelle le roi d'Angleterre était prié instamment de retenir Louis en prison (1). Henri, étonné d'une semblable demande, supposa que Bertrade l'avait arrachée à la faiblesse de son mari, et rejetant avec indignation le rôle odieux auquel on l'invitait, il découvrit tout le mystère à son jeune hôte et le renvoya en France avec de riches présents. La conduite du roi d'Angleterre fit sur le prince français une si vive impression de reconnaissance et d'estime, que jamais depuis rien ne lui en fit perdre le souvenir.

A son retour en France Louis ne fut pas maître de sa colère, et on l'entendit éclater en menaces de mort contre Bertrade. Cette princesse, effrayée, eut recours à un moyen beaucoup plus criminel que le premier : elle fit donner à son beau-fils un poison dont les médecins ne purent arrêter d'abord les funestes effets, suivant le témoignage d'Orderic Vital, le péril de Louis

(1) Orderic Vital, l. XI.

répandit la plus profonde douleur parmi le peuple : la consternation régna surtout à Saint-Denis, et l'on peut se représenter facilement le désespoir de Suger à cette affreuse nouvelle. On avait épuisé tous les moyens de salut, lorsqu'en dernier lieu on eut recours à un vieux médecin arabe qui sauva heureusement les jours du prince. Mais l'atteinte du poison avait été si profonde que Louis en conserva des traces toujours visibles, à l'extrême pâleur de son visage. Cependant, telle était la faiblesse de Philippe que le crime de Bertrade ne put l'éloigner d'elle, et tel était l'amour filial de Louis qu'il pardonna à Bertrade à cause de son père.

CHAPITRE V.

Prétentions de Bouchard de Montmorenci sur le temporel de l'abbaye.—Suger produit les titres de Saint-Denis; résistance de l'abbé Adam aux prétentions de Bouchard. — Guerre violente du sire de Montmorenci contre l'abbaye ; le prince Louis exerce un premier acte de justice publique en faveur de Saint-Denis.

—

Les jours du prince royal venaient d'échapper au plus grand danger qui les eût encore menacés, lorsqu'une occasion s'offrit à l'abbé Adam de montrer tout ce que pouvait lui inspirer d'énergie et de courage l'intérêt de son abbaye. Saint-Denis comptait alors parmi ses vassaux les sires de Montmorenci, dont l'existence commence à se faire connaître à l'histoire dans les dernières années du dixième siècle. Le célèbre château de Montmorenci, bâti autrefois contre les Normands, avait été détruit par ces barbares. Mais en 998, un seigneur du nom de Bouchard avait obtenu du roi Robert la permission de le relever de ses ruines, à la condition de ne plus exercer contre Saint-Denis ses violences habituelles, et de lui prêter même pour ce château le serment de vassalité. Ce pacte avait été juré et consigné authentiquement dans une charte revêtue du sceau royal. Mais en l'année 1101, Bouchard IV, descendant du premier Montmorenci, voulut à son tour créer ou maintenir d'injustes coutumes sur les terres de Saint-Denis. L'abbé Adam n'était pas de caractère à le souffrir, par son ordre Suger rechercha dans les archives les titres qui constataient les droits de l'église, et entre lesquels la charte du roi Robert tenait le premier rang.

Bouchard, qui avait, comme la plupart des seigneurs du temps, beaucoup de fierté et d'obstination, refusa de reconnaître l'autorité de ces témoignages. Adam crut devoir alors défendre par les armes les biens de son église, et une lutte violente s'engagea entre le sire de Montmorenci et l'abbaye. Comme l'abbé voyait les terres et les maisons du domaine de Saint-Denis livrées à l'incendie et au pillage par un ennemi supérieur en forces, il eut recours à la protection du roi désigné. Louis, quoiqu'à peine convalescent, s'émut très-vivement à cette nouvelle et sur-le-champ il envoya porter à Bouchard une sommation légale de comparaître, avec l'abbé Adam, au château de Poissy, devant la cour de justice du roi son père (1).

Tout fait croire que Suger accompagna l'abbé devant le tribunal de Philippe Ier, et qu'il plaida avec lui la cause de l'abbaye. La cour condamna Bouchard à se désister de ses prétentions ; mais le sire de Montmorenci déclara hardiment qu'il ne se soumettait point à cette sentence. Louis, toujours attentif à la plus scrupuleuse observation des formes légales, ne voulut pas retenir Bouchard prisonnier, parce que l'ancienne coutume des Francs exigeait que sa personne demeurât libre. Cependant, comme le prince entendait faire d'un jugement royal un acte souverain et respecté, il se mit en devoir de courber de force ce seigneur rebelle sous le joug de la loi. Bouchard se prépara de son côté à la résistance, et, pour la soutenir avec plus de succès, il appela à son aide deux autres seigneurs, Hugues de Beaumont et Dreux de Mouchi, qui exerçaient eux-mêmes contre l'église de Beauvais de continuelles déprédations.

(1) Suger. vit. Lud. grossi, c. 22.

Louis commença par détruire les habitations dépendantes du feudataire contumace ; il alla ensuite l'investir dans son château de Montmorenci, et Bouchard, pour ne point perdre sa seigneurie, vint offrir au prince une entière soumission. Louis se dirigea alors vers le château de Mouchi. Dreux avait appelé à son aide le comte de Dammartin Lancelin de Bulens, qui avait probablement à redouter aussi pour lui-même les effets de la justice royale. Les deux seigneurs attendaient leur ennemi en avant de la porte principale de la forteresse, avec un grand renfort d'archers et de machines de guerre. Louis, bien supérieur à ses adversaires dans le maniement de l'épée et de la lance, fondit sur eux au galop, les fit reculer jusque dans le château, y pénétra à leur suite et en livra les habitations à la flamme. Malgré les dangers qu'il lui fallut courir au milieu de ce vaste embrasement, dont l'ardeur lui fit perdre pour un moment la voix, il ne voulut pas s'éloigner avant d'avoir vu la dernière maison entièrement consumée.

Tel fut, au début du douzième siècle, le premier acte de réhabilitation du droit légal dans l'Ile-de-France. Suger, formé aux leçons de l'abbé de Saint-Denis, avait montré comment on devait appuyer ce droit sur les preuves authentiques, et le prince désigné, instruit à la la même école, était venu lui donner la sanction de la force. Le courageux exemple de Saint-Denis ne pouvait guère désormais rester sans imitateurs, et ainsi s'ouvrit une voie nouvelle, où Louis lui-même ne devait pas s'arrêter. Dès l'année suivante (1102), Mathieu de Beaumont en Beauvaisis, Ebles de Rouci dans le territoire de Reims, Léonet de Meung près d'Orléans, subirent à leur tour la sévère répression de leurs injustices.

CHAPITRE VI.

Mouvement général des esprits à cette époque. — Sources primitives du système communal; institution antique du parage, échevinage carlovingien. — Souvenirs de ces institutions réveillés à la fin du onzième siècle sous le nom de commune. — Caractères essentiels de la commune; difficultés inhérentes à son organisation primitive; impression produite sur les écrivains du temps. — Premières communes de l'Ile-de-France.

—

Le besoin de justice et d'ordre était alors universel, et l'on peut remarquer que le moment où Saint-Denis déploya tant d'énergie pour la défense de ses droits, fut celui même où plusieurs villes tentèrent de s'affranchir de la situation dans laquelle les avait placées elles-mêmes le système féodal. Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici quelques mots de l'origine et du caractère de ce mouvement des populations urbaines vers leur affranchissement; cet examen rapide nous semble rentrer dans notre plan général, puisque nous aurons nécessairement lieu d'apprécier la part d'influence que peut réclamer Suger dans l'une des institutions les plus importantes du moyen âge.

Il faut reconnaître d'abord que, si le premier affranchissement des villes se rencontra avec le premier réveil de la puissance royale, les deux événements n'eurent pas entre eux de liaison directe. Les villes avaient perdu, au milieu des transformations féodales des derniers siècles, la plus grande partie de leurs franchises; et pour elles, comme pour tout le monde, avaient disparu les garanties

de sécurité et de justice. Leurs anciennes institutions n'avaient pas cependant péri tout entières : un assez grand nombre de chartes des dixième et onzième siècles nous montrent que la magistrature des échevins avait toujours subsisté au sein des villes, depuis le démembrement de l'empire carlovingien (1). Assesseurs des prévôts dans les causes criminelles et des maires dans les causes civiles, les échevins faisaient toujours de l'étude des lois une partie essentielle de leur ministère, et c'était par eux surtout que se perpétuait la tradition de la vieille législation salique. Mais l'échevinage avait perdu sous le gouvernement féodal le caractère en partie électif qu'il tenait de son fondateur : la dignité d'échevin, comme celle de prévôt ou de maire, avait fini par être conférée, à titre de fief, par le suzerain. Il serait difficile de suivre les destinées de l'échevinage à travers les temps obscurs qui suivirent le partage de la grande monarchie. Mais il est certain qu'il ne dut avoir souvent qu'une puissance très-faible, et que le onzième siècle fut bien loin de voir renaître son autorité. Cependant la mémoire des temps anciens n'était, sans doute, pas entièrement effacée, et lorsqu'aux souvenirs venait se joindre le sentiment de la situation présente, la bourgeoisie devait avoir naturellement l'idée de mettre en commun ses efforts et ses richesses pour s'affranchir de ses entraves : elle ne devait pas moins sentir la nécessité de se fortifier au dedans des villes et de choisir elle-même une magistrature sur laquelle on pût compter, pour la garantie des biens et des personnes.

(1) Cartulaire de l'abbaye de Gorze, manuscrit sur vélin, biblioth. de Metz, p. 180. — Hist. de Reims, par D. Marlot, t. II, p. 417. — Hist. génér. du Languedoc, t. II, preuves, p. 56.

Il ne faudrait donc pas voir dans l'idée du gouvernement communal un fait complétement nouveau ; il ne serait guère plus exact, peut-être, de n'envisager le parage que comme un moyen, imaginé seulement au onzième siècle, pour parvenir plus facilement au but désiré. Le parage se retrouve dans les plus anciennes coutumes de la nation, et il est plusieurs fois mentionné dans l'ancienne loi des Francs qui prend soin d'en régler l'usage. Il consistait dans un lien de solidarité établi entre plusieurs hommes de même condition, pour soutenir ou venger la cause d'une famille, d'un parent ou d'un ami. Le parage, fortement enraciné dans les mœurs publiques, avait traversé tous les temps et n'avait pu que se fortifier encore, à cette époque malheureuse, où la loi n'était plus maîtresse. A la fin du onzième siècle la bourgeoisie, déjà riche et nombreuse, chercha son plus puissant moyen d'affranchissement dans le parage dont le nom même subsistait toujours et qui se produisit alors en grand, sous les appellations de *compagnies*, de *communautés* ou de *communes*, expressions synonymes de la même idée.

Il y eut donc dans la pensee de la bourgeoisie trois choses bien distinctes : l'affranchissement ou rachat des obligations féodales; la commune qui donnait à ses membres la faculté de se protéger mutuellement, et enfin l'institution d'une magistrature élective, de laquelle relèverait la cité dans l'ordre administratif et judiciaire.

L'effervescence des assemblées où l'on parla pour la première fois de commune, les solennels serments sur lesquels la fondaient ses auteurs, l'importance des concessions demandées, tout était fait pour jeter dans

l'esprit des suzerains les plus vives alarmes. C'est, en effet, l'impression que nous reproduisent, avec beaucoup de force, les écrivains qui assistèrent à l'apparition des premières communes. On comprend aussi que, dans un pacte qui devait changer si profondément l'ancien ordre de choses, le suzerain avait à balancer sérieusement les compensations et les sacrifices. Quelque prix qui lui fût offert en échange de ses droits, le marché devait être en définitive à son désavantage. Il ne faut donc pas s'étonner si les habitants des villes éprouvaient quelquefois tant de difficulté à vaincre l'hésitation de leur seigneur. Mais c'était l'expérience surtout qui venait lui faire connaître tout ce qu'il avait perdu. Les ressources annuelles dont il s'était privé lui laissaient une gêne qui amenait nécessairement les regrets. Mais si la bourgeoisie, dans les entraînements de son élévation nouvelle, voulait encore empiéter sur les dernières prérogatives du suzerain, que de débats opiniâtres et de conflits sanglants ne devait pas renfermer la première institution d'une commune.

Rien ne nous fait connaître, d'une manière précise, à quelle époque les villes essayèrent de rétablir dans leur sein un nouveau régime municipal. Nous voyons seulement que vers l'année 1075, à l'occasion d'une augmentation de tailles, les bourgeois du Mans formèrent subitement une espèce de commune, et que cette tentative fut aussi éphémère que violente (1). Mais vers la fin du même siècle, on vit s'élever d'une manière durable des communes fondées sur une convention réciproque, et il est assez remarquable qu'elles commencèrent par des

(1) Dom Bouquet, t. XII, p. 540.

villes épiscopales, où les concessions étaient sans doute plus faciles à obtenir. Ainsi, en l'année 1098, l'évêque de Noyon, Baudri de Sarchainville, donna aux bourgeois de cette petite cité une charte d'affranchissement. L'évêque Ansel en accorda, la même année, une semblable aux habitants de Beauvais, enfin, vers 1102, Saint-Quentin reçut à son tour, du comte Raoul de Vermandois, la même faveur. Les parties contractantes ne réclamèrent pas la sanction de la puissance royale. Cette puissance était encore bien faible alors : le prince Louis commençait seulement sa carrière. Il ne fallait, il est vrai, qu'un peu de temps à sa persévérance pour la relever de son abaissement. Mais ce qui n'était pas moins nécessaire aux communes pour en garantir la durée, c'était une juste mesure de franchises et d'obligations, c'était une sage répartition de pouvoirs entre la bourgeoisie, le suzerain immédiat et la couronne.

CHAPITRE VII.

Suger commence à paraître à la cour. Puissance de la famille Garlande. - Ives de Chartres ; son caractère et son influence.

—

Pendant que Suger se formait, bien jeune encore, à cette science qui avait pour but de fixer ou de rétablir des droits, le prince Louis poursuivait sa tâche glorieuse : son ardeur ne se ralentissait pas d'un seul jour, et quoiqu'elle lui mît sans cesse les armes à la main, Suger n'eut pas le chagrin de voir se rompre entièrement les liaisons qu'ils avaient contractées. Les affaires de Saint-Denis ou celles du royaume amenaient assez fréquemment l'abbé Adam à la cour, et il y conduisait avec lui le jeune religieux. Alors Suger avait l'honneur de se trouver en présence des deux rois, et de voir réunis autour de leur trône les grands dignitaires de la couronne. A leur tête, paraissait le grand sénéchal, premier ministre d'État : il était à la fois principal intendant du palais, chef suprême de la justice et commandant général des forces militaires du royaume. Après lui venaient le chancelier, le chambellan, le connétable et le bouteiller. Toujours présents quand il s'agissait de délibérer sur une affaire importante, ils sanctionnaient de leur approbation et corroboraient de leurs sceaux les décisions de la couronne. Suger, qui approchait de sa vingtième année, fut déjà témoin de quelques actes de l'autorité royale, et commença à connaître les hommes qui exerçaient dans les affaires de l'État

ou dans celles de l'Église une puissance considérable.

Une famille possédait alors la faveur de la cour : c'était celle des Garlande, remarquable à la fois par des talents supérieurs et par une ambition égale à son génie. Elle se composait de quatre frères nommés Ansel, Guillaume, Gilbert et Étienne. Les deux aînés, Ansel et Guillaume, étaient de braves chevaliers capables d'un dévouement sans bornes, mais à la condition d'être sans rivaux de puissance; et ils paraissaient jouir en ce moment de cet avantage. Étienne Garlande se destinait à l'Église, moins toutefois par vocation que dans l'espoir de s'ouvrir la carrière des honneurs. C'était, en effet, un jeune seigneur livré aux habitudes mondaines, ami du jeu, des amusements et des riches parures. Quoique dépourvu de toute culture littéraire, il possédait néanmoins une habileté peu commune, et personne ne l'égalait dans l'art de gagner les esprits. Il n'y avait pas de si faibles moyens qu'il ne fît servir au succès de ses entreprises (1). Il savait, par exemple, se créer des amis en leur envoyant quelques-unes des précieuses fourrures dont il avait toujours une ample provision, et ce genre de séduction semblerait n'avoir pas été sans effet sur le prince Louis lui-même. Aussi, dès l'année 1101, malgré sa jeunesse et quoiqu'il ne fût pas encore dans les ordres, Étienne obtint du roi le siége episcopal de Beauvais. L'opposition de l'évêque Ives de Chartres et du pape Pascal II, l'empêchèrent, il est vrai, de l'occuper; mais l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais, nommé Galon, homme recommandable à tous égards, ayant été élu par le chapitre, Philippe et le prince Louis persistèrent à maintenir leur choix, et déclarèrent par serment que

(1) Ivonis Carnot. epist. ad Pascalem, 104. Duchesne, t. IV.

jamais ils ne permettraient à Galon de remplir à Beauvais les fonctions épiscopales.

Un homme qui ne se mêlait pas aux grandeurs de la cour, mais qui lui faisait entendre fréquemment une voix sévère, était le vénérable et savant Ives, évêque de Chartres. Ce prélat tenait le premier rang dans l'Église de France par ses vertus, non moins que par sa profonde connaissance des lois ecclésiastiques et du droit civil. Les autres évêques le regardaient comme le guide le plus sûr des consciences, et dans les questions difficiles ils recouraient d'abord à ses lumières. Il n'avait pas cessé un moment d'exhorter Philippe Ier à rompre une liaison coupable, et jamais les prières ou les menaces du monarque n'avaient pu ébranler l'inflexible attachement de l'évêque aux lois de l'Église et de la morale. Torturé dans les cachots du Puiset par le maître de ce château, vengeur officieux des ressentiments de Philippe Ier, Ives de Chartres n'avait pas démenti d'un seul instant son grand caractère. Ses combats cependant n'ôtaient rien à son dévouement profond aux intérêts de la royauté, ni à son respect inaltérable pour la personne du monarque. Ses lettres témoignent qu'en aucune occasion sa fermeté n'excluait les ménagements, et qu'il inclinait plutôt à l'indulgence quand elle était possible. Une admirable droiture d'esprit s'unissait, en lui, au courage. Appuyé sur la religion et sur le vrai droit, il proscrivait hautement le combat judiciaire et toutes les épreuves introduites par la législation des barbares; et l'on peut dire avec vérité que cet illustre représentant de l'Église de France donnait, dès le douzième siècle, le signal des réformes qui devaient faire l'une des plus belles gloires de saint Louis.

CHAPITRE VIII.

Réunion de Montlhéri au domaine royal; l'abbé Adam et Suger sont témoins de la joie extrême de Philippe Ier et de toute la cour, 1103. — Recommandations du monarque à son fils aîné Louis. — Réconciliation de Louis avec Bertrade; il cède au prince Philippe la ville de Mantes. — Suger est envoyé à l'école de Saint-Florent de Saumur; il voit commencer le célèbre monastère de Fontevrault. — Élévation de Gui le Rouge, seigneur de Rochefort, à la dignité de sénéchal de la couronne. — Suger apprend, à Saumur, la réconciliation de Philippe Ier avec l'Église, 1105.

—

Dans le temps où Suger commençait à fréquenter la cour, une occasion favorable vint délivrer la royauté de l'une de ses plus gênantes entraves. En l'année 1103, Gui Troussel, fils de Milon de Brai, et propriétaire actuel du château de Montlhéri, revint de la terre sainte. Il sentait ses forces épuisées par les fatigues de l'expédition, et il était vivement obsédé de la crainte de ne pouvoir transmettre sûrement son héritage à sa fille unique Élisabeth, encore à peine adolescente. Philippe et Louis, instruits de ses inquiétudes, s'empressèrent de lui offrir pour Élisabeth la main du prince Philippe, fils de Bertrade. La proposition fut acceptée avec joie et le monarque invita l'abbé Adam à se rendre, avec Suger, dans le conseil, où devaient être discutées les clauses du contrat. On stipula que Montlhéri serait donné en dot à Élisabeth et que ce château demeurerait, en attendant l'époque du mariage, sous la garde spéciale du prince Louis.

Dès que le pacte fut signé, on vit éclater chez les

deux rois un véritable sentiment de bonheur. Suger, qui en était témoin, ne trouvait pas à le comparer plus justement qu'à la vive satisfaction d'un homme à qui l'on vient d'ôter une paille de l'œil, ou devant qui s'est abaissée, tout à coup, une barrière infranchissable. Aussi, après le départ de Gui Troussel, le monarque s'adressant avec effusion à son fils, lui dit en présence de Suger : « Allons, enfant Louis, veille attentivement à conserver cette tour de Montlhéri d'où sont parties des vexations qui m'ont presque fait vieillir, où se sont ourdies des ruses et des fraudes criminelles, qui ne m'ont jamais permis d'avoir une bonne paix ni un repos assuré (1). »

Toutefois, la possession de Montlhéri ne parut pas encore suffire à la tranquillité de Philippe Ier ; il voulut qu'une paix solide fût établie entre Bertrade et Louis. C'était là ce que l'abbé Adam et Suger désiraient aussi le plus vivement. Louis ne se refusa pas aux vœux de son père et de ses deux amis : il jura de nouveau à Bertrade l'oubli de tout le passé, et comme preuve de ses dispositions généreuses à l'égard de Philippe, fils de cette princesse, il lui donna, dans le comté de Vexin, la ville de Mantes, dont le jeune seigneur porta le nom depuis cette époque.

Cependant, Suger, qui venait d'atteindre sa vingtième année, n'était point encore arrivé au terme de ses études. Vers la fin de l'année 1103, l'abbé Adam l'envoya au monastère de Saint-Florent de Saumur, où la théologie était enseignée sous la direction du savant abbé Guillaume, son ami. Pendant que Suger vivait dans cette

(1) Vit. Lud. grossi.

nouvelle retraite, il vit s'élever à peu de distance de Saint-Florent le monastère de Fontevrault, bâti par le pieux Robert, du bourg d'Arbrissel en Bretagne. D'après son propre témoignage, il contemplait avec admiration l'accroissement rapide que prenait chaque jour l'œuvre de Robert, et sa pensée se reportait naturellement sur la maison de Saint-Denis, pour laquelle il nourrissait toujours ses rêves de prospérité et de grandeur (1). Les nouvelles de la cour de France parvenaient aussi quelquefois jusqu'à lui et ce fut alors qu'il apprit un événement qui intéressait en particulier le prince Louis et qui semblait de nature à prêter à sa puissance une force nouvelle.

En l'année 1104, Gui de Rochefort, surnommé le Rouge, et oncle de Gui Troussel, revint à son tour de la terre sainte. Mais à la différence de son neveu, le sire de Rochefort arrivait précédé d'une brillante réputation, et se montrait pénétré de ces sentiments généreux que la croisade inspirait à un grand nombre de chevaliers. Les deux rois n'hésitèrent pas à lui rendre l'épée de sénéchal qu'il avait déjà portée, et bientôt même la main du prince Louis fut promise à Lucienne sa fille. Dans la perspective de cette alliance, on regarda le sire de Rochefort comme un membre de la famille royale, et il en fut constitué le principal soutien. Gui était en effet un guerrier expérimenté, il possédait au plus haut degré le caractère distinctif des hommes de l'Ile-de-France, la vivacité de l'intelligence unie à la promptitude de l'action et à l'énergie du courage. On se reposa donc sur lui du soin de maintenir les petits

(1) Sugerii epist. 80, apud D. Bouquet, t. XIV, p. 513.

châtelains dans le devoir, et la garde de Montlhéri fut en particulier confiée à sa vigilance. Gui de Rochefort et son fils Hugues de Créci parurent alors se dévouer tout entiers à la défense du royaume, et le sénéchal donna bientôt une preuve de sa haute capacité, en sauvant Montlhéri d'une dangereuse surprise.

Cependant un événement bien désirable se faisait encore attendre, c'était la réconciliation du roi avec l'Église. Philippe Ier ne voulut pas la différer plus longtemps, il se détermina enfin à se séparer de Bertrade, et dans un concile assemblé à Paris le 2 décembre 1105, Lambert, évêque d'Arras, prononça, au nom du saint-siége, l'absolution du monarque. Philippe Ier voulut effacer aussi tous les autres souvenirs fâcheux de sa vie passée, et il consentit à élever sur le siége épiscopal de Paris Galon, l'ancien évêque élu de Beauvais, qu'il avait poursuivi jusqu'alors de sa disgrâce.

CHAPITRE IX.

Retour de Suger à Saint-Denis, 1106. — Il est appelé dans les conseils de la cour et obtient la réputation d'éloquent orateur. — Concile assemblé à Poitiers pour les intérêts de la terre sainte ; Suger y est envoyé au nom de son abbaye, 1106. — Second voyage de Louis en Angleterre ; Henri Ier s'assure de sa neutralité et enlève le duché de Normandie à son frère aîné Robert. — Louis, suivant les conseils de son père, de l'abbé Adam et de Suger, exige de Henri une garantie pour les châteaux de Brai et de Gisors.

—

Telle était la situation nouvelle de la cour lorsque, vers le commencement de l'année 1106, Suger quitta l'école de Saint-Florent pour retourner à Saint-Denis ; il était alors âgé de vingt-trois ans. Le roi et le prince Louis l'appelèrent aussitôt dans leur conseil. Là on agitait souvent des intérêts d'une solution difficile, et le jeune religieux portait dans ces graves questions un coup d'œil sûr et pénétrant ; placé toujours au point de vue du droit légal et de l'intérêt de la couronne, il raisonnait avec une grande précision d'idées, et soit qu'il eût à s'exprimer en langue latine ou dans l'idiome roman, son éloquence faisait de vives impressions sur les esprits. On l'entendait mêler parfois à ses discours les sentences des grands écrivains qu'il avait étudiés ; Horace, en particulier, lui revenait souvent à la mémoire, et les vers de ce poëte, inspirés par une profonde connaissance du cœur humain, s'adaptaient toujours, dans la bouche du jeune orateur, avec une ex-

trême justesse aux choses présentes (1). Le lien qui avait uni Suger et Louis enfants prenait donc, avec l'âge, ce caractère sérieux. Toutefois la position du religieux à la cour n'avait rien d'officiel; il y paraissait comme un ami que l'on aime à consulter et auquel on peut avoir recours dans une affaire difficile.

Ce fut à l'occasion de la Terre Sainte que Suger eut à remplir pour la première fois une importante mission. Jérusalem, comme on sait, tenait en ce moment l'Europe entière attentive à sa destinée; il importait surtout d'affermir l'œuvre de la croisade contre les efforts redoublés des infidèles. Un prêtre et un chevalier furent députés, à cet effet, dans le royaume de France; l'un était l'évêque de Segni, Brunon, légat du saint-siége; l'autre, Bohémond, prince de Tarente et d'Antioche, que la renommée plaçait à la tête des plus fameux guerriers de la Terre Sainte. Bohémond venait demander aux Français leur secours pour le royaume chrétien d'Orient, et solliciter de Philippe Ier la main de sa fille Constance, qui, au témoignage de Suger, passait pour une princesse d'un esprit distingué et d'une beauté accomplie. Bohémond attachait un grand prix à cette alliance, non-seulement pour sa propre gloire, mais aussi à cause de l'impression qu'elle devait produire chez les infidèles, à qui le nom des Français inspirait plus particulièrement de la crainte.

Lorsque la main de Constance eut été accordée au prince d'Antioche, l'évêque de Segni convoqua, dans la ville de Poitiers, un concile semblable à ceux de Clermont et d'Autun, où l'on avait donné le premier signal

(1) Vita Sug. abb. a Willelmo ejus discip. D. Bouquet, t. XII, p. 102.

de la croisade. L'abbé Adam députa Suger pour représenter Saint-Denis dans cette circonstance solennelle. L'assemblée se réunit le 26 juin 1106; elle fut très-nombreuse, et l'on y remarqua beaucoup de personnages du plus haut rang. Le légat parla avec éloquence sur les affaires générales de l'Église et sur les intérêts du royaume chrétien d'Orient. Le prince d'Antioche, à son tour, retraça la situation de Jérusalem et raconta les derniers événements de la Palestine, avec toute la force d'un esprit supérieur et la vivacité naturelle à l'un des plus illustres héros de la guerre sainte. Les paroles des deux députés ne restèrent pas stériles : une multitude de chevaliers demandèrent la croix et prirent le chemin de Jérusalem.

Après avoir rempli cette mission qui l'initiait aux affaires de l'Orient, Suger revint à Saint-Denis attendre les nouveaux ordres de son abbé. Il y avait peu de temps qu'il était de retour, lorsque le prince désigné lui communiqua le projet d'une nouvelle visite au roi d'Angleterre. Cette fois encore Henri Ier accueillit le prince français avec sa courtoisie ordinaire; mais, en même temps, il lui déclara la résolution qu'il avait prise d'ôter à son frère Robert le duché de Normandie. La vue des désordres affreux dont cette contrée était toujours le théâtre, devait certainement inspirer à un prince tel que Henri une indignation sincère; mais il y trouvait aussi un prétexte plausible à sa secrète ambition. Un écrivain normand suppose que ce fut Louis lui-même qui donna à Henri la première idée de ce projet (1). cette supposition est peu vraisemblable, et nous voyons que

(1) Willelmus Malmesbur. De reg. Angl. gestis.

le monarque anglais crut devoir s'assurer du consentement de Louis, en lui remettant une forte somme d'argent, qu'il savait lui être très-nécessaire pour les besoins de son royaume. Le prince français promit donc sa neutralité : les deux rois se quittèrent satisfaits l'un de l'autre et avec toutes les apparences d'une amitié encore plus intime que la première.

Lorsque Louis fut de retour à Paris, le roi Philippe ne partagea nullement sa sécurité : le vieux monarque avait appris à se défier des conquérants de l'Angleterre, et il voyait toujours avec inquiétude cette forteresse de Gisors, qui n'avait pas été bâtie sans intention, à l'entrée de son royaume. Il ne croyait pas que Henri pourrait toujours résister à cet instinct d'agrandissement qui poussait, chaque jour, la nation normande à de nouvelles entreprises : il blâma fortement son fils de sa démarche, et lui prédit qu'il aurait peut-être bientôt à s'en repentir. Mais les remontrances du vieux roi étaient trop tardives, et, peu après, on apprit en France que le 28 septembre, veille de la fête de Saint-Michel, Henri, vainqueur de Robert, dans une bataille décisive livrée sous les murs du château de Tinchebrai, s'était fait reconnaître en qualité de duc de Normandie. Mais toujours soigneux de sa réputation d'humanité et de justice, il n'infligea à l'ancien duc Robert qu'une captivité commode et honorable : pour écarter même tout soupçon de mauvais dessein contre le jeune Guillaume Cliton, son fils, alors âgé de cinq ans, il en confia la garde et l'éducation au nommé Hélie, ami de Robert, et seigneur de Saint-Saëns, dans le territoire de Rouen.

Cependant lorsque Louis, déjà vivement frappé des représentations de son père, vit le roi d'Angleterre en

possession de la Normandie, il éprouva un regret mêlé de défiance. Adam et Suger, qui n'avaient pas oublié eux-mêmes les tentatives de Guillaume le Roux, partageaient les craintes de Philippe et du roi désigné. Pour prévenir autant que possible de fâcheuses conséquences, Louis exigea une garantie contre les châteaux de Gisors et de Brai, voisins du domaine royal. Henri ne crut pas devoir la refuser : il fut convenu de part et d'autre que les deux forteresses demeureraient neutres, et que si le roi d'Angleterre ou le roi de France devenait, par une raison quelconque, possesseur de l'une d'elles, il la détruirait dans les quarante jours ou la rendrait à sa première neutralité (1).

(1) Suger. in Vit. Lud. grossi, cap. 15.

CHAPITRE X.

Le pape Pascal II vient en France dans l'espoir de terminer la grande affaire des investitures, 1107. — Suger va à la rencontre du pontife, et l'amène à Saint-Denis en présence de la cour. — Concile de Châlons-sur-Marne; violences des seigneurs allemands; leurs menaces contre le saint-siége. — Assemblée de Troyes; la paix publique du royaume est proclamée en présence de Pascal II. — Gui de Rochefort devient l'ennemi de la cour.

—

Les intérêts politiques, quelle que fût leur importance, n'attiraient pas seuls, dans ce temps, les regards du monde, et l'on peut dire qu'aucun d'eux ne s'élevait à la hauteur de celui qui agitait alors l'Église. Les puissances laïques, on le sait, étaient alors en possession du droit de conférer les biens ecclésiastiques, par la crosse et par l'anneau, insignes de la puissance spirituelle. Ce droit d'investiture renfermait en même temps celui d'élection, qui malheureusement ne s'exerçait pas toujours en faveur des hommes les plus dignes. Trop souvent, pour un motif moins pur que celui de la sainteté du sacerdoce, il introduisait dans le sanctuaire, des ministres qui n'y portaient pas les vertus désirables. Aussi, depuis trente ans déjà, le saint-siége travaillait avec ardeur à extirper ce mal; il attaquait la simonie dans le clergé, dans les rois et les empereurs; mais quoique le combat fût partout difficile, c'était l'empire de Germanie qui opposait au saint-siége, la plus violente et la plus opiniâtre résistance.

Cependant l'empereur Henri V parut enfin disposé à

faire une concession à l'Église sur le droit d'investiture, et vers la fin de l'année 1106, il envoya inviter le pape Pascal II à une entrevue. Le pontife demanda qu'elle eût lieu en France, et l'empereur promit de se rendre, au mois de mars suivant, dans la ville de Châlons en Champagne. Pascal II manifesta aussi le désir de voir préalablement le roi Philippe Ier et son fils Louis, et de consulter l'Église de France, qu'il considérait comme l'un des plus fermes appuis du saint-siége. Philippe envoya au-devant du pontife le sénéchal Gui de Rochefort, pour le servir au nom du royaume, pendant son voyage; le moine Suger fut chargé en même temps de l'amener à Saint-Denis, demeure ordinaire des papes lorsqu'ils venaient en France, et que l'on avait choisi comme le lieu le plus convenable, pour la rencontre du roi avec le chef de l'Église.

Ce fut dans la ville de la Charité-sur-Loire que les députés de la cour trouvèrent Pascal II. En acceptant la mission qui lui était confiée, Suger s'était chargé aussi des intérêts de son église, et ils lui fournirent en ce moment l'occasion de révéler, avec éclat, ses talents supérieurs dans l'art de l'éloquence. L'évêque de Paris Galon soutenait, depuis quelque temps, contre la maison de Saint-Denis, un droit de juridiction épiscopale auquel l'abbaye opposait une exemption, obtenue du temps de l'évêque saint Landri, et confirmée par plusieurs bulles du saint-siége. Avant que le pape ne fût engagé dans le grand débat pour lequel il était venu, Suger lui demanda la permission de plaider, devant son tribunal, la cause de Saint-Denis. Il parut en présence du pontife et des cardinaux, avec une respectueuse assurance; il exposa la cause, produisit les pièces et ob-

tint de la cour pontificale une sentence de confirmation pour l'immunité de son église. Après avoir donné à Saint-Denis cette preuve de dévouement, Suger dirigea le cortége vers le lieu du rendez-vous.

A l'approche du pontife, le roi Philippe et son fils Louis allèrent le recevoir avec les plus grandes marques de respect : ils lui présentèrent la main droite en signe d'amitié et l'assurèrent de leur protection. L'élite du clergé fut désignée ensuite pour accompagner Pascal au concile : l'abbé Adam s'y rendit lui-même avec Suger, le religieux se proposait de connaître un peu la nation allemande, qui jouait alors un si grand rôle dans les affaires de l'Église ; il voulait observer surtout le caractère et les difficultés du débat, et chercher par quels moyens on pourrait enfin le résoudre.

L'empereur, qui s'était logé avec sa cour dans l'abbaye de Saint-Mémin, près de la ville de Châlons, ne voulut pas venir en personne au lieu des conférences : il y envoya une députation d'évêques et seigneurs allemands, sous la conduite du duc Welf de Bavière. L'appareil dans lequel les chevaliers impériaux se rendirent à l'assemblée put faire pressentir déjà quel en serait le caractère. Ils étaient en habits de guerre et fastueusement montés sur des chevaux tout couverts de riches harnais ; en tête marchait le duc Welf, dont la corpulence gigantesque attirait tous les regards : un écuyer portait devant lui son épée nue. Cependant parmi les députés de l'empereur on distinguait, à ses manières douces et polies, l'archevêque de Trèves Brunon, qui avait été élevé en France et qui en parlait même l'idiome avec facilité. Chargé de porter la parole, au nom de son maître, il énonça une suite de propositions, dont l'une

réservait, comme par le passé, au pouvoir laïque, la faculté de choisir ou d'agréer préalablement les hommes qui devaient être présentés à l'élection canonique. L'évêque de Plaisance répondit, au nom du saint-siége, pour demander que l'Église, qui par sa nature devait être libre, fût entièrement affranchie de la servitude où elle était réduite par les investitures laïques.

A ces mots, les Allemands firent entendre un frémissement général de colère : il devint impossible de continuer la discussion qu'ils interrompaient de leurs cris, et à laquelle Welf de Bavière mêlait sans cesse les éclats terribles de sa forte voix. Ne pouvant plus, en dernier lieu, contenir leur fureur, Welf et ses compagnons mirent fin, tout à coup, au débat en s'écriant : « Ce n'est point ici, mais à Rome, et par les épées que se terminera cette querelle (1). »

Il parut dès lors inutile de demander de nouvelles conférences. Pascal II, toutefois, crut devoir recourir à un dernier moyen : il députa vers le chancelier Albert, qui était resté à Saint-Mémin avec l'empereur, quelques hommes d'un esprit calme et modéré ; ils devaient voir si, dans un entretien privé, il ne serait pas possible de faire entendre au monarque les raisons du saint-siége et de parvenir ainsi à la conciliation désirée.

Après avoir quitté Châlons, Pascal II se rendit, vers le mois de juin, dans la ville de Troyes : suivant les conseils de l'abbé Adam et de Suger, Louis avait résolu de publier, en présence du pontife, un édit solennel sur l'observation de la paix publique dans le royaume. La loi fut proclamée au milieu d'un concile nombreux, et le

(1) Vit. Lud. grossi, cap. 9.

pape prononça la peine de l'excommunication contre quiconque oserait y porter atteinte.

Mais, dans la même assemblée, Louis annonça une autre résolution d'un caractère grave, et dont Suger, à ce qu'il semble, ne se montra pas l'approbateur. Les Garlande, jaloux de la grande puissance des Rochefort, étaient parvenus à persuader au roi désigné que la fille du sénéchal n'était point d'un assez haut rang pour la dignité royale; ils lui avaient fait craindre même de perdre, par cette alliance, le respect et l'obéissance de ses vassaux. Louis, sous le prétexte de parenté, fit prononcer par l'assemblée de Troyes l'annulation du projet arrêté depuis trois ans. Il ne voulait pas rompre néanmoins l'attachement qu'il avait pour le sire de Rochefort, et il ne négligea aucun moyen de retenir ce seigneur dans son amitié. Mais Louis avait brisé la plus chère espérance du sénéchal; les Garlande, d'autre part, n'étaient pas disposés à laisser leur ouvrage inachevé : ainsi prétendre conserver encore la paix au sein de la cour, c'était, comme le prévoyait bien Suger, complétement s'abuser.

Cependant l'empereur n'avait pas répondu à la dernière invitation de Pascal, et le pontife n'espérant plus rien, reprit le chemin de Rome, emportant, tout à la fois, une grande tristesse et un profond sentiment de reconnaissance pour la nation qui lui avait prêté un filial et généreux appui. La mission de Suger, dans cette circonstance, n'avait eu rien encore de bien apparent; mais elle avait porté ses fruits : Suger allait être désormais un des plus utiles soutiens de la cause du saint-siége dans le royaume de France.

CHAPITRE XI.

Suger est élevé à la charge de prévôt de l'abbaye dans la terre de Berneval, sur la côte de Normandie, 1107. — Il recouvre les droits usurpés sur ce domaine et plaide en personne contre l'échiquier d'Angleterre. — Il commence à étudier l'art de l'agriculture et la science de l'administration; utilité de son séjour en Normandie. — Il apprend qu'une lutte furieuse a éclaté entre Louis et le sire de Rochefort. — Victoire éclatante de Louis à Gournai-sur-Marne. — Déchéance d'Humbaud, seigneur de Sainte-Sévère en Limousin; sentiments de Suger sur ces événements.

—

L'abbaye de Saint-Denis, que Suger appelait avec une pieuse gratitude sa mère adoptive, avait elle-même, dans ce temps, de grands dommages à réparer. Ses nombreux domaines étaient pour la plupart envahis, ruinés et sans culture; elle ne s'occupait même plus, depuis bien des années, de changer une situation que l'on croyait sans remède. L'abbé Adam, il est vrai, avait déjà montré dans son administration une courageuse fermeté, et l'on avait vu Suger, très-jeune, seconder ses efforts. Peu après le concile de Troyes, l'abbé lui donna la charge de prévôt, dans le prieuré de Berneval, en Normandie. Ce domaine était situé à l'extrémité du pays de Caux, près des bords de l'Océan. Suger devait rencontrer là une tâche difficile : Berneval ne possédait presque plus rien de ses anciens droits, et, comme pour achever sa ruine, les agents de l'échiquier de Normandie étaient encore venus, depuis peu, mettre de fortes taxes sur son pauvre revenu. Suger fit d'abord

rentrer le prieuré en possession de ce qui lui avait appartenu; puis il déclina énergiquement les prétentions de l'échiquier. Il s'ensuivit une lutte opiniâtre, où l'on vit ce religieux, de si chétive apparence, se présenter hardiment dans les salles de plaids, répondre aux durs et astucieux financiers de Normandie, comme l'homme de loi le plus habile, et gagner enfin sa cause (1).

Suger commença en même temps à Berneval l'étude d'une science nouvelle, celle de l'agriculture, où excellaient déjà les Normands de cette époque. Le prévôt en fit un des plus puissants moyens de rendre au prieuré les ressources qui lui manquaient encore; les terres de Berneval produisirent beaucoup plus qu'auparavant, et l'on eut lieu bientôt de reconnaître à Suger, dans ce genre particulier d'administration, une aptitude peu commune. Mais, ce qui ne fut pas moins heureux, c'est qu'il trouva, dans les deux années qu'il passa en Normandie, l'occasion de s'initier à l'esprit, aux mœurs et à la politique d'une nation qui allait influer si profondément sur les destinées de la France.

Suger était depuis quelque temps à Berneval, lorsqu'il sut qu'une lutte violente venait d'éclater à la cour de Philippe Ier et de compromettre gravement la paix du royaume. Depuis l'assemblée de Troyes, le sire de Rochefort gardait toujours dans son cœur un chagrin qu'il avait peine à contenir, et le prince Louis s'efforçait, mais en vain, de le lui faire oublier. Les Garlande qui aspiraient à renverser une maison trop puissante à leurs yeux, saisirent cette nouvelle occasion, et bien contrairement aux principes de paix et d'union que

(1) Suger. lib. De reb. in admin. sua gestis.

Suger avait toujours portés dans ses conseils au prince Louis, ils prirent soin d'irriter contre le sénéchal les ressentiments de la cour. Ce seigneur eut encore le cruel affront de voir la sénéchaussée arrachée de ses mains pour être donnée à Ansel Garlande; Étienne, devenu depuis quelque temps archidiacre de l'église de Paris, fut nommé chancelier de la couronne, et Gilbert obtint la charge de bouteiller. Cependant les Garlande ne s'arrêtèrent pas à ces premiers actes contre les Rochefort, et ils réclamèrent le château de Gournai-sur-Marne comme un patrimoine de leur famille, injustement possédé alors par Hugues de Créci, fils de l'ancien sénéchal.

Le châtelain Hugues de Pompone, qui gardait cette place pour le sire de Créci, donna au monarque un excellent prétexte de déclarer la guerre. Malgré la paix publique, proclamée dans la ville de Troyes, il fit saisir les chevaux de quelques marchands qui passaient sur la route royale, voisine de la forteresse. Louis, à cette nouvelle, accourut en armes sous les murs du château ; mais à cause de sa forte position sur les bords de la Marne, il ne put s'en rendre maître aussitôt qu'il l'eût désiré.

Gui de Rochefort ne manqua pas cette occasion de venger ses disgrâces; il travailla activement à former dans l'Ile-de-France, contre le prince associé, une ligue des plus redoutables, et il fit appel, en particulier, à Thibaut comte de Brie, de Chartres et de Blois. Thibaut était un jeune seigneur dans toute la vivacité de l'âge; neveu, par sa mère Adèle, du roi d'Angleterre Henri Ier, il tenait aussi par les liens du sang à la famille royale de France, et à la fierté que lui inspiraient d'illustres

origines, il joignait l'éclat d'une grande richesse. Il considérait avec crainte les progrès que faisaient chaque jour les armes de Louis, et il pensait qu'il ne fallait pas laisser tomber encore entre ses mains, un château considérable, situé à l'entrée même de la Brie. Thibaut s'empressa donc d'unir ses forces à celles de Gui de Rochefort, de Hugues de Créci et de leurs alliés, pour faire éprouver un échec au prince Louis et sauver en même temps la forteresse.

En apprenant ces malheureuses nouvelles, le prévôt de Berneval ressentit de vives inquiétudes; il voyait s'engager une lutte qui pouvait devenir désastreuse et il ne put s'empêcher d'en faire retomber, en partie, le blâme sur les Garlande qui avaient fait, disait-il, d'une petite étincelle un vaste incendie. Louis allait avoir, en effet, à soutenir dans le domaine de la couronne, une guerre générale et déjà marquée d'un certain caractère politique.

Mais le prince associé s'était fait, dès le commencement de sa carrière, un cortége d'hommes dévoués qui formaient le fond et l'élite de sa force militaire. C'était à eux que l'on appliquait plus particulièrement le titre d'armée royale; ces deux mots renfermaient pour Louis, comme pour ses compagnons de guerre, une obligation de supériorité morale, une solidarité d'honneur au-dessus de toute comparaison. Il est certain, en effet, que ce sentiment, éveillé fortement dans les âmes, par la monarchie renaissante, en devenait l'un des plus solides et des plus nobles appuis.

Lorsque Gui de Rochefort et le comte Thibaut s'approchèrent du château de Gournai pour en faire lever le siége, Louis sortit de son camp et alla leur présenter

hardiment la bataille. La manière dont il rangea son armée nous donne une idée de la tactique si simple du douzième siècle, et la seule suivie encore longtemps après. Louis plaça sur la première ligne les gens de pied, munis d'arcs et de flèches pour engager l'action; il rangea ensuite ses cavaliers, couverts des pieds à la tête de mailles d'acier et armés de longues lances de bois de frêne, ainsi que de lourdes épées; à ces derniers devait appartenir le principal honneur de la victoire. Les trompettes ayant donné le signal du combat, l'armée royale dispersa l'ennemi en peu d'instants : le château fut forcé de se rendre et Louis le remit entre les mains des Garlande.

La victoire de Louis à Gournai eut dans le royaume un grand retentissement; elle fit du bruit jusqu'en Normandie, où Suger ne tarda pas à l'apprendre. Quoiqu'il eût condamné la première cause de cette guerre, il ne vit pas moins dans le triomphe du prince, une épreuve décisive pour son autorité. Louis, jusqu'à ce moment, n'avait fait que protéger le faible contre le plus fort; on lui attribua dès lors le pouvoir, comme le droit, de frapper de déchéance quiconque oserait mépriser la loi. Ainsi se relevait un principe fondamental de droit public, et ce fut à la grande satisfaction de Suger, que Louis le sanctionna bientôt par un mémorable exemple.

Un baron fort puissant nommé Humbaud, seigneur du château de Sainte-Sévère, sur les marches du Berri et du Limousin, affectait depuis longtemps de dédaigner les justes plaintes de ses vassaux. En l'année 1108, ils s'adressèrent au roi désigné, le suppliant d'obliger leur seigneur à réparer ses torts ou de prononcer contre lui, en cas de refus, la peine de déchéance portée par la loi

salique (1). Humbaud ne craignit pas de résister aux ordres de Louis, et voulut se défendre par les armes. Louis se saisit de son château et de sa personne ; mais pour lui apprendre que l'on ne bravait plus impunément la justice royale, il le ramena avec lui jusqu'à Étampes, et le fit charger de chaînes dans la grosse tour de cette ville.

(1) Aut ad exsequendum justitiam cogere aut jure, pro injuriâ, castrum *lege salicâ* amittere. (Vit. Lud. grossi.)

CHAPITRE XII.

Avénement de Louis à la couronne, 1108. — Situation de l'Ile-de-France; sage conseil d'Ives de Chartres. — Rôle nouveau de Louis VI. — Institution des communes militaires; prédilection du roi pour celle de Saint-Denis. — Les villes qui possèdent une commune politique commencent à réclamer la garantie royale pour leurs franchises.

—

Le cours de l'année 1108 fut marqué par un grave événement. Le 29 juillet, Philippe Ier termina sa carrière, au château de Melun, et dans le moment où, suivant une opinion accréditée, il se disposait à prendre l'habit monastique. Louis conduisit dans l'abbaye de Fleuri-sur-Loire les restes mortels de son père, qui avait choisi ce lieu pour celui de sa sépulture. Au nombre des amis qui accompagnaient le prince, et qui essayaient de calmer sa douleur, était l'abbé Adam, son ancien maître : quant à Suger, il se trouvait encore dans ce moment éloigné de son ami. Les obsèques royales furent célébrées avec beaucoup de pompe, et l'on vit le fils de Philippe Ier y épancher, par ses larmes, une douleur qui se communiquait à tout le monde. Parmi les assistants se trouvait le vénérable Ives de Chartres. Ce prélat était un des hommes les plus sincèrement dévoués à la puissance royale, et tout en donnant à Louis les consolations dont il avait besoin, il crut devoir lui faire entendre un conseil utile. Personne ne connaissait, aussi bien que l'évêque de Chartres, la situation de l'Ile-de-France et la disposition des esprits dans ce moment

décisif. Le comte de Rochefort et son fils Hugues de Créci cherchaient toujours avec ardeur les moyens d'abaisser le pouvoir royal, et pour cette faction dangereuse, c'était bien le moment d'agir. Bertrade et les Montfort se disposaient, d'autre part, à écarter Louis du trône, pour mettre Philippe de Mantes à sa place; enfin, sur tous les points du royaume la foule des mécontents et des rebelles était prête à éclater. Ives savait toutes ces choses de la manière la plus sûre et, à l'issue même des funérailles, il conjura, avec instance, le nouveau roi de ne pas tarder d'un seul moment à prendre la couronne. Louis n'alla donc pas à Reims, mais sans perdre de temps il se rendit à Orléans, la ville la plus voisine de Fleuri, et y fut couronné par l'archevêque de Sens Daimbert, le 3 du mois d'août, cinq jours seulement après la mort de son père.

En prenant, suivant une expression figurée, le sceptre et la main de justice, Louis VI devait donner à la monarchie une autorité nouvelle : il allait réaliser de tout son pouvoir l'idéal qu'il s'en était fait dès son enfance et auquel se mêlaient certainement les souvenirs de Charlemagne. La guerre qu'il avait déclarée aux petites tyrannies et au brigandage n'avait pas seulement pour objet de défendre quelques intérêts présents, elle devait surtout poser l'un des fondements essentiels de l'existence sociale. Cette lutte, par sa nature, devait donc se prolonger. Louis l'avait commencée avec quelques centaines de chevaliers dévoués : devenu roi, mais toujours pauvre, il lui fallait s'appuyer maintenant sur une force plus générale, et il eut recours, pour la créer, au clergé de France. Les évêques, répondant à son appel, commandèrent d'organiser militairement

les populations des principales villes de leurs diocèses : plusieurs abbés firent de même dans les bourgs de leur dépendance. Les bourgeois, divisés par paroisses et portant la bannière du patron de leur église, se tinrent prêts à marcher pour combattre sous les ordres du roi. Ce fut alors, dit Orderic Vital, que, dans toute la France, la communauté fut établie parmi les hommes du peuple. Cette association, toute militaire, qu'il ne faut pas confondre avec les institutions municipales créées depuis peu dans quelques villes du Nord, eut pour centres principaux Paris, Saint-Denis, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Reims, Étampes, Sens et Orléans. Elle s'étendit jusque dans le Berri et même dans l'Auvergne et la Bourgogne, dont les églises avaient eu lieu déjà de ressentir la protection de Louis contre leurs agresseurs. La milice bourgeoise de Saint-Denis, organisée par l'abbé Adam, montra en particulier le dévouement le plus enthousiaste pour la personne du roi, et nous voyons que Louis ne manqua jamais l'occasion de lui témoigner avec éclat sa haute confiance (1).

Lorsque les villes furent appelées à donner régulièrement au monarque l'appui de leur bras, elles commencèrent aussi à chercher dans son pouvoir un appui réciproque. Celles qui, en petit nombre, étaient déjà élevées au rang de communes politiques, réclamèrent sa garantie pour leurs franchises. Ainsi, dès l'année même de l'avénement de Louis, l'évêque et les bourgeois de Noyon le firent prier de corroborer de son sceau et de sa signature la charte communale, donnée à cette ville depuis dix ans. Saint-Quentin et Beauvais

(1) Suger, Vita Lud. gross., ad ann. 1124.

ne tardèrent pas à faire de même. En échange de la garantie assurée à la charte, le roi reçut une somme d'argent plus ou moins considérable; l'intervention de la royauté dans les communes ne semble pas avoir été d'abord autre chose : les circonstances devaient plus tard en agrandir le caractère.

Cependant l'absence de Suger ne lui avait pas permis de voir placer la couronne sur la tête du nouveau roi. Mais cette sorte d'exil sur une côte lointaine le préparait, sans que l'on y prît garde, à rendre, un jour, à la France des services pour lesquels aucun autre n'aurait pu tenir sa place. Aux extrémités de la Normandie et sur la route de l'Angleterre, le jeune religieux ne s'initiait pas seulement au génie et aux intérêts d'une nation rivale; il était encore à même de juger de près un roi actif, entouré d'habiles ministres, et pour qui la France ne pouvait, amie ou ennemie, rester indifférente.

CHAPITRE XIII.

Voyage de Henri Ier en Normandie, rétablissement de la justice dans cette province. — Vœux de Suger pour le maintien de la paix entre les deux royaumes.— Situation équivoque de la Normandie à l'égard de la France; inquiétudes de Henri Ier; conseils de son ministre Robert de Meulan. — Henri se fait livrer la forteresse de Gisors, 1109. — Suger essaye en vain de rétablir la paix entre les deux monarques. — Rencontre de Louis VI et de Henri Ier au pont de Néaufle; victoire des Français. — Suger parvient à négocier une trêve; il inspire une haute estime au roi d'Angleterre.

—

A l'époque où Louis VI monta sur le trône, Henri Ier résolut de visiter son duché de Normandie pour y établir une sévère justice et y fonder solidement sa puissance. Ce fut pendant la seconde moitié de l'année 1108, que le prince anglais se rendit sur le continent. Il se saisit de plusieurs châteaux dont les maîtres s'étaient signalés par leurs rapines et leurs violences, et il fit dresser, en même temps, de hautes fourches patibulaires pour les voleurs et les meurtriers. Le brigandage cessa partout à l'instant même, et suivant l'expression de Suger, qui habitait encore dans cette contrée, *le pays de Normandie se tut en présence de l'homme qui faisait de telles menaces.*

Les courageux efforts des rois de France et d'Angleterre pour le rétablissement de la paix publique dans leurs États, présentaient une heureuse conformité. Rien ne paraissait plus désirable à Suger que de voir Louis

et Henri Ier offrir au monde le spectacle de deux princes généreux, animés des mêmes sentiments, et unis par une inviolable amitié. Mais cette parfaite harmonie était une chose fort difficile, parce qu'elle eût exigé, de part et d'autre, la plus grande modération.

La Normandie était trop voisine, en effet, du domaine royal de France, pour ne pas en être la rivale. Elle avait de plus ce caractère étrange de renfermer un grand nombre de barons qui, par leurs possessions françaises, se trouvaient être vassaux à la fois des deux royaumes : il y avait là une situation équivoque, faite pour entretenir forcément, chez les deux souverains, une défiance mutuelle. Mais dans ce temps une circonstance particulière vint encore exciter plus vivement que jamais les craintes de Henri Ier.

Parmi ses vassaux de Normandie il en comptait beaucoup qui s'accommodaient très-mal de sa sévérité et qui appelaient de tous leurs vœux, à leur tête, le jeune Guillaume Cliton, fils de l'ancien duc Robert; les liaisons directes de plusieurs de ces barons avec Louis VI leur donnaient même l'espoir de gagner facilement ce monarque à la cause du prince déshérité. Cependant Henri avait l'esprit trop pénétrant pour ne rien soupçonner des dispositions secrètes de ses vassaux; l'ignorance lui était d'autant moins possible, qu'il avait pour confident intime Robert, comte de Meulan, vassal lui-même de la France et de l'Angleterre. Ce ministre, qui avait remplacé Robert de Bellesme dans le gouvernement supérieur de la Normandie, connaissait parfaitement l'état de cette province et il ne se méprenait pas sur les sentiments des barons à l'égard de son maître. Une raison personnelle lui conseillait aussi la plus ac-

tive vigilance; il savait que son propre pouvoir devrait finir le jour où Guillaume Cliton serait reconnu en qualité de duc de Normandie.

Henri, suivant les avis de son ministre, chargea Robert de Beauchamp, seigneur d'Arques, de se rendre secrètement au château de Saint-Saëns et d'y prendre le jeune Guillaume pour le ramener à Londres. Le seigneur d'Arques mettant à profit un moment où Hélie, gouverneur du prince, se trouvait absent de sa demeure, pénétra furtivement dans le château, un jour de dimanche, et entra dans l'église, pendant que l'on célébrait l'office du matin. Les assistants, surpris d'abord, devinèrent bientôt le motif de sa présence; quelques personnes dévouées se hâtèrent d'enlever l'enfant du lit où il reposait encore et le mirent en sûreté. Hélie ayant retrouvé bientôt son pupille, l'emmena hors du duché de Normandie, pour lui chercher des protecteurs; il était fermement résolu à partager jusqu'au bout l'exil et la destinée du fils de Robert (1).

Henri avait donc vu échouer sa tentative, et il pouvait même craindre qu'elle ne hâtât les événements qu'il redoutait. Robert de Meulan conseilla fortement au monarque de ne pas les attendre, mais de se prémunir surtout contre la France et de s'assurer, en premier lieu, du château de Gisors. En conséquence Henri, par promesses ou par menaces, obligea le baron Pains, qui en avait la garde, de le remettre sur-le-champ entre ses mains.

Louis, à cette nouvelle, éprouva une surprise mêlée de colère et d'inquiétude : il envoya aussitôt sommer

(1) Orderic Vital, l. XI.

le roi d'Angleterre de rendre le château ou de le raser; mais il n'en reçut qu'une réponse négative. Il paraît que Suger, qui avait eu peut-être déjà l'occasion de voir Henri Ier en Normandie, s'entremit pour réconcilier les deux princes : mais les hommes de la cour de France, et à leur tête les Garlande, donnèrent l'avis d'exiger la réparation sur-le-champ, et les armes à la main; les efforts du religieux furent inutiles, et il ne put, cette fois, que déplorer la faute de ceux qui avaient rendu le mal irremédiable par la violence de leurs conseils (1).

Les deux monarques se donnèrent, pour le mois de mars 1109, un rendez-vous armé au pont de Néaufle, sur la limite des deux Vexins. Louis se mit en marche, ayant à sa suite le comte de Flandre, Robert le Jérosolymitain, qui lui était si dévoué; le comte de Chartres, nouvellement reconcilié avec lui; le comte de Nevers, Guillaume II et Hugues II duc de Bourgogne. On voyait aussi, pour la première fois, les milices des villes que leurs évêques et leurs archevêques conduisaient eux-mêmes sous la bannière royale. Après avoir ravagé, sur son passage, les terres du comte de Meulan, Louis vint se placer sur la rive française de l'Epte, en face de ses adversaires campés sur la rive opposée.

Quelques seigneurs de France, choisis pour porter la parole, franchirent le pont de Néaufle dont les planches vermoulues tremblaient sous leurs pas. Dès qu'ils furent en présence de Henri, l'un d'eux lui dit d'un ton sévère : « Lorsque le seigneur roi des Français vous accorda le duché de Normandie, comme un fief propre de sa couronne, il fut stipulé, sous la foi du serment, pour les

(1) Vit. Lud. grossi.

châteaux de Gisors et de Brai, que si l'un de vous deux, par un acte quelconque, en devenait maître, il ne les garderait pas, mais qu'il les rendrait ou les détruirait de fond en comble dans les quarante jours. Parce que vous ne l'avez pas fait, le roi ordonne que vous le fassiez maintenant et que vous donniez les indemnités marquées dans la loi. Il est honteux, en effet, qu'un roi transgresse la loi, car les rois et la loi commandent en vertu de la même puissance. Si vous refusez de reconnaître la vérité de ce que nous disons, nous sommes prêts à la prouver par le témoignage de deux ou trois barons et par le gage de bataille. »

Henri ne répondit pas immédiatement; il envoya, à son tour, des députés au roi de France, pour lui proposer de soumettre la question à un débat judiciaire. Mais ce n'était pas sur le terrain de la chicane que les Français entendaient vider leur querelle avec les Normands. On députa au roi d'Angleterre quelques seigneurs d'un rang plus élevé que les premiers, et, à leur tête, Robert de Flandre, qui s'offrit lui-même pour prouver, dans un combat singulier, le bon droit de la France. Les Anglais n'ayant pas répondu, encore cette fois, d'une manière précise, plusieurs barons français, emportés par leur exaltation chevaleresque, voulurent que Louis proposât de se battre, en personne, contre le roi d'Angleterre. Louis se portait tout le premier à cette résolution, et, dans son impatience, il ne demandait pas d'autre champ de bataille que ce pont vacillant qui menaçait de s'écrouler sous la moindre secousse. Henri, bien moins impétueux que ses adversaires, répondit froidement : « Je ne prends pas tout ceci assez à cœur pour m'exposer, à cause de vos bra-

vades et de celles que vous pourriez encore faire, à perdre follement un château si fameux et qui m'est si utile. » Il allégua aussi la difficulté du lieu choisi pour le combat. « Quand je verrai, ajouta-t-il, le seigneur roi de France en lieu où je me doive défendre, je ne fuirai pas. »

Comme ces diverses entrevues avaient rempli la journée, Louis se retira à Chaumont, et Henri à Gisors pour y passer la nuit. Le lendemain, dès le point du jour, les Français revinrent au galop, franchirent la rivière et s'élancèrent, l'épée à la main, sur les Normands qui se retirèrent, comme de coutume, derrière les murs de Gisors. La journée de Néaufle appartenait à Louis; mais les Normands furent loin de se croire vaincus, et les hostilités se poursuivirent avec opiniâtreté sur les deux bords de l'Epte (1).

Dans le temps où se réveillait ainsi la lutte des Français et des Normands, un grand danger menaça tout à coup l'Espagne chrétienne : les Arabes Almoravides de l'Afrique venaient de pénétrer dans la Péninsule, et d'obtenir des victoires qui leur promettaient de la faire tomber bientôt tout entière sous leur joug. Les Espagnols, comme naguère les croisés d'Orient, envoyèrent solliciter les secours des Français. Louis, ému de leur péril, les assura généreusement de son appui; mais il fallait d'abord conclure la paix, ou du moins une trêve avec l'Angleterre. Suger se chargea de cette mission aussi importante que difficile. En effet, Henri Ier était vivement irrité contre la France, et à cette disposition fâcheuse venait encore se joindre la réserve naturelle

(1) Vit. Lud. grossi, cap. 15.

que ce monarque portait dans toutes ses affaires, et qui, pour un intérêt aussi grave, devait être plus grande que jamais. Cependant, lorsqu'il eut entendu les raisons de Suger, Henri se détermina sans hésitation à signer une trêve avec la France. Ce prince reconnut alors dans le religieux de Saint-Denis un esprit supérieur et une équité à laquelle on pouvait se fier sans crainte (1). Il jugea aussitôt que cet homme serait, non-seulement le plus sage médiateur de la France et de l'Angleterre, mais encore un excellent conseiller pour lui-même, dans les difficultés et les dangers dont il se voyait, sans cesse, environné. Suger éprouva, de son côté, une joie très-vive : le succès de sa démarche et l'impression qu'il avait laissée dans l'esprit du prince anglais, lui faisaient espérer un retour définitif de paix et de bonne amitié entre les deux monarques.

(1) ... Familiarem me habebat (Henricus), venienti etiam... occurrebat, et quod multos suorum celaret de reformatione pacis, sæpius mihi aperiebat. (Suger. epist. 102, apud D. Bouquet, t. XV, p. 520.)

CHAPITRE XIV.

L'abbé Adam rappelle Suger de Berneval et lui destine la prévôté de Touri, dans la Beauce; difficultés et dangers de cette mission nouvelle.— Affaire de Saint-Denis du Val; restriction apportée, dans les domaines de Saint-Denis, aux épreuves du combat et à celles de l'eau et du fer ardent. — Travaux de Suger à Touri.— Histoire intérieure de la monarchie; complot de Bertrade et de Philippe de Mantes contre Louis VI; la faction de Montfort est vaincue pour toujours.

—

Suger venait de montrer, pour la première fois, des talents politiques de l'ordre le plus élevé, et l'opinion que l'on avait déjà de lui s'agrandit singulièrement dans l'esprit de la cour. Mais le religieux appartenait surtout à son abbaye, et c'était à elle qu'il devait ses services de chaque jour. Peu après l'époque de son heureuse négociation, il quitta le prieuré de Berneval, pour recevoir, de l'abbé Adam, une charge nouvelle. Il s'agissait de remettre l'abbaye en possession de la terre de Touri, le plus important de tous ses domaines.

Touri, situé au milieu de la Beauce, sur la route de Chartres à Orléans, était autrefois le centre d'une vaste culture, et fournissait à Saint-Denis une grande partie de ses ressources. L'abbaye en avait fait aussi un lieu de repos pour les voyageurs : l'étranger qui traversait les plaines désertes de la Beauce avait droit d'entrer à Touri et d'y réclamer, le jour et la nuit, le bienfait de l'hospitalité. Mais ce beau domaine n'offrait plus que

l'aspect de la solitude. Abandonné, en partie, depuis un grand nombre d'années, il se trouvait, chaque jour, plus près d'une ruine complète, par suite des déprédations de Hugues le Beau, seigneur du Puiset, qui avait son château dans le voisinage. Le Puiset, bâti entre Chartres et Orléans, consistait dans une énorme tour de bois, défendue par des fossés et des remparts d'un abord difficile. Aussi le propriétaire de cette forteresse pouvait-il porter impunément ses ravages, tantôt dans les comtés de Chartres et de Blois, tantôt dans le domaine de Touri ou sur les terres des églises de Sens et d'Orléans. Suivi de ses gens armés, Hugues pénétrait de vive force dans les métairies, enlevait l'argent, les meubles, le bétail et toutes les provisions, puis forçait les colons de conduire eux-mêmes, jusque dans son château, les fruits de son brigandage.

Pendant que l'abbé méditait avec Suger les moyens de changer cette situation, il régla une affaire qui, pour n'avoir pas eu d'éclat, n'est peut-être pas tout à fait indigne d'attention. Saint-Denis possédait, dans le Poitou, l'église du Val de la Valette, près de laquelle se tenait un marché public. Les vicomtes de Châtellerault, voisins de ce prieuré, en avaient depuis longtemps usurpé les droits et la juridiction, et ils y faisaient de fréquentes saisies de personnes et de marchandises. Ajoutons la facilité malheureuse avec laquelle ils substituaient les épreuves judiciaires à la recherche réelle de la vérité. Mais alors on put voir qu'Adam et Suger étaient bien résolus de faire revivre l'imprescriptible force du droit contre les injustices même du passé. Les libertés de l'église du Val se trouvaient hautement constatées; elles étaient, suivant les chartes

examinées par Suger, l'ouvrage même de Dagobert et de Charlemagne. Aussi, le vicomte de Châtellerault, Aimeri, fut-il obligé de reconnaître la légitimité de ces droits antiques que ses prédécesseurs, ni lui-même n'avaient pas respectés. Il réintégra le prieuré dans sa juridiction primitive et promit une entière sécurité aux marchands qui venaient à Saint-Denis du Val, pour leur commerce. Par une clause particulière et dont il voulait que l'on eût toujours mémoire, il jura, pour lui et pour ses successeurs, que l'on n'imposerait plus aux hommes du Val les épreuves du combat ou celles de l'eau et du fer ardent, avant d'avoir préalablement cherché à connaître la vérité par des preuves certaines et par de légitimes témoignages (1).

Ces graves questions venaient d'être résolues avec autant d'habileté que de succès, lorsque Suger alla prendre possession de sa nouvelle prévôté. La terreur continuait toujours de régner autour du Puiset. Mais, sans paraître s'inquiéter beaucoup des cachots de Hugues le Beau, le religieux s'occupa aussitôt de remettre tout en ordre dans le domaine de Touri. Les secrets de Suger pour produire ce résultat difficile paraîtront simples et naturels; cependant ils étaient nouveaux pour cette époque. Le premier de tous, et le plus nouveau, peut-être, consista surtout à savoir faire à propos quelques sacrifices. Le prévôt donna aux colons de meilleurs instruments de travail, il répara les habitations, rendit les chemins plus sûrs et plus commodes.

(1) Volumus, quod sit semper memoriale, ut neque ego, neque successores mei, neque præpositus... sive aliquis ministrorum nostrorum, imponant eis bellum, sive igniti ferri judicium aut aquæ, sine legitimo testimonio. (Cartul. de Saint-Denis, t. II, p. 332. Archives imp.)

Mais il était impossible de rétablir un ordre durable si l'on ne reconstituait, en même temps, le corps administratif, chargé de régir le domaine. Or, il faut se rappeler que la hiérarchie avait été généralement détruite, et que la plus extrême confusion régnait entre les divers pouvoirs. Ainsi les maires, dont les fonctions consistaient à lever les tailles et à rendre la justice en l'absence des prévôts, s'étaient vu dépouiller par les avoués de cette dernière prérogative; ils n'étaient plus, depuis longtemps, que les premiers d'entre les serfs, dont ils partageaient même les charges humiliantes (1).

Suger reconnut la nécessité absolue de rétablir, à Touri, une administration un peu régulière. Une charte précieuse, rédigée à cette époque, nous le montre, en quelque sorte, à l'œuvre dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche. Suivant les dispositions de cet acte remarquable, le maire de Touri redevint, dans toute la force du terme, un véritable magistrat; il fut chargé de rendre, comme autrefois, la justice en l'absence du prévôt qui lui déléguait ses pouvoirs, déterminait d'une manière précise les limites de ses droits, et lui assurait des honoraires proportionnés à ses services (2).

(1) C'est ce que nous prouvent différentes chartes, dans lesquelles l'abbaye de Saint-Denis prend soin d'affranchir les maires de la dépendance servile des avoués. « Major B. Dionysii quicumque sit... liber et immunis ab omni Hugonis advocatione et potestate, sive servitio in perpetuum permanebit. » (Cartul. de Saint-Denis, t. II, p. 159.)

Odonem majorem S. Dionysii et omnes majoriam illam habituros... ab omni exactione et prava consuetudine (Robertus de Monteacuto) liberos esse clamavit. » (Ibid., t. II, p. 220.)

(2) Si præpositus extra Belsam fuerit et justitiam interim fieri necesse fuerit, major in curte nostra quæ ibidem est, servientium nostrorum consilio sibi adjuncto, *justitiam faciet*. (Cartul. de Saint-Denis, t. II, p. 24, Arch. imper.)

Mais il faut que le maire présente, pour le ministère qu'il doit remplir, des garanties de probité et d'intelligence ; il faut qu'il soit soumis et dévoué à l'autorité supérieure dont il est le représentant. Le maire sera donc élu par l'abbé ou par le prévôt, et ceux-ci auront le droit de le révoquer, s'il manque à ses devoirs ou s'il refuse l'obéissance (1). Les échevins, assesseurs de ce magistrat dans les affaires d'administration et de justice, sont assujettis eux-mêmes à l'accomplissement exact de leurs devoirs, aussi bien qu'à une subordination rigoureuse, seule garantie d'ordre public (2).

Pendant que Suger, à Touri, s'occupait de ces soins importants, Louis VI eut à s'inquiéter d'une rivalité de famille qui prenait chaque jour un caractère plus dangereux. La maison de Montfort n'avait jamais cessé un seul instant d'aspirer à la couronne et moins que jamais elle dissimulait ses espérances. L'ancienne reine Bertrade, le comte d'Anjou Foulque son fils et Amauri de Montfort son frère, dirigeaient cette audacieuse faction dont Philippe de Mantes était le héros. Les Montfort comptaient parmi leurs plus zélés partisans Hugues de Créci, qui, dans la force de la première jeunesse, se faisait le promoteur et l'appui de toutes les révoltes contre la royauté. On ne cessait de parler à Philippe de ses droits à la couronne, et ce prince, quoique bien jeune encore, affectait une indépendance toujours plus hautaine à

(1) Ceci résulte d'autres chartes analogues à celle que nous venons de citer : « Sane per præpositum S.-Dionysii, ad voluntatem ejus, in prædicta villa (Solemii in pago cameracensi) major ponetur (Cartul. de Saint-Denis, t. II, p. 220).

(2) Præpositus... scabinos constituet et, si opus fuerit, amovebit. (Ibid., p. 229).

l'égard de son frère. Invité plusieurs fois à venir répondre devant la cour sur les griefs qui lui étaient imputés, Philippe refusa obstinément d'obéir, attendu, disait-il avec orgueil, que la ville de Mantes ne manquait pas de gens pour la défendre. Mais en dépit de cette superbe menace, Louis se rendit maître de la ville, et en priva pour toujours un frère ingrat et si peu digne de ses bienfaits.

Cependant les Montfort essayèrent de garder la forteresse de Montlhéri, plus favorablement située encore que celle de Mantes, pour leurs coupables projets. Le sire de Créci reçut d'eux l'investiture du château et Amaury lui promit de plus la main de sa fille. Hugues se croyait déja bien assuré de Montlhéri, lorsque Louis accourut en toute hâte pour déjouer l'intrigue. Mais au moment où il se disposait à une attaque, Milon le jeune, frère de Gui de Troussel vint se jeter à ses pieds, et le supplia de lui rendre ce château qui avait été le patrimoine de ses ancêtres. Il promettait au roi avec serment d'être son vassal fidèle, son serf même, s'il voulait lui accorder un si grand bienfait.

Louis se laissa fléchir par les prières et, sans doute aussi, par les présents de Milon le jeune qu'il investit sur l'heure même de la forteresse. En apprenant cette nouvelle les gens de Montlhéri transportés de joie forcèrent le sire de Créci à une prompte retraite et allèrent recevoir leur nouveau seigneur en triomphe.

Cependant Montlhéri, entre des mains infidèles, pouvait encore troubler gravement le royaume. Suger ne partageait donc pas la confiance de Louis, car il ne pouvait oublier les paroles que le roi Philippe Ier, à l'occasion de la trop fameuse tour, avait autrefois adres-

sées à son fils. Cependant la faction de Montfort était abattue pour jamais. Philippe de Mantes fit sa soumission, et Bertrade alla prendre le voile dans le monastère de Fontevrault en Poitou. Foulque et Amauri se rangèrent eux-mêmes à l'obéissance ; mais Hugues de Crécy ne voulut rien sacrifier de son implacable haine contre Louis, et, sans prendre le moindre repos, il s'occupa de chercher de nouvelles occasions de guerre contre le monarque (1).

(1) Vita Lud. grossi.

CHAPITRE XV.

Suger plaide avec succès devant la Cour; affranchissement de l'église de Saint-Denis. — Nouvelles attaques de Hugues le Beau contre Touri. — Siége et prise du Puiset. — Différend de Louis VI avec Thibaut, comte de Chartres. — Thibaut et Henri Ier organisent une ligue formidable contre le roi de France. — Louis, Ansel de Garlande et Suger combinent les moyens de la défense.

—

Les commencements du douzième siècle semblent présenter, entre autres caractères, celui d'un premier retour vers les droits de tout genre que le désordre féodal avait plus ou moins complétement anéantis. Ainsi, la royauté s'efforce de reprendre et d'affermir son pouvoir; les villes travaillent à se délivrer de leurs servitudes, et les églises donnent, à leur tour, de semblables exemples.

Mais ce n'était pas contre le seigneur seul que l'on pouvait alors justement réclamer. Les prévôts royaux, entraînés eux-mêmes par la pente universelle, avaient établi en bien des lieux certaines coutumes abusives, et, ce qui pourra surprendre, sans doute, c'est que les propriétés de Saint-Denis n'avaient pas été à l'abri de leurs atteintes. Les abbés avaient perdu de cette manière le droit de rendre la justice dans le territoire du monastère, et ils ne pouvaient plus affranchir un de leurs serfs, sans une autorisation chèrement payée au trésor public. La royauté, sans le vouloir peut-être, ne s'était donc pas toujours maintenue dans les justes limites du droit, et, en l'année 1111,

l'abbé Adam et Suger ne craignirent pas de lui demander à elle-même une réparation légitime.

Cette tâche ne devait pas être exempte de difficultés, ni même de périls. Les officiers royaux étaient, en effet, très-peu disposés à entendre raison, et ils conseillèrent fortement au monarque de ne point se dessaisir de ses prérogatives.

Une lutte violente s'engagea entre les deux parties, et les adversaires de Saint-Denis allèrent jusqu'à persuader au roi que l'abbé soutenait sa réclamation par des preuves supposées. Louis, vivement irrité, intenta contre Adam un procès en faux qui atteignait jusqu'à un certain point Suger lui-même. Mais l'abbé et le religieux ne déployèrent que plus d'énergie pour le triomphe des droits de leur église; ils déférèrent leurs accusateurs à l'évêque Ives de Chartres qui prit hautement la défense de l'abbaye (1).

Lorsque le roi, mieux éclairé, fut revenu de son premier mouvement de colère, l'abbé Adam et Suger se rendirent devant sa cour, apportant avec eux les chartes des anciens rois, depuis Dagobert jusqu'à Robert le Bon. Nous avons vu quelle était déjà la puissance d'une charte remise au grand jour et soutenue par le talent uni au courage. Suger prouva jusqu'à l'évidence l'authenticité des droits de Saint-Denis; il démontra comment l'usurpation, favorisée par la négligence, avait seule fait perdre à cette église ses anciens priviléges.

Après avoir entendu le plaidoyer du religieux et constaté la validité des preuves, Louis déclara qu'il renonçait à des prétentions injustes, et il fit dresser, pour

(1) Ivonis Carnot., epist. Duchesne, Script. Franc., t. IV, p. 240.

l'affranchissement de Saint-Denis, un acte qui offrait le caractère d'une grande et solennelle réparation.

Une des principales clauses de la charte regardait les serfs de Saint-Denis : elle rendait à l'église le pouvoir de les affranchir librement; elle leur assurait le droit de porter témoignage à l'égal de l'homme libre, et de réclamer justice en tout temps et dans tout le royaume (1).

De sa prévôté de la Beauce, Suger, comme l'on voit, ne cessait pas de communiquer fréquemment avec Saint-Denis et de déployer son activité et ses talents pour défendre, dans l'occasion, les intérêts généraux de l'abbaye. Le domaine de Touri continuait de reprendre dans ses mains un aspect toujours plus florissant et le prévôt n'aurait eu qu'à se louer du succès de ses efforts, si le seigneur du Puiset n'y avait pas trouvé précisément un motif de plus pour exercer avec fureur ses rapines accoutumées. Suger ayant épuisé inutilement à son égard tous les moyens de la raison et du droit, prit enfin le parti de recourir à la justice royale. Le comte de Chartres Thibaut et la comtesse Adèle, sa mère, les évêques de Sens, de Chartres et d'Orléans, joignirent aussi leurs supplications à celles du prévôt, pour obtenir contre Hugues le secours du monarque.

Louis convoqua un parlement dans la ville de Melun, et là, en présence de Suger et des autres victimes du sire de Puiset, il promit avec serment de mettre fin aux brigandages de cet audacieux seigneur. Il assigna d'abord Hugues le Beau à venir

(1) Cartul. de Saint-Denis, t. I, p. 48.

répondre devant sa cour sur les griefs qui lui étaient imputés. Le monarque renvoya, en même temps, Suger à Touri, avec l'ordre de le fortifier et d'y mettre une bonne garnison composée des gens du roi et de ceux de l'abbaye. Louis avait l'intention de s'en faire un retranchement pour attaquer le Puiset, si Hugues résistait à ses commandements. Suger, chargé cette fois de défendre une grande cause, non plus par la parole, mais par la guerre, prit ce rôle avec autant d'activité que de courage : il fortifia promptement Touri, le pourvut de vivres, et y plaça une troupe de cavaliers et de fantassins.

Hugues ne se rendit pas à l'assignation du roi. La cour le condamna à perdre son fief, et sans attendre plus longtemps, Louis VI, à la tête de ses gens de guerre, vint rejoindre Suger à Touri. De là, il envoya au seigneur du Puiset l'ordre de remettre dans ses mains le château dont il était dépossédé par jugement royal. La réponse de Hugues était facile à prévoir. Louis, accompagné de Suger et du comte de Chartres, vint aussitôt assiéger la forterese avec un grand nombre de balistes et d'autres machines de guerre qui lançaient des flèches et des pierres de tous côtés; les assiégeants faisaient, en même temps, des efforts inouïs pour escalader les remparts. Mais, à leur tour, les gens du Puiset opposaient la plus vigoureuse résistance. Alors Thibaut, avec ses chevaliers, entreprit de forcer la place du côté du nord, pendant que le roi et Suger essayaient de brûler la porte principale, au moyen d'un chariot enflammé. Ces deux tentatives venaient encore d'échouer, lorsqu'un vieux prêtre tout chauve, qui avait amené une des communes voisines, se saisit comme par in-

spiration d'un ais de bois, s'en fait un bouclier, gravit le rempart, et couvert seulement de sa planche, arrache pièce à pièce les palissades, en faisant signe aux assiégeants de le suivre. Ceux-ci s'élancent, à leur tour, sur le parapet et achèvent, à coups de hache, la brèche commencée. Dans le même instant, Louis et le comte Thibaut se rendaient maîtres de la porte principale. Hugues, à cette vue, se retira dans le donjon intérieur; mais au moment d'y être investi par l'armée royale, il prit le parti de se remettre entre les mains de son vainqueur. Le roi le fit charger de chaînes et l'envoya au château Landon pour y demeurer prisonnier. Louis fit ensuite vendre à l'encan les meubles, ainsi que toutes les richesses trouvées dans le château; mais il ne se contenta pas d'avoir infligé ce châtiment exemplaire à un méchant seigneur, il ne voulut rien laisser debout de cette redoutable demeure, et ordonna l'entière destruction du Puiset.

La paix venait d'être rendue à une belle et riche contrée, et on en rendait grâces à la fois au roi et à Suger. Le prévôt de Touri pouvait donc croire que le service rendu en particulier à Thibaut aurait pour effet d'affermir la réconciliation de ce seigneur avec le monarque. Mais Thibaut avait espéré que Louis remettrait le Puiset entre ses mains, et il voyait, tout au contraire, que la ruine de ce château, en brisant le dernier obstacle qui séparait le roi de la ville d'Orléans, laissait aussi le comté de Chartres à découvert; il crut devoir garantir sa frontière et fit commencer une forteresse dans la métairie d'Alone, peu éloignée du Puiset. A cette nouvelle, Louis envoya à Thibaut la défense de continuer le travail, et ordonna de suspendre la démo-

lition du Puiset, dont il conserva la grosse tour par mesure de prudence. Le comte de Chartres prétendit avoir obtenu, pour son entreprise, le consentement du roi; mais Louis démentit formellement cette assertion, et réclama le territoire d'Alone comme une propriété royale.

Dans les circonstances de cette nature, Suger se montrait fidèle à pratiquer une maxime aussi simple que sage : c'était de travailler à étouffer la discorde dès sa naissance. Mais, presque toujours, les haines s'enflammaient trop rapidement pour laisser d'abord quelque pouvoir aux conseils pacifiques, et le religieux en fit, encore cette fois, l'expérience. Le roi voulut soutenir, par le gage de bataille, la justice de son droit, et le sénéchal Ansel se présenta lui-même pour être son champion. Thibaut accepta le défi, et son prévôt André de Baudement s'offrit pour combattre en lice contre Ansel de Garlande.

Les deux champions étaient impatients d'en venir à la bataille, et ils réclamèrent plusieurs fois, avec instance, la réunion de la cour qui devait régler le combat et en être le témoin. Cependant leurs vœux ne furent pas satisfaits, et l'on pourrait croire, avec assez de vraisemblance, que l'évêque de Chartres et le prévôt de Touri contribuèrent à empêcher une rencontre aussi opposée au véritable esprit de la justice qu'à la dignité royale.

En attendant l'issue du procès, Louis chercha quelque moyen d'effacer l'impression de terreur si longtemps produite par le seul nom du Puiset. Sur l'avis de Suger, il établit dans la cour du château, dont les remparts avaient été ruinés, un marché public qui devait se tenir le samedi de chaque semaine.

Thibaut, voyant que le roi était fermement résolu à

ne pas céder, prit le parti extrême de lui déclarer la guerre. De sanglantes rencontres eurent lieu vers la fin de l'année, sur le pont de Meaux et à Lagni-sur-Marne. Dans la dernière, Louis eut la douleur de perdre son vaillant et fidèle auxiliaire, le comte de Flandre : au moment où l'armée royale cherchait à se dégager d'un passage étroit, Robert fut renversé à terre et foulé sous les pieds des chevaux. Cet accident coûta la vie au comte de Flandre, et Louis se vit privé, par là, de son plus puissant allié. Thibaut, jugeant néanmoins qu'il soutiendrait difficilement la lutte où il venait de s'engager, eut recours à son oncle, le roi d'Angleterre. Le comté de Chartres touchait à la Normandie, et une raison politique très-grave se joignait à l'intérêt de parenté pour former, entre les deux princes, la plus intime alliance. Henri Ier n'hésita pas à rompre la trêve que Suger avait fait autrefois conclure. Sans perdre de temps, il se concerta avec son neveu pour organiser, dans toute l'étendue de l'Ile-de-France, une grande ligue, composée des seigneurs qui subissaient à regret le joug de l'autorité royale. Thibaut invoqua ses liens de famille avec la plupart d'entre eux ; il leur promit surtout le rétablissement de leurs anciennes libertés. Un grand nombre de seigneurs répondirent avec empressement à son appel. Hugues de Créci, son frère Gui II, de Rochefort, et Milon de Montlhéri, entrèrent les premiers dans la ligue.

Le plan de l'attaque et la distribution des rôles décelèrent toute l'habileté de l'esprit normand. Le sire de Dammartin Lancelin de Bulens et Payen, sire de Montjai, devaient, du côté du nord, tenir Paris en échec, pendant que Thibaut, avec les hommes de la Brie, in-

tercepterait le chemin de Senlis à la capitale. Au midi de la Seine, de bien plus grands embarras encore étaient préparés; Hugues de Créci, qui possédait Châteaufort, le sire de Rochefort son frère, et Milon de Montlhéri, se chargeaient d'empêcher toute communication entre Paris et la ville d'Étampes. Vers la Loire, Raoul de Beaugenci avec les gens de Chartres et de Châteaudun promettait de former, au devant d'Orléans, une semblable barrière. Quant au roi d'Angleterre, il devait pénétrer dans l'Ile-de-France par la frontière normande et subvenir, de son argent, aux frais de la guerre.

Cependant les dispositions de Louis ne furent pas moins habilement calculées que celles de ses adversaires, et Suger prit, avec Ansel de Garlande, une part active dans les combinaisons de la défense. A la tête de la fidèle garnison de Touri, transformée en forteresse, il se chargea de surveiller lui-même, dans le midi de l'Ile-de-France, les ennemis du roi. Sur la frontière de Normandie les châteaux furent mis en état de défense, et Louis eut, en même temps, de ce côté, des auxiliaires intelligents et dévoués qui devaient l'instruire, à temps, des projets ou des actes du roi d'Angleterre. De semblables mesures furent concertées au nord du royaume.

CHAPITRE XVI.

Louis VI prononce la dissolution de la commune de Laon, 1112; révolte des bourgeois; scènes affreuses dont cette ville devient le théâtre. — Suger déplore vivement la faute de Louis VI. — Guerre de l'Ile-de-France; artifice de Hugues du Puiset pour s'emparer de Touri; Suger sauve heureusement cette place. — Échec et humiliation de Louis sous les murs du Puiset. — Louis répare son affront; défaite et soumission de Thibaut; Suger obtient pour lui des conditions favorables. — Nouvelle paix de Gisors, conclue par la médiation de Suger, entre les rois de France et d'Angleterre, 1114.

—

Au mois d'avril 1112, et au moment où se préparait cette grande lutte, le roi fut invité par l'évêque de Laon, Gaudri, à venir passer les fêtes de Pâques dans cette ville. L'évêque voulait l'entretenir des mécontentements que lui causaient les bourgeois et le prier de dissoudre leur commune, établie l'année précédente et confirmée par le monarque. Suivant le tableau tracé par un contemporain, témoin oculaire des événements, la cité de Laon renfermait alors un assez grand nombre d'hommes pervers, toujours prêts aux actes les plus révoltants de violence et de mauvaise foi. D'un autre côté, l'évêque Gaudri était un homme de mœurs mondaines, qui s'occupait beaucoup trop du soin de se procurer de l'argent : il témoignait, avec une imprudente affectation, son mépris pour les bourgeois, et ne leur dissimulait pas son regret d'avoir consenti à l'établissement de la commune. Ces derniers, connaissant bien le motif qui avait amené le roi dans leur ville, allèrent aussitôt

lui offrir une somme de quatre cents livres pour qu'il maintînt leur commune; mais l'évêque en promit sept cents à Louis, s'il voulait la dissoudre. Ce moyen de succès ne pouvait être tenté près du monarque, dans un moment plus favorable, car il se voyait à la veille d'une grande guerre qui exigerait beaucoup d'argent. Cependant l'évêque fit valoir aussi les nombreux griefs qu'il avait contre la bourgeoisie de Laon, et ses raisons durent persuader d'autant mieux le roi, qu'il avait lui-même beaucoup à se plaindre de cette ville : une fois, entre autres, qu'il était venu à Laon, on n'avait pas craint de voler ses chevaux et de blesser ou de battre les gens qui les conduisaient.

Il est naturel de se demander quelle eût été la conduite de Suger, si ce sage ami se fût trouvé près du roi dans cette circonstance ; on ne saurait douter qu'il n'eût examiné sérieusement une affaire si grave, et que lors même qu'il n'aurait pas eu le pouvoir de rétablir entre l'évêque et les bourgeois une paix durable, il eût au moins détourné le roi de la funeste résolution qui lui était inspirée. Malheureusement Louis eut alors des conseillers qui n'avaient pas autant de modération et que l'évêque de Laon sut, d'ailleurs, intéresser à sa cause par de riches présents ; Louis se décida en faveur de l'évêque, et le jour du jeudi saint, qui était le 18 avril, il prononça la dissolution de la commune.

Il serait difficile d'excuser la faute énorme que Louis VI commit dans cette occasion. Par toute la ville on répéta, avec indignation, que l'argent seul avait fait pencher la balance entre les mains du roi ; mais cette malheureuse accusation ne fut pas encore le seul résultat de son imprudence. Le jeudi de la semaine suivante,

qui était le 25 du mois, une effroyable insurrection éclata dans la ville de Laon et coûta la vie à l'évêque et à une multitude d'autres victimes. L'incendie du palais épiscopal embrasa plusieurs églises, ainsi qu'une grande partie des maisons ; ce qui échappa aux flammes devint ensuite la proie des bandits du voisinage, et Laon n'offrit plus, alors, qu'un ensemble de ruines désertes. Aussi les meurtriers, épouvantés des conséquences probables de leur crime, allèrent-ils réclamer la protection de Thomas de Marle, sire de Couci, qu'une haine féroce animait contre les églises : ils n'eurent pas de peine à obtenir ce qu'ils demandaient, et Thomas de Marle leur donna son château de Nogent pour asile (1).

La catastrophe de Laon fit partout une profonde impression de terreur, à laquelle était fatalement mêlé le nom du roi. Suger, sans condamner avec autant de rigueur, que beaucoup d'autres, la conduite de Louis, en ressentit lui-même le plus vif regret ; s'il ne dépendit pas de lui d'en effacer le souvenir, il forma du moins le vœu secret qu'elle fût, un jour, omise dans son histoire ; mais, en même temps, le religieux tira de ce cruel événement une leçon utile sur les difficultés, encore peu comprises, de l'institution communale, et l'expérience devait n'être pas perdue pour l'avenir.

Cependant la guerre de l'Ile-de-France vint distraire bientôt les esprits des malheurs de Laon et de la destruction de sa commune ; Louis voyant la ligue de ses adversaires éclater tout autour de lui, montra d'abord une fierté dédaigneuse qui sembla rehausser son courage devant la défection. Suger, dans son langage tou-

(1) Guibert de Nogent, apud Duchesne, t. IV, et D. Bouquet, t. XII.

jours vif, le comparait à une mer vaste et profonde qui s'inquiète peu que tous les fleuves refusent ou non de lui apporter le tribut de leurs eaux. Le monarque alla chercher ses ennemis sur tous les points à la fois, et cette rapidité prodigieuse lui assura de nouveau la supériorité. Mais pendant qu'il soutenait si glorieusement la lutte, le château de Corbeil se trouva tout à coup sans maître, par la mort d'Eudes son dernier comte. Thibaut déclara aux confédérés qu'il fallait, dans l'intérêt de leur cause, s'en assurer à l'instant même, et il demanda que le château fût remis entre ses mains; il voulait par là, comme le disait le prévôt de Touri, *arracher le cœur même du royaume*. Louis avisa donc, sur-le-champ, au moyen de prévenir cette surprise; mais une difficulté embarrassa le monarque : l'héritier de Corbeil était précisément le captif du château Landon. Malgré les derniers attentats de Hugues le Beau, Louis ne crut pas pouvoir le dépouiller d'une succession légitime, et aucune circonstance, peut-être, ne montra mieux quel empire avait sur le prince l'idée du droit. Louis résolut d'offrir à Hugues sa liberté, en échange de la précieuse forteresse; mais pour s'éclairer préalablement sur cette affaire, il réunit son conseil à Mousseau, dans une maison de campagne de l'évêque de Paris. Suger invité à donner son avis, jugea, comme tout le monde, que le roi ne pouvait abandonner Corbeil aux mains de ses ennemis; mais il prévoyait aussi tout le mal que Hugues, devenu libre, serait encore capable de faire, et d'autre part, on ne pouvait avoir son château si l'on ne brisait ses chaînes : « Quel que soit le parti que nous » prenions, dit Suger, il aura un côté utile et un côté » nuisible; mais puisque nous ne pouvons pas tout ce

» que nous voudrions, il faut vouloir ce que nous pou-
» vons (1). »

Conformément à l'avis du prévôt, on proposa la liberté à Hugues, qui l'accepta volontiers; on lui fit jurer, par les serments les plus solennels, qu'il garderait la paix, et qu'en aucun temps, il ne relèverait les murs du Puiset sans la permission du roi.

Cependant les prévisions de Suger ne tardèrent pas à se réaliser. La détention de Hugues l'avait exaspéré au dernier point, et quand il revit son château du Puiset tout démantelé et occupé par des marchands, il ne put contenir ses regrets ni sa fureur. Il résolut de rebâtir la forteresse et de s'y réintégrer en maître, pour dominer comme autrefois sur le pays d'alentour.

Hugues trouva bientôt des auxiliaires dévoués dans le comte Thibaut et dans les autres chefs de la ligue. Il préparait secrètement avec eux l'exécution de son dessein, lorsqu'il apprit que le roi venait de partir pour la Flandre: Louis allait, très-probablement, solliciter le secours de son cousin, le jeune Baudouin, surnommé *à la Hache*, fils de l'ancien comte Robert. Hugues jugea le moment on ne peut plus favorable, et un jour de samedi, à la tête d'une troupe de gens armés, il s'approcha du Puiset au moment où les marchands et les acheteurs y étaient réunis en grand nombre: il leur envoie d'abord un héraut qui leur crie à haute voix : Sûreté! Sûreté! puis quand il est au milieu d'eux, il fait saisir les plus riches et les jette dans les prisons du château, après leur avoir arraché tout leur argent. Mais pour rebâtir tranquillement les fortifications du

(1) Suger. in Vit. Lud. grossi, c. 21.

Puiset, il fallait détruire Touri, ou s'en rendre maître, et la chose ne semblait pas facile, tant que Suger veillerait à la garde de cette place. Hugues se rend donc près du religieux, et le supplie avec instance de partir, le jour même, pour aller présenter au roi une demande qu'il tenait beaucoup, disait-il, à obtenir. Il n'est personne qui ne puisse être trompé quelquefois par un malhonnête homme. Suger le fut alors et il partit sur-le-champ, laissant toutefois à Touri une bonne garnison, avec tout ce qui était nécessaire pour le défendre.

Le prévôt trouva le roi un peu en deçà du château de Corbeil. Louis l'ayant interrogé le premier sur le motif de son voyage, se mit à sourire de sa bonne foi: puis, avec l'accent de l'indignation, il lui dévoila tout le stratagème dont il venait de recevoir l'avis, sur les frontières mêmes de la Normandie. Il ordonna à Suger de retourner aussitôt à Touri, par le chemin le plus court, pendant que lui-même s'y rendrait par Étampes, la seule ville, de ce côté, où il pût rassembler promptement quelques forces.

Suger hâta sa marche, l'esprit fort inquiet sur le sort de Touri. Mais laissons-le raconter ici lui-même un événement où il joue le principal rôle. « A cette longue » distance, nous dit-il, je n'avais d'autre moyen de » savoir si la place n'était pas encore prise, que de re- » garder continuellement si la tour à trois étages dont » elle était munie, apparaissait encore à l'horizon : en » effet, elle eût été infailliblement brûlée par les enne- » mis, s'ils s'étaient emparés de la forteresse. Comme » ces derniers occupaient tout le pays et le dévastaient » par leurs brigandages, je ne pus déterminer à me » suivre, aucun des hommes qui venaient à ma ren-

» contre. Mais moins on est nombreux, plus on est sûr
» de ne pas être aperçu. Au coucher du soleil, l'ennemi
» qui avait assailli les nôtres pendant tout le jour, ayant
» ralenti ses attaques par excès de fatigue, je me mêlai
» dans ses rangs, comme un des siens, et après avoir
» épié le moment favorable, je m'élançai, non sans pé-
» ril, vers la porte du milieu, qui me fut heureusement
» ouverte par les gardiens du rempart à qui j'avais fait
» signe : ainsi, avec l'aide de Dieu, je rentrai prompte-
» ment dans la place. »

Hugues le Beau fut aussi surpris que déconcerté d'un semblable événement : il ne pouvait comprendre comment le roi, qu'il supposait déjà bien éloigné, avait pu être informé de son dessein et se retrouver si vite sur les pas de ses ennemis. Il pensa n'avoir pas de meilleur parti à prendre que de se retirer dans le Puiset, pour le mettre, au plus tôt, en état de défense. Le comte de Chartres et Raoul de Beaugency vinrent se joindre à Hugues ; les trois alliés s'occupèrent activement de retrancher la place, et ils l'avaient déjà fait, en partie, lorsque l'armée royale se montra tout entière à leurs yeux.

Sur le bruit répandu que Thibaut s'était flatté de combattre le roi, en rase campagne, Louis ordonna à ses gens de descendre de cheval et s'avança de pied ferme, pour confondre, d'une manière éclatante, les prétentions du comte de Chartres. En le voyant arriver avec une contenance si fière, ses ennemis, qui avaient déjà pris quelque chose de la tactique normande, se retranchèrent derrière l'ancien rempart du château, qu'ils avaient rétabli à la hâte et le mieux possible ; ils avaient calculé que les gens du roi, en s'efforçant de

gravir le revers du fossé, dérangeraient leurs lignes, et qu'il serait plus facile alors de jeter le désordre au milieu d'eux. Au premier choc, les chevaliers de Louis repoussèrent vivement l'ennemi au dedans du fossé, et le poursuivirent sur tous les points. En ce moment, Raoul de Beaugency fit sortir un corps de troupes fraîches qu'il avait tenu caché derrière l'église du château : il fondit impétueusement sur les Français qui reculèrent jusqu'au fossé, en rendant toutefois à leurs adversaires de terribles coups. Mais dans la confusion générale, les compagnons de Louis ne peuvent plus reconnaître leurs chevaux : le roi s'élance sur le premier qu'il rencontre, soutient vaillamment la retraite, appelant à lui, par leurs noms, ses plus braves chevaliers, et luttant seul, à coups d'épée, contre les groupes d'ennemis qui l'entourent. Tout à coup, son cheval s'abat de fatigue, et le prince se voit sur le point d'être pris ou tué; on lui présente, en ce moment, son propre coursier : alors, tenant sa bannière haute, il revient à l'attaque avec une poignée d'hommes, arrache plusieurs prisonniers à l'ennemi, et l'empêche, par l'audace de son choc, d'avancer plus loin.

Les compagnons de Louis, dispersés de tous côtés, se retirèrent, les uns à Orléans, les autres à Étampes ou à Pithiviers. Pour lui, il revint à Touri, se consoler près de Suger de son échec, et préparer avec lui les moyens de prendre, au plus tôt, une glorieuse revanche. Mais d'autre part cinq cents Normands arrivèrent pour soutenir les alliés. Milon de Montlhéri, Hugues de Créci, Gui II de Rochefort vinrent aussi à leur tour renforcer le Puiset, et avec leur aide, les fortifications du château furent entièrement achevées dans l'espace d'une semaine.

Cependant Louis, après avoir rallié ses compagnons et mandé les secours de tous ceux qui pouvaient lui en fournir, se mit en devoir d'attaquer de nouveau la redoutable forteresse. Au nombre de ses auxiliaires se trouva le puissant Raoul, comte de Vermandois, avec ses intrépides guerriers. Suger avait donné ses conseils au monarque, et Louis, plus prudent, cette fois, prit soin de se ménager un asile : il choisit, à quelque distance du Puiset, la métairie de Janville, qu'il entoura d'une forte clôture de pieux et de claies de bouleaux entrelacés.

Le comte Thibaut, de son côté, avait toujours fort à cœur d'attaquer l'armée royale en plaine, et de montrer que la protection d'un rempart ne lui était point nécessaire contre ses ennemis. Louis, lui-même, n'avait fortifié Janville que pour lui servir au besoin de retraite, et il n'entendait pas en faire son principal moyen de victoire : il ordonna, en conséquence, à ses chevaliers de dresser leurs tentes en dehors du retranchement. Mais pendant que les Français étaient occupés de ce soin, Thibaut, à la tête de ses guerriers et d'un corps de Normands, fondit tout à coup sur eux, et alors s'engagea une lutte acharnée où l'amour-propre animait, presque seul, la fureur des deux partis. Les hommes du roi, trop inférieurs en nombre, rentrèrent, pour la plupart, dans le camp; mais Louis, n'ayant plus avec lui que le vaillant Raoul et deux ou trois autres chevaliers, aima mieux soutenir un combat inégal que de déroger à l'excellence de la royauté, en se couvrant d'un rempart. Alors Thibaut, qui se croit déjà vainqueur, ordonne aux siens de trancher à coups d'épée les tentes du comte Raoul. Mais Raoul s'élance devant eux et leur crie : Halte! les gens de la

Brie n'ont jamais osé pareille chose contre ceux du Vermandois ! En même temps il se précipite sur eux, au cri de Vermandois! Vermandois! Les Français accourent à son aide, et, après un combat opiniâtre, repoussent l'ennemi jusque dans le Puiset, dont Thibaut se fait ouvrir les portes pour sauver ses chevaliers d'une entière extermination.

Ce revers porta dans le cœur du comte de Chartres un profond découragement. Saisissant le prétexte d'une blessure qu'il avait reçue dans le combat, il envoya, dès le lendemain, demander la paix à Louis, et fit prier Suger, en particulier, d'employer sa médiation près du monarque. Thibaut offrait d'abandonner le Puiset à la discrétion du roi ; néanmoins on conseilla très-fortement à Louis de profiter de sa victoire pour anéantir un ennemi qui pourrait recommencer plus tard ses attaques. Mais il était dans le caractère de ce prince de ne rien refuser à un acte de soumission. Les prières de Suger en faveur du comte prévalurent, et le religieux obtint même des conditions beaucoup plus favorables que Thibaut n'osait l'espérer. Thibaut eut la faculté de retourner librement dans son comté de Chartres, et il fut permis à Hugues le Beau d'y chercher lui-même un asile. Mais Louis, cette fois, ruina presque entièrement le Puiset et en fit crever les puits, pour le rendre inhabitable, comme un lieu dévoué à la malédiction divine.

La soumission de Thibaut avait préparé les voies à une paix générale : Suger se chargea de la faire accepter par le roi d'Angleterre. Ce prince accueillit le religieux avec une déférence qui dépassa tout ce que l'on était accoutumé à voir dans de semblables occasions. Dès qu'il le vit paraître, il se leva pour aller à sa ren-

contre : c'était un honneur que le monarque ne rendait à personne, pas même aux plus grands personnages de sa cour. Henri paraissant disposé à un accommodement, Suger convint avec lui des principales clauses d'une paix, suivant laquelle Louis laisserait Gisors au roi d'Angleterre et Henri donnerait, de son côté, à Louis, des garanties de sécurité pour la France. Ce traité fut signé par les deux rois pendant la dernière semaine du carême de l'année 1114, dans le château même qui avait été la première cause de cette longue querelle.

Mais lorsque le sire du Puiset vit la colère du roi un peu calmée, il sortit de sa retraite et obtint, à force de prières, peut-être aussi d'argent, la permission de rebâtir sa forteresse. Il fit, à la vérité, les plus solennelles promesses et donna un grand nombre d'otages. Néanmoins l'indulgence de Louis, dans cette occasion, fut encore une de ces faiblesses que Suger avait parfois à déplorer.

CHAPITRE XVII.

Événements d'Italie à cette époque. — L'empereur d'Allemagne Henri V s'empare de Rome, et force Pascal II, prisonnier, à lui rendre le droit d'investiture, 1112. — L'excommunication est prononcée, en France, contre l'empereur. — Guerre de Louis VI contre Thomas de Marle, sire de Couci. — Louis défend la commune d'Amiens contre ses ennemis. — Mariage de Louis et d'Adélaïde de Savoie, 1115.

Dans le temps où la monarchie eut à soutenir cette dernière lutte, le saint-siége se vit précipiter lui-même dans une nouvelle et terrible épreuve. Au mois de février de l'année 1112, l'empereur Henri V, suivi d'une armée de trente mille Allemands, s'approcha de Rome, annonçant l'intention de faire la paix avec l'Église, mais bien résolu d'en dicter seul les conditions. Il jura d'abord qu'il renonçait au droit d'investiture; mais lorsqu'il eut franchi les portes de la cité, il éleva des exigences qui annulaient sa promesse. Le saint-siége essaya quelques remontrances ; mais les Allemands, ainsi qu'ils en avaient fait autrefois la menace dans le concile de Châlons, tirèrent leurs épées et livrèrent aux Romains, dans l'église même de Saint-Pierre, un combat sanglant dont la ville entière devint ensuite le théâtre. Pascal II saisi sur son trône, près de l'autel du prince des apôtres, fut traîné hors de Rome, dans le camp de l'empereur; et pendant que les cardinaux étaient eux-mêmes retenus prisonniers, le pontife se vit obligé, par la crainte de plus grands malheurs, à signer

un traité qui rendait aux laïques le droit absolu d'investiture (1).

La France ne pouvait rester indifférente à un pareil acte de violence contre l'Église. Un concile réuni le 12 septembre de la même année, sous la présidence de Gui, archevêque de Vienne, prononça contre l'empereur une sentence d'excommunication. Cette protestation spontanée fut suivie d'une autre, marquée d'un caractère encore plus solennel. Vers la fin de l'année 1114, arriva en France l'évêque de Préneste Conon, légat du saint-siége à Jérusalem. Il venait exprès de l'Orient, pour dénoncer partout les périls de l'Église et inviter les peuples chrétiens à se réunir autour de son chef cruellement outragé. La nation française avait déjà prévenu la pensée du légat : néanmoins il convoqua une nouvelle assemblée à Beauvais, pour le 2 décembre de cette année.

Suger, encore simple sous-diacre, fut député, par son abbaye, au concile de Beauvais. Depuis l'assemblée de Châlons, toujours présente à sa mémoire, le religieux avait plus d'une fois médité sérieusement sur la situation de l'Église et du saint-siége. Il en soutint la cause devant le concile, avec une profondeur de pensée et une éloquence qui firent sur le légat lui-même une vive impression. L'Église de France prononça donc, ponr la seconde fois, une sentence d'excommunication contre l'empereur. Mais pendant que le concile était assemblé, on vint réclamer le secours de ses armes spirituelles contre un des plus grands ennemis de la paix publique. Il s'agissait du trop célèbre Thomas de Marle,

(1) Petrus Diaconus in Chronico casinensi, l. IV, cap. 37, apud Muratori, Rer. italic., t. IV.

seigneur de Couci, qui était depuis longtemps la terreur des villes et des églises d'Amiens, de Noyon, de Laon et de Reims. On racontait de lui toutes sortes de traits d'une cruauté raffinée, qu'il accompagnait souvent d'une froide et atroce ironie. Son château de Créci, qu'il avait rendu inexpugnable, passait pour renfermer de profonds cachots, où il torturait affreusement des marchands enlevés sur les routes, et jusqu'à de pauvres pèlerins. Pendant que Louis était occupé à combattre d'autres ennemis, le sire de Marle avait pu exercer impunément ses brigandages : il ne paraissait d'ailleurs avoir aucune crainte du roi, car dans ce moment même il était ligué avec son père Enguerrand de Boves, comte d'Amiens, pour détruire la commune de cette ville que l'évêque Geoffroi avait instituée l'année précédente, sous la confirmation du sceau royal.

Après que le concile eut déclaré Thomas de Marle excommunié, le légat prononça contre lui la peine de la dégradation et le priva, au nom de l'Église, du ceinturon de chevalier qu'il était si indigne de porter. On envoya ensuite prier le roi d'exécuter la sentence (1).

Suger, qui avait si puissamment contribué à la ruine du Puiset, ne manqua pas de rendre à Louis un compte fidèle de tout ce qu'il avait entendu dans le concile et d'animer son zèle à délivrer le nord de l'Ile-de-France d'une cruelle tyrannie. Dans les derniers jours du carême de l'année 1115, Louis, à la tête d'une armée, se dirigea vers le château de Créci. Le sire de Marle était en ce moment, retenu sur son lit par une blessure. Le roi, suivant sa coutume, lui fit d'abord signifier de dé-

(1) Vit. Lud. grossi.

truire les deux châteaux de Créci et de Nogent. Mais le comte ne répondit à la sommation que par une insultante raillerie. Cependant les gens du pays accouraient de toutes parts pour renforcer l'armée royale : mais Thomas de Marle se moquait de leur empressement et se promettait, avec de grands éclats de rire, de les voir bientôt payer leur sottise.

Le château de Créci passait, en effet, pour imprenable. Néanmoins Louis força en peu d'instants la première enceinte, et alla se présenter devant la porte du second rempart, en criant aux assiégés de se rendre. Ils lui répondirent : « Nous sommes loin de vouloir le faire. » Eh bien! s'écria le monarque, en élevant la main droite, je jure de ne pas manger avant que le château ne soit entre mes mains. » Le lendemain, dès le matin, il s'élance le premier sur le rempart; voyant que ses cavaliers hésitent à le suivre, il leur crie : « Vous êtes des traîtres! » et en même temps il fait signe aux gens de pied qui entrent derrière lui par la brèche.

Louis livra ce repaire à la flamme; quelques jours après, Nogent fut à son tour enlevé presque sans résistance. Le roi y trouva les principaux auteurs du massacre de Laon dont les plus coupables furent punis du dernier supplice.

Lorsque le sire de Marle apprit sa double défaite, il envoya offrir à Louis une entière soumission; il donna pour sa rançon une somme d'argent considérable, s'engagea de plus à restituer ce qu'il avait pris aux églises et à dédommager tous ceux qui avaient eu à souffrir de ses déprédations. Mais Suger jugea avec raison, que le monarque s'était montré, pour le sire de Marle, beaucoup trop facile, car il était bien douteux que ce misérable,

chargé de tant de forfaits, eût l'intention de devenir meilleur.

Après avoir réduit le sire de Marle, Louis se rendit à Amiens, et attaqua vivement la grosse tour du Châtillon, où le chevalier Adam, prévôt d'Enguerrand de Boves, s'était retranché avec les ennemis de la commune. Les bourgeois de la cité combattaient à côté des chevaliers du roi. Cependant, malgré l'ardeur des assiégeants, et en dépit des tours roulantes que dirigeait le chevalier Aleran, le plus habile ingénieur de l'armée royale, le Châtillon ne put être forcé. Louis, rappelé en ce moment même, par d'importantes affaires, n'entendit pas toutefois céder la victoire : il ordonna de continuer le siége : mais il en devait coûter encore aux bourgeois d'Amiens deux années de combats pour se rendre maîtres de la forteresse.

A l'époque où nous sommes arrivés, Louis VI avait fait reconnaître la supériorité du pouvoir royal depuis la Loire jusqu'à la Somme, et l'on commençait à goûter un peu de paix des deux côtés de la Seine. Le monarque choisit ce moment pour accomplir son mariage avec Adélaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne et de Savoie et nièce de Gui, archevêque de Vienne. On ne pouvait qu'applaudir, sans doute, à une alliance que l'évêque Ives de Chartres, écrivant à Louis, appréciait en ces termes : « Nous croyons que cette union plaît à Dieu, et nous savons qu'elle est agréable à tous ceux qui aiment sincèrement l'honneur de votre nom et la solidité de votre règne. »

Louis voulut recevoir la bénédiction nuptiale des mains de l'archevêque de Sens, Daimbert, qui, sept ans auparavant, lui avait posé la couronne royale sur

la tête. La cérémonie eut lieu vers le mois de juillet 1115, dans l'église Notre-Dame de Paris. Un ancien document conservé aux archives impériales nous fait connaître une circonstance qui marqua en particulier ce moment de la vie de Louis VI. Ce prince, trompé par de fausses apparences, venait de soutenir un procès injuste contre le chanoine Durand, dont il avait ordonné même de démolir la maison, située près du cloître. Avant de se présenter avec sa fiancée aux pieds de l'archevêque, le monarque s'approcha de l'autel et jeta un denier d'argent devant le doyen Bernier, en signe de réparation (1). Après que cet acte de justice eut été accompli, l'archevêque prononça la bénédiction sacramentelle et plaça ensuite un diadême d'or sur la tête d'Adélaïde.

Cette princesse ne trompa l'attente ni du prince qui l'avait choisie pour épouse, ni du peuple qui l'avait saluée avec confiance du titre de reine. C'était, en effet, une princesse pieuse, modeste et bienfaisante. Louis eut, dès lors, pour elle une affection inaltérable et lui témoigna toujours la plus haute estime; il est à remarquer même qu'il fut le premier de nos rois qui plaça le nom de son épouse à côté du sien, dans les chartes publiques.

(1) Archives imp., carton K, 21, liasse 21.

CHAPITRE XVIII.

Causes nouvelles de jalousie entre Louis VI et Henri Ier; pressentiments malheureux de Suger. — Concile de Rome, 1116; Suger y est député par son abbaye; il prend part au décret qui annule le droit d'investiture accordé de force à Henri V.— Visite de Suger aux monuments et aux ruines de l'ancienne Rome; premières impressions de l'art italien sur son imagination. — Retour de Suger en France. — Louis VI entreprend d'établir en Normandie Guillaume Cliton, fils de l'ancien duc Robert, 1117.

—

Louis VI pouvait déjà se réjouir, avec justice, des résultats obtenus par ses armes et par son courage. Suger ne se félicitait pas moins d'un progrès si conforme à ses idées sur la monarchie. Mais avec la connaissance qu'il avait des hommes et des choses, le religieux ne tarda pas à démêler, dans ce progrès même, une cause de luttes nouvelles. A mesure que le roi voyait croître son autorité, le sentiment qu'il en avait devenait aussi plus fier et plus absolu. Il trouvait en face de lui deux hommes à l'égard desquels il aimait plus particulièrement à la faire paraître : c'étaient le roi d'Angleterre et le comte de Chartres. Depuis quelques temps surtout, Louis ne négligeait aucune occasion de montrer qu'il ne voyait, dans Henri Ier, qu'un feudataire, et il affectait envers lui l'attitude la plus hautaine que pût prendre un suzerain devant son vassal. De son côté, le roi d'Angleterre, si riche, si redouté de ses barons et de ses voisins mêmes, sentait vivement l'humiliation qui lui venait de la France. Il comprenait en même temps que cette

nation tendait à combattre et à dominer son influence dans le duché de Normandie, et la politique lui commandait, au contraire, de faire prévaloir la puissance anglaise dans cette province; ce n'était qu'à ce prix qu'il pouvait en faire une dépendance assurée de sa couronne, et affaiblir les désavantages d'une royauté renfermée, tout entière, dans une île. Ajoutez à ces raisons générales l'inquiétude que lui donnait toujours son neveu Guillaume, qui avait sur le continent de nombreux protecteurs. Henri voyait donc sa puissance non moins compromise que sa dignité personnelle; aussi, plus le roi de France le traitait en vassal, plus le roi d'Angleterre s'attachait à l'idée de s'affranchir de sa dépendance.

Le comte de Chartres était animé à peu près des mêmes pensées; il avait toujours dans le cœur sa dernière humiliation, et il regardait comme son ennemi personnel quiconque se montrait l'ami du roi. Ce fut dans cette disposition que, vers le milieu de l'année 1115, il fit arrêter, à Avallon, le comte de Nevers, Guillaume II, qui venait d'accompagner le roi dans son expédition contre le sire de Marle. Sous le prétexte de certains préjudice, qu'il reprochait à ce seigneur, Thibaut le mit en prison dans la grosse tour du château de Blois. Louis réclama plusieurs fois la liberté de son vassal; mais ni ses plaintes ni ses menaces ne furent écoutées.

Dans le temps où se montrèrent ces fâcheux présages, le pape Pascal II envoya inviter le clergé de France a un concile, qui devait s'ouvrir, dans la ville de Rome, au mois de mars de l'année suivante. Le pontife voulait demander à l'Église la condamnation solennelle du pri-

vilége des investitures qui lui avait été, suivant son expression même, *arraché de force sous les tentes*. Le voyage ne pouvait se faire sans périls; on risquait sur la route de tomber entre les mains des ennemis du saint-siége. Cependant Suger, désigné pour se rendre au concile, arriva heureusement jusqu'à Rome. Le pape Pascal II n'avait pas oublié le jeune orateur de Saint-Denis; il lui fit un accueil plein de distinction, et le vit avec plaisir au nombre de ceux qui allaient prononcer ce jugement d'une si grande importance.

L'assemblée se réunit le 6 mars dans la basilique constantinienne, au palais de Latran (1), et Suger prit, comme de coutume, sa place dans les rangs inférieurs de l'ordre ecclésiastique. Le quatrième jour du concile, le pape, s'adressant à l'assemblée, rappela les violences au milieu desquelles il avait été forcé d'accorder le droit d'investiture, et quoiqu'il l'eût fait pour épargner à Rome les derniers malheurs, il exprima vivement le repentir qu'il en avait toujours eu et termina son discours par ces paroles : « Or ce funeste écrit, qui a été fait au » milieu des tentes, et que l'on a appelé privilége, tout » mauvais qu'il était, je le condamne sous un anathème » perpétuel, afin qu'il ne soit jamais en bonne mémoire, » et je vous demande à tous de faire de même. » L'assemblée répondit : Que cela soit fait! que cela soit fait!

En prenant part à ce concile, Suger s'initia intimement à la connaissance de la cour romaine : il la vit alors tout entière déployer sa force et sa sagesse, pour l'un des plus sérieux combats que l'Église ait eu à soutenir. Mais pendant que Rome moderne s'offrait à Suger,

(1) Labb , t. X, Concilior., col. 806. — Suger. Vit. Lud. grossi. — Baronius, Annal. eccles., t. XII.

dans sa grandeur religieuse, les souvenirs de la Rome ancienne venaient aussi frapper son imagination. Il se plaisait à parcourir ses monuments en ruine, à s'arrêter dans les palais et les bains déserts des empereurs; il admirait, en particulier, l'immense étendue des thermes de Dioclétien, avec leurs marbres et leurs nombreuses colonnes (1). Ce n'était pas toutefois l'antiquité qui lui parlait avec le plus de force : la magnificence des églises et la richesse de leurs peintures ouvraient son âme à une vive impression des arts chrétiens, et l'on devine que, dans une intelligence comme la sienne, cette impression ne devait pas rester stérile pour sa propre patrie.

Vers le milieu de la même année, Suger était de retour à Saint-Denis. Jusqu'à cette époque, il avait rempli des fonctions administratives hors de l'abbaye : il fut alors rappelé au sein d'une demeure qui lui était si chère depuis son enfance, et où il pouvait continuer librement le cours de ses premières études. Mais déjà, même un peu avant son retour, avait éclaté entre Louis VI et Henri Ier la rupture malheureuse qu'il n'avait que trop prévue. Thibaut avait refusé obstinément de rendre la liberté au comte de Nevers, et Henri s'était hautement déclaré pour son neveu contre le roi de France. Suger, avec la permission de Louis, se rendit près du roi d'Angleterre. Le religieux s'efforça, selon toute apparence, de ramener Henri à la soumission que lui imposait son duché de Normandie, promettant de lui obtenir en retour les égards et le respect qui étaient dus à son rang. Mais Suger trouva chez le prince anglais une résolution très-ferme de ne plus reconnaître

(1) Suger, in libello De consecratione ecclesiæ. Duchesne, t. IV, p. 350.

la supériorité du roi de France. Louis n'était pas plus disposé à abdiquer son titre de suzerain, et Suger dut renoncer à l'espoir de concilier, à cette heure, des sentiments si opposés. On l'entendit alors appliquer aux deux rois, avec de tristes prévisions, la pensée de Lucain : *César ne peut souffrir de supérieur, et Pompée ne veut point d'égal.*

Le roi de France crut devoir prendre, en cette occasion, un parti extrême; il résolut de donner à la Normandie un autre maître. Il avait sous sa main un seigneur à qui sa naissance conférait un droit direct sur cette province : c'était Guillaume Cliton, fils de l'ancien duc Robert, et alors âgé de quatorze ans. Guillaume comptait aussi parmi ses protecteurs le comte de Flandre Baudouin VII, et Foulque le jeune, comte d'Anjou, ennemi de Henri Ier : enfin, dans la Normandie même, il comptait de nombreux partisans. Louis promit donc au fils de Robert de le remettre en possession de son héritage, et Baudouin, qui avait en ce moment le jeune prince à sa cour, procéda solennellement à sa réintégration, en l'armant chevalier de ses propres mains.

A ces nouvelles, Henri fortifia ses frontières et y établit une garde vigilante, pendant que Thibaut et Hugues de Créci réveillaient activement contre Louis VI l'ancienne ligue de l'Ile-de-France.

Au moment où se préparait cette lutte nouvelle, l'Église perdit dans l'évêque de Chartres une de ses plus grandes lumières, et la France un des plus fermes défenseurs de la justice et de la paix publique (1117).

CHAPITRE XIX.

Suger, à Touri, est chargé de veiller à la sécurité intérieure du royaume. — Revers de Henri Ier en Normandie. — Mort d'Ansel Garlande; Guillaume Garlande reçoit l'épée de sénéchal; Foulque d'Anjou est créé grand sénéchal de la couronne. — Nouveaux malheurs du roi d'Angleterre; abandon où il se voit réduit; ses chagrins et sa tristesse; sentiments de Suger à son égard.

—

Louis, comptant cette fois encore sur le domaine fortifié de Touri pour être son principal point de défense du côté de Chartres (1), se dirigea, pendant l'été de 1117, vers la frontière de Normandie. Il était accompagné de Guillaume Cliton et du comte de Flandre, Baudouin, qui portait dans cette entreprise une aventureuse ardeur. Lorsque les deux alliés eurent franchi la rivière de l'Epte, ce fut pour eux un égal bonheur que de voir leur protégé mettre le pied sur cette terre qu'il venait reconquérir. Cependant ils n'y demeurèrent d'abord qu'une seule nuit. Un écrivain anglais nous apprend que l'arrivée subite de Henri Ier, à la tête d'une armée nombreuse, détermina Louis à cette prudente retraite. Mais le prince français était bien résolu de revenir, et dès le mois de mars 1118, il reprit le chemin de la Normandie. Suger, en le voyant partir, calculait avec de sérieuses craintes les difficultés de sa tentative,

(1) Charte de Louis VI, du 1er mai 1118, dans les preuves de l'Histoire de Saint-Denis par Félibien, et dans le Recueil des ordonnances des rois de France, t. XI.

et chargé lui-même, à Touri, d'un rôle qui n'était pas sans périls, il attendit impatiemment les premières nouvelles de l'expédition.

Louis savait que son rival tenait l'œil ouvert sur tous les points pénétrables de sa frontière, et il chercha d'abord un moyen de mettre en défaut sa vigilance. Alors, pour la première fois peut-être, on vit le roi de France user d'un stratagème dont l'invention appartenait probablement à quelqu'un de ces chevaliers normands qui servaient dans l'armée royale. Sur la rive droite de l'Epte, s'étendait une métairie dans laquelle s'élevait une chapelle desservie par des religieux : on appelait ce lieu le Gué-Nicaise, parce que la rivière, généralement profonde, pouvait être facilement passée à pied en cet endroit. Après avoir franchi la rivière, quelques hommes de la troupe se revêtirent, par-dessus leurs armes, de capes noires, semblables à celles des moines; ils entrèrent ainsi dans la métairie, puis, tirant tout à coup leurs épées, ils résistèrent vaillamment aux hommes du lieu jusqu'au moment où le roi, qui se tenait sur une hauteur voisine, avec le reste de sa troupe, vint à leur secours. Louis fortifia aussitôt la chapelle et y retrancha sa petite armée.

A cette nouvelle Henri se hâta d'arriver avec des forces considérables, et Louis, de son côté, manda à ses barons de venir le joindre sans retard. Suivant les habitudes de la tactique normande, le roi d'Angleterre ordonna aussitôt d'élever, en face de l'ennemi, deux châteaux forts qu'il garnit de ses meilleurs archers. Les Français, qui se faisaient gloire de ne pas craindre les obstacles de cette espèce, commencèrent par exercer contre ceux-ci leur gaieté railleuse; ils appelèrent l'un

Mal-Assis et l'autre *Gîte-de-Lièvre* (1). Mais, sous cette humeur plaisante, se cachait une ardeur frénétique dont le roi était encore plus animé que personne. Dans une première attaque il renversa le *Mal-Assis* et força ses ennemis de reculer.

Bientôt arriva le jeune et puissant comte de Flandre, conduisant avec lui le fils du duc Robert. Henri voulut tout d'abord lui faire entendre qu'il ne craignait pas ses attaques, et bien que le caractère mesuré du prince anglais se prêtât peu, d'ordinaire, aux menaces emphatiques, il envoya dire à Baudouin qu'il irait incessamment le visiter à Bruges. Le comte fit répondre au roi d'Angleterre de ne pas se donner cette peine, attendu qu'il se proposait d'aller lui-même, sous peu, le trouver à Rouen. Baudouin s'avança, en effet, jusque sous les murs de cette ville, frappa l'une des portes du fer de sa lance, et provoqua à une bataille le monarque anglais qui, toujours maître de son courage, se tint renfermé au dedans des murs sans répondre à son jeune adversaire.

Pendant que la lutte s'inaugurait de cette manière en Normandie, Suger, dans l'Ile-de-France, voyait le sire de Créci déployer toute son activité à réunir les ennemis du roi. Le religieux, de son côté, augmentait les fortifications de Touri et prenait toutes les mesures nécessaires pour tenir tête à la révolte. Mais, comme Suger ne l'avait que trop bien prévu, le sire du Puiset, malgré ses serments répétés, se joignit un des premiers au sire de Créci, et la trop célèbre forteresse devint encore le principal centre des attaques préparées, en France, contre la couronne. Louis, à cette nouvelle,

(1) Vit. Lud. grossi. — Orderic Vital, l. XII.

quitta un moment la frontière normande et vint livrer bataille aux deux alliés sous les murs du Puiset. Hugues le Beau cherchait à regagner, par un passage étroit et profond, la porte de son château, quand il rencontra, tout à coup, le sénéchal Ansel, qui lui ferma le passage. Hugues le frappa mortellement de sa lance et disparut sur-le-champ. Le meurtrier échappa ainsi à la vengeance royale, mais toutefois, il n'osa plus reparaître et il prit bientôt le chemin de la Terre Sainte, où il finit ses jours.

Louis se montra on ne peut plus sensible à la perte de son sénéchal, qu'il aimait beaucoup à cause de son dévouement et de son courage. Aussi, ne crut-il pouvoir mieux faire que de donner à Guillaume Garlande la dignité que son frère Ansel avait si glorieusement portée.

Après que l'on eut rendu au sénéchal les derniers devoirs, Suger vint exposer au roi la situation de Touri et réclamer sa protection pour ce domaine, qui, presque abandonné naguère, prenait maintenant une si grande importance. Le premier jour de mai, Louis donna en sa faveur une charte nouvelle que Suger rédigea lui-même. Par cet acte, le prince établissait à Touri, sous sa propre sauvegarde, un marché public, le vendredi de chaque semaine: il déclarait qu'il avait fait bâtir, dans ce lieu, une forteresse pour la défense du royaume, et qu'il attendait, de Touri, les meilleurs services contre les ennemis de la couronne. Louis et Suger savaient, en effet, que Hugues de Créci se résignerait difficilement à garder la paix : mais la vigilance du religieux était heureusement capable de déjouer ses nouvelles tentatives.

De retour en Normandie, Louis s'occupa de susciter encore à son rival un puissant ennemi, dans la personne du comte d'Anjou, Foulque le Jeune. Ce seigneur ne demandait pas mieux que de trouver une occasion favorable de soustraire son comté du Mans à la suzeraineté du roi d'Angleterre. Mais il sut profiter aussi de la situation de Louis VI, pour obtenir la dignité de grand sénéchal de France, autrefois héréditaire dans sa maison. Le droit réclamé par Foulque n'était pas sans importance: il donnait la prérogative de commander l'armée royale, de présider aux fêtes du couronnement et de réformer, en premier appel, les jugements publics. Louis eut, avec le comte d'Anjou, une entrevue dans un château de la Beauce, non loin de Touri. Foulque avait fondé le droit de sa famille sur des preuves historiques réunies et présentées par un de ses chevaliers, nommé Hugues de Cleers. Suger, appelé à la conférence, examina les titres et décida en faveur de la maison d'Anjou. Guillaume Garlande vint alors reprendre en fief, des mains de Foulque, la dignité de sénéchal et ne l'exerça plus à l'avenir, que comme une simple lieutenance (1).

Cependant, une suite funeste de malheurs commença, en ce moment, pour Henri Ier. Il perdit, au mois de mai, son épouse, la reine Mathilde: au mois de juin suivant, il perdit le comte de Meulan son meilleur appui. Dès que cet habile ministre lui manqua, la défection des vassaux fut beaucoup moins timide, et une circonstance vint encore, comme fatalement, en accélérer le progrès: Amauri de Montfort ayant réclamé, dans ce

(1) Hugo de Cleeriis milit. andeg. D. Bouquet, t. XII, p. 493.

temps, l'héritage de son oncle Guillaume, comte d'Évreux, on conseilla au roi d'Angleterre de ne point accorder sa demande, et Henri crut devoir suivre ce conseil. Amauri furieux lui déclara aussitôt la guerre. Le comte de Montfort n'était pas seulement un puissant baron, mais il possédait encore, à un haut degré, cet art de persuader et de séduire qui était l'un des traits distinctifs de sa famille. Il se mit à parcourir, de nuit, les villes et les châteaux de la Normandie, cherchant partout, au jeune Guillaume Cliton, des partisans et des amis. Dans ces entrevues secrètes, il aiguillonnait l'hésitation des uns, affermissait la résolution des autres, ne ménageait à personne les assurances de secours prompts et de magnifiques récompenses. Beaucoup de seigneurs abandonnèrent, à leur tour, Henri Ier; des ennemis cachés entourèrent sa personne, il en trouva parmi les gens de sa maison et jusqu'à sa table même : il y eut un des serviteurs de sa chambre qui tenta de l'assassiner. Toujours inquiet, ne se fiant plus à personne, il changeait fréquemment de chambre à coucher : un grand nombre de sentinelles armées veillaient à sa porte, et, malgré cette précaution, il ne s'endormait pas sans avoir près de lui son écu et son épée. Le jour, il ne se croyait pas plus en sûreté que la nuit, car il défendait expressément de paraître devant lui avec des armes, tandis que les siennes ne le quittaient jamais (1).

La duché de Normandie offrit, dans le même temps, le spectacle des plus terribles comme des plus étranges complications. C'étaient, sur toutes les frontières, les Angevins et les Français qui faisaient d'affreux ravages :

(1) Orderic Vital, l. XII. — Suger. Vita Lud. grossi.

c'était, à l'intérieur, une multitude de vassaux insurgés; à côté d'un allié on trouvait un ennemi, et partout éclataient, à la fois, des luttes acharnées. Dans cette situation, Henri ne laissait pas que de montrer du sang-froid et du courage. Sans se laisser ébranler par le reproche de timidité ou d'inaction, il se tenait à couvert dans ses places fortes, redoublait de générosité envers ses vassaux fidèles, s'efforçait de ramener les autres par des promesses et faisait aux plus obstinés une guerre impitoyable. Au milieu de ses perplexités, il pensait souvent au religieux qui avait déjà rétabli deux fois la paix entre la France et lui : il se souvenait de son honnêteté et de sa profonde prudence, et il eût donné beaucoup alors pour avoir ses conseils. Le monarque conservait aussi un respect si profond pour l'église de Saint-Denis, qu'au plus fort des représailles de la guerre, il ordonnait toujours de respecter scrupuleusement les biens de l'abbaye.

De son côté, Suger avait plus d'une fois Henri présent à la pensée. Il ne partageait point l'ardeur emportée des hommes qui combattaient contre ce monarque, et il l'envisageait d'une manière différente de la leur. Il ne le considérait pas uniquement comme un ennemi, mais il voyait en lui un grand prince doué d'éminentes qualités, qui avait pu, il est vrai, trop céder à son orgueil, mais qui en était déjà cruellement châtié. Il ne doutait pas non plus que Dieu n'eût frappé ainsi le roi d'Angleterre, pour le punir des faiblesses qui souillaient malheureusement son cœur. Malgré l'effervescence guerrière des esprits, Suger avait constamment les regards tournés vers la paix, et lorsque lui-même tenait en échec les ennemis du royaume, il hâtait, de tous ses

vœux, le moment où des conseils de modération et de sagesse pourraient être entendus des deux rois.

Au nombre des hommes dont le caractère et les projets faisaient le plus de contraste avec les vues de Suger, se trouvait le jeune comte de Flandre. Il n'avait qu'un désir, celui de chasser de Normandie à coups de lance et d'épée le roi d'Angleterre. Aussi le religieux de Saint-Denis ne pouvait-il s'empêcher de déplorer dans Baudouin, cette fougue qui l'emportait hors de lui-même, et qui ne servait qu'à rendre la lutte plus acharnée, tout en exposant l'imprudence du héros à quelque malheur.

Vers la fin du mois d'août, Baudouin voulant s'ouvrir un chemin jusqu'à Rouen, livra tout à la flamme dans le pays de Caux, situé sur son passage. Henri fut obligé d'opposer quelque barrière à de semblables dévastations; mais comme il n'avait plus guère de confiance dans ses propres chevaliers, il fit venir des hommes de la Bretagne et de l'Angleterre pour garder la province. Baudouin, toujours impatient de se mesurer contre ses ennemis, vint à plusieurs reprises provoquer les chevaliers bretons, sous les murs du château d'Eu, confié à leur garde. Dans une de ces rencontres, le nommé Hugues Boterel porta au comte de Flandre un coup de lance qui tomba sur son écu, dont le bord lui fit au bas du front une légère blessure (1). Baudouin crut pouvoir mépriser cet accident, mais il se vit bientôt forcé de quitter le théâtre de la guerre, où il ne devait plus revenir.

Cependant le roi d'Angleterre eut encore de redoutables ennemis, et, au mois d'octobre suivant, Amauri de Montfort se fit livrer la ville et le comté d'Évreux, par un de ses amis secrets, nommé Guillaume Pointel qui en était gouverneur.

(1) Gualterius in Vita B. Caroli boni. Fland comit. — Orderic Vital, l. XII.

CHAPITRE XX.

Pierre Abailard demande l'habit religieux dans le monastère de Saint-Denis; dispositions de l'abbé Adam et de Suger à son égard. — Nouveaux événements d'Italie; le pape Gélase II est forcé par Henri V de se réfugier en France. — Calixte II, oncle de la reine Adélaïde, est élevé à la dignité pontificale.

—

Dans le temps où les esprits étaient tournés vers la grande lutte de la France et de la Normandie, un événement d'un autre genre vint frapper l'attention publique. Depuis le commencement du siècle, il y avait en France un homme qui excitait au plus haut point l'enthousiasme des esprits studieux; c'était Pierre Abailard, fils de Béranger, seigneur du château de Palais près de Nantes. Disciple des plus grands maîtres de l'époque, il n'avait pas attendu, pour monter lui-même dans une chaire d'enseignement public, l'âge où l'on quittait d'ordinaire les écoles. Cherchant la gloire dans la nouveauté, fier de triompher de ses anciens maîtres et de leurs doctrines, il faisait consister son principal mérite à rencontrer la vérité, moins par la méditation et les longues études, que par la rapidité naturelle de son génie et la puissance d'une dialectique dont personne ne paraissait posséder, au même degré que lui, les secrets merveilleux. Tout, en lui, était fait pour plaire; les traits de sa figure et la grâce de ses manières séduisaient les yeux, pendant que sa parole vive, facile et originale ravissait les esprits et les oreilles. A Melun et à Corbeil, à Laon et à Paris, il avait enlevé

l'admiration de la foule, et les plus célèbres docteurs du siècle, un Roscelin, un Guillaume de Champeaux, un Anselme de Laon, avaient été proclamés bien inférieurs au disciple devenu maître.

Mais arrivé à ce comble de gloire et tout plein de l'orgueil qu'il lui inspirait, Abailard s'était vu, à l'âge de quarante ans, frappé par le malheur. Il avait résolu de se dérober au monde et, après qu'Héloïse son épouse, eut pris le voile dans le monastère d'Argenteuil qui avait élevé son enfance, il vint lui-même, vers l'année 1119, demander à Saint-Denis l'habit monastique (1).

Saint-Denis accueillit volontiers le célèbre dialecticien. Ses infortunes inspiraient une pitié générale, et ses talents d'ailleurs ne pouvaient que faire honneur à ceux qui allaient le compter comme l'un de leurs frères. On ne saurait guère douter que l'abbé Adam et Suger ne fussent devenus en particulier ses consolateurs et ses amis, s'il n'eût gardé, sous le vêtement du religieux, un amour immodéré pour les triomphes de l'esprit et un irrésistible penchant à la critique. Les rapports habituels de Saint-Denis avec les puissances du monde, avaient introduit dans cette maison des mœurs séculières, qui appelaient, sans doute, une réforme. Mais Abailard, excité par les premiers mouvements de sa ferveur, se constitua aussitôt le censeur rigide de la conduite de l'abbé et des religieux : il prétendit également dominer au-dessus de tous par la supériorité de sa science et de son génie. En croyant réformer Saint-Denis, Abailard lui déclarait la guerre, et il est facile

(1) P. Abaelardi, lib. De calamitatibus suis.

de deviner ce que Suger alors dut ressentir pour son abbaye.

Le professeur était, depuis peu de temps, à Saint-Denis, lorsque ses anciens disciples vinrent prier avec instance l'abbé Adam de lui permettre de continuer les leçons que Melun, Corbeil et Paris avaient tour à tour écoutées. Suger, sans l'avis duquel l'abbé ne prenait guère de décision, pensa, comme tout le monde, qu'il ne fallait pas condamner au silence un maître si fameux; Abailard obtint la permission de s'établir à Deuil, dans la riante vallée de Montmorenci, pour y ouvrir une nouvelle école. Néanmoins, il ne voulut pas savoir gré de cette faveur à Saint-Denis : il supposa que l'on avait saisi avec empressement l'occasion de l'éloigner. Cela pouvait être vrai à certains égards, mais il est fort probable, aussi, que l'on avait reconnu la nécessité de rendre au génie de cet homme une liberté d'épanchement, qui en faisait la vie même.

Abailard avait cherché dans le cloître une paix qu'il ne pouvait plus trouver dans le siècle. Autrefois philosophe du monde il voulait, disait-il, être maintenant philosophe au service de Dieu. Il choisit donc la théologie pour objet essentiel de son enseignement, mais il y mêla aussi des leçons de philosophie, pensant faire de cette dernière science un attrait puissant vers la première; il s'autorisait d'Origène qui, disait-il, avait donné autrefois un semblable exemple. Abailard, suivant aussi les traces de ses anciens maîtres, porta particulièrement ses méditations sur la Trinité divine, cherchant, avec une ardeur extrême, dans les principes de la philosophie, des lumières nouvelles, sur le plus profond et le plus saint des mystères.

Pendant qu'Abailard, dans la vallée de Montmorenci, attirait autour de sa chaire une foule d'auditeurs qui se laissaient peu distraire par la querelle des Français et des Normands, Suger continuait de remplir dans le royaume le rôle de vigilante sentinelle, et le roi poursuivait activement sa grande et périlleuse entreprise. Mais des événements se préparaient aussi dans un autre ordre d'intérêts. Vers le mois de novembre, on apprit l'arrivée en France du pape Gélase II (Jean de Gaëtan), qui avait succédé à Pascal II, au mois de janvier précédent; il venait réclamer, à son tour, l'appui de la nation française contre l'empereur Henri V, qui, de sa propre autorité, avait fait asseoir l'évêque Maurice Burdino sur le trône pontifical. Gélase désirait aussi convoquer, en France, un concile où l'on pourrait inviter l'empereur à de nouvelles et pacifiques conférences, sur la grande question des investitures.

Le roi envoya aussitôt Suger au-devant du pontife, pour lui offrir des présents au nom de la France et déterminer, avec lui, le temps et le lieu d'une entrevue. Suger trouva Gélase II à Maguelonne, où il venait de débarquer dans un état de dénûment qui inspirait une sorte de pitié. Le religieux de Saint-Denis fut heureux de venir en aide à sa pauvreté et d'être, près de lui, le représentant d'une nation aussi dévouée que généreuse. Gélase et Suger s'accordèrent à choisir la ville de Vézelai, en Bourgogne, pour le lieu de la conférence; mais, au moment où le roi se disposait à s'y rendre, le pontife termina sa carrière dans l'abbaye de Cluni. Les cardinaux de sa suite, réunis le premier jour de février 1119, élevèrent sur la chaire pontificale Gui, archevêque de Vienne, oncle de la reine Adélaïde.

Ce prélat, éminent par ses vertus et son savoir, s'était montré, en tout temps, un des plus zélés défenseurs des droits de l'Église. Son élection fut approuvée par les cardinaux restés en Italie, et il prit le nom de Calixte II. Le premier acte de Calixte fut de convoquer pour l'automne prochain, dans la ville de Reims, un concile auquel il invita l'empereur Henri V, suivant l'intention de son prédécesseur. En attendant cette époque désirée, le nouveau pontife parcourut les diverses provinces du midi de la France, travaillant avec ardeur à régler, partout, les intérêts spirituels et temporels des églises.

CHAPITRE XXI.

Suite de la guerre entre les Français et les Normands; le chevalier Ascelin; surprise des Andelys par les Français. — Suger travaille de nouveau à rétablir la paix; secrètes visites du religieux au roi d'Angleterre; inutilité de ses premières tentatives. — L'avantage paraît revenir du côté de Henri Ier; défaite de Louis VI au combat de Brenneville, 1119.

—

L'élévation de Calixte II semblait un événement favorable pour le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre; mais Louis VI n'était pas encore assez fatigué de la guerre, et rien ne fut encore capable, en ce moment, d'ébranler ses premières résolutions. Dès le printemps de cette année (1119), il reprit le cours des hostilités, bien déterminé à tenter les derniers efforts pour arriver au terme de son entreprise. Il rencontra, dès le commencement, un auxiliaire utile à ses projets : ce fut un chevalier nommé Ascelin, de la ville des Andelys, dans le Vexin normand. Cet homme, par suite de plusieurs procès intentés contre lui à tort ou à raison, avait perdu presque tout son bien, et il jugeait que l'occasion était favorable non-seulement de se venger, mais encore de rétablir sa fortune, en rendant aux Français un service digne de récompense. Il vint donc trouver le roi de France à Pontoise, et lui déclara que s'il voulait s'approcher des Andelys avec quelques troupes, il le mettrait facilement en possession de cette ville.

Louis envoya aussitôt quelques hommes résolus,

sous le commandement d'un chevalier nommé Enguerrand de Chaumont, fort célèbre alors par son intrépidité et sa hardiesse. Ascelin, avec quelques affidés, ouvrit aux Français, pendant la nuit, les portes de la ville et les conduisit dans sa grange, où il les fit cacher derrière un monceau de paille. Le matin, lorsque les habitants aperçurent Louis VI qui s'était avancé près des murs avec le reste de sa troupe, ils coururent à la grosse tour en poussant le cri d'alarme. Enguerrand et ses compagnons, sortant alors de leur retraite, se mêlèrent aux Normands et crièrent avec eux : *Dieu nous aide!* mais quand ils furent dans le donjon, ils firent entendre le cri de *Montjoie! Saint-Denis!* Les Normands s'enfuirent et allèrent chercher un asile dans l'église voisine. Au même instant Louis brisa les portes de la ville à coups de hache et y pénétra sans résistance (1).

L'occupation des Andelys exalta, au dernier point, la joie et l'ardeur des Français; ils y voyaient le gage certain de la prochaine soumission de toute la Normandie. Alors Enguerrand de Chaumont, reprenant le rôle du comte Baudouin, que retenait toujours sa blessure, porta le ravage jusque sous les murs de Rouen, et alla insulter le roi d'Angleterre en personne par d'audacieuses attaques.

En face de ces nouveaux périls, Henri appela à lui tout son courage; il fortifia sur-le-champ le château de Noyon, à trois lieues des Andelys, et y mit cent hommes d'armes choisis, avec l'ordre d'enlever, dans les campagnes voisines, toutes les provisions qui pouvaient servir à ses ennemis. Le monarque envoya ensuite si-

(1) Orderic Vital, l. XII. — Suger. Vit. Lud. gross.

gnifier, une dernière fois, aux barons insurgés contre lui, l'ordre de rentrer dans l'obéissance avant le milieu de l'été, sous peine des plus rigoureux châtiments, et il eut la satisfaction de voir ses menaces suivies aussitôt de quelques heureux effets. Il essaya, en même temps, de gagner le comte de Montfort, en lui offrant la restitution de la ville et du comté d'Évreux, ne se réservant que la propriété de la grosse tour, comme gage de la paix jurée. Mais Amauri rejeta sa proposition ; il espérait beaucoup plus de la part de Guillaume Cliton, lorsque ce jeune seigneur serait duc de Normandie. Henri réussit mieux dans une autre négociation : vers le mois de juin, il fit demander au comte d'Anjou s'il voulait accepter, pour sa fille Mathilde, la main du prince Guillaume Adelin, son fils et son unique héritier au royaume d'Angleterre. Foulques ne résista pas à une offre si brillante, et, d'ennemi du monarque, il devint tout à coup son allié. Les événements semblèrent alors se précipiter, car, à la même époque, on apprit la mort du comte de Flandre et celle du terrible Enguerrand de Chaumont qu'une violente maladie venait d'emporter.

Cependant Suger, qui observait toutes ces alternatives, ne se bornait pas à de simples réflexions ni à des vœux stériles. Plusieurs fois il alla, sans bruit, trouver le roi d'Angleterre pour lui proposer des moyens de pacification. En apprenant son arrivée, Henri, qui n'osait plus, pour ainsi dire, s'approcher d'aucun homme, courait se jeter dans les bras du religieux. Il le conduisait ensuite à part, lui racontait ses chagrins et lui découvrait des secrets intimes qu'il tenait cachés à ses propres conseillers. Le roi d'Angleterre ne se montrait pas éloigné de la paix ; il eut volontiers renoncé à la Norman-

die, pourvu que son fils Guillaume Adelin en fût investi, sauf, pour ce prince, à la recevoir des mains du roi de France, comme de son seigneur. Mais cette proposition ne fut jamais accueillie de Louis VI ; le monarque voulait faire triompher à tout prix la cause de Guillaume Cliton et montrer, d'une manière éclatante, la supériorité des armes françaises sur celles de son rival. Suger rencontrait aussi dans les auxiliaires de Louis une forte opposition, et c'était contre l'influence d'Amauri de Montfort, en particulier, qu'à l'heure présente, ses conseils venaient échouer.

Le moment de la paix semblait donc fuir chaque jour davantage; mais le roi d'Angleterre voyait alors les chances heureuses passer de son côté, et le courage se ranimait en lui avec les espérances. Au milieu de l'été, il résolut de frapper, à grands coups, la ligue de ses ennemis déjà chancelante, et il destina l'un des premiers au comte de Montfort.

Henri, comme on l'a vu, ne manquait jamais de donner à ses actes toutes les garanties d'un calcul bien précis, et, dans la circonstance actuelle, il ne négligea pas encore cette salutaire précaution. Il ordonna au nommé Robert Goël, gouverneur du château d'Ivri, d'amuser le comte Amauri par la perspective d'une bataille, et de le retenir ainsi sur les bords de l'Eure; pendant ce temps le monarque anglais irait mettre en cendres la ville d'Évreux. Henri convint, en conséquence, avec Goël, d'un jour qui devrait être le même pour les deux événements. Lorsque la cité fut tout en flammes et que Henri fut bien assuré par ses propres yeux que l'incendie ne pouvait plus être éteint, il dépêcha à Goël un courrier qui trouva ce seigneur engagé dans une mêlée

avec les Français. Goël se mit aussitôt à crier de toute sa force à leur chef : « Seigneur Amauri, écoutez la » nouvelle que j'ai à vous apprendre; elle ne vous ap- » portera pas beaucoup de joie : le roi d'Angleterre a » brûlé aujourd'hui même la ville d'Évreux, et les gens » de la grosse tour sont, à cette heure, en grand péril ! » Amauri, aussi effrayé que surpris, rappela ses compagnons et se hâta de retourner dans l'Ile-de-France (1).

Ces derniers événements causèrent à Louis VI lui-même une certaine inquiétude, et ne se croyant plus alors en forces suffisantes, il quitta un moment la Normandie pour aller chercher des renforts.

Le comté d'Étampes fournit au monarque un nombre assez considérable de chevaliers qu'il amena avec lui aux Andelys. Il manifestait, à toute heure, sa vive impatience de rencontrer en plaine le roi d'Angleterre, car il était fatigué de la guerre de châteaux et regardait une bataille rangée comme plus décisive et plus glorieuse. On était au mois d'août, et Henri se trouvait, en ce moment, au château de Noyon, avec un corps de cinq cents hommes. Le vingtième jour de ce mois, il sortit à la tête de sa troupe, pour voir s'il ne se présenterait point d'ennemis à combattre; mais il ignorait que le roi de France fût de retour aux Andelys, et il s'occupait de faire faucher par ses soldats les champs de blé qu'il rencontrait sur son passage. Par une coïncidence digne de remarque, Louis VI sortit le même jour des Andelys, se dirigeant sur Noyon où, malgré la vigilance du roi d'Angleterre, il était parvenu à se ménager encore des intelligences. Pendant la marche il se plaignit de nou-

(1) Orderic Vital, l. XII.

veau de n'avoir pu, jusqu'à cette heure, rencontrer en plaine le roi Henri avec son armée. Quatre soldats normands que le prince anglais avait placés en observation sur la hauteur de Werquelièvre, aperçurent, dans le lointain, les Français qui s'approchaient avec leur bannières hautes et flottantes. Henri, soit qu'il eût soupçonné quelques projets de surprise contre Noyon, soit qu'il voulût prouver, au moins une fois, qu'une bataille rangée ne l'effrayait pas, ordonna à sa troupe de faire halte dans une belle et vaste plaine, située au pied de la colline et que les habitants appelaient Brenneville. Le monarque n'avait pas d'ailleurs oublié sa prudence ordinaire; il ne s'était pas trop éloigné du château de Noyon, où il pouvait, en cas de revers, trouver un asile.

On vint annoncer au roi de France que son rival paraissait disposé à combattre; Louis en manifesta la plus grande satisfaction. « C'était là, dit-il ce que je désirais depuis longtemps. » Cependant tous les chefs de l'armée ne partageaient pas son avis. Mais les hommes du Vexin, et au premier rang le chevalier Osmond, insistèrent vivement sur l'opportunité et les avantages d'une bataille, et leur opinion n'eut pas de peine à prévaloir.

En présence d'un ennemi plein d'ardeur, Henri disposa ses forces avec le calcul et le sang-froid qui ont toujours distingué sa nation, en de pareilles circonstances. Il plaça en avant les seigneurs du rang le plus élevé; il comptait sur ce moyen pour entraîner les Français à une attaque. Derrière la première ligne, il mit un corps de cent cavaliers qu'il se réservait de commander avec son fils Guillaume Adelin : il disposa, sur une troisième ligne, le principal corps de son armée composé de fantassins. Les deux premiers rangs devaient seulement rompre le

choc de l'ennemi, le fatiguer et y jeter le désordre : le troisième qui serait nombreux, ferme et reposé, viendrait achever la victoire.

L'armée de Louis VI se partagea de même en trois divisions. La première se composait de quatre-vingts cavaliers, commandés par un chevalier normand, du nom de Guillaume Crespin, neveu d'Amauri de Montfort et l'un des plus irréconciliables ennemis de Henri Ier. En second lieu venaient les guerriers du Vexin, ayant à leur tête le sénéchal Guillaume Garlande, le jeune Guillaume Cliton, le chevalier Osmond et Bouchard de Montmorenci. A l'arrière-garde étaient les chevaliers de France, commandés par le roi en personne.

Louis exhorta ses compagnons à déployer, dans ce jour, tout ce qu'ils avaient de courage pour faire triompher une cause juste, pour assurer la liberté du royaume et ne pas laisser périr, par leur lâcheté, la gloire des Français. Il recommanda particulièrement à Guillaume Cliton de se souvenir qu'il recevait, en ce moment, ses armes, pour délivrer son père d'une longue prison et rentrer lui-même en possession de son héritage.

Au signal donné, Guillaume Crespin, avec ses cavaliers, s'élança en avant et traversa sans peine la première ligne de l'ennemi; mais arrivés à la seconde, les assaillants avaient déjà rompu leur ordre de bataille. Les cavaliers de Henri Ier, en parant leurs coups avec adresse, les enveloppèrent séparément et les firent prisonniers. Cependant Guillaume Crespin parvint à s'ouvrir un passage jusqu'au roi d'Angleterre et lui porta, sur la tête, un si furieux coup d'épée, que le monarque eût infailliblement perdu la vie, sans le capuchon de mailles d'acier dont il s'était heureusement couvert. Henri répondit,

au même instant, par deux coups qui renversèrent de cheval son agresseur. Un normand nommé Roger de Bienfaite, qui était aux côtés du roi, se précipita sur Guillaume Crespin, et fut obligé, pour le prendre vivant, de lui faire de son corps un rempart contre la fureur des autres chevaliers.

Tel avait été le sort de Crespin et de la plupart de ses compagnons, lorsque les guerriers du Vexin, arrivant à leur tour, forcèrent la cavalerie normande à reculer sur les fantassins : mais elle revint bientôt à la charge et enveloppa ces nouveaux ennemis, comme les premiers : Bouchard de Montmorenci, Osmond et plusieurs autres chefs demeurèrent prisonniers. Cependant le roi de France arrivait à son tour : les fantassins normands, tenus jusqu'alors en réserve, reçurent de pied ferme la colonne royale et y jetèrent le plus grand désordre. Louis étonné de sa déroute, faisait des prodiges d'activité et de courage. Alors, suivant une tradition généralement répandue, un Anglais voulut l'arrêter et saisissait déjà la bride de son cheval, en s'écriant : « Le roi est pris ! » Mais le monarque l'abattit d'un coup de sa hache d'armes en prononçant ces mots si connus depuis : « Au jeu des échecs on ne prend pas le roi (1) ! »

Louis quitta le champ de bataille, accompagné seulement d'un chevalier nommé Baudri du Bois. Comme il cherchait à regagner les Andelys, il s'engagea dans une forêt, où il se trouva seul, quelque temps, ne sachant quel chemin prendre. A la fin, il rencontra un homme de la campagne, et voyant qu'il n'en était pas connu,

(1) Orderic Vital, l. XII. — Suger. in Vit. Lud. grossi. — Henri Huntington, De reg. anglic. gest., l. VII.

il le pria de lui montrer le chemin le plus court pour arriver aux Andelys, lui promettant une récompense, s'il voulait prendre la peine de le conduire lui-même. En marchant à côté de cet homme, Louis hâtait son pas, dans la crainte d'être atteint par l'ennemi et tremblant aussi, que quelque soupçon fatal ne vînt à s'élever dans l'esprit de son guide. Il arriva enfin heureusement. Mais le rustre, voyant les gens du roi le saluer, se reprocha vivement sa sottise et regretta d'avoir appris si tard quel était ce personnage, dont la capture lui aurait pu valoir une si grosse somme d'argent (2).

Guillaume Cliton avait eu aussi le bonheur d'échapper des mains de ses ennemis; et le lendemain de la bataille, Guillaume Adelin lui renvoya courtoisement son beau palefroi, demeuré au pouvoir des vainqueurs. Un soldat normand s'était emparé de la bannière de Louis VI : Henri la lui acheta au prix de vingt marcs d'argent, pour la garder comme un souvenir glorieux de sa victoire. Trois morts seulement furent trouvés sur le champ de bataille. Un fait de ce genre n'était pas nouveau dans les guerres des Français et des Normands : les chevaliers du Vexin avaient déjà donné eux-mêmes l'exemple d'épargner des adversaires, parmi lesquels on pouvait frapper, plus d'une fois, un parent ou un vieil ami.

1) Orderic Vital, l. XII.

CHAPITRE XXII.

Conséquences morales de la journée de Brenneville. — Suger console le monarque, et cherche des excuses à son affront. — Louis fait un appel aux communes. — Suger conduit celle de Saint-Denis sous la bannière royale.

—

Si la défaite des Français à Brenneville avait quelque gravité, c'était par l'impression morale qu'elle devait produire. Elle fit, en effet, un grand bruit dans les deux royaumes. Les Anglais la célébrèrent à Rouen et à Londres par des réjouissances publiques : elle leur donna aussi un riche sujet de sarcasmes et de railleries contre les Français dont l'orgueil, disaient-ils, avait reçu enfin une leçon et à qui l'envie ne reprendrait plus guère, sans doute, de revenir en Normandie. Louis revint à Paris, le cœur plein de tristesse, et accusant sa propre imprudence de l'événement dont ses ennemis tiraient tant de gloire.

Suger fut, lui-même, on ne peut plus sensible à un affront qui paraissait blesser si profondément l'honneur national. Cependant, lorsque le roi lui raconta les détails de sa malheureuse journée, il le consola du mieux qu'il put, attribuant tout le succès de Henri à son adresse et à la trop grande confiance de Louis, qui avait cru pouvoir placer le courage au-dessus des calculs. Quant à la paix avec le roi d'Angleterre, jamais circonstance n'avait été moins favorable pour en parler; l'injure de Brenneville était trop profondément entrée

dans l'âme de Louis, et il ne voulait, à aucun prix, laisser s'accréditer l'opinion qu'il n'oserait pas revenir en Normandie.

Amauri de Montfort, qui n'avait pas assisté à la bataille, se rendit aussitôt à Paris pour voir le monarque et lui donner des conseils capables de relever ses espérances. Après avoir parlé de la journée de Brenneville comme d'un accident ordinaire dans la vie des princes et des capitaines, il déclara au roi qu'il devait mettre sur pied les milices de toutes les communes, exiger le contingent armé de tous les vassaux, et faire de son injure la cause de la nation tout entière. L'armée royale marcherait sur le château de Breteuil, situé au cœur même de la Normandie, et entouré de fidèles alliés dont le sire de Montfort faisait connaître à Louis les dispositions et les ressources. Maître de Breteuil, Louis rétablirait, sans peine, ses partisans proscrits et verrait bientôt la Normandie complétement en son pouvoir.

Suger dut s'occuper aussitôt, avec l'abbé Adam, du soin de convoquer les vassaux de Saint-Denis et de tout préparer pour se rendre à leur tête sous la bannière royale. Louis alla en personne réclamer le secours du nouveau comte de Flandre Charles le Bon, son neveu, qui s'empressa de faire armer ses chevaliers. Vers le milieu du mois de septembre, les divers contingents mandés par le roi furent prêts à partir. On vit arriver tour à tour, précédés de leurs bannières, les gens de la Bourgogne, du Berri, de l'Auvergne; ceux du Vermandois, d'Arras, de Noyon, de Beauvais, de Laon, de Soissons, de Paris, d'Étampes et d'Orléans (1). Sous la bannière

(1) Suger. Vit. Lud. grossi.

communale de Saint-Denis paraissait Suger, qui remplissait ce devoir par obéissance, mais avec un regret caché au fond du cœur.

Cependant Louis, tout heureux de penser qu'il allait réparer avec éclat son affront de Brenneville, envoya signifier à Henri qu'à certain jour qu'il déterminait d'une manière précise, il entrerait sur ses terres et lui livrerait une bataille dont il serait longtemps parlé. En effet, vers la fin de septembre, il pénétra en Normandie, exerçant, à titre de représailles, d'affreuses dévastations que les écrivains normands relèvent avec une juste sévérité; dans l'entraînement de leur haine, les ennemis de Henri n'épargnaient pas même les biens des églises. Louis prit d'abord le château d'Ivri qu'il réduisit en cendres, puis il vint assiéger Breteuil, but principal de la guerre. Mais contrairement à ses espérances, le château résista victorieusement et personne, à l'entour, n'osa se déclarer en faveur des Français : Henri à force d'habileté s'était assuré ce résultat : le prudent monarque prenait soin en même temps d'éviter toute nouvelle rencontre avec son rival.

Louis résolut alors de quitter, pour quelques moments, la Normandie, et d'aller venger ses mécomptes sur Thibaut, allié du roi d'Angleterre. Il prit la ville de Chartres et y fit mettre le feu : mais quand les flammes eurent dévoré déjà un grand nombre de maisons, le clergé de l'église de Sainte-Marie, suivi de tout le peuple, vint supplier le monarque de faire grâce à la malheureuse cité. Louis se laissa fléchir et ordonna au comte de Flandre d'arrêter l'incendie : il se replia ensuite sur Étampes, qui paraissait toujours être comme le centre principal de ses forces militaires. Cependant il était tou-

jours bien décidé à poursuivre, contre ses ennemis, une vengeance qu'il ne croyait pas pouvoir abandonner, sans se couvrir de honte. Personne ne pouvait donc prévoir le terme de cette lutte malheureuse. Suger, il est vrai, ne se décourageait pas dans ses efforts : mais il fallait, pour en hâter le succès, quelque circonstance extraordinaire.

CHAPITRE XXIII.

Arrivée du pape Calixte II à Paris; suspension des hostilités. — Concile de Reims. — Suger accompagne le pontife à l'entrevue de Mouson-sur-Meuse, proposée par l'empereur. — Henri V refuse d'accomplir ses promesses; il est frappé d'excommunication par le concile de Reims. — Dernier attentat de Hugues de Créci; il prend l'habit religieux dans le monastère de Cluni. — Suger seconde puissamment les efforts de Calixte II pour le rétablissement de la paix, et inspire, en même temps au pontife la plus haute estime. — Troisième paix de Gisors, 1120; joie universelle. — Reconnaissance extrême de Henri Ier pour Suger; confiance des deux rois dans son intégrité et ses lumières. — Premières liaisons de Suger avec Pierre le Vénérable.

—

L'époque du concile de Reims approchait heureusement, et le pape Calixte II se dirigeait, pour ce motif, vers le nord de la France. Le pontife ayant appris en chemin que le roi venait de mettre le feu à la ville de Chartres par laquelle il avait l'intention de passer, se détourna de sa route et prit celle d'Étampes, où il trouva Louis VI, le religieux Suger et les principaux personnages de la cour. Tout porte à croire que dans cette première entrevue, Calixte II fit entendre au monarque des vœux pour le rétablissement de la paix entre les peuples. Louis suspendit, en effet, les hostilités, et ce fut dès ce moment qu'il se montra plus accessible à l'idée d'une réconciliation avec le roi d'Angleterre. Mais le monarque, toutefois, pensa qu'il devait réserver pour le concile le débat de cette grande affaire.

Avant de rien décider sur les questions qui faisaient l'objet principal du concile de Reims, Calixte II voulut

savoir si l'empereur Henri V n'aurait pas alors quelques dispositions plus favorables aux désirs de l'Église. L'empereur fit aux députés du pape une réponse qui donnait des espérances : il leur accorda même un acte signé de sa main, par lequel il promettait de renoncer aux investitures, et il fit inviter le pontife à une conférence, au château de Mouson-sur-Meuse, pour régler définitivement la question qui agitait depuis si longtemps l'Empire et l'Église.

Le roi chargea encore Suger de rendre au pape, dans cette occasion, les services qui pourraient lui être nécessaires. Le religieux était instruit des usages de la cour de Rome, et personne n'était plus capable que lui, de remplir une pareille mission avec noblesse et intelligence. Calixte II accompagné de Louis VI, de Suger et d'une partie de la cour, se rendit dans la ville de Reims, où se trouvaient réunis les représentants des églises de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, ou plutôt de l'Europe chrétienne presque tout entière. Le concile se réunit le 20 octobre, qui était un lundi, dans la basilique de Sainte-Marie, hors des murs de la ville. Le pontife s'assit sur un trône élevé à une grande hauteur, en face de la porte principale; au-dessous de lui, de chaque côté, se placèrent les cardinaux; vis-à-vis de la cour romaine siégèrent les autres membres du concile au nombre de quatre cent vingt-huit. Le savant Chrysogone, diacre de l'église de Rome, était debout près du pontife, et tenait le livre des canons, qu'il devait ouvrir aux différents passages traitant des points sur lesquels on aurait à prononcer.

Calixte II commença la séance, en rappelant, d'après l'Évangile, les devoirs imposés par Jésus-Christ aux

pasteurs de son Église. Il exposa ensuite l'objet du concile, qui était l'extirpation de la simonie, et ordonna de lire en langue latine et en langue française l'ensemble des chapitres qui allaient être proposés.

Le jour suivant, le roi Louis accompagné de Guillaume Cliton et de quelques seigneurs, se rendit à l'assemblée : il monta les degrés du trône pontifical, conduisant le jeune Guillaume par la main, et dit, en s'inclinant : « Seigneur pape, je suis venu dans cette sainte assemblée pour vous demander un conseil. » « Et vous, seigneurs, ajouta-t-il, en se retournant du côté de l'assistance, écoutez-moi, je vous en supplie. » Alors il exposa ses griefs contre Henri Ier, l'injustice de ce prince à l'égard de son frère Robert et de son neveu Guillaume, enfin la captivité du comte de Nevers, encore détenu à l'heure actuelle, par le comte Thibaut, avec l'assentiment du roi d'Angleterre.

L'évêque de Rouen, Geoffroi, répondit pour justifier la conduite de Henri Ier. Le débat s'animait très-vivement, et au grand regret de Suger, lorsque Calixte II prit la parole et dit : « Mes très-chers amis, ne disputez » pas ainsi, par une multitude de vaines paroles, mais » comme de vrais enfants de Dieu, cherchez la paix, de » tout votre pouvoir. L'empereur d'Allemagne m'a fait » avertir de me rendre au château de Mouson et d'y » conclure avec lui une paix utile à la sainte mère » Église. Je vais donc y aller pour travailler à cette » paix ; je conduirai avec moi les évêques de Reims et de » Rouen et quelques autres des évêques nos frères, que » je crois particulièrement nécessaires pour le jugement » qui va se prononcer. J'ordonne aux autres évêques et » abbés d'attendre ici mon retour, qui, avec l'aide de

» notre Créateur, ne pourra pas beaucoup tarder. Après » que je serai revenu, j'examinerai le mieux possible » vos plaintes et vos raisons, afin que, par le secours » du Seigneur, cette assemblée se termine dans la paix » et l'allégresse. Ensuite j'irai trouver le roi d'Angle- » terre, mon fils spirituel et mon cousin suivant la » proximité d'origine; je l'exhorterai par mes prières et » mes discours, lui et son neveu Thibaut, ainsi que tous » les dissidents, à être justes en toutes choses, et à re- » cevoir dans l'amour de Dieu la justice qui leur sera » faite à eux-mêmes, afin que rentrés en paix, suivant la » loi de Dieu, ils mettent fin au bruit des armes et » jouissent tranquillement du repos, avec les peuples » qui leur sont soumis. Or, ceux qui ne voudront pas » obéir à nos conseils, mais qui persévéreront avec or- » gueil dans un emportement contraire à la justice et au » repos public, je les frapperai d'une terrible sentence » d'anathême, jusqu'à ce qu'ils reviennent de leur ma- » lice et qu'ils donnent une satisfaction canonique pour » leurs excès passés (1). »

Il semble bien, aux dernières paroles de Calixte, que Suger l'avait déjà instruit des difficultés invincibles que la paix avait rencontrées jusqu'alors, puisque le pontife crut devoir menacer, à l'avance, des peines les plus sévères de l'Église.

Le lendemain, 22 octobre, qui était un mercredi, Calixte II se rendit à Mouson, et apprit en arrivant que l'empereur était logé dans une maison de campagne voisine du château : une armée de trente mille hommes campait autour de lui. A cette vue, les cardinaux se

(1) Orderic Vital, l. XII.

rappelèrent les violences exercées à Rome contre la personne de Pascal II ; ils mirent aussitôt le pontife en sûreté dans le château de Mouson qui dépendait de l'église de Reims, et le supplièrent de n'en pas sortir. Suger demeura aux côtés de Calixte, pendant que l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean, évêque de Crême, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Ponce, abbé de Cluni, qui avaient déjà rempli les précédentes ambassades, se rendirent seuls près du monarque. Ils demandèrent à être écoutés en particulier, et l'on sembla se rendre à leur désir ; mais quand ils entrèrent dans la salle des conférences, ils trouvèrent l'empereur entouré de gens de guerre, armés de lances et d'épées.

Henri nia, d'abord, qu'il eût fait aucune des promesses qui venaient de lui être rappelées. Guillaume de Champeaux prenant la parole, offrit de mettre sous les yeux de l'empereur l'écrit qu'il avait donné et que l'évêque avait reçu lui-même de ses mains. Henri s'écria alors qu'il avait suivi, en cela, un mauvais conseil, et il reprocha très-vivement aux députés de l'avoir entraîné à une promesse qu'il ne pouvait accomplir, disait-il, sans le plus grand préjudice pour sa couronne. A chaque fois qu'il paraissait prendre un air plus irrité et qu'il élevait la voix, les hommes de son escorte agitaient leurs armes avec menaces. Quand il eut fini de parler, Guillaume de Champeaux répondit avec beaucoup de calme : « Seigneur empereur, vous nous trouverez fidèles dans toutes nos promesses. Le seigneur pape n'entend porter, en rien, préjudice à l'intégrité de votre puissance et de votre couronne, comme le prétendent les propagateurs de discorde. Bien loin de là, il

proclame hautement, et devant tout le monde, que les églises doivent s'acquitter de tous les services auxquels, depuis longtemps, elles sont tenues envers vous, comme envers vos prédécesseurs. Mais si vous pensez que ce soit affaiblir votre autorité que de ne plus vous permettre désormais de vendre les évêchés, vous devriez espérer, au contraire, donner un accroissement à votre empire, en rejetant loin de vous, par amour de Dieu, des choses qui sont contraires à Dieu. »

Ces paroles semblèrent adoucir un peu l'empereur, et la nuit étant venue mettre fin, en ce moment, à la conférence, il demanda un délai jusqu'au lendemain pour examiner de nouveau la question avec ses conseillers.

Lorsque les députés revinrent près de Calixte, pour lui rendre compte de leur entrevue, le pontife n'espéra plus la paix, et son premier mouvement fut celui de la retraite. Cependant, pour ne point donner lieu à ses ennemis d'accuser son impatience, il résolut d'attendre la réponse promise. Henri exigea un nouveau délai, jusqu'au moment où il réunirait une assemblée générale de ses vassaux, sans l'avis desquels il ne pouvait, disait-il, renoncer au droit d'investiture. Calixte, persuadé que l'empereur ne cherchait qu'un moyen d'échapper à ses engagements, résolut aussitôt de reprendre le chemin du concile. Henri lui fit dire de demeurer encore un jour, mais le pape répondit qu'il ne voyait dans l'empereur aucune disposition réelle à la paix. « Si toutefois, ajoute-t-il, pendant le concile ou après le concile, Dieu nous accorde, de sa part, une paix véritable, nous serons toujours prêts à la recevoir et à l'embrasser. »

Le pontife, quoique faible et souffrant, partit le len-

demain, qui était un dimanche, avant le jour, et dans la crainte que l'empereur ne le fît poursuivre, il franchit, en quelques heures, un espace de vingt lieues, et arriva encore assez tôt à Reims pour y célébrer l'office du matin.

Le concile reprit ses travaux. Calixte dans la séance du 30 octobre, soumit à la sanction des Pères cette formule simple et précise : « Nous défendons absolument que les investitures des évêchés et des abbayes soient données par la main des laïques. » Le décret fut confirmé sans opposition. L'empereur, malgré les dernières invitations du pontife, avait gardé le silence ; le concile, avant de se séparer, prononça une sentence d'excommunication contre ce prince, contre l'antipape Maurice Burdino et contre leurs adhérents (1).

Une tâche restait encore à Calixte : c'était la pacification de la France et de l'Angleterre. Il se disposait à la remplir, de concert avec le religieux de Saint-Denis, lorsque le bruit d'un crime affreux retentit tout à coup dans l'Ile-de-France.

Le corps meurtri et inanimé de Milon de Montlhéri avait été trouvé un matin, au pied de la grosse tour de Châteaufort qui appartenait à Hugues de Créci. En examinant les circonstances de cette mort étrange, on n'avait pas hésité à croire que Hugues seul n'en fût l'auteur. Louis, à cette nouvelle, accourut sous les murs du château de Gumet, où s'était retranché le sire de Créci. Hugues forcé de se rendre, comparut devant son oncle Amauri que le roi lui avait donné pour juge. Mais lorsque le combat judiciaire lui fut proposé, il pâlit et n'osa

(1) Gesta in concil. Rem., ann. 1119, ex commentariolo Hessonis scholast. ap. Labb., t. X, Concil., col. 872.

pas en soutenir l'épreuve. Il avoua qu'après s'être saisi de la personne de Milon, il avait traîné ce seigneur de prison en prison, pour le forcer de lui abandonner son château de Montlhéri et que, dans la crainte de le voir échapper de ses fers, il avait pris enfin l'horrible résolution de l'étrangler de sa propre main. Il avait jeté, la nuit, son corps par une des fenêtres de la tour, pour faire croire que le captif avait trouvé la mort en voulant fuir de sa prison. Hugues, après cet aveu, demanda à genoux son pardon au roi, promettant d'abandonner tous ses biens à la couronne, et de passer le reste de ses jours dans un monastère. Le roi lui accorda cette grâce et Hugues alla revêtir l'habit religieux à Cluni, en Bourgogne (1).

Suger fut bien loin, alors, de prévoir qu'un jour ce même sire de Créci, blanchi dans les austérités du cloître, reparaîtrait devant lui, comme le fidèle mandataire de la maison où il allait maintenant chercher un asile : on peut croire que ce fut en faveur de ce changement merveilleux, que Suger, dans la suite, ne voulut pas consigner dans ses récits l'histoire du forfait par lequel Hugues avait terminé la première partie de sa carrière. Mais Louis VI ne songea, pour le moment, qu'à profiter de la ruine d'une maison puissante; Châteaufort et Montlhéri entrèrent pour toujours dans le domaine de la couronne.

Lorsque le sire de Créci, regardé comme le plus terrible agent des discordes civiles, eut disparu de la scène, Thibaut de Chartres entendit l'un des premiers les conseils pacifiques du chef de l'Église. Thibaut vou-

(1) Chronique de Morigni, apud D. Bouquet, t. XII, p. 72.

lut conduire, lui-même, le comte de Montfort au roi d'Angleterre, occupé en ce moment d'investir la grosse tour d'Évreux, avec une puissante armée. Amauri, au pied même de cette tour, jura la paix au monarque qui lui rendit en récompense l'héritage de son oncle. Calixte II fit demander, en même temps, une entrevue à Henri Ier, et vers les derniers jours de novembre, il se rendit avec Suger au château de Gisors, désigné pour être le lieu de la conférence.

Lorsque le pontife eut exposé les griefs de Louis VI, le prince anglais répondit par une éloquente apologie de sa conduite, mais il se déclara prêt, néanmoins, à donner toutes les satisfactions désirables pour le rétablissement de la paix avec la France. Toutefois, il y eut un point fort grave qu'il se montra fermement résolu d'exiger; ce fut le maintien du duché de Normandie dans sa propre famille. Suger redoubla d'instances, soit en particulier, soit dans le conseil, pour obtenir de Louis le sacrifice demandé. Ses efforts ne furent pas cette fois inutiles, et les deux rois se promirent une entrevue, pour signer un pacte de réconciliation et de paix définitive.

Les regards de Calixte devaient se tourner, alors, du côté de l'Italie. Toutes ses espérances, il est vrai, ne s'étaient point réalisées; cependant il venait de faire deux grandes choses, et dans ces premiers labeurs de son pontificat, il avait eu lieu de reconnaître le dévouement et la haute capacité de Suger. Il avait vu en quelle estime ce simple religieux était près des rois de France et d'Angleterre, et la sienne ne s'était point trouvée au-dessous de la leur, car il eut, dès ce moment, la pensée d'élever Suger à l'une des dignités de la cour de Rome. En attendant cette époque, le religieux fut désigné au roi

comme le député et l'orateur en titre de la France, dans ses affaires avec le saint-siége.

Dès les premiers jours de l'année 1120, Calixte II se mit en chemin pour l'Italie. A son approche, le peuple et le clergé de Rome allèrent en foule au-devant de lui et l'amenèrent en triomphe dans sa capitale. Mais Rome et toute la Péninsule étaient dans un affreux désordre, et le premier soin du pontife devait être d'y apporter le plus prompt remède.

Lorsque Calixte eut quitté la France, Suger se rendit au château de Gisors avec Louis VI et Henri Ier. Les deux rois signèrent un traité qui donnait à Guillaume Adelin la Normandie, sous la suzeraineté de la France. Henri déclara ensuite qu'il constituait Suger le gardien de cette paix, et qu'il espérait trouver en lui le lien puissant qui tiendrait unis désormais les deux royaumes. Les prisons furent immédiatement ouvertes aux nombreux captifs que les Normands avaient faits pendant la guerre. La joie était profonde et universelle : mais personne n'en éprouvait de plus grande que Henri lui-même. Il la fit éclater par les marques de reconnaissance dont il combla tous ceux qui avaient travaillé à la paix. Il montra, dès ce moment surtout, une amitié extrême pour Suger, et le regarda comme le plus sûr de tous ses confidents. Chose étrange, cet homme qui n'était pas même son sujet, fut le seul auquel il osât révéler tous les secrets de son âme. Soupçonnait-il quelque machination, un traître même avait-il déjà levé la bannière de la révolte, Henri avait aussitôt recours à Suger, et le religieux, par ses conseils, rompait les trames les mieux ourdies ou déjouait les plus audacieuses tentatives.

Suger avait ainsi le secret de deux rois rivaux, et pour demeurer leur confident, il avait besoin, sans doute, d'une sagesse peu commune. Mais ce qui montre à quel point il sut tenir toujours la balance égale, c'est que jamais le roi de France ni celui d'Angleterre n'eurent la pensée de mettre la moindre réserve à la confiance qu'ils lui avait donnée (1).

Ce fut vers ce même temps que Suger commença à connaître un religieux de l'ordre de Cluni, nommé Pierre Maurice, fils de Maurice, seigneur de Montboissier, en Auvergne. Moins âgé que Suger d'environ dix ans et voué comme lui, dès l'enfance, à la vie monastique, il avait obtenu, de très-bonne heure, aussi la confiance de ses supérieurs. Sa taille majestueuse, sa figure noble, empreinte d'une douceur grave, portait dans les yeux une impression de respect avec laquelle s'accordaient ses mœurs et son caractère. L'étude des écrivains classiques ornait son esprit naturellement facile; et dans ses lettres ou dans ses discours, on sentait un charme d'élégance puisé à l'école de Cicéron. Mais ce qui le distinguait particulièrement, c'était l'intelligence des misères du cœur humain : il ressentait les chagrins d'autrui, comme s'ils eussent été les siens propres, et ses conseils s'insinuaient par des voies si simples et si douces que presque toujours, il faisait renaître le calme dans l'âme battue par les plus violents orages, et ramenait à la vertu, des natures que le crime même avait souillées.

Pierre qui joignait encore, à ce précieux don, une

(1) Sicut ille cui ab utroque domino credebatur. (Sugerii epist. ad Gaufred., Andegav comitem. Martene anecdot., l. 1, p. 414.)

activité extraordinaire, venait souvent à Saint-Martin-des-Champs de Paris que d'intimes rapports unissaient, en même temps, à l'abbaye royale de Saint-Denis. De réciproques intérêts donnèrent à Suger et au religieux de Cluni l'occasion de se voir et de s'entretenir. L'un n'avait pas été favorisé, comme l'autre, des avantages extérieurs de la nature, ni de l'éclat d'une naissance illustre, mais l'un et l'autre se rencontrèrent par les grandes qualités de l'âme, et restèrent, dès ce moment, unis pour toujours.

CHAPITRE XXIV.

Situation du domaine royal en 1120. — Henri Ier perd son fils Guillaume Adelin; douleur inconsolable de ce monarque. — Suger parvient à maintenir la paix entre la France et l'Angleterre. — Condamnation de la doctrine d'Abailard dans le concile de Soissons, 1121. — Abailard revient à Saint-Denis, et se met en opposition avec l'abbé Adam et les religieux.

—

L'année 1120 était pour le royaume de Louis VI une époque nouvelle de prospérité et de puissance. La plupart des châteaux forts de l'Ile-de-France, même les plus redoutables, étaient dans les mains du roi, et l'on n'aurait plus trouvé autour de Paris un seul seigneur capable de lui résister sérieusement. Les milices des villes étaient généralement organisées, et déjà, elles avaient montré tout ce qu'elles pouvaient apporter de force à l'autorité royale. La France, malgré l'échec de Brenneville, avait soutenu son rang en face de la puissance anglaise, et Louis VI, en maintenant sa suzeraineté sur la Normandie, avait consacré le principe de la vassalité des grands fiefs à l'égard de la couronne. Enfin, de graves événements étaient venus resserrer les liens antiques de la nation avec le saint-siége.

Suger était heureux et fier d'un résultat auquel il avait toujours travaillé, suivant la mesure de son pouvoir, avec une vive ardeur. Mais une chose contribuait avec son humble condition à le retenir au simple rang d'officieux serviteur : c'était l'esprit essentiellement

guerrier du siècle. Cet esprit était celui de la royauté, qui semblait ne pouvoir encore appeler, près du trône, que les hommes destinés à tenir l'épée. Ainsi s'était élevée la famille des Garlande, et lorsque, cette année même 1120, le chancelier Étienne eut réuni à ses autres dignités, celle du sénéchal, tour à tour portée par ses deux frères, l'autorité du ministre devint à peu près absolue et tout dépendit de sa volonté.

Un affreux malheur vint frapper le cœur du roi d'Angleterre : au mois de décembre, il perdit, dans un naufrage, le prince Guillaume Adelin, ce fils unique et si aimé qui venait de joindre le titre de duc de Normandie à celui d'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Les amis de Guillaume Cliton recouvrèrent quelque espérance, mais Suger détourna Louis et le sénéchal Étienne Garlande de briser une paix devenue si nécessaire. Par son heureuse médiation, le prince français reconnut, de nouveau, Henri comme duc de Normandie, et Henri accepta la vassalité que ce titre lui imposait envers la France.

Quant au roi d'Angleterre, sa douleur, comme père et comme roi, ne devait plus cesser de vivre au fond de son âme. Il s'efforça toujours, à la vérité, de lui opposer le plus ferme courage ; mais une tristesse habituelle fut peinte, depuis ce moment, sur son visage, et l'un de ses historiens remarqua que l'on ne le vit même plus sourire (1).

Pendant le cours de ces derniers événements le religieux Abailard, dans la vallée de Montmorenci, continuait d'exercer au milieu d'un grand nombre d'audi-

(1) Siméon Dunelmensis.

teurs l'infatigable activité de son esprit. Ses disciples admiraient, chaque jour, davantage, un maître qui expliquait tous les problèmes devant lesquels reculaient les autres intelligences. Quant aux juges moins prévenus, ils voyaient dans Abailard, un esprit prodigieusement facile, mais trop hardi, qui ne croyait rien de supérieur à ses forces, et prétendait témérairement pénétrer, par les moyens de la science humaine, dans les secrets les plus élevés au-dessus de l'intelligence de l'homme (1). La grande célébrité du professeur lui avait attiré, sans doute, beaucoup d'ennemis, néanmoins, il comptait, parmi ses adversaires, des hommes graves et instruits ; mais il ne faisait guère de distinction, et n'attribuant jamais la contradiction qu'à l'ignorance ou à l'envie (2), il se montrait intraitable pour quiconque essayait de combattre ou de redresser sa doctrine.

Comme il ne se contentait pas d'enseigner dans sa chaire, il avait composé pour ses élèves un traité de théologie intitulé : *De l'unité et de la Trinité divine*, et il avait établi, tout au moins, dans les expressions, une sorte d'inégalité de puissance entre les trois personnes. Cette doctrine ne tarda pas à éveiller l'attention publique. Vers le commencement de l'année 1121, Albéric et Lotulph de Novare, anciens disciples d'Anselme de Laon et alors professeurs de théologie aux écoles de Reims, signalèrent les erreurs contenues dans le livre d'Abailard. On ne peut guère douter que l'abbé Adam et Suger n'aient essayé, près du religieux, la voie des conseils, et qu'ils ne l'aient exhorté à corriger lui-

(1) S. Bernardi, epist. 191.
(2) Abælardi, lib. De calamitatibus suis.

même ses opinions ; mais il se croyait sûr de vaincre, et il aima mieux les soutenir.

L'obstination d'Abailard était de nature à provoquer contre lui une mesure décisive : sur la demande de l'archevêque de Reims Manassé, le cardinal Conon, légat du saint-siége, en France, ordonna la réunion d'un concile dans la ville de Soissons pour prononcer sur l'écrit du professeur. L'abbé Adam voulut assister à ce jugement, où l'abbaye de Saint-Denis se trouvait particulièrement intéressée, et il se rendit à Soissons avec Suger.

Le concile prononça la condamnation du livre, et ordonna à l'auteur de le brûler immédiatement de sa propre main. On décida ensuite que le religieux recevrait, pour nouvelle demeure, le monastère de Saint-Médard de Soissons, où il serait soumis à une rigide surveillance. Après y avoir passé quelques jours, Abailard sollicita, du cardinal, la permission de retourner à Saint-Denis. L'abbé Adam, sans tenir un compte trop sévère de ses torts envers l'abbaye, consentit à le recevoir ; Suger fut du même avis, et le légat accorda, sans peine, la faveur demandée. Saint-Denis, en effet, se montrait toujours fier de posséder Abailard ; on ne lui demanda, pour l'avenir, que l'orthodoxie dans ses écrits et la modération dans son caractère. Malheureusement son esprit, toujours porté à la satire, avait été aigri encore par ses disgrâces récentes ; revenu à Saint-Denis, il épargna moins que jamais, aux religieux, le reproche et le sarcasme, sans en excepter l'abbé Adam, ni probablement Suger lui-même.

CHAPITRE XXV.

Deuxième voyage de Suger en Italie; objet particulier de son ambassade. — Suger est élu abbé de Saint-Denis pendant son absence, 1122; colère violente du roi contre les religieux; il se laisse fléchir, et va tout exprès à Saint-Denis pour recevoir le nouvel abbé. — Pierre Abailard demande à Suger la permission de quitter Saint-Denis, et se retire dans une solitude de la Champagne, où il fonde l'oratoire du Paraclet.

—

Pendant qu'Abailard déclarait, de nouveau, la guerre aux hommes parmi lesquels il était appelé à vivre, Suger reçut du roi une mission secrète près du saint-siége. On a supposé, avec assez de vraisemblance, que Louis VI, dans l'intérêt de cette supériorité qu'il s'efforçait d'attacher à sa couronne, désirait opérer un changement assez grave dans la hiérarchie ecclésiastique du royaume. Le siége archiépiscopal de Lyon était, depuis les temps les plus reculés, en possession du titre de primatie qui lui soumettait les autres Églises de France. A l'archevêché de Sens appartenait alors le titre de siége métropolitain de l'Ile-de-France, et il relevait, néanmoins, de celui de Lyon qui ne faisait pas partie du domaine direct de la couronne. Louis voulait donc affranchir l'Église de Sens, de cette dépendance, et il avait déjà exprimé ce vœu au saint-siége (1).

Suger alla jusqu'à Bitonte, dans la province de la Pouille, où était, en ce moment, la cour pontificale. Le

(1) Ludov. VI epist. ad Calixt. D. Bouquet, t. XV, p. 339.

pape Calixte l'accueillit avec une extrême distinction : mais malgré ses dispositions bienveillantes pour le roi de France, le pontife ne crut pas pouvoir réaliser ses désirs, parce qu'il eût fallu renverser une hiérarchie aussi ancienne que l'Église même des Gaules. Il s'empressa de résoudre à la satisfaction du monarque les autres affaires que Suger eut à lui soumettre, et il voulut même retenir le religieux au delà du terme qu'il s'était fixé : mais le désir que Suger avait de revoir son église et les pressantes prières de Hugues, abbé de Saint-Germain, son compagnon de voyage, ne lui permirent pas de prolonger son séjour en Italie.

Lorsqu'il eut repris le chemin de la France, il s'arrêta pour passer une nuit, dans une maison de campagne dont le maître lui avait offert l'hospitalité. Après avoir récité l'office de matines, il se jeta tout habillé sur son lit, avec l'intention de poursuivre sa route dès le point du jour. Un songe pénible vint l'agiter alors dans son sommeil : « Je crus, nous dit-il lui-même, me voir dans une petite barque seul et sans rameurs, errant dans la vaste étendue des mers, entraîné par le mouvement rapide des ondes, tantôt soulevé, tantôt précipité par les vagues et flottant, çà et là, au milieu des plus grands dangers. Cette tempête me causait une horrible frayeur et je fatiguais, de mes cris, les oreilles de la Divinité. Tout à coup, il me sembla que, grâce à la bonté secourable de Dieu, un vent doux et tranquille échappé d'un ciel serein, faisait retourner et remettait dans le droit chemin ma misérable nacelle, qui déjà tremblait sous moi et allait périr : le vent la poussa plus vite que la pensée, et la fit entrer dans un port à l'abri de l'orage. »

Suger s'était remis en marche et repassait dans son esprit, les circonstances de ce rêve, quand il vit venir, à sa rencontre, un messager de l'abbaye qui lui dit : « L'abbé Adam est mort, une assemblée générale des frères vous a élu pour le remplacer; mais comme cette élection s'est faite sans consulter le roi, lorsque les plus pieux des moines avec les plus nobles des chevaliers de Saint-Denis se sont présentés, devant lui, pour lui soumettre leur choix et solliciter son approbation, il les a accablés de ses reproches, et les a fait mettre en prison, dans le château d'Orléans.

Suger ne fut d'abord sensible qu'à la perte de son bienfaiteur et de son ami : mais quand il fut revenu de ce premier moment de douloureuse surprise, il tomba dans une affreuse perplexité. L'élection était canoniquement régulière, et d'un autre côté, il ne pouvait se résoudre à laisser peser sur Saint-Denis la colère du roi. Il songeait à envoyer demander un conseil au pape Calixte, lorsqu'un clerc romain, qui faisait partie de son escorte, lui offrit aussitôt de remplir cette mission. Suger pria un autre de ses compagnons de prendre les devants avec le messager qui avait apporté la nouvelle, et d'aller demander au roi quelle était sa volonté.

Suger suivait à distance, mais toujours plein de tristesse et d'inquiétude : son extrême agitation lui rappelait vivement celle de la nuit, où il croyait errer seul au milieu de la tempête. Tout à coup, et plus tôt qu'il ne l'espérait, les messagers revinrent lui annoncer que la colère du roi était calmée, qu'il avait rendu la liberté aux prisonniers et confirmé pleinement l'élection.

Suger arriva à Saint-Denis le 10 mars 1122, qui était

un vendredi. Le nouvel abbé trouva tous les frères assemblés en chapitre, et au milieu d'eux le roi Louis VI, ayant à ses côtés, les évêques de Bourges et de Senlis, avec plusieurs autres dignitaires de l'Église. Le monarque avait voulu venir tout exprès faire, à son ami, cette glorieuse réception. Il l'accueillit avec sa bienveillance ordinaire, et les évêques, à leur tour, le comblèrent de félicitations : la joie des frères éclatait en même temps, de toutes parts.

Le religieux qui n'était encore que simple diacre fut ordonné prêtre, le lendemain, et le jour suivant, 12 mars, qui était le dimanche de la Passion (1122), il reçut du vénérable Vulgrin, archevêque de Bourges, la consécration d'abbé, devant le grand autel, où ses parents l'avaient offert à Dieu trente ans auparavant.

Parmi les religieux qui furent témoins de cet événement, ne se trouva pas le frère Abailard, et lorsque l'abbé en demanda la cause, on la lui fit connaître de la manière suivante. L'ancien professeur de Deuil, en lisant l'histoire ecclésiastique de Bède, avait rencontré un passage qui lui semblait en désaccord avec l'opinion suivant laquelle saint Denis Aréopagite aurait été le même que le premier évêque de Paris, patron de l'abbaye. Abailard n'avait pas manqué cette occasion d'attaquer avec ardeur l'antique tradition de Saint-Denis : mais menacé par l'abbé Adam et par le chapitre, de se voir déféré à la justice royale, il s'était échappé, de nuit, du monastère et avait cherché un asile dans le prieuré de Saint-Ayoul de Provins, sous la protection du comte de Champagne. Il avait bien adressé ensuite à l'abbé une lettre respectueuse où il réfutait lui-même son opinion : mais il n'avait pas moins persisté à de-

meurer dans sa nouvelle retraite. L'abbé Adam étant allé, en dernier lieu, à Provins, pour traiter quelques affaires avec le comte de Champagne, avait voulu ramener le fugitif dans la maison de Saint-Denis : mais Abailard, dont l'amour-propre se sentait flatté d'ailleurs par ses instances, avait refusé, encore une fois, d'obéir (1).

Tel fut le récit que les religieux firent à Suger. De son côté, Abailard n'eut pas plutôt apprit l'élection de Suger, comme abbé de Saint-Denis, qu'il vint, accompagné de Bouchard, évêque de Meaux, lui demander l'autorisation de quitter pour toujours le monastère. Il est fort probable qu'Abailard n'eût pas pris une pareille résolution, s'il n'eût fortement éprouvé qu'il y avait dans cette royale abbaye un sentiment de dignité fière qui ne se plierait sous aucune domination, dût-elle être celle même du talent et de la renommée.

Suger refusa d'abord la demande du religieux ; le départ d'Abailard pouvait, en effet, paraître, aux yeux du monde, une accusation indirecte contre Saint-Denis. On connaissait de plus son caractère vindicatif et l'on savait que quelque part qu'il fût, il n'épargnerait pas ses traits aux hommes qui n'avaient pas craint de lui résister.

Grâce à l'intervention de quelques amis, Abailard obtint l'appui du sénéchal Étienne de Garlande qui se montra favorable à ses désirs. Le sénéchal ayant appelé Suger à la cour, lui déclara qu'il n'était pas d'avis de retenir forcément un homme dans une maison où il ne voulait plus vivre. L'abbé se rendit à cette raison ; mais comme il n'avait jamais rien de plus cher que l'honneur

(1) P. Abælardi, lib. De calamit. suis.

de son église, il mit, pour condition rigoureuse de son consentement, qu'Abailard ne pourrait entrer dans aucun autre monastère. Cette clause fut signée de part et d'autre, en présence de la cour.

Abailard choisit pour lieu de retraite la province de Champagne, où il comptait plusieurs amis : il établit son habitation près de la petite rivière de l'Ardusson, non loin de Nogent-sur-Seine : là il bâtit avec du bois et des roseaux une cellule et une petite chapelle, qu'il dédia sous l'invocation du Paraclet. La consolation divine qu'il aspirait toujours à rencontrer ne lui semblait plus possible que dans la solitude. Mais cet homme, pour qui c'était comme la vie même que de régner par sa pensée sur les autres hommes, aurait-il pu demeurer longtemps seul en face de lui-même? Il n'eut pas le temps d'en faire l'épreuve. Plusieurs de ses anciens disciples vinrent le rejoindre dans sa retraite, et pour continuer d'entendre ses leçons, ils se construisirent à eux-mêmes des cabanes autour de sa cellule (1).

(1) P. Abælardi, ibid.

CHAPITRE XXVI.

Suger voit s'élever contre lui des envieux et des détracteurs, mais il compte en échange d'illustres amis. — Goûts magnifiques de l'abbé de Saint-Denis; premiers actes de son administration temporelle. — Suger se rend à Worms, et prend part au concordat signé entre le pape Calixte II et l'empereur d'Allemagne, 1122. — Troisième voyage de Suger en Italie : il aide Calixte II à établir la paix publique au delà des monts.

—

Suger venait d'être élevé à un rang glorieux : il aurait donc pu s'étonner lui-même d'échapper à l'envie, et en effet, il sut bientôt que de perfides ennemis l'accusaient d'une ambition démesurée et que plusieurs, dans le temps de son élection, avaient cherché à le perdre dans l'esprit du roi. Cependant leurs discours ni leur jalousie n'avaient pu triompher, et si l'abbé avait d'implacables détracteurs, il comptait en échange d'illustres amis. C'était un Pierre le Vénérable, devenu la même année abbé de Cluni; c'était un Joslen, dont la science brillait dans les écoles de Paris, et que le roi avait placé au nombre de ses conseillers; c'était enfin, l'évêque de Laon, Barthélemi de Vir, qui se consacrait avec tant de zèle à réparer les désastres de sa malheureuse cité. Mais ce qui pouvait aussi consoler Suger, c'était l'estime du monarque et l'affection de ses religieux.

Quoique le fils d'Hélinand n'eût point oublié son origine, cependant, lorsqu'il prit la crosse abbatiale, il s'entoura du pompeux appareil de ses prédécesseurs et y ajouta même un nouvel éclat. L'idée de la grandeur

avait toujours fortement pénétré son esprit, et il aimait naturellement tout ce qui en offrait l'imposante image. On ne put guère alors placer au-dessus de lui, pour la magnificence, que le sénéchal Étienne Garlande, avec lequel il forma d'intimes liaisons. Il eut, comme ce ministre, une petite cour empressée de le servir et de lui rendre toutes sortes d'hommages. Dans le cercle de ses inférieurs ou de ses amis, il se montra sensible à la louange, au point même de paraître trop l'aimer (1). Aussi les hommes qui professaient des principes un peu sévères ne tardèrent pas à censurer sa manière de vivre, pendant que ses ennemis l'attaquaient, de leur côté, par le sarcasme et la dérision. Mais la critique parut l'atteindre sans le blesser, et il ne s'occupa d'abord que de soutenir, d'une main ferme, les intérêts de son abbaye. Dès le premier moment de son administration, il entreprit de réprimer les exactions des avoués du Vexin, et de mettre un terme aux brigandages qui désolaient cette fertile et riche province. Il se rendit lui-même dans le comté, à la tête d'une petite armée : les avoués se soumirent, et les malfaiteurs n'osèrent plus reparaître (2). Une autre fois que l'abbé conduisait une troupe de gens de guerre au roi Louis, dans la ville d'Orléans (3), il surprit, non loin de Touri, le prévôt de l'ancien sire du Puiset, occupé, de nouveau, à exercer le pillage. Il se saisit de sa personnne, et après l'avoir fait charger de liens, il le ramena tout confus dans les prisons de l'abbaye.

Une des premières pensées de Suger, après son élec-

(1) S. Bernardi, epist. 78.
(2) J. Doublet, Hist. de Saint-Denis, preuves, p. 871.
(3) Lib. De reb. in adm. sua gestis.

tion, avait été de retourner en Italie. Il voulait, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, témoigner sa reconnaissance à l'Église romaine qui, dans une multitude de conciles différents, soit à Rome, soit dans d'autres lieux, l'avait accueilli avec une extrême faveur. Pendant qu'il était occupé de cette pensée, on apprit une nouvelle heureuse pour le monde chrétien. Henri V, malgré l'obstination et la violence de son caractère, avait senti le poids de l'excommunication. De son côté, le pape Calixte se montra disposé à lui accorder quelque chose sur la question des investitures. L'empereur, suivant les conseils de ses propres vassaux, envoya proposer, au saint-siége, une paix qui promettait d'être vraie et durable. Mais, pour y arriver plus sûrement, le pontife traça une route nouvelle. Il fut réglé que ce serait au sein même de son empire que Henri signerait l'acte solennel qui devait rendre à l'Église ses libertés : Calixte sanctionnerait ensuite cette paix à Rome même, en présence de ceux qui auraient reçu les serments de l'empereur.

Le cardinal Lambert, évêque d'Ostie, chargé par Calixte de préparer ce grand événement, invita le clergé et les seigneurs de France à se rendre, pour le 8 septembre, de cette année (1122), dans la ville de Worms, sur les bords du Rhin. Un concile était annoncé, en même temps, pour le mois de mars de l'année suivante, dans la ville de Rome. Répondre à ce double appel était un grand devoir auquel Suger ne pouvait manquer, et il se rendit d'abord en Allemagne, pays qu'il visitait pour la première fois.

L'assemblée de Worms fut si nombreuse qu'il fallut la réunir à quelque distance de la ville, dans une belle

et vaste plaine baignée par le Rhin. Là, Henri signa un concordat par lequel il rendait aux églises le droit de faire librement les élections canoniques: le saint siége lui accorda, en retour, celui de conférer aux élus les droits régaliens par le sceptre, symbole de la puissance impériale. La paix était faite et l'évêque d'Ostie releva Henri de l'excommunication (1).

Peu après l'assemblée de Worms, Suger se mit en chemin pour l'Italie. Calixte fut très-sensible à cette nouvelle preuve de son dévouement et lui fit encore un accueil plus honorable que de coutume. Le concile s'ouvrit le 18 mars, à Saint-Jean de Latran. Calixte fit donner lecture du concordat et le soumit ensuite à l'approbation de l'assemblée. Un grand dessein occupait aussi, dans ce moment, l'esprit du pontife : il avait apporté de France la courageuse pensée d'établir, au sein de l'Italie, l'ordre et la sécurité : il connaissait l'abbé de Saint-Denis comme l'un des hommes les plus capables de saisir ses vues, et il s'était empressé de mettre à profit son expérience et ses conseils. Calixte promulgua, dans le concile, une paix publique et, après en avoir assuré la stricte observation pour l'État romain, il se disposa à visiter les provinces méridionales de l'Italie, sur lesquelles il avait, en qualité de suzerain, une haute autorité (2). Suivant ses désirs, Suger l'accompagna et visita avec lui le mont Cassin, Bénévent, Salerne, Bari et le mont Gargan. Partout, Calixte faisait poursuivre les bandits, réglait les différents des villes et des peuples et traçait des lois pour le maintien de la

(1) Baronius, Ann. eccles., t. XII, ann. 1122.

(2) Ex Chronico Falconis Beneventani, apud Muratori, t. V, Script. rer. italic. — Suger. Vit. Lud. grossi.

paix. Suger, qui avait pris une part marquée aux premiers essais d'ordre public en France, assistait le pontife dans ses efforts pour transplanter, au delà des monts, une semblable politique. Le voyage de Calixte et de Suger ne dura pas moins de six mois : l'abbé de Saint-Denis avait eu le temps de s'initier au génie italien. La Péninsule lui avait offert aussi, du nord au midi, ses monuments de tous les âges : ce fut alors, surtout, que le goût des arts chrétiens s'empara de son esprit avec force, et lui inspira cet enthousiasme qui ne devait plus attendre qu'une occasion pour produire, en France, d'heureux effets. Sans doute, les œuvres de la peinture et de la sculpture modernes étaient loin encore de la perfection ; mais, sous le ciel de l'Italie, elles avaient une supériorité relative qui pouvait déjà servir de modèle.

CHAPITRE XXVII.

Retour de Suger. — Nouvelle rupture entre la France et l'Angleterre ; Henri Ier arme l'empereur d'Allemagne, son gendre, contre la France ; invasion de Henri V et des Allemands en Champagne, 1124 ; ardeur enthousiaste des Français pour la défense du royaume. — Louis VI va recevoir l'oriflamme des mains de l'abbé Suger. — Retraite de Henri V. — Sentiments de Suger sur cet événement.

—

Vers les derniers jours de l'année 1123, Suger était de retour dans son abbaye. Il apprit, en arrivant, que le dernier traité de Gisors avait été rompu pendant son absence. Amauri de Montfort et le comte d'Anjou, Foulque le Jeune, qui avaient l'un et l'autre sur le sénéchal Étienne une grande influence, étaient parvenus à persuader au roi de rétablir Guillaume Cliton dans le duché de Normandie. Le comte d'Anjou avait fiancé sa seconde fille Sibylle à ce jeune seigneur, et plusieurs barons normands s'étaient déclarés, de nouveau, pour sa cause (1). La lutte était déjà même engagée à un point où il n'était plus possible d'en arrêter le cours. Avec l'année 1124, elle prit tout à coup un caractère des plus graves, parce qu'un autre ennemi avait aussi à venger sur la France un profond ressentiment. L'empereur d'Allemagne n'avait jamais pu pardonner à Louis VI l'excommunication dont il avait été frappé dans la ville de Reims, et le roi d'Angleterre, dont il était le gendre, n'eut pas de peine à obtenir son appui. Les deux mo-

(1) Willelmus Malmesb. De gest. reg. angl. hist. novellæ, lib. 1.

narques ayant mis en commun contre la France, l'un ses craintes, l'autre sa colère, convinrent de l'attaquer ensemble par deux côtés à la fois.

L'empereur ordonna, pour le mois d'août, la réunion d'une armée nombreuse qu'il se proposait, en apparence, de conduire contre les Saxons révoltés. Mais, tout à coup, il se dirigea vers la Champagne, annonçant sur son passage qu'il allait brûler d'abord la ville de Reims.

Louis VI, l'abbé Suger et tout le conseil n'eurent pas à délibérer longtemps sur le choix d'un parti. Le monarque fit un appel général aux seigneurs et aux communes militaires du royaume, et la ville de Reims fut désignée pour lieu du rendez-vous. Alors, sans perdre de temps, Louis vint à Saint-Denis chercher la bannière de l'oriflamme, et implorer le secours des glorieux patrons de la France. Suger fit placer sur le grand autel la châsse de saint Denis avec celles de ses compagnons Rustique et Éleuthère: près des corps des martyrs était déposée l'oriflamme, enroulée autour de sa hampe. On peut se figurer, sans peine, quels sentiments remplirent l'âme de l'abbé lorsque, en présence du monarque, de la foule des guerriers et du peuple qui remplissaient la basilique, il commença la prière qui appelait le secours d'en haut sur les armes de la patrie. L'invocation achevée, le roi vint prendre la bannière sur l'autel, et, après l'avoir déroulée, il la plaça dans les mains du chevalier qui devait avoir l'honneur de la porter.

L'empereur avait compté surprendre ses ennemis : mais l'élan du peuple français n'avait jamais été plus prompt ni plus universel. Sous les murs de Reims arri-

vèrent, en peu de jours, les milices féodales avec leurs seigneurs, et les communes avec leurs prêtres, sous les bannières paroissiales. Les Français attendirent une semaine entière, sans rien apprendre sur la marche de l'empereur. Aussi les plus impatients voulaient-ils aller au-devant de lui et ils ne proposaient pas moins que de faire une invasion en Allemagne. « Que nos enne-
» mis, disaient-ils, ne rentrent pas dans leurs foyers sans
» avoir été punis, et qu'ils ne puissent pas se flatter or-
» gueilleusement d'avoir osé attaquer la France, *la reine*
» *des nations*. Payons à leur audace le prix qu'elle mé-
» rite, et que ce ne soit pas dans notre pays, mais
» bien dans le leur même, que les Français ont autre-
» fois subjugué, et qui leur doit rester soumis. »

Cependant l'avis prévalut d'attendre l'ennemi, et dès que l'on fut informé de son approche, on régla l'ordre de bataille, en prenant soin de ranger, dans un même groupe, les communes d'une même province, et de placer les uns près des autres les seigneurs que rapprochait le voisinage de leurs fiefs. Les milices de Reims et de Châlons-sur-Marne formèrent le premier corps, où l'on compta soixante mille hommes. Celles de Soissons et de Laon composèrent le second, à peu près égal au premier. Dans le troisième se rangèrent les hommes de Paris, d'Étampes, d'Orléans et de Saint-Denis, que le roi devait commander en personne. « Avec ceux-ci,
» dit-il, en montrant les vassaux de l'abbaye et Suger à
» leur tête, je combattrai avec autant de courage que
» de confiance. Je serai protégé par monseigneur saint
» Denis et je trouverai, près de moi, ceux de mes
» compatriotes qui m'ont élevé avec une affection par-
» ticulière, et qui m'aideront si je demeure vivant, ou

» recueilleront mon corps et le rapporteront avec soin. »

Thibaut de Chartres qui s'était fait un devoir d'accourir à la défense de la patrie, quoiqu'il fût en guerre avec le roi, conduisit la quatrième division, en compagnie de son oncle Hugues, vicomte de Troyes. A la tête de la cinquième, qui devait former l'avant-garde, se placèrent Hugues II, duc de Bourgogne, et Guillaume II, comte de Nevers. Raoul de Vermandois, cousin de Louis et aussi célèbre par sa valeur que par ses richesses, eut le commandement de l'aile droite, composée des guerriers de Saint-Quentin et de Péronne, qui passaient pour avoir les armures les plus solides. L'aile gauche se composa des hommes du Ponthieu, d'Amiens et de Beauvais. Louis mit à l'arrière-garde Charles, comte de Flandre, qui avait amené dix mille hommes, mais qui en aurait fait armer un nombre triple, si le temps le lui eût permis.

Les rangs ainsi distribués on prit encore, pour le moment de la bataille, une mesure digne de remarque et qui semble avoir été inspirée par Suger. Des charrettes chargées de vin et d'eau furent disposées en cercle, de telle sorte que les hommes fatigués ou blessés pourraient, à l'abri de cette espèce de rempart, se rafraîchir et panser leurs plaies, puis retourner contre l'ennemi avec de nouvelles forces.

L'empereur d'Allemagne avait cru surprendre ses ennemis sans défense; mais quand il connut leur nombre et leur attitude, il perdit confiance, et sous le prétexte d'une sédition qui venait d'éclater à Worms, il se hâta de regagner les bords du Rhin (1). Pendant ce temps, Amauri de Montfort, avec les chevaliers du Vexin,

(1) Vit. Lud. grossi.

avait opposé au roi d'Angleterre une barrière que ce prince n'avait pu franchir.

L'invasion de Henri V, en France, marqua un nouveau progrès de la puissance royale, et vint apprendre à la nation elle-même tout le secret de sa force. Ce fut à ce point de vue surtout que l'abbé de Saint-Denis jugea l'événement. « Ni dans les temps anciens, dit-il, ni » même à beaucoup des époques de nos temps mo- » dernes, la France n'a rien fait de plus brillant : jamais » elle n'a montré plus glorieusement jusqu'où va l'éclat » de sa puissance, quand les forces de tous ses membres » sont réunies : dans ce moment, en effet, son roi triom- » pha, présent, de l'empereur d'Allemagne, et absent, » du roi d'Angleterre. Aussi, ajoute l'abbé, la terre se » tut devant la France, l'orgueil de ses ennemis fut » écrasé, et presque tous ceux qu'elle pouvait atteindre » s'empressèrent de rentrer en grâce avec elle et de lui » tendre la main en signe d'amitié. »

Toutefois la guerre de Normandie pouvait se prolonger très-longtemps encore et l'un des grands dangers de cette lutte, aux yeux de Suger, était de favoriser singulièrement, à l'intérieur, les tentatives dirigées contre la couronne. Louis, suivant le conseil de l'abbé, renonça à ses projets sur la Normandie; le roi d'Angleterre ne demandait pas mieux que de faire la paix, et Suger en fut encore l'heureux médiateur.

CHAPITRE XXVIII.

Calixte II rappelle Suger à sa cour; mort de ce pontife; élévation d'Honorius II. — Suger affranchit les habitants de Saint-Denis du droit de main-morte, 1125; principes de l'abbé sur la question de l'affranchissement. — Suger travaille à rétablir le temporel de l'abbaye; il fait dresser un rôle général des propriétés de Saint-Denis. — Louis VI députe l'abbé à la diète de Mayence, pour soutenir l'élection de Lothaire de Saxe contre la maison de Souabe. — Abailard obtient de Suger la permission de prendre le titre d'abbé au monastère de Saint-Gildas de Ruys, en Bretagne.

—

L'abbé de Saint-Denis était occupé de cette dernière tâche, lorsqu'il reçut du pape Calixte II l'invitation de revenir à sa cour. Calixte voulait, suivant les expressions mêmes de sa lettre, honorer Suger et l'exalter selon son désir (1). L'intention du pontife était très-probablement de revêtir l'abbé de la pourpre romaine, et peut-être de lui conférer le titre de légat du saint-siége près de l'Église de France. Vers la fin de l'année 1124, Suger prit pour la quatrième fois le chemin de l'Italie; mais arrivé dans la ville de Lucques, en Toscane, il apprit que Calixte venait de terminer sa carrière. Il revint alors en France, où l'on reçut bientôt la nouvelle que le cardinal Lambert, évêque d'Ostie, avait été élevé à la dignité pontificale, sous le nom d'Honorius II. Suger allait continuer d'appartenir à la France, mais sans rien perdre à Rome de sa haute réputation.

Il y avait peu de temps que l'abbé était de retour,

(1) Vit. Lud. grossi.

quand les bourgeois de Saint-Denis vinrent le prier de les affranchir du droit de mainmorte, établi du temps de l'abbé Ives, pour suppléer aux ressources toujours décroissantes de l'abbaye. Suger reconnut la justice de leurs plaintes : il leur accorda, au mois de mars 1125, une charte qui les délivrait de la mainmorte à perpétuité (1), et les bourgeois, en retour de cette faveur, donnèrent une somme de deux cents livres pour rebâtir le portail de la principale entrée du monastère. Suger était favorable, comme l'on voit, au principe de l'émancipation, mais appliqué avec mesure et prudence. Aussi, dans la même charte, défendait-il expressément que l'on s'autorisât après lui de son exemple, pour accorder témérairement de semblables immunités. Sa maxime était de ne faire que des concessions calculées de manière à soulager ceux qui les obtenaient, sans trop affaiblir les ressources de celui qui en supportait le sacrifice. A ses yeux aussi, l'affranchissement devait avoir pour causes des raisons d'humanité et de justice, bien plutôt que les avantages passagers du prix que l'on pouvait en retirer. Il ne doutait pas que ce ne fût pour avoir manqué à ces règles, que certaines communes s'étaient vues en proie, dès leur naissance, à de cruels déchirements. On ne pouvait oublier celle de Laon, inaugurée par l'incendie et le carnage.

Après avoir rendu à Saint-Denis son ancienne franchise, Suger entreprit une réforme générale dans l'administration temporelle de l'abbaye. Il allait commencer ainsi la restauration d'une science généralement perdue et en offrir, sur presque tous les points

(1) Charte d'affranchissement de Saint-Denis, Duchesne, t. IV, p. 548. Doublet et Félibien, preuves de l'Hist. de Saint-Denis.

du royaume, mais dans l'Ile-de-France, en particulier, de nombreux et d'utiles modèles. L'abbé ordonna d'abord à tous ses feudataires de lui présenter, sous la garantie du serment, l'état complet des terres qu'ils tenaient de Saint-Denis et de faire connaître le revenu exact de chacune d'elles. Il nous reste encore de cette statistique un échantillon assez curieux, dans l'inventaire dressé par le nommé Mathieu le Beau, homme lige de l'abbaye et dans lequel il énumère plus de cinquante petits arrière-fiefs qu'il avait concédés lui-même à d'autres familles (1). Le premier résultat des recherches de Suger fut de lui montrer, dans le temporel de Saint-Denis, une profonde et universelle décadence. Nous en avons déjà fait connaître les causes principales : nous ajouterons que, nulle part, la terre ne rapportait la quatrième ou la cinquième partie de ce qu'elle pouvait produire. Dans une foule de lieux naturellement fertiles, Suger eut à constater un abandon à peu près absolu. Il suffira de citer la terre de Baune dans le Gâtinais, qui, sur une étendue de quatre milles, se trouvait entièrement déserte. Une grande tâche s'offrait ainsi à l'activité de Suger : nous aurons lieu de dire, dans un autre chapitre, comment il parvint à l'accomplir.

Au milieu des soins que réclamait le gouvernement de Saint-Denis, l'abbé devait encore avoir d'importantes missions à remplir, pour les affaires du royaume et pour celles de l'Église. Tour à tour, l'Angleterre et l'Italie l'avaient connu à titre d'ambassadeur. En 1125, il se prépara en Allemagne un événement qui pouvait avoir les plus graves conséquences : c'était l'élection

(1) Cartul. de Saint-Denis, archiv. imp., vol. I, p. 243.

d'un nouvel empereur. Deux seigneurs puissants, Frédéric de Souabe et Conrad, duc de Franconie, neveux l'un et l'autre de Henri V, prétendaient à la couronne de Germanie. Mais le saint-siége et le roi de France craignant de voir se perpétuer, sur le trône impérial, l'esprit et la politique de Henri V, se déclarèrent en faveur de Lothaire, duc de Saxe, dont ils connaissaient les dispositions favorables pour l'Église. Louis envoya Suger à la diète électorale de Mayence, fixée au mois d'août de cette année. L'abbé de Saint-Denis y parut avec un nombreux cortége de serviteurs et de chevaliers (1) : à ses côtés était son frère Pierre, devenu depuis quelque temps religieux de Saint-Denis, et que l'abbé voulait former à la science des affaires pour en partager ensuite le poids avec lui. Ce serait trop prétendre assurément que d'attribuer à Suger une influence décisive dans cette élection, à laquelle prirent part soixante mille seigneurs de toutes les parties de l'Allemagne. Mais on peut dire qu'il s'acquitta habilement de son rôle et qu'il eut la satisfaction de voir se réaliser les vœux de la France et du saint-siége.

Il y avait peu de temps que Suger était de retour à Saint-Denis, lorsque le solitaire du Paraclet vint lui adresser une demande. Les religieux du monastère de Saint-Gildas de Ruys, dans le diocèse de Vannes, avaient élu Abailard pour leur abbé et il désirait obtenir de Suger, qui était toujours le sien, la permission d'accepter cette charge. Il lui exprima l'espoir de trouver, peut-être, dans cette terre lointaine, reculée vers l'Océan, le repos que sa cellule même du Paraclet n'avait pu entièrement

(1) Duchesne, t. IV, p. 554.

lui assurer. L'abbé de Saint-Denis ne refusa pas son consentement; mais Abailard s'aperçut bientôt qu'il n'avait fait que changer d'épreuves. Toutefois, pourrons-nous croire complétement vraies, les sombres couleurs sous lesquelles il nous a peint l'indiscipline et la malice des hommes qui l'avaient appelé à les gouverner? Il est juste, sans doute, de se tenir un peu en garde contre les impressions de cette âme maladive et si profondément blessée par ses malheurs.

CHAPITRE XXIX.

Expédition de Louis VI en Auvergne ; Suger conduit les milices de Saint-Denis. — Prière de Guillaume, duc d'Aquitaine, en faveur du comte d'Auvergne. — Opinion de Suger dans le conseil. — Soumission du comte d'Auvergne à la justice royale, 1126.

—

Depuis l'invasion des Allemands en Champagne, la tranquillité de la France n'avait pas été généralement troublée, mais il n'était guère possible d'espérer un calme bien durable. Presque jamais aussi la paix publique ne souffrait quelque atteinte, sans que l'abbé de Saint-Denis n'eût à prendre part aux décisions de la cour, ainsi qu'aux expéditions guerrières qui en étaient la suite. Vers le commencement de l'année 1126, l'évêque de Clermont, Aimeri, vint déposer aux pieds du roi une plainte contre Guillaume VI, comte d'Auvergne, qui avait usurpé, pour la seconde fois, les biens de son église. Louis prépara aussitôt contre Guillaume une formidable expédition, pour laquelle Suger conduisit, en personne, les milices de Saint-Denis sous la bannière royale. Il laissa, pendant son absence, le gouvernement de l'abbaye à son frère Pierre, qu'il avait élevé à la charge de camérier, et qui montrait lui-même beaucoup de zèle et d'activité pour les intérêts de son église (1).

A la tête de l'armée paraissaient avec Étienne Garlande, le comte de Flandres, Charles le Bon et le comte

(1) Cartul. de Saint-Denis, arch. imp., vol. II, p. 209.

d'Anjou, Foulque II, grand sénéchal de la couronne. On était au mois de juillet. Louis, malgré la chaleur qui augmentait la gêne naturelle de son extrême corpulence, ne laissa pas que de monter à cheval et de franchir les passages les plus difficiles. On l'entendait, même, railler, de temps à autre, les jeunes chevaliers qui ne pouvaient supporter la fatigue de la marche, dans ces lieux escarpés, où il fallait recevoir les rayons d'un soleil brûlant. Mais en dépit de ces difficultés, les Français eurent bientôt réduit le château de Montferrand qui défendait les approches de la ville.

Dans ce moment arriva le duc d'Aquitaine Guillaume, qui venait, suivi d'un corps de troupes nombreux, soutenir le comte d'Auvergne son vassal. « Alors du haut des monts où il établit son camp, il n'eut pas plus tôt vu, dit Suger, briller dans la plaine les phalanges des Français, que, saisi d'étonnement et de crainte, il se repentit d'être venu, faible comme il l'était, s'opposer aux desseins du roi. » Il envoya donc à Louis des messagers porteurs de paroles de paix, pour lui demander la permission de s'adresser à lui comme à son seigneur; il se présenta ensuite lui-même et s'exprima en ces termes : « Votre duc d'Aquitaine, seigneur roi, vous souhaite santé, gloire et puissance. Que la grandeur de la majesté royale ne dédaigne point d'accepter l'hommage et le service du duc d'Aquitaine ni de lui conserver ses droits. La justice exige sans doute qu'il vous fasse son service, mais elle veut aussi que vous soyez un suzerain équitable. Le comte d'Auvergne tient de moi l'Auvergne, comme je la tiens moi-même de vous. S'il s'est rendu coupable, je dois le présenter au jugement de votre cour, quand vous l'ordonnerez. J'offre

même le premier de le faire, et je vous supplie d'y consentir. Mais pour qu'il ne puisse rester, à cet égard, aucun doute à votre Altesse, je suis prêt à lui donner tous les otages qu'elle croira nécessaires. Si les grands du royaume jugent qu'il en doive être ainsi, que cela soit fait; s'ils pensent autrement, qu'il soit fait comme ils auront décidé.»

Louis, avant de répondre à cette humble supplique, voulut prendre l'avis de ses conseillers. Suger déclara que la justice commandait d'accepter la garantie et les otages du duc d'Aquitaine. Ce fut aussi l'avis de tout le conseil, et l'on décida qu'une cour de justice serait assemblée dans la ville d'Orléans, pour juger la cause de l'évêque de Clermont et du comte d'Auvergne (1).

(1) Vita Lud. grossi.

CHAPITRE XXX.

Guillaume Cliton aspire de nouveau à la possession de la Normandie.— Assassinat du comte de Flandre Charles le Bon. — Louis VI venge sa mort, et fait reconnaître Guillaume Cliton pour son successeur.

—

Dans le temps où Louis terminait glorieusement l'expédition d'Auvergne, son protégé, Guillaume Cliton, fils de l'ancien duc de Normandie Robert, accomplissait sa vingt-sixième année. Ce prince ne semblait avoir été jusqu'alors destiné qu'aux plus étranges vicissitudes, et, après les efforts soutenus de tant de côtés différents, pour le triomphe de sa cause, il n'avait encore d'autres titres que ceux de proscrit illustre, de fils déshérité. Cependant l'intérêt qu'il avait inspiré à la cour de France était loin de s'affaiblir, et l'on cherchait toujours, pour lui, quelque compensation digne de sa naissance et de ses malheurs. Au mois de janvier 1127, Louis VI fit épouser à Guillaume la princesse Jeanne de Montferrat, sœur de la reine, et lui donna le Vexin français en apanage.

Suger ne pouvait qu'applaudir, sans doute, à la généreuse amitié de Louis et d'Adélaïde pour le prince exilé; mais le Vexin donné au neveu de Henri Ier ne devenait-il pas, en même temps, le signal d'une nouvelle lutte contre l'Angleterre? En effet, dès le mois de février suivant, Guillaume se rendit à Gisors pour prendre solennellement possession du comté et se montrer déjà

aux Normands comme leur maître futur. Henri n'avait donc pas à se faire d'illusion, et ce monarque, fermement résolu de transmettre à sa fille Mathilde l'héritage de la Normandie avec celui d'Angleterre, s'arma de nouveau contre les Français, et fit entrer le comte Thibaut dans son alliance.

Au moment où commençait à se réveiller de cette manière la rivalité des deux rois, plusieurs barons de Flandre vinrent annoncer à Louis qu'un crime affreux avait tout à coup enlevé le comte Charles le Bon à ses sujets. Le matin du 2 mars 1127, à l'heure où ce prince, après avoir distribué ses aumônes, assistait à la messe dans l'église Saint-Donatien de Bruges, le nommé Bouchard de l'Ile, neveu du prévôt Bertulph, s'était jeté sur lui avec une troupe d'assassins, et l'avait tué au pied même de l'autel (1). Ce forfait inspiré par une vengeance privée, indigna l'Europe entière; mais ce fut le roi de France, parent et ami de la victime, qui se chargea de punir les coupables. Une pensée devait encore, à la suite de ce cruel événement, se présenter à l'esprit du monarque : Charles ne laissait pas d'héritiers directs et Guillaume Cliton se trouvait précisément au nombre de ceux que leur naissance pouvait appeler au titre de comte de Flandre. Il descendait, en effet, de Baudoin V, par son aïeule Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant; aussi le roi, la reine Adélaïde et Suger, s'accordèrent-ils à voir en lui l'héritier de Charles le Bon. Suger espérait en même temps que Guillaume, satisfait de sa nouvelle fortune, renoncerait à ses vues sur la

(1) Vita B. Caroli boni a Galberto notario.

Normandie et qu'il cesserait d'exciter les alarmes du roi d'Angleterre.

Louis, suivant les conseils de l'abbé, voulut d'abord connaître exactement la situation des esprits en Flandre, et, dans ce but, il se rendit avec lui dans la ville d'Arras, où il convoqua aussi les principaux barons de l'Ile-de-France. Suger proposa dans le conseil d'inviter les seigneurs et les bourgeois de Flandre à envoyer des députés dans la ville d'Arras, pour délibérer, de concert avec le monarque, sur le choix de leur nouveau souverain. L'avis fut adopté, et Louis adressa aux Flamands une lettre circulaire dont l'abbé de Saint-Denis fut le rédacteur.

Plusieurs cités de Flandre répondirent sur-le-champ à l'appel du roi. Mais quand il s'agit de décider quel serait le successeur de Charles, on ne vit point tous les suffrages se réunir en faveur de Guillaume. Parmi les députés flamands, les uns penchaient pour Thierri d'Alsace, fils de Thierri le Vaillant, duc de Lorraine et cousin de Charles le Bon par Gertrude sa mère; les autres proposaient Arnould de Danemark, cousin lui-même du dernier comte; d'autres enfin voulaient Guillaume d'Ypres, neveu de Robert le Jérosolymitain (1). Suger crut donc reconnaître qu'il serait fort difficile d'accorder tant de volontés différentes, et que la cause du protégé de la France ne pourrait se gagner qu'au prix de beaucoup d'efforts et d'habileté.

La reine Adélaïde parla elle-même aux députés flamands; elle leur peignit les belles qualités de Guillaume de Normandie, et leur rappela qu'il avait passé

(1) Vita B. Caroli boni a Galberto notario.

au milieu d'eux son enfance, leur assurant que depuis il était devenu un noble et vaillant seigneur (1). Suger, d'autre part, montrait aux députés les droits de Guillaume au comté de Flandre; mais comme il les voyait fortement préoccupés de la question des impôts, il engagea le roi, ainsi que le jeune prétendant, à leur accorder tout ce qu'ils paraîtraient désirer à cet égard. On promit donc à la bourgeoisie la remise des octrois et celle de la taxe sur les maisons; ce moyen de persuasion, ajouté aux premiers, fit cesser les incertitudes; dès le vingt-troisième jour de mars Baudouin d'Alost, un des pairs les plus accrédités de la Flandre, son frère Iwan châtelain de Lille, Daniel seigneur de Tenremonde, Robert de Béthune et Wautier de Bruges, se déclarèrent en faveur de Guillaume et entraînèrent les autres députés par leur exemple. Les Flamands confirmèrent ensuite l'élection d'Arras, et, le 9 avril, Guillaume accompagné de la cour de France fit dans la ville de Bruges son entrée solennelle.

Après avoir vengé la mort de Charles le Bon et réglé la succession de Flandre, Louis VI reprit, au commencement du mois de mai, le chemin de son royaume. Mais en apprenant l'élévation nouvelle de Guillaume, le roi d'Angleterre éprouva des inquiétudes plus vives que jamais, et bien que son neveu eût renoncé à la possession du Vexin, il ne crut pas pouvoir cependant lui permettre de régner tranquillement sur la Flandre.

(1) Gualterius in vit. B. Caroli boni. Fland. comit. D. Bouquet, t. XIII, p. 384.

CHAPITRE XXXI.

Suger réforme sa manière de vivre, et rétablit à Saint-Denis une sévère discipline. — Différend de Louis VI et d'Étienne Garlande avec l'évêque de Paris; caractère sérieux de cette lutte. — Lettre de saint Bernard à l'abbé Suger.

—

A l'époque même où se passaient ces graves événements, une pensée sérieuse occupait l'esprit de l'abbé Suger : il songeait à réformer sa manière de vivre, ainsi que le gouvernement de son abbaye. Un changement de cette nature devait marquer une phase nouvelle dans son histoire, il devait à la fois épurer sa vie et agrandir son influence. La transformation qui va s'opérer chez l'abbé Suger offre donc un haut intérêt; c'est pourquoi nous essayerons de retracer les principales circonstances qui l'avaient préparée.

Nous avons vu par quels efforts et au prix de quels combats, l'Église avait travaillé à extirper de son sein la simonie. Elle avait aussi à gémir de voir le caractère sacré s'allier, dans un certain nombre de ses membres, avec les habitudes de la vie séculière. La France, moins atteinte de ce mal peut-être que d'autres pays, ne pouvait cependant se flatter d'en être entièrement pure. Ainsi, à l'époque dont nous parlons, elle en offrait dans la personne d'Étienne Garlande, archidiacre de l'Église de Paris et sénéchal du royaume, un des plus tristes exemples. Suger, son ami et son collègue dans le conseil du roi, n'attirait pas moins que lui les regards du

monde. Il n'y avait rien sans doute, ni dans la vie ni dans les actes de l'abbé, que l'on aurait pu condamner très-sévèrement; mais les affaires du siècle avaient dans son esprit et dans son cœur une part considérable; on le voyait déployer le faste d'un prince temporel, porter de riches vêtements, voyager sur un cheval magnifique, au milieu d'une brillante escorte de cavaliers. La maison de Saint-Denis ne présentait pas un moindre contraste avec les règles de la vie religieuse. Elle était sans cesse envahie par une foule de personnes qui venaient y traiter d'affaires: on y jugeait un grand nombre de causes civiles, de sorte que les salles et le cloître ne retentissaient, chaque jour, que des cris des avocats et des plaideurs.

Cependant de pieux et austères serviteurs de Dieu s'efforçaient, par leurs exhortations et surtout par leurs exemples, de faire revivre l'esprit de pauvreté et de détachement. C'était un saint Bruno qui, en 1084, avait bâti sur les rochers sauvages de l'Isère, les cellules de la Grande Chartreuse. C'était, quinze ans plus tard, dans la fertile Bourgogne, un Robert de Molesme, qui rappelant ses compagnons à la règle de saint Benoît les avait entraînés dans la solitude de Citeaux, où, comme aux temps antiques, ils avaient abattu avec la hache des branches et des troncs d'arbres pour en construire leur demeure. Plus récemment encore, en 1120, Norbert de Cologne venait d'établir un institut semblable dans l'âpre désert de Prémontré, au territoire de Laon.

Ce mouvement vers la réforme de la vie spirituelle ne tarda pas à rencontrer un puissant interprète. Dès l'année 1115, un jeune moine de Citeaux, Bernard fils de Técelin, seigneur de Fontaine en Bourgogne, vint

fonder une colonie de son ordre sur les bords de l'Aube dans la Champagne; ce lieu nommé autrefois la vallée d'Absynte, échangea bientôt cette sinistre appellation contre le doux nom de Claire vallée ou de Clairvaux. L'homme par qui s'opérait cette merveille annonçait déjà ainsi quel serait, un jour, son empire sur les esprits et sur les cœurs.

En l'année 1124, le fondateur de Clairvaux écrivit, sous le titre d'Apologie, une première exhortation adressée aux hommes du sanctuaire. L'abbaye de Saint-Denis n'avait pu manquer de s'offrir une des premières à son esprit : aussi, dans le livre de l'Apologie avait-il frappé contre Suger, en particulier, un coup plein de force sous le voile de l'allusion.

On croit que ce fut en 1127, après son retour de Flandre, que l'abbé de Saint-Denis prit connaissance de ce livre. Il ne lui fut pas difficile de se reconnaître lui-même dans le passage où l'auteur disait : « Je mens, s'il n'est pas vrai que j'ai vu un abbé conduire soixante cavaliers et plus en sa compagnie. » Suger était fait pour comprendre cette leçon, et il changea pour ainsi dire dans un jour sa propre vie, et toute la vie du cloître. Le superbe cortége de l'abbé, ses riches tapis, ses fourrures, son mobilier somptueux, tout ce pompeux appareil dont il s'entourait semblèrent s'être évanouis en un moment. Au tumulte des affaires temporelles succédèrent, à Saint-Denis, le silence et le recueillement : il n'y eut plus de zèle désormais que pour le service divin et l'observation exacte de la règle de saint Benoît.

Mais ce ne fut pas seulement à Saint-Denis que la voix de l'illustre fondateur de Clairvaux eut un écho

puissant. On vit l'archevêque de Sens, Henri, les évêques de Paris et de Chartres, les abbés de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés, donner les premiers aux avis du grand docteur l'appui de leur exemple.

Cependant il y eut dans l'Église de France un homme qui ne comprit pas d'abord ces enseignements : ce fut l'archidiacre de Paris, Étienne Garlande. Véritable maire du palais à la cour de Louis VI, Garlande ne s'occupait que du soin de sa grandeur et de sa puissance. Avec un génie actif pour les affaires, il dominait le roi par un ascendant qui paraissait n'avoir point de limites; il intimidait les grands par son caractère altier et imposait au peuple par sa fastueuse opulence. Il jouissait de revenus considérables dans les différentes parties du royaume, et possédait à Paris, sur la rive gauche de la Seine, un vaste quartier où il avait bâti un hôtel fortifié qui portait son nom. C'était dans ce palais superbe qu'il mettait en dépôt l'or et l'argent qui lui venaient de presque toutes les provinces de la France. Il faut reconnaître néanmoins qu'il s'appliquait à certaines choses véritablement utiles : ainsi, comme Suger, il aimait à faire mouvoir partout la charrue ou bien à planter la vigne (1).

Mais la satisfaction que trouvait l'archidiacre dans l'exercice d'une autorité absolue ne tarda pas à être troublée par l'effet même de cette réforme à laquelle il demeurait si indifférent. Il s'irrita d'abord contre l'évêque de Paris, Étienne, parce que ce prélat montrait une prédilection marquée pour les chanoines réguliers de Saint-Victor qui étaient devenus, à l'exemple de Gil-

(1) Hildeberti. Turon. episc. ad Steph. regis Dapif., lib. I, epist. 17.

duin, leur abbé, de vrais modèles de la vie religieuse. L'évêque leur confiait, avec plaisir, les églises de son diocèse, et Garlande craignait de voir bientôt les disciples de Gilduin remplacer les chanoines eux-mêmes dans l'église de Notre-Dame (1).

Malheureusement le roi ne se faisait pas, à son tour, une idée encore bien juste de cette réforme qui commençait à manifester ses effets. Le mélange du caractère séculier avec le caractère ecclésiastique ne lui paraissait que naturel, chez des hommes dont il réclamait habituellement les services, dans les affaires de l'État comme dans celles de l'Église. Bien souvent, même, le monarque recourait au clergé, pour en obtenir de l'argent, aussi bien que les autres secours temporels dont il pouvait avoir besoin. C'était ainsi, par exemple, qu'au début de son règne, les évêques avaient suppléé, de leurs propres ressources, à la pauvreté de son trésor, et organisé, en milices royales, les habitants de chacune des paroisses de leur diocèse. Mais la vie de retraite que s'imposaient maintenant plusieurs prélats, fut regardée par le roi comme un véritable abandon de ses intérêts, et on l'entendit sans cesse répéter que ce serait là une cause certaine de destruction pour son royaume. Étienne Garlande lui présentait cette idée sous un aspect menaçant et lui signalait l'évêque de Paris comme celui qui donnait le plus dangereux exemple.

La situation morale de l'abbé de Saint-Denis, dans cette circonstance, mérite particulièrement notre attention. Après la réforme de son abbaye, Suger ne s'était pas entièrement retiré de la cour, et il conservait même

(1) Dubois, Hist. de l'Église de Paris, t. II, p. 31.

avec le sénéchal des liaisons d'amitié. Une affection presque aussi ancienne que sa vie l'attachait également au roi, et, d'un autre côté, sa conscience le mettait dans le parti de l'évêque et de la réforme ecclésiastique. Aussi s'efforçait-il de trouver des moyens de conciliation entre l'évêque et la cour. Mais les préventions de Louis et les craintes de Garlande étaient trop fortes pour céder facilement aux conseils et aux prières.

CHAPITRE XXXII.

Caractère du débat élevé entre Louis VI et l'évêque de Paris; saint Bernard écrit au roi et à l'abbé Suger. — Louis persévère dans ses sentiments à l'égard de l'évêque; chagrin de l'abbé Suger. — Disgrâce subite d'Étienne Garlande; il se révolte contre la cour.

—

Le débat élevé entre Louis VI et l'évêque de Paris n'avait pas les simples proportions d'une querelle particulière. Si l'Église et l'État s'en émurent ensemble, s'il amena bientôt en présence Louis VI et saint Bernard, c'est que la grande question du siècle y était véritablement renfermée. L'intérêt spirituel commençait à se dégager alors de l'intérêt temporel, où les circonstances l'avaient trop mêlé autrefois : cette séparation était une nécessité absolue pour l'Église, et saint Bernard, après Grégoire VII, venait d'en donner le signal. Cependant la monarchie renaissante allait-elle être tout à coup abandonnée à elle-même par l'Église, et celle-ci se retirerait-elle tout entière? Telle était l'importance de la question, tel était le nœud d'un grand problème. Il fallait donc, dans ce temps, un homme qui fût préparé comme à dessein, pour maintenir dans sa juste mesure l'alliance de l'Église avec l'État. Cet homme devait, en effet, se rencontrer : mais au premier moment la puissance temporelle surprise et alarmée voulut retenir de force l'alliance qu'elle sentait se briser, et elle lutta violemment pour l'empêcher de se rompre.

Louis VI, ne pouvant rien changer aux inflexibles résolutions de l'évêque de Paris, laissa éclater contre lui toute sa colère, et il le traita presque à l'égal d'un criminel de lèse-majesté, en confisquant ses biens et ceux de ses amis (1). L'évêque, de son côté, jeta l'interdit sur le domaine royal; mais, bientôt, ne se croyant plus en sûreté, même près de son église, il alla demander un asile à la maison de Citeaux, première source de la réforme pour laquelle il était persécuté. Il exposa sa cause devant la communauté entière de l'ordre, et la pria de réclamer, pour lui, la justice du saint-siége (2).

Avant de recourir à cette mesure, saint Bernard, au nom de Citeaux, adressa à Louis VI une éloquente exhortation, pour l'engager à des sentiments plus justes et plus pacifiques envers le prélat. Mais informé aussi que l'abbé Suger, dont il avait appris, depuis peu, l'heureux changement, passait pour être toujours l'ami de Garlande, il lui écrivit une lettre dans laquelle on lisait les paroles suivantes :

« Il est venu jusque dans nos contrées une bonne » nouvelle. Tous ceux qui craignent Dieu sont dans » la joie, à cause du changement si grand et si » subit qui s'est opéré en vous, par la main du Très- » Haut. Pour moi, je l'avoue, quel que fût mon désir » d'apprendre qu'une semblable perfection s'était pro- » duite en vous, je n'osais pas l'espérer. Une chose, la » seule, il est vrai, que l'on eût à vous reprocher, exci- » tait notre zèle contre vous : c'était cette pompe ex-

(1) Epist. conventûs cistereciensis ad reg. Ludov. Inter epist. Bernardi, 45.

(2) *Ibid.*

» traordinaire, cet appareil un peu trop fastueux qui
» vous entourait, quand vous paraissiez en public. Il
» vous suffisait de déposer ce faste, de quitter cet ap-
» pareil, et, à l'instant, la critique des hommes tom-
» bait d'elle-même. Mais vous n'avez pas seulement ôté
» tout sujet de plainte à vos accusateurs, vous avez
» fait aussi des choses qui méritent nos louanges..... Il
» y avait, en effet, une maison depuis longtemps célè-
» bre, une maison ornée du caractère royal. Elle avait
» coutume de s'occuper des affaires de la cour et de
» fournir des armées au roi ; elle rendait, avec empres-
» sement et sans faute, à César, ce qui était à César,
» mais elle ne rendait pas aussi fidèlement à Dieu ce
» qui était a Dieu. Le cloître même de ce monastère
» était, suivant ce que l'on disait, environné fréquem-
» ment de soldats ; les affaires temporelles s'y pres-
» saient journellement, et l'on y entendait retentir le
» bruit de la chicane..... Maintenant il y règne
» un silence absolu et le repos perpétuel des inté-
» rêts du siècle permet d'y méditer les choses di-
» vines. »

Après avoir donné à Suger les louanges dont il est si digne, l'abbé de Clairvaux ne veut pas qu'il craigne de les recevoir, parce qu'elles ne ressemblent point à celles que la flatterie met dans la bouche des courtisans. De là, prenant occasion de rappeler à l'abbé de Saint-Denis celles qu'il était accoutumé, autrefois, à entendre : « Loin donc de vous maintenant, s'écrie-t-il, ces per-
» fides adulateurs qui, en vous comblant d'éloges, vous
» exposaient à la risée de tous ; qui vous disaient en
» face : c'est très-bien ! et qui faisaient de vous la fable
» du monde. »

Arrivant ensuite à la seconde partie de son sujet, saint Bernard peint, avec la plus grande vivacité d'expressions et d'images, l'étrange dissonance que présentait, dans Étienne Garlande, le caractère du guerrier, uni au caractère ecclésiastique; il ne peut voir, sans la plus profonde indignation, que le même homme qui prend une armure, pour marcher à la tête des soldats, se revête ensuite de l'étole et de la robe blanche, pour lire l'Évangile dans le sanctuaire. « J'aurais voulu, » ajoute l'abbé de Clairvaux, en s'adressant encore à » Suger, j'aurais voulu imprimer ces choses dans votre » esprit, avec plus de force et par un plus grand nombre » de paroles : peut-être même l'aurais-je dû, si la brièveté d'une lettre ne m'avait prescrit de m'arrêter. C'est » aussi principalement, dans la crainte de vous offenser, » que j'ai ménagé un homme avec qui vous êtes lié, » dit-on, par d'anciens rapports d'amitié. Mais je ne » voudrais pas, pourtant, que vous eussiez un ami, contrairement à la vérité. Si cependant vous persistez dans » vos liaisons avec lui, prouvez-lui que vous êtes un ami » véritable et faites en sorte qu'il soit, lui-même, un » ami de la vérité : vos amitiés seront vraies si la vérité » en est le lien commun (1). »

C'est par le moyen de Suger, comme l'on voit, que saint Bernard veut ramener Garlande dans une voie meilleure; mais il conclut que si l'archidiacre reste sourd aux avis de l'abbé, celui-ci ne devra pas hésiter à rompre une liaison incompatible avec la vie nouvelle qu'il vient d'embrasser.

Les représentations de saint Bernard et de Citeaux à

(1) S. Bernardi, epist. 78.

Louis VI demeurèrent sans effet, et Garlande, de son côté, ne prêta pas aux conseils de Suger une oreille plus docile. Alors les évêques de l'Ile-de-France, ayant à leur tête Henri, métropolitain de Sens, et Geoffroi de Lèves, évêque de Chartres, résolurent d'aller se présenter au roi, pour lui adresser de nouvelles supplications. On pouvait attendre quelque chose de cette démarche : Suger espérait que Louis, voyant l'Église de France humblement réunie au pied de son trône, se laisserait un peu fléchir. Mais la pensée qui s'était emparée de l'esprit du monarque en était toujours si maîtresse et Garlande prenait tant de soin de l'entretenir, que ni les prières ni les protestations des évêques ne purent d'abord en triompher. Louis, toujours incapable d'écouter autre chose que ce qu'il avait dans le cœur, se refusa hautement à toute réconciliation, attendu, disait-il, que l'évêque de Paris était l'ennemi de sa couronne et qu'il préparait la ruine de son royaume.

Cependant on apprit bientôt que l'archevêque de Sens se disposait, de concert avec ses suffragants, à employer la puissance des armes spirituelles. Suger, vivement inquiet, parvint à jeter quelque crainte dans l'esprit du roi, et Louis, par ses conseils, promit de remettre l'évêque de Paris en possession du temporel de son église; il fixa même un jour pour la décision de cette grande affaire. Mais, dans l'intervalle, le prince reçut de la cour de Rome une bulle par laquelle le pape Honorius levait la sentence d'interdit prononcée contre le domaine de la couronne. Louis reprit confiance et les conseils de Garlande recommencèrent à prévaloir. Lorsque les évêques se furent réunis dans le palais, au jour marqué, le roi fit donner lecture de la bulle et déclara

qu'il ne se croyait plus obligé d'accomplir ses promesses (1).

La surprise de l'assemblée fut aussi profonde que douloureuse : le mystère, toutefois, s'expliqua aisément. On reconnut, aux expressions mêmes de la bulle, que le débat, présenté avec une extrême adresse par les adversaires de l'évêque de Paris, avait induit le pontife en erreur. On s'empressa de lui faire connaître l'exacte vérité : mais Louis ne revint pas moins à ses premiers sentiments de rigueur contre le prélat disgracié; bien plus, il les étendit au métropolitain Henri, dont l'Ile-de-France presque tout entière reconnaissait l'autorité spirituelle (2). L'inquiétude et la tristesse de Suger furent alors plus grandes qu'auparavant; mais pour Garlande ce fut le contraire ; heureux et fier d'avoir, comme il le croyait, triomphé de l'évêque de Paris, de Citeaux et de la réforme, il crut que rien ne serait plus désormais capable de lui résister. C'était une erreur, et il ne devait pas tarder longtemps à en être désabusé.

Étienne Garlande n'avait jamais vu, sans une vive jalousie, la déférence de Louis VI pour les conseils de la reine Adélaïde. Il entreprit, à la fin, d'anéantir l'influence de cette princesse, et il ne craignit pas de lui témoigner les plus injurieux dédains. Mais Louis sacrifia le ministre à l'épouse offensée, et, dans les derniers mois de cette année mémorable (1127), on apprit, tout à coup, que le sénéchal avait été chassé de la cour (3). Le monarque appela alors au commandement de l'armée

(1) Gaufredi episc. Carnot. epist. ad Honorium.— S. Bernardi ad eumdem. D. Bouquet. t. XV, p. 267, 545.

(2) S. Bernardi, epist. ad Honorium, 49.

(3) Sug. Vit. Lud. grossi.— Chronique de Morigni.— Hildeb. Turon. episc. ad Steph. reg. Dapif.

royale le riche et vaillant Raoul, comte de Péronne et de Vermandois, son cousin ; il remit les sceaux de l'État entre les mains de Simon, neveu de Suger, et fit monter l'abbé de Saint-Denis à la première place du conseil d'où Garlande était tombé.

Quels qu'aient été les torts de l'archidiacre, quelque mépris qu'il ait montré pour les avis de Suger, ce dernier ne put s'empêcher de déplorer vivement sa cruelle disgrâce : peut-être même l'abbé de Saint-Denis reconnaissait-il qu'il n'avait pas fallu moins qu'un pareil coup pour changer une âme si hautaine et si obstinée. Il ne désespéra pas de voir cette terrible leçon profiter à son ami, et ce fut aussi le vœu de tous les hommes que des liens d'affection attachaient à l'ancien ministre.

Un des premiers soins de Suger, après l'éloignement de Garlande, fut de calmer les craintes qu'avaient fait naître, dans l'esprit de Louis VI, les nouvelles règles de vie adoptées par les évêques. Il s'étudia particulièrement à lui montrer, sous son véritable jour, la conduite de l'évêque de Paris et de Henri, son métropolitain : il proposa au monarque un moyen sûr de dissiper ses doutes et de satisfaire en même temps à l'équité : c'était de soumettre ses griefs au jugement d'hommes éclairés et de recevoir, au même tribunal, la justification de ceux dont il croyait avoir à se plaindre : on pouvait espérer que d'un examen attentif sortiraient la vérité, la justice et la paix pour l'avenir. Louis parut incliner un peu à cet avis, et Suger s'occupa de préparer les voies à un événement si désirable.

Cependant l'ancien sénéchal ne s'était pas résigné à sa disgrâce, et dans sa fureur il ne voulut écouter d'au-

tres conseils que ceux de la vengeance. Il avait des talents et des richesses, et avec les mêmes ressources d'esprit qu'il avait fait briller à la cour, il forma contre le monarque le plan d'une guerre sérieuse. Il alla, en premier lieu, trouver Amauri de Montfort, qui avait épousé depuis peu Agnès, fille d'Ansel Garlande : il lui raconta son malheur et lui déclara qu'il venait déposer entre ses mains, comme un légitime héritage, la dignité de sénéchal dont le roi prétendait dépouiller sa famille. Amauri embrassa avec zèle la cause de son oncle, qui devenait la sienne, et il fit entrer dans son alliance le comte Thibaut et le roi d'Angleterre, qu'un autre motif armait eux-mêmes en ce moment contre la France.

Louis VI, faisant une généreuse violence à la maladie de langueur qui le retenait alors sur son lit, accourut avec le comte de Vermandois sous les murs du château de Livri : c'était de ce point, en effet, que les ennemis du roi pensaient tenir Paris en échec et forcer leur adversaire à capituler. Les Normands amenés par Henri Ier décochèrent contre l'armée royale une grêle de traits dirigés avec la plus merveilleuse justesse : pendant que le comte Raoul tentait l'assaut, une flèche partie d'une baliste vint lui crever un œil ; Louis eut, presque en même temps, la cuisse percée d'un carreau ; mais il se contenta de serrer d'une bande son énorme blessure, poursuivit l'assaut et entra dans la place, qu'il détruisit complétement. D'un nouveau bond, il fondit sur le comté de Chartres, prit Bonneval et Château-Renard et les livra aux flammes (1). Lorsque le monarque triomphait ainsi de ses adversaires, la reine vengeait d'une

(1) Vit. Lud. grossi.

autre manière la révolte de Garlande : des ouvriers, envoyés par ses ordres, firent tomber à coups de marteaux le magnifique hôtel du clos Maubert, ainsi que toutes les maisons de luxe que l'ancien sénéchal possédait dans la cité (1).

Mais Garlande ne se montra que plus éloigné de la soumission, et, avec ses puissants alliés, il résolut de continuer activement la guerre. Toutefois, cette querelle sembla bientôt perdre de son importance, en comparaison des événements dont la Flandre commença, dans ce temps, à devenir le théâtre.

(1) Epist. Hildeb. Turon. episc. ad Steph., lib. I, epist. 17. Collectio Patrum, t. XXII.

CHAPITRE XXXIII.

Révolte des Flamands contre le comte Guillaume ; voyage de Suger en Flandre. — La ville de Laon demande une nouvelle charte de commune ; assemblée de Compiègne ; Suger introduit la réforme dans le système communal ; caractère de la seconde charte de Laon ; elle devient le modèle de toutes les autres.

—

Le jeune comte de Flandre possédait des qualités estimables qui auraient pu certainement le recommander à la bienveillance du peuple dont il était devenu le souverain. Mais par malheur, il ne s'était pas montré assez attentif à remplir les promesses qui lui avaient valu la couronne de Charles le Bon. Entouré de seigneurs normands qu'il désirait s'attacher, il n'avait guère donné qu'à eux seuls les dignités et les emplois publics, et au lieu de les exercer avec modération, les favoris de Guillaume ne s'en étaient fait qu'un moyen de gagner beaucoup d'argent. Le comte de Flandre, qui songeait à reconquérir la Normandie, cherchait lui-même à se procurer les ressources nécessaires pour ce grand dessein ; il avait rétabli les impôts supprimés, et de plus, il avait entravé le commerce des Flamands par les exigences sans nombre de la fiscalité normande (1). Aussi n'avait-il fallu que peu de temps pour lui attirer la colère de ses sujets. Dès le mois de février 1128, les mécontents se donnèrent pour chefs Iwan, d'Alost, et Daniel, de Tenremonde, qui avaient été les

(1) Vita Caroli boni a Galberto notario.

premiers à reconnaître les droits du prince l'année précédente. De son côté, le roi d'Angleterre accourut en Flandre avec des forces nombreuses et une grande quantité d'argent : il fit en particulier à Iwan et à Daniel de riches présents, et leur en promit de beaucoup plus considérables encore s'ils parvenaient à faire ôter la couronne à Guillaume.

Aux premières nouvelles de ces événements, la reine Adélaïde, vivement inquiète, pria Louis d'envoyer en Flandre l'abbé Suger pour examiner l'état des choses et chercher les moyens d'arrêter le mal à son origine. Dans une entrevue qu'il eut avec le comte, Suger lui conseilla de ménager ses sujets et de se montrer un peu plus fidèle aux engagements qu'il avait pris envers eux. Mais il fallait en même temps étouffer la révolte naissante : l'abbé rédigea lui-même une lettre, par laquelle Guillaume faisait connaître à Louis VI les efforts du roi d'Angleterre pour lui arracher la couronne de Flandre et priver aussi la France de la plus fidèle comme de la plus puissante de ses provinces (1). Le jeune comte suppliait le monarque de venir en personne, lui assurant que les étrangers, à sa vue, deviendraient moins hardis, et que les hommes du pays rentreraient dans le devoir. Suger, de retour, communiqua au roi les renseignements qu'il avait pu recueillir et appuya de ses propres conseils la prière de Guillaume.

Au moment où Louis se disposait à partir, une députation, envoyée de Laon, vint solliciter de ce monarque la faveur d'une nouvelle charte de commune. Sous le gouvernement de l'évêque Barthélemi de Vir, la

(1) Guillelmi Fland. comit. epist. ad reg. Ludov. apud D. Bouquet, t. XV, p. 341.

cité de Laon avait déjà réparé ses malheurs et il ne restait plus qu'à relever dans son sein une institution qui lui était chère et que désirait toujours la partie saine et modérée de la bourgeoisie. L'évêque ne s'était donc pas refusé à la restauration de la commune, et cette tâche lui était d'autant plus facile qu'il comptait, au nombre de ses amis, l'abbé Suger, avec lequel il avait eu, plusieurs fois, l'occasion de faire échange de bons services. Louis VI, l'évêque Barthélemi et l'abbé Suger s'accordèrent ensemble, pour donner à la cité une nouvelle charte d'affranchissement : à cet effet, le roi invita l'évêque, les seigneurs et les députés de la bourgeoisie à se rendre, vers les premiers jours d'avril, au château de Compiègne, situé sur le chemin de la Flandre.

Le système communal appelait nécessairement une réforme. Ce n'était pas, dans la seule ville de Laon, mais presque partout, que ce système avait montré les vices de sa primitive organisation. Une chose, surtout, avait dû frapper les esprits sages : c'était l'absence d'un pouvoir suprême, placé également au-dessus des communes et des puissances féodales, pour être le juge et le garant des intérêts de chaque partie. Il résultait de là que les conditions du pacte, presque toujours mal définies, ou calculées avec peu de prévoyance, n'avaient pas, dans la pratique, le caractère de règles fixes, précises et respectées. Les infractions étaient réciproques, et il faut reconnaître que la bourgeoisie ne s'en faisait pas plus de scrupule que le seigneur. Elle saisissait volontiers toutes les occasions d'anéantir les dernières prérogatives du suzerain ; elle ne voulait plus rien souffrir de ce qui pouvait encore un peu la gêner de sa part, soit au dedans, soit au dehors de la cité.

Elle n'entendait pas non plus borner à elle seule les avantages de l'affranchissement qu'elle n'avait d'abord acheté que pour elle-même. L'étranger qui avait contracté mariage dans la commune, ou qui avait seulement acquis un immeuble dans sa banlieue, était déclaré franc de toute obligation envers son ancien maître. Des populations entières, lorsqu'elles se trouvaient rapprochées des murs de la cité, pouvaient échapper facilement à la dépendance de leur seigneur : il leur suffisait de demander à faire partie de la commune. Mais ce n'était pas tout encore : l'habitant de la ville, qu'il fût ancien ou nouveau membre de la commune, prétendait ne plus acquitter aucun cens, même pour les biens qu'il possédait dans les juridictions voisines. Enfin, par un effet naturel de l'exemple, les serfs, à leur tour, abandonnaient leurs seigneurs ou refusaient de leur payer la taille.

Pendant que les ressources pécuniaires des suzerains décroissaient de jour en jour, leurs droits politiques ne recevaient pas de moindres atteintes. L'homme de la commune, qui se rendait coupable d'un délit sur les terres du seigneur, n'était tenu envers lui qu'à une modique amende, et l'homme du seigneur qui avait forfait envers la commune, ou envers l'un de ses membres, était jugé par elle, sans la participation de son maître.

On comprendra, nous l'espérons, qu'il n'entre pas dans notre pensée, de méconnaître, en quoi que ce soit, la nécessité et le bienfait des affranchissements : nous voulons seulement nous placer au point de vue des intérêts de l'époque et des ménagements que réclamaient à la fois la justice et la paix publique.

La rédaction d'une charte de commune imposait

donc maintenant au législateur une tâche nouvelle : c'était d'établir le pacte sur des bases plus solides, de fixer les droits réciproques dans de justes limites et d'en garantir l'observation.

Ce fut, en effet, sur ce double principe de l'équité et de la garantie, que, en l'année 1128, à l'occasion de la ville de Laon, Suger commença la réforme des communes. Il n'eut point à changer l'organisation même de la magistrature municipale : cette magistrature, perpétuée depuis Charlemagne, n'offrait rien que de conforme à l'esprit du temps, et nous voyons qu'elle régissait aussi les vassaux des églises. Le code judiciaire de la commune ne devait être lui-même l'objet d'aucune modification importante : ce code n'était que l'ancienne loi salique, toujours en vigueur et appliquée, dans la cité, par les maires et les échevins. Les priviléges de la bourgeoisie et les droits des suzerains devaient occuper seuls l'attention du réformateur, et il est facile de reconnaître que ce chapitre même du pacte communal fut en partie conservé. Ainsi, comme dans la première charte, la liberté personnelle était assurée à tous les membres de la commune : nul ne pouvait être arrêté arbitrairement ni sans le ministère de la justice. Toutes les tailles serviles et la mainmorte qui privait les collatéraux du droit de succession, demeuraient abolies ; les biens acquis étaient transmissibles dans chaque famille, en passant toujours au plus proche héritier. Enfin les hommes de la commune devaient se donner l'un à l'autre aide et appui, dans toute circonstance : cette solidarité, comme nous avons eu occasion de le dire, constituait l'esprit même de l'institution.

Mais à ces clauses déjà stipulées autrefois, Suger en

ajoute de nouvelles qu'il importe de bien remarquer. Ainsi les tailles franches, c'est-à-dire celles que le suzerain a droit d'exiger même des hommes libres devront être fidèlement acquittées. Ces tailles consistent, pour celui qui n'a point d'immeubles, dans une taxe personnelle, et, pour le propriétaire foncier, dans un cens ou impôt, proportionné à ses biens. Le bourgeois possesseur d'un immeuble hors de la banlieue communale, en payera le cens particulier au seigneur de la terre où ce bien est situé.

Aucun étranger ne sera reçu dans la commune, sans le consentement de son suzerain. Toute famille étrangère qui voudra s'allier par un mariage avec une famille de la commune, devra en obtenir la permission de son seigneur.

Si le débiteur d'un homme de la commune est saisi au dedans d'une juridiction étrangère, il en sera préalablement demandé justice au seigneur de la terre : si ce dernier la refuse, le maire et les jurés la feront eux-mêmes, et ne négligeront rien pour que le créancier ne perde point sa dette. En cas de délit, il sera procédé de la même manière qu'à l'égard du débiteur.

Si un seigneur forfait à la commune, il sera tenu de répondre devant la justice du maire et des jurés : s'il refuse cette satisfaction, le maire et les jurés se saisiront de ses hommes et de ses biens partout où ils les trouveront, « afin, dit le législateur, que la justice ne » soit point privée du droit qui lui appartient (1). »

Les clercs de la commune seront justiciables de l'autorité ecclésiastique.

(1) « Ita ut et homines Pacis jus suum habeant et ipsa justitia itidem jure suo non privetur. »

A la suite de ces clauses diverses, la charte de 1128 réserve la haute suzeraineté du monarque : dans le cas d'infraction à la prérogative royale, il en sera fait réparation, dans le délai de quatorze jours, sous peine de forfaiture.

Suger créa, pour servir de titre à la nouvelle charte de Laon, une expression qui devait, dès le frontispice, en faire connaître l'esprit tout entier : ce fut celle d'*Institution de la Paix*. Il est très-vraisemblable aussi que, dans la pensée de l'auteur, comme dans celle du roi et de l'évêque, le nom de *Paix* était destiné à remplacer, même dans le langage, celui de commune où une idée de lutte était toujours implicitement renfermée (1). Le mot de *Paix* est, en effet, employé plusieurs fois, dans le corps de la charte, pour désigner la ville elle-même ; les bourgeois y sont appelés hommes de la *Paix*, au lieu d'hommes de la commune.

L'Institution de la Paix de Laon fut donc regardée comme le modèle qui servirait à l'avenir, pour les transactions de la même nature. Mais tout en lui donnant ce caractère général, on l'avait destinée particulièrement à régir la cité, qui avait fait, la première, une si triste épreuve de l'institution communale. Le chancelier Simon, neveu de Suger, ayant lu à haute voix la nouvelle charte, en présence de l'assemblée, vint ensuite la déposer entre les mains de l'évêque (2).

(1) Communio autem novum ac pessimum nomen. (Guib. Novig. abb., lib. III.)

(2) Institutio Pacis Laudunensis. Recueil des ordonnances des rois de France, t. XI, p. 184.

CHAPITRE XXXIV.

Efforts de Louis VI et de Suger pour maintenir Guillaume dans le comté de Flandre. — Mort de Guillaume ; Thierri d'Alsace est mis en possession de la Flandre.

—

La cour était encore réunie à Compiègne, quand Louis VI fut informé de l'arrivée de Guillaume de Flandre et de la comtesse Jeanne son épouse. L'orage amassé contre ce prince s'était accru si rapidement, qu'il n'avait pas osé attendre davantage, et il s'était hâté de venir réclamer l'appui du monarque. En effet, Thierri d'Alsace était entré en Flandre les armes à la main, et quoiqu'il y eût rencontré plus d'un compétiteur pour la couronne du comte Guillaume, son parti, soutenu par Iwan et Daniel, était devenu très-puissant. Déjà même un grand nombre de seigneurs et de bourgeois réunis, le 30 mars, dans la ville de Bruges, l'avaient reconnu en qualité de comte de Flandre.

Suger, mesurant avec la même inquiétude que Louis, la grandeur du péril, comprit que ce n'était point par une guerre contre le peuple flamand, qu'il fallait entreprendre de rétablir la puissance de Guillaume. Il proposa au roi, comme seul remède possible, de convoquer dans une assemblée générale les seigneurs, les évêques, tous les hommes les plus considérables de la Flandre, pour discuter avec eux sur les griefs de la nation et juger ensuite la cause de Guil-

laume et de Thierri d'Alsace. Il fallait de plus donner à une semblable délibération un autre théâtre que celui même de la guerre : Louis choisit la ville d'Arras, pour lieu de réunion, et adressa, aux habitants de Bruges, une lettre conçue en ces termes : « Je veux que vous m'envoyiez à Arras, pour le dimanche des Rameaux (16 avril), huit personnes de distinction que vous aurez élues. Je ferai venir de chaque ville de Flandre un nombre semblable de personnes prises parmi les plus sages, afin d'examiner d'une manière raisonnable, devant elles et devant mes barons, quel sujet de plainte et de querelle existe entre vous et votre comte Guillaume : je travaillerai sur-le-champ à rétablir la paix entre vous et lui. »

Louis se rendit aussitôt à Arras, où il manda un grand nombre de barons français avec tout le clergé du nord de l'Ile-de-France : il comptait beaucoup aussi pour le succès de l'affaire sur l'éloquence et l'habileté de l'abbé de Saint-Denis. Mais à la colère des Flamands contre Guillaume, se joignait une résolution froide et calculée : dans toutes les occasions ils ne savaient dire qu'une chose, c'était que le comte Guillaume avait violé ses promesses, et qu'ils n'attendaient plus rien de lui ni de ses Normands. C'est ce qu'ils se contentèrent encore de faire répondre au monarque, et, sauf quelques amis du comte, ils ne se rendirent pas à son appel.

Louis persuadé alors que, s'il parvenait à écarter Thierri d'Alsace, la soumission de la Flandre pourrait devenir plus facile, envoya à ce seigneur l'ordre de comparaître devant l'assemblée d'Arras et de se soumettre à son jugement. Thierri n'ayant point répondu

à la sommation, Louis alla aussitôt l'investir dans Lille, dont le prince alsacien avait fait son principal point d'appui contre Guillaume. Trois fois dans un même jour le monarque s'efforça d'emporter la ville par un assaut, et trois fois il fut repoussé par les Flamands. Après six jours d'attaques inutiles, Louis ne put se dissimuler que la résistance serait opiniâtre : son état habituel de maladie ne lui permettait plus guère alors de soutenir une longue fatigue, et il n'avait pas d'ailleurs de forces militaires suffisantes, pour s'engager dans une lutte générale contre les Flamands. Le 21 mai, il reprit le chemin de la France, bien résolu sans doute de revenir le plus tôt possible à la tête d'une nombreuse armée.

Malheureusement le roi d'Angleterre, qui avait tout calculé d'avance, pénétra dans l'Ile-de-France avec des forces considérables : il se porta hardiment jusque sous les murs d'Épernon, et Louis se vit forcé de défendre sa propre frontière.

Guillaume et Thierri, restés seuls aux prises, se combattirent alors à outrance. Guillaume montrait un courage vraiment héroïque et il obtint même, dans plusieurs rencontres, de brillants avantages sur son rival. Le 27 juillet il s'était dirigé vers le château d'Alost, où Thierri était enfermé avec Iwan et Daniel de Tenremonde. Apercevant ses ennemis, rangés en dehors de la porte, il s'élança contre eux avec une ardeur furieuse : renversé de son cheval par la violence du choc, il se relevait pour combattre encore, lorsqu'un paysan de l'armée ennemie le blessa d'un coup de lance à la paume de la main droite : cet accident était peu grave en apparence, mais il suffit néanmoins pour emporter

au bout de quelques jours le comte de Flandre, dans la fleur de son âge (1).

Il est à peine nécessaire de dire quelle fut, à cette nouvelle, la douleur de la famille royale, et combien Suger fut affligé lui-même d'un si cruel événement. Mais après que la vie et les espérances de Guillaume eurent été tranchées de cette manière, on ne devait plus songer qu'à faire la paix. Thierri la demanda le premier au roi : la naissance de ce seigneur lui donnait des droits incontestables à l'héritage de la Flandre ; Louis VI ne crut pas pouvoir lui en refuser l'investiture, et ce fut aussi l'avis de Suger ; mais en recevant la couronne de Flandre, Thierri se reconnut le sujet de Louis VI et lui prêta le serment de vassalité (2).

(1) Vita Caroli Boni a Galberto notario.
(2) Ibidem.

CHAPITRE XXXV.

Suger rétablit la paix entre Louis VI et l'évêque de Paris; heureux effets de cette réconciliation. — Suger est élevé à la première place dans les conseils; caractère de sa puissance. — Concile de Paris, pour la réforme générale des monastères. — Argenteuil est rendu à Saint-Denis; Héloïse va s'établir au Paraclet.

—

Si quelque chose pouvait disposer Louis à se dépouiller de tout sentiment de colère contre d'autres hommes, c'était, sans doute, la vive affliction que laissaient, dans son âme, les derniers événements. Suger sentait, d'autre part, sa conscience lui imposer toujours le grand devoir de réconcilier le prince avec les églises de son royaume. Il travailla de nouveau à cette tâche que poursuivaient également saint Bernard et le vertueux Gilduin, abbé de Saint-Victor. Les efforts réunis de ces trois hommes ne demeurèrent pas inutiles. Vers la fin de l'année 1128, Louis VI convoqua une cour où devait être entendu l'évêque de Paris (1). Le jugement de ce tribunal, dans lequel siégeaient, au premier rang, l'abbé de Saint-Denis et celui de Saint-Victor, eut l'effet depuis si longtemps désiré. L'évêque fut rendu à son église, et le monarque le rétablit dans les biens dont il l'avait dépouillé. Suger et Gilduin ménagèrent aussi, entre l'évêque et le chapitre, un heureux rapprochement. Les chanoines s'engagèrent à remplir exactement

(1) Pastoral de l'Église de Paris, cité par Dubois, Hist. de l'Église de Paris, t. II, p. 31.

les devoirs attachés à leur titre; le prélat, de son côté, promit aux chanoines de maintenir, dans son intégrité, le chapitre de Notre-Dame et de lui laisser la libre disposition du temporel attaché à l'église.

Parmi les articles de ce concordat, il en est encore un qui mérite quelque attention; il concernait particulièrement l'école établie dans le cloître de Notre-Dame. Cette école, déjà florissante sous les rois Robert, Henri et Philippe Ier, avait la première autorité, entre toutes celles du royaume. Les chanoines y remplissaient les fonctions de professeurs et avaient leurs chaires placées dans l'intérieur même du cloître, tout près de la basilique. Mais l'affluence des écoliers était si grande, que le service divin avait beaucoup à en souffrir. Ajoutez que cette multitude vive, empressée, tumultueuse, remplissait les avenues de l'église, pour ainsi dire, à toute heure du jour, et y faisait régner une agitation perpétuelle. L'enseignement était donc, pour Notre-Dame, ce que les affaires juridiques avaient été pour Saint-Denis jusqu'à l'époque de sa réforme. L'évêque, l'abbé Suger et les chanoines décidèrent ensemble que l'école serait transférée hors du cloître : on lui assigna, tout à côté, un bâtiment qui tenait au palais épiscopal, et que l'on disposa d'une manière commode pour les maîtres et pour les élèves; on régla aussi les heures des leçons et l'on établit une meilleure discipline (1). Deux intérêts se trouvèrent ainsi accordés, et l'on peut dire que, dans cette circonstance, la célèbre école de Notre-Dame dut quelque chose à Suger qui la considérait, lui-même, comme la source des plus hautes études.

(1) Dubois, ibidem.

Cependant un changement bien digne de remarque s'opérait, alors, dans les idées de Louis : ce monarque commençait à envisager, sous son véritable jour, la réforme disciplinaire de l'Église : d'un autre côté, la conciliation si délicate du spirituel et du temporel ne se personnifiait, chez aucun homme, plus complétement que dans Suger. Aussi allait-elle, presque autant que la faveur même du prince, élever l'abbé de Saint-Denis au rang de premier ministre. Mais Suger, avec un sentiment parfait de sa position nouvelle, ne voulut prendre aucun titre séculier; à la différence de Garlande, il comprit que sa grande puissance ne devait lui donner d'autre caractère que celui de médiateur entre l'État et l'Église, et cette mission anonyme devait être sa véritable gloire.

Après la réconciliation du roi et de l'évêque de Paris, un des premiers soins du clergé de France fut de travailler à la réforme de la vie monastique dans le royaume. Vers le commencement de l'année 1129, le roi ordonna, à cet effet, la réunion d'un concile dans l'église de Saint-Germain-des-Prés de Paris, et il vint y siéger, en personne, avec l'abbé Suger. Chaque monastère, en particulier, fut soumis à un examen rigoureux, et rien n'y fut toléré de ce qui semblait contraire à l'institution de la vie religieuse.

Une décision sévère marqua entre toutes celles que prit alors le concile de Paris; elle eut pour objet le prieuré d'Argenteuil, dont la savante Héloïse était devenue abbesse. En prenant le gouvernement de cette maison, Héloïse n'avait pu, malgré ses efforts, le rendre à la pratique d'une discipline absolument exempte de reproche. Une autre circonstance devait aussi lui être contraire. Suger avait lu, plusieurs fois, dans les archives

de l'abbaye, que le monastère d'Argenteuil, fondé par un seigneur nommé Hermenric, avait appartenu anciennement à l'église de Saint-Denis ; cette église l'avait cédé à Charlemagne, en faveur de sa fille Théodrade, mais n'en avait pas, toutefois, aliéné la possession. L'abbé réclama la propriété d'Argenteuil, et sa demande, établie sur des titres écrits, fut déclarée légitime (1). Héloïse et ses compagnes se virent donc forcées d'abandonner leur retraite. On ne peut méconnaître, dans cette mesure, un caractère de rigueur extrême, et l'on regrette que Suger ait trop cédé, peut-être, au zèle qui l'animait quand il s'agissait des droits de son église. Les religieuses ne demeurèrent pas cependant privées de tout asile : Suger, suivant les ordres exprès du pape Honorius, prit soin de les distribuer dans d'autres monastères. Mais Abailard voulut conserver à celle qu'il lui était permis de chérir encore, à titre de sœur, le rang qu'elle avait eu dans Argenteuil, et il donna à Héloïse l'oratoire du Paraclet. Héloïse alla en prendre possession, avec quelques religieuses qui avaient demandé à la suivre, pour partager, sous sa conduite, la pauvreté de sa nouvelle demeure. Abailard rédigea pour elles une règle tirée de celle de saint Augustin, qu'il se proposait de faire approuver ensuite par le saint-siége.

(1) D. Bouquet, t. XV, p. 268, 370.

CHAPITRE XXXVI.

L'abbé Suger et saint Bernard ; diversité de leur mission et de leur influence. — Sollicitude de Suger pour l'avenir de la monarchie ; Louis VI s'associe son fils aîné Philippe ; réconciliation de Garlande avec la cour.

Au moment où Suger se voyait élevé à la seconde place du royaume, saint Bernard, lui-même, parvenait au plus haut point de son autorité dans l'Église. En aucun temps, des plumes éloquentes n'ont manqué à l'histoire de l'abbé de Clairvaux ; elles ont retracé, avec autant de vérité que de force, son caractère et sa mission. Souvent, aussi, l'on a mis saint Bernard en parallèle avec Suger, et l'on a rapproché, dans de magnifiques comparaisons, ces deux lumières de l'Église et de l'État, au douzième siècle. La différence de leur génie et de leur situation a conduit quelquefois encore à établir entre eux une sorte d'opposition. Mais ce point de vue, si on l'exagérait, deviendrait certainement une erreur. A considérer de près ces deux hommes, dont l'un avait su gagner l'autre par son influence, on reconnaît aisément qu'ils furent destinés à mettre en harmonie les deux grands intérêts dont ils étaient alors les représentants. Saint Bernard n'est rien, par les choses du monde, mais il a reçu le pouvoir de remuer les cœurs, et il s'en sert pour appeler le monde à rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Suger appartient aussi à l'Église, mais il touche au monde ; prêtre pieux,

en même temps que politique éclairé, il sait mettre les choses de la religion en accord avec celles de la terre, la cause de l'Église avec celle de l'État.

Cependant, si l'on envisage plus particulièrement, en lui, le caractère du ministre, on voit combien, sous ce rapport seul, était grande encore l'étendue de sa tâche. Il ne s'agissait pas seulement de vaincre la turbulente indépendance des vassaux; il fallait créer à une monarchie naissante des ressources qu'elle n'avait pas; il fallait établir sur des principes plus certains les rapports du prince avec les sujets, et diriger ceux de la France avec les nations voisines par des règles nouvelles. Ce qui fait aussi la grandeur de Suger, à la tête du conseil, c'est de répondre à ces diverses nécessités. Administrateur consommé, il porte, en toutes choses, le génie de la réparation, de l'agrandissement et de l'ordre. Sorti des derniers rangs de la société, mais entouré de la confiance et de la vénération des grands, il est le lien naturel qui unit toutes les classes entre elles et avec la royauté. Initié au génie de l'Angleterre, comme à celui de l'Italie et de l'Allemagne, il est, aux yeux des princes étrangers, le plus habile et aussi le plus équitable médiateur des intérêts de l'Europe.

Toutefois, dans Suger, le ministre ne doit jamais se séparer du prêtre austère; il ne veut paraître à la cour, que dépouillé de tout éclat extérieur, et c'est, dans cette pensée, qu'il achète alors, près de l'Église de Saint-Merri, une petite maison pour se loger avec sa suite, quand il sera appelé au conseil (1).

Une des premières préoccupations de Suger après

(1) Lib. De rèb. in administ. sua gestis.

son élévation, eut pour objet l'avenir de la monarchie. Louis VI sentait, chaque jour, ses forces s'épuiser, et bien que dans l'occasion il sût faire encore à sa faiblesse physique la plus courageuse violence, il voyait cependant qu'il ne pourrait plus soutenir longtemps la tâche qui avait consumé sa vie. Souvent il épanchait, dans le sein de l'amitié, ses regrets impatients, et c'était alors que, les larmes aux yeux, il disait à Suger et à ses autres amis : « O malheureuse condition de l'homme, qui ne lui permet presque jamais de savoir et de pouvoir en même temps. S'il en eût été autrement, j'aurais facilement dompté bien des royaumes (1). » Suger consolait de son mieux le monarque, dont l'affection pour le ministre semblait encore, dans ces moments, devenir plus tendre et plus intime. Le prince Philippe, fils aîné de Louis, accomplissait alors sa quatorzième année, et il annonçait déjà tous les avantages extérieurs qui avaient distingué la jeunesse de son père. Suger aimait aussi à reconnaître, dans cet enfant, un caractère doux et honnête, auquel paraissait devoir s'unir, dans la suite, un grand courage.

Suivant le conseil de l'abbé de Saint-Denis, Louis résolut d'associer son fils aîné à la couronne. Mais il désirait, de plus, inaugurer cet événement par une pacification générale du royaume. Suger se rendit près du roi d'Angleterre, et prépara un traité qui fut signé, le 31 mars, à Gisors, par les deux monarques. Louis reconnaissait les droits de Mathilde, fille de Henri Ier, à la succession de la Normandie, et Henri reconnaissait, pour lui et pour son héritière, la suzeraineté de la France.

(1) Vit. Lud. grossi.

La paix de 1129, solidement établie, mettait fin à la lutte engagée depuis vingt ans entre les deux royaumes.

Ce fut à la suite de cet heureux événement que le jour de Pâques, qui était le 14 avril, le prince Philippe fut couronné, dans la ville de Reims, par l'archevêque Renaud de Martignié, en présence du roi, de l'abbé Suger et de toute la cour.

Cependant Étienne Garlande persévérait encore dans sa révolte. Suger et les anciens amis du sénéchal redoublèrent d'efforts, pour le ramener à la soumission. Hildebert, évêque du Mans, lui écrivit une lettre pleine d'onction et de gravité, sur le néant de la gloire humaine dont il était, en ce moment, un si terrible exemple. Après lui avoir rappelé son élévation et sa chute, il l'exhortait affectueusement à reconnaître, dans sa disgrâce, un coup de la Providence divine, qui avait voulu arracher son cœur à la terre pour l'attacher à Dieu, le seul bien véritable de l'homme (1). L'ancien ministre de Louis VI entendit enfin ces avis : résolu de vivre désormais dans la retraite, il se démit de cette dignité de sénéchal qui avait eu tant de prix à ses yeux, et sollicita une paix dont la reine Adélaïde, le prince Philippe et Suger furent les principaux médiateurs. Garlande voulut se réconcilier aussi avec l'évêque de Paris, et pour preuve de sa sincérité, il consentit à reconnaître saint Bernard comme arbitre de leur différend.

(1) Gaufredi. Carnot. episc. epist. ad Steph. episc. Paris. D. Bouquet, t. XV, p. 334.

CHAPITRE XXXVII.

Élection du pape Innocent II; le concile d'Étampes, sous la présidence de saint Bernard, se déclare pour Innocent contre Anaclet. — Suger va présenter au pontife l'hommage du roi et celui de l'Église de France.—Voyage d'Innocent II en France et en Allemagne; il célèbre à Saint-Denis la fête de Pâques. — Expédition de Louis VI contre le sire de Couci.

—

Telle était la situation nouvelle du royaume, lorsque, au mois de février 1130, le pape Honorius II termina sa carrière. Grégoire, cardinal-diacre de Saint-Ange, homme d'une vertu austère, et pour qui la cour romaine montrait la plus haute estime, fut élevé sur la chaire pontificale, sous le nom d'Innocent II. Mais Pierre de Léon, qui appartenait à une famille noble de Rome, fut élu le lendemain, par une autre assemblée, et prit le nom d'Anaclet II. Appuyé sur les nombreux partisans qu'il devait à ses alliances de famille, il se rendit maître de Rome et força Innocent II d'en sortir.

Innocent résolut d'en appeler au jugement des églises et il se rendit d'abord en France, où il arriva au mois de septembre suivant. L'abbaye de Cluni et Pierre le Vénérable se déclarèrent pour lui contre Anaclet II, et leur opinion eut d'autant plus de poids, qu'autrefois Cluni avait compté Anaclet au nombre de ses religieux. Louis VI, de son côté, convoqua dans la ville d'Étampes une assemblée générale du clergé de France, pour examiner la cause d'Innocent : le roi et les évêques

voulurent que l'abbé de Clairvaux donnât le premier son avis ; il se prononça pour Innocent, et l'Église de France se rangea unanimement à son suffrage. Louis envoya aussitôt Suger près du pontife, pour l'informer de la décision du concile et lui faire hommage d'obéissance au nom du royaume.

Ce fut vers la fin d'octobre que Suger arriva à Cluni, où Innocent II devait demeurer quelques jours. Après que l'abbé eut été amené aux pieds du pontife, en présence des cardinaux, des religieux et de Pierre le Vénérable, il dit, en s'inclinant profondément : « Très-saint père, je vous apporte, comme au véritable chef de l'Église universelle, l'hommage du roi Louis et de l'Église de France : ils vous promettent de maintenir de tout leur pouvoir votre élection (1). » A ces paroles une grande joie illumina tous les visages. L'assemblée remercia Dieu avec effusion, et le pontife, s'adressant ensuite à l'abbé de Saint-Denis : « Très-cher frère Suger, lui dit-il, je remercie de tout mon cœur le roi Louis et la très-noble nation des Français; reportez donc de notre part, à votre roi, nos humbles actions de grâces et nos bénédictions. »

Innocent II était reconnu par la France, et l'hommage déposé à ses pieds par la bouche de Suger, devenait aux yeux de tous, le gage assuré de son triomphe.

Suger, sans doute, n'avait jamais rempli de mission plus solennelle. C'était aussi la première fois qu'il visitait Cluni, et il trouva encore dans ce voyage l'occasion de resserrer ses liens d'amitié avec Pierre le Vénérable. Cet abbé travaillait, en ce moment, à réformer Cluni :

(1) Vita Lud. grossi.

il s'efforçait de ramener à sa règle primitive un ordre si célèbre dans le monde; et il ne voulait pas que l'on pût lui opposer justement la sainteté de Cîteaux, devenu le modèle de la vie religieuse. Pierre venait aussi de mettre la dernière main à sa nouvelle église, et Suger eut lieu d'admirer ce monument, qui répondait si bien aux idées de beauté et de grandeur dont Saint-Denis devait lui-même, dans sa pensée, offrir un jour l'image.

Innocent II ayant quitté Cluni, se dirigea vers l'Ile-de-France. Louis VI, la reine Adélaïde et leur fils aîné Philippe allèrent au-devant de lui jusqu'à Fleuri-sur-Loire. Le roi d'Angleterre, à son tour, vint à Chartres faire hommage au pontife et le reconnaître comme le véritable chef de l'Église.

Au mois de mars 1131, Innocent se rendit à Liége près de l'empereur Lothaire, qui le reçut avec les marques les plus éclatantes de respect et d'obéissance. Le prince voulut lui servir d'écuyer et le conduisit à sa demeure, tenant d'une main son cheval et portant de l'autre un bâton d'argent, en signe de protection. Après avoir déposé à ses pieds l'hommage de la nation allemande, l'empereur lui promit de le reconduire en Italie et de le faire asseoir sur le trône de saint Pierre.

Dans les premiers jours d'avril, Innocent II revint en France et voulut célébrer à Saint-Denis la fête de Pâques. Dès le grand matin il se rendit au bourg de Saint-Remi, à quelque distance de l'église; là, ses serviteurs l'habillèrent, suivant l'usage romain, et placèrent sur sa tête la tiare environnée d'un diadème d'or. Alors le pontife, monté sur un cheval blanc couvert d'une housse magnifique, se dirigea avec son cortége du côté de l'église; ses serviteurs, portés eux-

mêmes sur des chevaux ornés de housses blanches, l'accompagnaient deux à deux, en chantant des hymnes. Les barons et les chevaliers de l'abbaye, ainsi qu'un grand nombre de châtelains accourus des provinces voisines, faisaient près du pontife les fonctions d'écuyers et tenaient les rênes de sa monture. Quelques hommes précédaient le cortége, répandant des pièces de monnaie parmi la foule rangée sur le passage. Le chemin, parsemé de verdure et de fleurs, était orné de chaque côté de tapis précieux, tendus aux arbres et aux maisons. Au milieu de ce concours immense, la synagogue des juifs de Paris vint elle-même offrir au pontife le texte de la loi ancienne, écrit sur un rouleau enveloppé d'un voile précieux. Après l'avoir reçu, le pape fit entendre ces paroles : « Daigne le Dieu tout-puissant ôter aussi le voile qui couvre vos cœurs ! » Arrivé à la basilique, qui était toute resplendissante d'or, de pierreries et de lumière, Innocent II célébra les saints mystères, pendant lesquels Suger lui servit d'assistant (1).

Après avoir donné à Saint-Denis ce témoignage de son affection particulière, le pontife alla visiter les autres églises de l'Ile-de-France et de la Normandie ; puis il vint établir sa demeure au château de Compiègne, d'où il convoqua, pour le 18 octobre suivant, un grand concile dans la ville de Reims.

Depuis le commencement de sa carrière, Louis VI avait abattu déjà un grand nombre de petits tyrans ; mais vers le temps où nous sommes arrivés, il eut lieu de reconnaître qu'il n'était pas encore arrivé au dernier

(1) Vita Lud. grossi.

terme de sa mission laborieuse. On vint se plaindre de nouveau à lui des brigandages que Thomas de Marle, à la faveur de son château de Couci, continuait d'exercer contre les églises et les marchands ; il avait eu l'audace même de faire périr, dans une embuscade, Henri de Chaumont, frère du comte de Vermandois et l'un des vassaux de Saint-Denis. Louis, malgré son état de faiblesse, se chargea encore de son armure, et après un conseil tenu dans la ville de Laon avec Suger, l'évêque Barthélemi, le comte Raoul et les grands officiers de la couronne, il se dirigea rapidement vers le château de Couci. Pendant sa marche, les hommes qu'il avait envoyés en avant pour reconnaître les abords du château, revinrent lui annoncer qu'il était absolument impossible d'en approcher, et sur cet avis, on pressa le monarque de changer son premier plan. « La résolution prise à Laon, s'écria-t-il avec une sorte d'indignation, est imprimée dans mon esprit ; ni la vue de la mort, ni le désir de la vie ne me feront changer ce qui a été dit dans cette ville. La gloire de la majesté royale serait avilie, si je paraissais reculer par crainte d'un scélérat (1). »

Thomas de Marle croyait lui-même sa forteresse imprenable, à cause des ravins et des bois épais qui l'environnaient de toutes parts. Mais le comte de Vermandois, informé qu'il avait dressé dans un des passages les plus difficiles une embuscade où il espérait surprendre ses ennemis, se porta rapidement sur ce point par un chemin détourné. Le sire de Couci ayant été renversé et blessé dans le premier choc, Raoul se pré-

(1) Vita Lud. grossi.

cipita sur lui et le frappa mortellement de son épée. Louis ordonna aussitôt de vendre à l'encan tous les biens que Thomas de Marle avait usurpés, il rendit la liberté aux pauvres marchands détenus dans ses prisons, et laissa en partant à cette contrée une paix qui lui était depuis longtemps inconnue.

CHAPITRE XXXVIII.

Mort malheureuse du prince Philippe; douleur générale que cet événement cause dans le royaume. — Suger conseille au roi de s'associer son second fils Louis; exhortation du pape Innocent II au monarque; le pontife donne au nouveau prince associé l'onction royale. — Départ d'Innocent II pour l'Italie : il accorde à Héloïse le titre d'abbesse du Paraclet; Abailard quitte le monastère de Saint-Gildas et revient à Paris, où il ouvre une nouvelle école.

—

L'époque du concile de Reims approchait. Au mois d'octobre, le pape Innocent II se rendit à Paris, accompagné d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés, appelés par lui des diverses provinces de France et des pays étrangers. Par une rencontre assez digne de remarque, il arriva, le même jour, dans cette ville, une foule de seigneurs et de chevaliers que le roi avait mandés, pour aller, à leur tête, réprimer quelques mouvements de révolte dans le Vexin français. Cette affluence extraordinaire donnait à Paris un aspect tout à fait inaccoutumé; jamais, peut-être, on n'avait vu autant de personnes de nations différentes et de conditions si diverses, réunies au dedans de cette cité.

La matinée du 12 octobre s'annonça par un beau soleil d'automne, et le prince royal Philippe, qui était alors dans sa seizième année, monta à cheval avec quelques autres jeunes seigneurs de son âge pour faire une promenade du côté de la rive droite de la Seine. A leur retour, les jeunes cavaliers entrèrent, à la file l'un de l'autre, dans l'étroite et tortueuse rue du faubourg de

Saint-Jean en Grève : les derniers cherchèrent, par manière de jeu, à dépasser les autres; et le fils du roi, voyant un de ses écuyers prendre sur lui l'avance et gagner déjà la petite place de Saint-Gervais, à l'extrémité de la rue, se mit à redoubler son galop. Mais le cheval effrayé, tout à coup, par un porc chassé d'une des étables de la rue, renversa violemment le prince et s'abattit sur lui de tout son poids. De pauvres gens accourus d'une maison voisine recueillirent le malheureux enfant et le portèrent dans leur demeure : il avait la tête et le cou brisés; tout le reste du corps était horriblement meurtri : le lendemain il rendit le dernier soupir (1).

La nouvelle de cet affreux événement, portée aussitôt dans Paris, glaça toutes les âmes d'épouvante : les hommes même qui avaient le moins d'amitié pour le roi ne purent se défendre d'un douloureux sentiment de pitié et d'affliction. Il n'est pas nécessaire, sans doute, de dire quel fut, en ce moment, le désespoir de Louis VI. Après avoir laissé un libre cours à sa première douleur, Suger vint lui donner quelques consolations : en ami courageux et sage, il lui conseilla de pourvoir, sans délai, à l'intérêt de l'État, en faisant couronner son deuxième fils Louis, âgé de douze ans. Le monarque se rendit à l'avis du ministre et pria le pape Innocent II d'administrer, de sa propre main, au jeune prince, l'onction royale dans la grande assemblée qui allait s'ouvrir.

Le 24 octobre, qui était un samedi, veille du jour fixé pour la cérémonie, Louis se rendit au concile et s'assit aux côtés du pontife, sur une place élevée qui

(1) Sug. Vit. Lud. grossi. — Chronique de Morigni.

dominait toute l'assistance. Depuis plusieurs siècles, peut-être, rien n'avait été vu d'aussi solennel et d'aussi extraordinaire. C'était, d'un côté, l'Europe chrétienne, presque tout entière assemblée dans ce lieu ; de l'autre, c'étaient le chef de l'Église et un roi, en deuil, qui cherchait à réparer un grand coup de la mort, en posant sur la tête d'un autre fils la couronne qu'elle venait d'ôter au premier.

Louis parla d'abord du prince que l'on avait perdu et se mit, en même temps, à fondre en larmes. Alors le pontife, prenant une voix haute et ferme, lui adressa ces paroles : « Excellent roi, vous qui régnez sur la très-noble nation des Français, il faut que vous éleviez les regards de votre âme vers la majesté de ce roi suprême, par qui règnent les rois ; il faut que vous adoriez, en tout, sa volonté. En effet, il gouverne toutes choses, lui qui a créé toutes choses ; il possède la science de tout et ne fait jamais rien ou ne permet rien d'injuste, quoique le monde soit rempli d'injustices. Ce très-saint Seigneur a coutume, ô bon roi, de consoler ses fidèles par des prospérités et de les instruire par des malheurs. Ainsi que nous l'apprenons dans la sainte Écriture, il blesse et il guérit ; il frappe de la verge le fils qu'il aime. C'est moi, dit-il, qui ferai mourir et c'est moi qui ferai vivre : je frapperai et je guérirai. Sans doute, c'est pour que l'homme qui, formé à l'image de Dieu, a été, par le crime de sa désobéissance, jeté dans les ténèbres de cette mortalité, n'aime pas son exil au lieu de sa patrie, mais qu'il ait hâte d'arriver plus tôt dans cette Jérusalem céleste dont nous sommes absents sur la terre..... Nous sommes, en effet, étrangers et voyageurs comme nos pères ; nous n'avons pas,

ici, de demeure stable, mais nous en cherchons une qui est à venir. Dans celle-ci se réjouissent éternellement, avec Dieu, ceux qui ont foulé courageusement, aux pieds, les désirs de la terre. C'est à elle que votre fils, enfant de simplicité et d'innocence, vient de passer, car c'est à de telles âmes qu'appartient le royaume des cieux.

»David, le modèle des vertus pour les bons rois, pleura très-amèrement dans le temps que son fils était malade; mais quand on lui annonça qu'il était mort, il lava ses mains et convoqua sa famille à un festin. En effet, il est impossible que ce qui a été fait ne soit pas, et il savait bien, cet homme rempli de l'esprit de Dieu, que c'est pécher grandement que d'aller, même par le désir, contre la justice de Dieu.

»Déposez donc maintenant cette tristesse que l'affection du sang fait naître en vous, et que vous portez dans votre cœur et sur votre visage. Celui qui a pris un de vos enfants, pour le faire régner avec lui, vous en a laissé plusieurs autres pour porter votre couronne. Vous devez aussi nous consoler, nous qui sommes étranger et chassé de notre propre demeure; nous que vous avez, par amour de Dieu et de saint Pierre, accueilli le premier, avec honneur, dans votre royaume; nous à qui vous avez rendu de glorieux hommages et que vous avez comblé de bienfaits. Puisse le Seigneur vous traiter de même, excellent roi, et vous accorder une récompense éternelle dans cette cité de laquelle il a été dit des choses glorieuses, où la vie ne connaît point la mort, où l'éternité est sans tache, où la joie est sans fin (1) ! »

(1) Chronique de Morigni, apud D. Bouquet, t. XII, p. 68.

Ces paroles, où respirait une autorité divine mêlée d'une douce onction, parurent calmer un peu la profonde douleur du monarque et lui rendre une sérénité qui se peignit visiblement sur son visage. Le pontife, se levant alors, prononça, à voix basse, la prière de l'absoute pour le prince défunt, puis invita l'assistance à se réunir, le lendemain, dans l'église de Sainte-Marie, pour la cérémonie du couronnement.

Le matin de ce jour, qui était le dimanche 25 octobre, par un soleil radieux, le pape, revêtu des ornements pontificaux, se rendit processionnellement à l'église. Le roi l'attendait à la porte principale, ayant à ses côtés la reine Adélaïde, le comte de Vermandois et l'abbé Suger. Là étaient réunis, avec la famille royale, un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs, portant chacun les insignes de leur dignité. Le jeune prince, ayant été amené devant le grand autel, le pape lui donna l'onction sacrée et déposa ensuite la couronne sur sa tête.

Après la clôture du concile, Innocent II reprit le chemin de l'Italie par la Bourgogne. Pendant son séjour dans la ville d'Auxerre, Abailard vint lui demander, pour Héloïse, le titre d'abbesse dans le modeste oratoire du Paraclet (1). Le pontife accorda, sans peine, cette faveur, dont Héloïse devait se rendre toujours plus digne par ses vertus. A la même époque, ou peu après, Abailard se démit de l'abbaye de Saint-Gildas et revint à Paris enseigner, comme autrefois, sur la montagne Sainte-Geneviève, les règles de la dialectique (2).

(1) Gallia Christ., t. XII. Instrument, col. 259.— Du Boulai, Hist. de l'université de Paris, t. II, p. 127.

(2) Jean de Salisbury, sur les études de son temps. D. Bouquet, t. XIV.

CHAPITRE XXXIX.

L'éducation de Louis le Jeune est confiée à Suger; progrès de ce prince dans l'étude des lettres; ses premières liaisons avec les Templiers. — Administration temporelle de Suger à Saint-Denis; ses caractères et son influence.

—

En associant le prince Louis à la couronne, le monarque chargea Suger du soin de régler son éducation (1). L'enfant royal fut placé dans l'école du cloître de Notre-Dame, nouvellement réformée par les soins de l'évêque de Paris, et dont l'enseignement avait depuis un grand nombre d'années une réputation universelle. Louis montra pour l'étude des lettres un goût véritable : suivant le témoignage de ses contemporains, il acquit des connaissances élevées et commença même à prendre les habitudes de ce langage noble et distingué qui était plus que jamais en honneur à la cour (2). Ajoutons que le prince se fit remarquer de bonne heure par un vif sentiment de reconnaissance pour ses maîtres, et qu'il devait conserver ce sentiment pendant tout le cours de sa vie (3).

(1) Odo de Diogilo, proœmium. D. Bouquet, t. XII, p. 92.

(2) Porro iste Ludovicus fuit minime ignarus sed philosophis coæquandus (Hist. Franc., lib. III. D. Bouquet, t. XII, p. 221).— Ludovicus autem fuit sermone cultissimus (Richardus Pictav., ibid., p. 416).

(3) .... Ecclesiam Parisiensem in cujus claustro, quasi in quodam maternali gremio, incipientis vitæ et pueritiæ nostræ exegimus tempora (Ex diplomate Lud. VII, apud G. Dubois, Hist. eccles. Parisiensis, t. II, p. 117).

Une autre circonstance allait influer à son tour sur l'esprit et sur le caractère de l'héritier futur de la couronne. Il s'éprit d'une grande admiration pour l'ordre des Templiers qui s'élevait, en ce moment même, et qui offrait au monde chrétien les modèles les plus accomplis du religieux et du guerrier. Louis le Jeune reçut dans le commerce des Templiers les plus vives impressions de la Terre Sainte; il sentait, au milieu d'eux, s'exalter son courage et se formait à ces habitudes d'abnégation et de simplicité austère que rien dans la suite ne devait effacer. Mais dans ce temps aussi, le jeune prince laissait déjà paraître une disposition malheureuse que ne purent vaincre entièrement ni les leçons de Suger, ni l'exemple des Templiers; c'était une irritabilité extrême jointe à une opiniâtreté qui ne se laissait pas aisément fléchir.

Lorsque Suger servait de cette manière l'Église et le royaume, il était loin d'oublier un seul instant les intérêts de son abbaye; pendant qu'il y faisait observer une exacte discipline, il s'occupait activement de lui rendre la prospérité dont les temps anciens l'avaient fait déchoir. La ville de Saint-Denis devait occuper en premier lieu l'attention de l'abbé Suger. Il en racheta l'octroi engagé, pour une partie, entre les mains du juif Oursel; il augmenta le corps de la ville de quatre-vingts maisons, agrandit les marchés publics et planta de vignes les vastes enclos qui, dans le voisinage même de l'église, se trouvaient complétement abandonnés (1).

L'abbé ne déploya pas moins d'activité à ramener le tra-

(1) Lib. De reb. in admin. suâ gestis.

vail et l'ordre dans les diverses propriétés de Saint-Denis, sans en excepter les plus lointaines. Comme il ne craignait jamais de faire à de grands intérêts les sacrifices nécessaires, il reprit, au moyen de sommes plus ou moins considérables, les droits anciennement aliénés, et ceux mêmes qui avaient été usurpés par les seigneurs. Il retira aux avoués les tailles ruineuses qu'ils s'étaient depuis longtemps attribuées, et les obligea de se dessaisir du droit de juridiction ordinaire qu'ils exerçaient abusivement (1). L'avoué ne devait plus intervenir dans les jugements que sur la réquisition de l'abbé, c'est-à-dire dans les occasions où il serait nécessaire de prêter main forte à la justice de l'abbaye. De cette manière, l'abbé demeura seul investi de la haute juridiction sur le temporel de son église (2). Il la délégua aux prévôts, aux maires et aux échevins, et ceux-ci à leur tour, portèrent dans leurs fonctions la connaissance exacte des lois, ainsi que la pratique d'une procédure régulière.

Mais, pendant qu'il opérait ces importantes réformes, l'abbé de Saint-Denis s'occupait aussi de changer la situation matérielle du domaine. Il construisait des maisons de ferme qu'il pourvoyait de tout ce qui était nécessaire à une bonne culture, et il les entourait d'habitations neuves et commodes, que protégaient au dehors de solides fortifications. Lorsqu'il était parvenu ainsi à remettre une terre dans l'état qu'il désirait, il y appelait de nouveaux colons, et ceux-ci s'empressaient d'y venir, parce qu'ils devaient trouver, avec la sécurité et l'aisance, un honnête profit sur leur travail.

(1) Lib. De reb. in administ. suâ gestis.
(2) Ibid.

C'était là, en effet, un avantage aussi rare que précieux à une époque où il n'y avait généralement, dans la perception des tailles, ni ordre ni modération. Le malheureux taillable pouvait toujours s'attendre à être pressuré ; mais sans jamais prévoir à quel point il devait l'être. L'abbé Suger travaillait donc soigneusement à corriger, dans les domaines de Saint-Denis, un abus si funeste à la prospérité de l'agriculture. Après avoir examiné attentivement la valeur naturelle de la terre, il en calculait d'une manière à peu près sûre le rapport moyen, et fixait la taille d'après le revenu. Les droits du propriétaire, ceux de l'avoué, du maire et des échevins étaient réglés, dès lors, suivant une mesure que personne ne pouvait dépasser (1). Le colon savait ainsi à l'avance ce qu'il serait tenu d'acquitter, et il ne se trouvait plus exposé à ces cruelles surprises, qui le jetaient si souvent dans la ruine et le désespoir. Suger ne lui imposait, d'ailleurs, que des conditions toujours inférieures à celles qu'il aurait pu légitimement exiger, et il agissait ainsi, nous dit-il lui-même, parce qu'il *avait horreur de la rapine et de l'avarice* (2). Si quelquefois l'abandon trop prolongé d'une terre y avait attiré des malfaiteurs, l'abbé exemptait de toute taille les familles qui avaient le courage de venir l'habiter, et ce moyen était toujours couronné d'un plein succès (3).

Suger devait nécessairement s'occuper aussi d'établir un ordre nouveau dans les finances. Les prévôts et les maires furent obligés de dresser un état exact

(1) Lib. De reb. in administ. suâ gestis, passim.

(2) Multo plus, nisi rapinam anathematizaremus, facile unoquoque anno habere possemus (ibid.).

(3) Ibid.

des revenus de chaque domaine, et de correspondre avec l'abbé, qui examinait les comptes, déterminait l'emploi des ressources annuelles de l'église, et ménageait en même temps d'utiles réserves à son trésor. Les résultats de cette administration eurent réellement quelque chose de prodigieux; et Suger nous assure lui-même qu'au bout de quelques années, il trouva des revénus trois ou quatre fois plus grands qu'auparavant. Cette proportion fut même souvent dépassée de beaucoup, comme à Barville, en Beauce, dont le produit, qui n'était que de trente livres, s'éleva jusqu'à deux cents.

Mais cet avantage ne devait pas être le seul, et il convient d'en remarquer un autre qui n'était pas moins précieux. Le colon, encouragé par l'aisance, se sentait plus attaché au domaine; les différentes familles commençaient à former un petit peuple bien plutôt qu'une simple agrégation de serfs misérables sur qui l'on n'aurait pu compter. Les mœurs devenaient plus douces, les habitudes plus régulières, les rapports de l'inférieur avec le maître plus naturels et plus dignes. Ce nouvel état de choses révélait, pour la société en général, une source pure et féconde de richesses, et pour les hommes de la glèbe, en particulier, un principe de régénération physique et morale, un germe d'émancipation future.

Nous venons de voir dans Suger l'administrateur du temporel de Saint-Denis; mais Suger était en même temps le ministre et le premier conseiller de la couronne : on aurait lieu de s'étonner qu'il n'eût point appliqué à l'administration de l'État quelques-uns des principes nouveaux qu'il mettait en pratique pour son église. En effet, sous le règne même de Louis VI, plu-

sieurs ordonnances expriment déjà l'intention manifeste de relever un peu l'agriculture par le moyen des libertés et des franchises. Une charte, délivrée aux habitants d'un lieu nommé *les Muraux*, dans le territoire de Notre-Dame des Champs, près de Paris, contient des priviléges semblables à ceux que l'abbé Suger accordait lui-même, en certaines circonstances, aux vassaux de Saint-Denis. Les habitants des Muraux sont déclarés exempts du service militaire et de toutes les tailles accoutumées (1). En l'année 1123, les mêmes franchises sont accordées, pour dix ans, aux familles qui viendront demeurer au Marché-Neuf, établi près de la ville d'Étampes (2). Un article de cette dernière ordonnance, nous montre Louis VI attentif à protéger par des lois expresses la liberté du commerce et la sécurité des voyages. On comprend sans peine toute l'importance d'une pareille mesure, et l'on se rappelle que Saint-Denis en avait déjà donné l'exemple.

Mais, parmi les actes d'administration civile que Louis VI accomplit sous la direction de Suger, il en est un qui nous paraît digne d'une attention particulière, et qui, pour n'avoir eu d'abord qu'un modeste théâtre, n'était pas moins destiné à produire d'heureux effets; nous voulons parler de la coutume de Lorris, dont nous allons essayer d'indiquer sommairement l'origine et d'apprécier le caractère.

Entre la classe des campagnes et celle des villes, se plaçait le bourg, dont la population mixte était composée d'artisans et d'agriculteurs. Or, dans la province

(1) Ordonn. des rois de France, t. IV, p. 303.
(2) Ordonn. des rois de France, t. XI, p. 183.

du Gâtinais, l'une des plus fertiles, mais aussi l'une des plus désertes de l'Ile-de-France, se trouvait la petite ville de Lorris, habitée par des hommes actifs et industrieux. La même province renfermait aussi plusieurs des propriétés de Saint-Denis, entre autres celle de Baune-la-Rolande, dont le sol productif n'avait offert longtemps que l'aspect d'une véritable solitude. Mais Suger, au commencement de sa prélature, l'avait affranchie de la domination des prévôts royaux, et il y avait fait renaître, en peu de temps, une florissante culture (1). Soit donc que les avantages dont jouissaient les colons de Saint-Denis aient inspiré aux habitants de Lorris le désir d'en obtenir de pareils; soit que l'abbé Suger et le roi Louis VI aient pris l'initiative à l'égard d'une petite ville qui pouvait devenir dans la province un centre de travaux agricoles et industriels, il fut décidé que l'on donnerait à Lorris une coutume dont l'abbé de Saint-Denis fut naturellement le rédacteur.

La coutume déclara, en premier lieu, que tout habitant de la paroisse de Lorris ne payerait pour sa maison et pour un arpent de terre qu'un cens de six deniers (2).

Cette règle établie pour le fonds même de la propriété, le législateur assurait au colon l'entière jouissance des fruits de son travail, et l'on reconnaît aisément que celui qui écrivait cette charte savait ce qu'il en coûte pour obtenir une récolte, et au prix de quels labeurs on pourvoit à la subsistance d'une famille.

(1) Lib. De reb. in administ. suâ gestis.
(2) Ordonn. des rois de France, t. XI, p. 201, art 1er.

« Le ban de la paroisse de Lorris, disait-il, ne payera point de droit sur les provisions destinées à sa subsistance; nul ne donnera de dîme sur la récolte qui lui sera venue de son travail; nul ne sera tenu au droit de forage pour le vin qu'il aura retiré de ses vignes (1).»

Les intérêts du commerce, à leur tour, ne sont pas oubliés. L'habitant de Lorris qui mènera sa marchandise à Orléans ne payera que de un à six deniers. Le voyageur qui se rendra au marché de Lorris ne pourra être arrêté ni inquiété, à moins qu'il ne se soit rendu coupable de quelque délit.

Les préjudices que peuvent causer la perte du temps ou les frais de voyage sont diminués autant que possible par le rédacteur de la coutume. L'habitant de la paroisse de Lorris ne sera point appelé hors de la banlieue pour répondre devant la justice royale (2). — Quiconque sera requis pour le service militaire du roi, pourra retourner le soir du même jour dans sa demeure (3).

La liberté personnelle, si peu assurée alors, est garantie par un article particulier. Nul ne sera retenu captif s'il peut donner caution à la justice (4).

Le législateur se montre préoccupé aussi des moyens de prévenir les procès entre les habitants de Lorris et d'empêcher, s'il est possible, le recours à l'épreuve du combat judiciaire; ceux qui auront témérairement réclamé le gage de bataille et qui s'en repentiront ensuite, pourront encore traiter pacifiquement; mais ils

(1) Articles 2 et 9.
(2) Art. 8.
(3) Art. 3.
(4) Art. 16.

rachèteront leur imprudence par une amende de deux sous et demi chacun. Si les parties persévèrent dans leur première résolution, les otages du vaincu payeront cent douze sous d'amende (1).

La coutume de Lorris fut réclamée par un grand nombre de bourgs et de petites villes qui en avaient apprécié de bonne heure les priviléges : on peut dire même que jamais coutume ne fut plus populaire ni plus répandue que celle qui avait pris naissance dans le Gâtinais. Les noms de *coutume* et de *paroisse* ne présentent sans doute à notre esprit que des images simples et toutes pacifiques; mais si le bourg, si la petite ville, avec sa coutume, n'est point appelée à devenir le thâtre de luttes plus ou moins violentes; si elle ne doit point, comme Laon, Reims ou Amiens, fournir à l'histoire quelques-uns de ces drames sanglants dont le souvenir nous émeut encore aujourd'hui, devrons-nous cependant lui refuser un autre genre d'intérêt? La coutume de Lorris, devenue la loi d'une multitude de populations laborieuses et florissantes, ne nous présentera-t-elle pas une œuvre de sagesse et d'expérience qui étend partout, mais sans bruit, les plus heureux bienfaits.

Cependant les grandes cités de la couronne ne pouvaient elles-même demeurer étrangères à l'influence de l'abbé de Saint-Denis : elles avaient aussi des intérêts à protéger et des réformes à obtenir. La ville de Paris devint en premier lieu l'objet des sollicitudes de la royauté et de celles du ministre qui dirigeait les conseils. Par un édit, publié en l'année 1134, Louis VI

(1) Art. 14.

voulut que le prévôt royal prêtât main forte aux bourgeois de Paris lorsqu'ils en auraient besoin pour recouvrer leurs créances sur les biens de leurs débiteurs. Il faut bien remarquer que les transactions particulières avaient été jusqu'alors sans garantie légale, et que l'intervention actuelle de la force publique pour assurer au marchand le prix de la chose vendue ou le retour de la somme prêtée, constituait un principe nouveau de jurisprudence, principe qui semble avoir été emprunté des communes, mais qui n'en devenait pas moins le premier fondement de notre législation commerciale (1).

Le même roi, dans la vue de satisfaire à un intérêt d'un autre genre, construisit la halle des Champeaux, située sur l'emplacement que l'on appelle la *Pointe Saint-Eustache*, et qui est occupé encore de nos jours par le plus vaste marché de la cité.

Mais Paris n'attirait pas seul l'attention du ministre et les faveurs du monarque. Ce fut ainsi que la ville de Bourges, par exemple, obtint la révision de sa coutume et que son ancienne institution des prud'hommes lui fut confirmée sous la garantie royale (2).

Suger ne pouvait se dispenser d'assujettir aussi à quelques règles fixes les corps administratifs qui régissaient les provinces et les villes de la couronne. Plusieurs actes du règne de Louis VI nous montrent en effet que les magistrats, à commencer par les prévôts, se virent imposer, dans l'exercice de leur pouvoir, certaines limites qu'ils ne devaient point dépasser (3). Le ministre de Louis VI s'efforçait aussi de faire prévaloir

(1) Ordonn. des rois de France, t. I, p. 6.
(2) Ordonn. des rois de France, t. XI, p. 222.
(3) Ibid.

dans le gouvernement du royaume un principe très-digne de remarque : c'était la stabilité des pouvoirs. Suger ne voulait pas que l'on changeât trop facilement les hommes chargés d'une fonction publique parce que, selon lui, rien n'était plus contraire à l'intérêt de l'État (1).

Pendant que Louis VI travaillait avec l'abbé de Saint-Denis à élever les premiers fondements d'une administration nouvelle, son activité guerrière ne demeurait jamais longtemps suspendue : ce fut ainsi que, l'année même qui suivit l'ordonnance de Paris, on vint lui apprendre que le seigneur de Saint-Brisson faisait saisir les voyageurs qui naviguaient sur la Loire pour leur commerce. Le monarque ne tarda pas à faire repentir ce seigneur de ses violences, et la perte du château où il abritait ses rapines montra, une fois de plus, ce que les ennemis de la paix publique devaient attendre de la justice royale.

(1) Dicebat enim nihil minùs expedire reipublicæ.... Vita Sug. a Willelmo, p. 405.

CHAPITRE XL.

Maladie de Louis VI : il partage avec son fils l'autorité royale. — Mort de Henri Ier. — Ambassade des seigneurs de Guyenne à la cour de France. — Suger se prépare à déposer le poids des affaires publiques ; sentiments qu'il exprime dans cette circonstance.

—

Louis avait repris le chemin de sa capitale, lorsqu'à Mont-Héreau il fut atteint d'une grave maladie. Il jugea nécessaire de confier une partie de son autorité à son fils Louis, âgé de seize ans, et de se reposer désormais sur lui du soin de punir l'injustice et la révolte.

Dans cette pensée, Louis convoqua à Paris une assemblée générale des seigneurs et des évêques, et en leur présence, il remit l'anneau royal dans les mains du jeune prince, en lui disant : « Mon fils, promets à Dieu, à moi et à tous ceux que tu vois réunis en ce moment, de défendre toujours la sainte Église, les pauvres et les orphelins ; promets de garder fidèlement son droit à chacun et de ne retenir personne captif à la cour, à moins que l'on n'ait évidemment forfait contre elle. »

Ces paroles exprimaient clairement l'intention du monarque. Mais il se réservait encore l'exercice de la haute autorité jusqu'au jour où il pourrait se décharger entièrement du fardeau de la royauté, et aller prendre, à Saint-Denis, l'habit monastique.

Vers le temps où Louis partageait la couronne avec

son fils, on reçut, en France, la nouvelle que l'Angleterre venait de perdre son roi Henri Ier. Ce prince, que les Anglais surnommaient le *Lion de justice*, avait terminé, le 1er décembre de l'année 1135, un règne qui laissait de profonds souvenirs parmi ses contemporains. Il n'avait rien négligé pour assurer à sa fille Mathilde, épouse de Geoffroy d'Anjou, l'héritage de sa couronne; mais cette espérance ne devait point d'abord se réaliser. Dès le mois de janvier suivant, Étienne de Blois, frère de Thibaut de Chartres et neveu de Henri, passa en Angleterre, où il avait un parti puissant, et fut élevé sur le trône.

Cependant Louis VI attendait toujours l'occasion de réaliser son projet, lorsqu'au printemps de l'année 1137, quelques seigneurs du duché d'Aquitaine vinrent le trouver dans son château de Béthisy, près de Compiègne. Ils lui déclarèrent que leur duc Guillaume, allant en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, leur avait fait promettre de demander, pour sa fille aînée, Eléonore, la main du jeune roi Louis, et de reconnaître ce prince comme leur seigneur. Guillaume avait terminé sa carrière au terme de son voyage, et, pour accomplir leur promesse, ils venaient prier le monarque de souscrire au dernier vœu de leur maître.

La demande fut acceptée. Pendant que le prince royal faisait ses préparatifs pour se rendre en Guyenne, son père lui forma une brillante escorte, et chargea Suger de l'accompagner et de veiller sur lui dans le cours du voyage.

Mais l'abbé de Saint-Denis aspirait, depuis quelque temps déjà, au moment d'échapper pour toujours au bruit des affaires publiques et de se consacrer sans par-

tage aux soins spirituels de son monastère. Avant de partir pour la Guyenne, il rédigea, sous le nom de testament, un acte dans lequel il faisait connaître sa résolution, et, le dix-septième jour du mois de juin, il en donna lecture dans un chapitre général de la communauté.

L'abbé commençait par déclarer que Dieu avait voulu le rendre à lui-même en le faisant souvenir, avec amertume, de ses fautes passées. Il rappelait ensuite toutes les faveurs dont la divine miséricorde l'avait comblé : elle l'avait, disait-il, tiré de la poussière, pour l'élever au gouvernement d'une illustre église, et le placer au milieu des princes du monde : elle avait assoupi la haine de ses envieux, et attiré sur lui l'amitié des chefs de l'Église, des rois, des grands et des peuples. Mais il n'avait malheureusement reconnu tant de bienfaits que par des ingratitudes. Après avoir sans cesse roulé, comme Sisyphe, les rochers de ce monde impur, il voulait enfin s'assurer les moyens d'obtenir grâce devant le juge suprême, et il déterminait les prières qui seraient faites pour lui pendant et après sa vie.

Dans le dernier article, Suger ordonnait d'exposer chaque année, le jour de son anniversaire, les ornements dont il aurait enrichi son église. Ce n'était point un vain amour-propre qui lui inspirait cette pensée, mais il portait ses vues sur l'avenir, et il espérait, par le souvenir de son exemple, animer le zèle de ses successeurs (1).

(1) Constitutio sive testament. Duchesne, t. IV, p. 549.

CHAPITRE XLI.

Suger accompagne Louis le Jeune en Aquitaine; mariage de Louis et d'Éléonore. — Mort de Louis VI; premiers événements du nouveau règne. — Suger reprend la charge des affaires publiques; respect extraordinaire dont il est entouré à la cour. — Détails particuliers sur le caractère et les habitudes du ministre; ses ennemis et ses détracteurs.

—

Dans les derniers jours de juin tout était prêt pour le voyage de Guyenne. Au moment du départ, le monarque appela près de lui son fils et lui dit, en présence de Suger et de tous les hommes qu'il lui avait choisis pour guides : « Mon très-cher fils, que le Dieu tout-puissant, par qui règnent les rois, te protége, toi et tes compagnons, car s'il m'arrivait, par un malheur quelconque, de te perdre ou de les perdre avec toi, je ne pourrais presque plus prendre soin ni de moi-même, ni de ce royaume. »

Le jeune roi arriva à Bordeaux vers le milieu du mois de juillet : les fêtes du mariage se préparèrent avec cette magnificence que les cours du Midi aimaient à déployer, et un jour de dimanche, Louis et Éléonore reçurent la bénédiction nuptiale des mains de l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy, qui posa ensuite des diadèmes d'or sur la tête des deux époux (1).

Les fêtes étaient à peine finies que l'on vint annoncer au prince la mort de son père : c'était le premier jour d'août que Louis VI avait terminé sa laborieuse car-

(1) Chronique de Morigny.

rière. On regardait toujours avec raison, comme un moment critique, celui où la royauté passait en d'autres mains. Aussi quelle que fût la douleur du nouveau roi, l'abbé Suger lui conseilla de hâter son retour dans la capitale.

Louis VII n'était point encore arrivé à Paris lorsqu'un mouvement populaire éclata dans la ville d'Orléans. « Des insensés, nous dit l'auteur anonyme de la vie de Louis le Jeune, firent, contre la majesté royale, une entreprise qui avait pour but d'établir une commune. » La ville d'Orléans dépendait immédiatement du roi, et il paraît que les chefs de l'entreprise n'avaient point adressé à Louis de demande légale. « C'est pourquoi, ajoute l'auteur de la chronique, il réprima cette audace avec vigueur, et non sans dommage pour quelques-uns (1). »

Louis convoqua, pour la fête de Noël, dans la ville de Bourges, tous les vassaux du royaume : il voulait recevoir leur hommage et prendre au milieu d'eux la couronne de son père. Suivant le témoignage d'Ordéric Vital, le monarque donna à cette solennité un caractère de grandeur extraordinaire. « Dans la ville de Bourges, nous dit l'historien normand, se réunit une cour de tous les nobles de France et d'Aquitaine; là s'assemblèrent les archevêques avec leurs suffragants; là se rendirent les gouverneurs et les autres magistrats des provinces, et tous firent au nouveau roi un humble hommage. »

Cependant Louis était à peine de retour à Paris qu'un

(1) Les termes généraux dont se sert l'écrivain n'autorisent pas à croire que Louis VII usa contre la ville d'Orléans de sanglantes rigueurs. L'expression *non sine quorumdam læsione* paraît désigner la confiscation et le bannissement. Nous adoptons, de préférence, cette interprétation.

petit seigneur des environs nommé Gautier, sire de Montjai, se mit à exercer le pillage sur les terres de la couronne qui touchaient à son domaine. Louis saisit cette nouvelle occasion de prouver qu'il marcherait sur les traces de son père : il alla investir le château de Montjai et le réduisit en cendres.

Ainsi le temps du repos et de la solitude fuyait encore devant l'abbé de Saint-Denis, et, au lieu de trouver ce Carmel d'Élie ou ce désert de Jean après lequel il soupirait, il lui fallut ressaisir *ces rochers de Sisyphe* qu'il se plaignait d'avoir déjà roulés depuis trop longtemps. Quelque force qu'il mît d'ailleurs à les soulever de nouveau, un règne qui commençait devait lui en rendre le poids accablant.

Mais Suger ne pouvait abandonner à son inexpérience un roi de dix-huit ans, et le ministre eut lieu de rendre dès le premier moment, au prince et à la nation, le plus utile service. Louis ayant annoncé, peu après son retour, l'intention de diminuer le poids de la monnaie royale, l'inquiétude se répandit partout, et plusieurs villes envoyèrent aussitôt supplier le monarque de ne point altérer la vieille monnaie de son père. Suger parvint à détourner Louis d'une mesure qu'il jugeait lui-même pleine de périls; mais en même temps il sut concilier les besoins de la couronne avec le maintien du crédit public : les villes s'imposèrent quelques tailles nouvelles en faveur du trésor, et le numéraire conserva son ancienne valeur (1).

Le respect de Louis VII pour son ministre fut celui d'un fils et d'un élève, et ce respect partout communiqué et partout ressenti fut alors universel. Lorsque Su-

(1) Ordonn. des rois de France, t. XI, p. 188 et 189.

ger arrivait à la cour, le jeune roi, aussi bien que les prélats et les seigneurs, se levait devant lui. Les évêques le faisaient asseoir au milieu d'eux, à la première place, et le chargeaient de porter la parole en leur nom. Très-souvent même le roi se tenait respectueusement assis sur un petit banc, en face de l'abbé qui dictait aux grands de l'État ses avis comme autant de préceptes. Une mission non moins honorable pour Suger était de transmettre au prince les plaintes des opprimés et les demandes des malheureux qui venaient lui confier leur misère : il plaidait lui-même leur cause et la faisait presque toujours triompher. A la fin des conférences, lorsque Suger se levait pour reconduire le monarque, ce dernier le retenait sur son siége et ne lui permettait pas de faire un seul pas hors de sa place.

Une si haute élévation n'inspirait cependant à Suger aucun orgueil, car il aimait à rappeler son humble origine, et il s'appliquait souvent ces paroles de l'Écriture : « Dieu élève l'indigent du sein de la poussière pour le placer au milieu des princes de son peuple. »

L'abbé de Saint-Denis fut donc alors, pour tout le monde, la source des conseils et des secours. Nous ne saurions écouter à ce sujet rien de plus intéressant que le témoignage du moine Guillaume, son secrétaire et son ami. « Soit que Suger, nous dit-il, fût dans sa demeure, soit qu'il fût dehors, on voyait accourir près de lui une foule de personnes de toutes les classes de la société et de tous les ordres religieux, et jamais elles ne s'en retournaient, sans emporter des secours spirituels ou temporels : nul ne quittait Suger avec le cœur triste ou les mains vides. A quel point fut grande sa libéralité envers tous ses semblables, qu'ils fussent étran-

gers ou de la même patrie, c'est ce que personne ne saurait exprimer dignement. Jugeant que la plus belle chose est de donner et de ne rien exiger, il satisfaisait aux prières de ceux qui lui demandaient son secours ou bien il adoucissait leur souffrance par l'espoir d'un meilleur avenir. »

Un des plus nobles traits du caractère de Suger était sa vive compatissance pour les malades en général et particulièrement pour ceux de son monastère. Infirme lui-même dès sa naissance, il avait eu souvent besoin de secours, et la vue de la souffrance chez les autres avait été aussi l'une des premières impressions de sa vie. « Aussi, ajoute le même écrivain, n'épargnait-il aucune dépense pour faire guérir les malades et leur procurer des médecins. »

Guillaume nous retrace encore avec détail les habitudes privées de l'abbé de Saint-Denis et nous le représente comme un homme éloigné des extrêmes et de toute affectation. « Sa table, nous dit-il, était médiocre; son lit n'était ni trop dur ni trop délicat. N'ayant besoin que de peu de sommeil, il lisait après son souper, ou il écoutait lire pendant un temps assez long, ou bien encore il instruisait ceux qui se trouvaient près de lui, par le récit de quelques faits mémorables. Sa lecture habituelle était celle des Pères de l'Église et de l'Histoire ecclésiastique. Naturellement expansif, il racontait tantôt ses propres actions, tantôt celles des hommes les plus remarquables de son temps, et ses récits se prolongeaient quelquefois jusqu'au milieu de la nuit. »

La piété du prêtre, dans Suger, nous est ensuite retracée par le même écrivain, de la manière suivante :

« Lorsque après avoir célébré l'office de matines avec la solennité accoutumée, il avait pris quelque repos et qu'il s'éveillait, son premier soin était de se rendre à l'église. Là, avant de s'approcher de l'autel, il se prosternait humblement devant le tombeau des saints martyrs de la France, s'immolait tout entier au Seigneur dans ses prières et inondait le pavé de ses larmes. C'est ainsi que ce prêtre vénérable se préparait à offrir les saintes hosties. Mais qui pourrait exprimer dignement quelle componction pénétrait son âme, quelle abondance de larmes il répandait, quels gémissements sortaient de son cœur au moment du saint sacrifice?

» Les jours de la Nativité et de la Résurrection du Sauveur, ainsi qu'aux autres jours de fêtes solennelles, on le voyait extraordinairement joyeux de visage et pieux de cœur. Il ne permettait alors à aucune affaire du siècle de pénétrer trop profondément dans sa pensée et ne souffrait pas, autant qu'il dépendait de lui, qu'on l'entretînt d'aucun événement triste : il disait que ces jours-là devaient se passer dans la joie et être employés tout entiers à louer le Seigneur. Lors même que le principal fardeau des affaires pesa sur lui, jamais aucune occupation ne lui fit négliger le service divin. Il chantait les psaumes à haute voix et lisait lui-même les leçons. Il conservait si bien dans sa mémoire tout ce qu'il avait appris de jeunesse que pour tout ce qui avait rapport aux pratiques et aux prières de l'Église, nul ne pouvait lui être comparé. »

Le secrétaire Guillaume nous montre ensuite dans l'abbé de Saint-Denis le théologien et l'homme lettré. « Telle était aussi, dit-il, sa profonde instruction, que souvent il dissertait avec une rare sagacité sur des su-

jets de dialectique ou de rhétorique, mais plus encore sur ceux de la théologie, dans lesquels il avait vieilli. Il était si rempli en effet de la lecture des divines Écritures, que si l'on venait à l'interroger sur un point quelconque, la réponse la plus juste ne se faisait point attendre. Sa mémoire était si heureuse qu'il n'oublia, en aucun temps, même les poëtes profanes, et on l'entendait quelquefois réciter jusqu'à vingt et trente vers d'Horace, lorsqu'ils renfermaient quelques conseils utiles. Il possédait dans les deux langues, c'est-à-dire en latin et dans sa langue maternelle, une telle grâce d'éloquence, que toutes les fois que quelque chose sortait de sa bouche, on croyait l'entendre lire plutôt que parler. L'histoire lui était si familière, que quelque prince ou roi des Français qu'on lui nommât, il en parcourait les actions avec une rapidité et une suite que rien ne pouvait troubler (1). »

Un sentiment que Suger, au milieu des soins publics et des devoirs de sa profession, cultivait avec une rare fidélité, était celui de l'amitié. Sa bienveillance inaltérable et vraie lui conciliait aussi le cœur de ses religieux. Au nombre de ceux qui eurent une part spéciale à sa confiance, on remarque en particulier Guillaume, Odon de Deuil et Geoffroi, ses secrétaires, le prieur Hervée, à qui souvent il confiait, comme à son frère Pierre, le gouvernement de l'abbaye pendant son absence. Suger montrait une vive tendresse surtout pour sa famille, qui s'éleva, grâce à lui, bien au-dessus de sa première condition. Nous trouvons au nombre de ses neveux le nommé Simon, qui fut chancelier de la cou-

(1) Vita Sugerii abb a Willelmo ej. discip.

ronne; l'hôtelier Girard, riche propriétaire de Saint-Denis; Guillaume, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, et Jean, religieux de l'abbaye. Suger paraît avoir affectionné particulièrement le dernier, qu'il chargea souvent d'importantes missions.

Toutefois, malgré sa modestie et ses vertus, Suger était toujours, pour certains hommes, un objet d'attaques et de jalousie. Les uns ne cessaient de l'accuser d'ambition et lui faisaient un crime même de son humble origine; les autres lui reprochaient de la dureté. Mais le secrétaire Guillaume nous dit que ses détracteurs ne le connaissaient pas ou qu'ils ne pouvaient lui pardonner son inflexible opposition à leurs injustices. Ils redoutaient en lui cette parole puissante qui les accablait du premier coup, et ce regard intrépide qui déconcertait l'audace et la ruse (1).

(1) Vita Sugerii abb. a Willelmo ej. discip.

CHAPITRE XLII.

Premiers dissentiments du roi et du pape Innocent II: ses causes générales. — Affaires de l'Église de Reims; Louis VII accorde à cette ville une charte de commune modelée sur celle de Laon. — Troubles excités dans la ville de Reims à l'occasion de la commune; conduite de Louis VII et de l'abbé Suger dans cette circonstance.

—

En reprenant le fardeau des affaires, Suger avait dû s'attendre à de nouvelles épreuves; mais il en vit bientôt se préparer une beaucoup plus grande, peut-être, qu'aucune de celles qu'il avait prévues.

Après une longue et douloureuse lutte, le saint-siége avait obtenu enfin que la puissance impériale cessât d'intervenir directement dans le choix des ministres de l'Église. En succédant aux Pascal et aux Calixte, Innocent II désirait affermir ce principe de liberté : c'était aussi la pensée de saint Bernard, celle de Cîteaux et en général des églises dont l'esprit tendait à se dégager des choses du siècle. L'influence absolue des puissances laïques dans les élections religieuses pouvait nuire à la réforme nouvelle, en donnant encore aux églises des hommes trop pénétrés des intérêts du monde. C'était donc là un grand point de division entre les deux pouvoirs. Si l'on cherche maintenant quel était, à cet égard, le sentiment de l'abbé de Saint-Denis, il ne sera pas difficile de l'apercevoir. Entré lui-même dans la réforme, il en avait les principes; mais il voulait en même temps que le monarque conservât dans les élections

canoniques une influence légitime, et qu'il se fît un devoir de ne l'exercer jamais qu'en faveur des plus dignes. Il ne rejetait pas non plus entièrement, chez le ministre de l'Église, la science des choses séculières, pourvu que la religion dominât en lui sur tout le reste.

Mais Louis VII regardait comme l'une des principales prérogatives de la couronne, celle de prendre une part presque absolue dans les élections ecclésiastiques du royaume. C'était pour lui une tradition de famille, et peut-être aussi trouvait-il à cet égard, dans l'église de Paris, si aimée de son père et de lui-même, une facile condescendance. Aussi, dès les premiers moments de son règne, et malgré les avis conciliants de Suger, il s'opposa à l'intronisation d'un grand nombre de prélats qui avaient été élus suivant les règles canoniques, mais sans l'intervention préalable de l'autorité royale (1). Souvent même, dans ses emportements, on l'entendit prononcer contre la cour de Rome des paroles pleines de violence et jurer par son serment habituel, que l'élu n'obtiendrait jamais de lui la permission d'entrer dans l'église qui l'avait choisi. Ces éclats du jeune prince parvinrent jusqu'aux oreilles du pape Innocent II, qui en fut vivement ému et qui, malgré son amitié pour Louis, crut devoir lui adresser quelques sévères remontrances (2). Mais ce n'était encore là que le prélude de plus graves événements.

Ces nuages commençaient à s'élever quand la ville de Reims vint occuper sérieusement l'attention du roi, du pape, de saint Bernard et de l'abbé Suger. Cette cité,

(1) S. Bernardi, ep. 224.
(2) Innocentii II papæ epist. ap. D. Bouquet, t. XV, p. 394.

qui tenait, comme l'on sait, un des premiers rangs entre les villes de l'Ile-de-France, avait perdu au mois de janvier 1138 son évêque, Renaud de Martigné. Louis VII avait retardé à dessein l'élection de son successeur. Les bourgeois de Reims saisirent l'occasion de la vacance pour établir une commune, et à l'exemple des autres villes, ils formèrent d'abord, sous le nom de *compagnie*, une association fondée sur le serment et la promesse d'un mutuel secours. L'agitation commença à régner au sein de la bourgeoisie, pendant que des difficultés d'un autre genre mettaient le roi en opposition avec le clergé métropolitain et avec le saint-siége (1). Cependant Louis VII, suivant le conseil de Suger, intervint dans la lutte des bourgeois contre le chapitre de l'église, et les premiers, mieux inspirés que ceux d'Orléans, adressèrent au monarque, en termes soumis, la demande d'une charte de commune. Suger fut d'avis d'accorder la charte, mais avec les mêmes conditions que celle de Laon : le monarque réserva expressément les droits de l'église métropolitaine, aussi bien que les droits du monastère de Saint-Remi, situé dans un faubourg de la cité (2).

Mais telle était la force de ce mouvement qui entraînait partout la bourgeoisie au delà des concessions primitives, que celle de Reims ne tarda pas à donner lieu elle-même à de grandes plaintes. Le roi lui adressa une remontrance, dans laquelle on retrouve le ton ferme et grave de l'abbé Suger et même son style mêlé de fré-

(1) Innocentii II papæ epist. ad reg. Lud. VII. D. Bouquet, t. XV, p. 394 et 395.

(2) Ludovic. VII epist. ad Remens. apud D. Marlot, Hist. Remens. eccles., t. II, p. 326.

quentes antithèses : elle était conçue en ces termes :

« Vous savez que, donnant notre consentement à votre humble demande et à vos prières, nous vous avons octroyé une commune, sur le modèle de celle de Laon, et en réservant le droit et les coutumes de l'archevêché, ainsi que des différentes églises. Nous l'avons fait avec la pure et simple intention qu'il vous en revînt un avantage, mais que de votre avantage il ne résultât, ni pour les églises ni pour nous-même, aucun préjudice ni aucun déshonneur. Mais vous, allant bien au delà de notre concession et affirmant que ce qui est du droit des églises n'est pas de leur droit, prétendant aussi que les coutumes établies d'ancienne date ne sont pas des coutumes, vous attentez violemment à la dignité et aux possessions des églises. Sur quoi nous vous mandons et ordonnons de laisser en paix et intacts les droits et les coutumes que possèdent depuis cent ans, plus ou moins, l'église de Sainte-Marie et les autres églises, principalement celle de Saint-Remi; nous voulons que vous déposiez cette obstination et cette dureté que vous montrez à leur égard. Autrement, si elles sont forcées de réclamer notre merci, nous n'entendons pas que notre justice leur manque : nous ne le devons pas, nous ne le pouvons même pas, et d'aucune manière nous ne le souffrirons pas. »

Cet avertissement n'eut d'abord que peu d'effet. Le trouble continua dans la ville, et saint Bernard, persuadé que le zèle de Louis VII pour la défense de l'église de Reims s'était alors refroidi, pensa qu'il fallait invoquer en sa faveur l'appui du pape lui-même : il lui peignit, avec éloquence, la désolation de cette métropole, et le supplia d'y apporter un prompt re-

mède en aidant à l'élection d'un nouveau pasteur (1).

La situation de Reims n'était pas moins grave aux yeux de l'abbé Suger. En effet, tout paraissait dépendre de l'élection du nouvel archevêque et tout se réunissait pour la rendre impossible. Dans cette extrémité, Suger désigna saint Bernard aux suffrages du chapitre, du pape Innocent II et du roi de France. L'abbé de Clairvaux fut élu archevêque de Reims : mais il ne se croyait point appelé aux honneurs, même dans le sein de l'église. Préférant garder son humble rang avec sa liberté, il s'excusa près du roi de ne pouvoir accepter la dignité épiscopale, et l'élection fut encore une fois ajournée.

Cependant l'effervescence des hommes de la commune ne faisait que s'accroître; aussi Louis VII se voyait-il fortement sollicité par quelques personnes d'abolir la charte qu'il avait accordée. Suger le détourna de cette résolution extrême, et le monarque se contenta d'adresser à la bourgeoisie une remontrance plus sévère que la première (2), mais qui n'empêcha pas, pour l'avenir, de nouvelles infractions à ses défenses. Suger eut lieu de reconnaître alors combien, dans l'institution communale dont il avait entrepris la réforme, il était encore difficile de faire prévaloir la justice et la modération.

(1) S. Bernardi epist. 318.
(2) Apud D. Marlot, Hist. eccl. Rem., t. II, p. 326, 327.

CHAPITRE XLIII.

Suger entreprend de reconstruire l'église de Saint-Denis, 1140; un enthousiasme extraordinaire s'empare des populations de l'Ile-de-France; elles viennent de tous côtés prendre part au travail; caractère et influence de ce mouvement nouveau des esprits au douzième siècle. — La doctrine d'Abailard sur la Trinité est condamnée de nouveau dans le concile de Sens; Abailard se retire à Cluni, sous la direction de Pierre le Vénérable.

—

Lorsque ces grandes difficultés s'élevaient au sein de l'État, l'abbaye de Saint-Denis, sous l'administration de Suger, parvenait au plus haut point de sa prospérité. L'abbé crut le moment arrivé d'accomplir, pour son église, le projet qu'il avait médité toute sa vie. Reconstruire sur de vastes dessins la basilique de Dagobert était une entreprise considérable; aussi, malgré son ardeur, l'abbé examina attentivement ses ressources, calcula le travail avec prudence et de manière à le soutenir jusqu'à un heureux accomplissement (1).

Le front de l'édifice présentait deux tours dont les flancs entr'ouverts menaçaient ruine : elles accompagnaient un vestibule étroit et à peine soutenu par de vieilles colonnes à demi-rompues. Suger résolut de commencer par cette partie qu'il n'avait jamais pu regarder sans une extrême inquiétude. Mais comme il voulait donner au nouvel édifice la beauté et la grandeur en même temps que la solidité, il s'était demandé depuis

(1) Lib. De reb. in adm. sua gestis.

longtemps quelle contrée lui fournirait les pierres et les marbres nécessaires à son dessein. Il pensa d'abord les demander à Rome et jeta les yeux, en particulier, sur les précieux débris qu'il avait vus dans les thermes de Dioclétien. Il forma donc le projet de les faire transporter d'Italie sur les côtes de l'Espagne, où des marchands arabes pourraient les charger sur leurs vaisseaux et les amener, par l'Océan, jusqu'à l'embouchure de la Seine. Mais pendant qu'il était occupé de cette idée, on lui fit savoir que non loin de Saint-Denis, à Pontoise même, il existait une carrière peu connue et on l'engagea à venir l'examiner.

Cette carrière consistait dans une simple cavité où quelques familles des environs gagnaient leur vie à tailler des meules pour les moulins. Suger reconnut que la pierre était d'excellente qualité, et cette découverte lui causa d'autant plus de joie qu'elle rendait son entreprise plus facile et lui donnait un caractère plus national (1).

On fut témoin alors d'un fait nouveau et vraiment extraordinaire. Les ouvriers de Saint-Denis ne se furent pas plutôt mis à extraire les matériaux, qu'une émulation enthousiaste s'empara de toute la province et gagna même les contrées voisines. On vit des hommes de toute condition, riches et pauvres, nobles, bourgeois ou simples serfs, des femmes même et des enfants accourir pour prendre part au travail; on les vit s'attacher aux câbles qui servaient à enlever les pierres, tirer du fond de la carrière ces énormes blocs et les amener, à force de bras, par les chemins les plus âpres jusqu'au lieu de

(1) Libellus de consecrat. eccles. S. Dionys. Duchesne, t. IV, p. 331, et D. Bouquet, t. XIV, p. 316.

leur destination. Suger éprouva d'abord un vif sentiment de surprise et d'admiration ; ensuite il disciplina ce mouvement merveilleux qui allait bientôt se communiquer à une foule d'autres provinces et leur donner ces magnifiques cathédrales, dont le douzième siècle fut le premier créateur.

L'ouvrage avança rapidement, et à côté des pleins-cintres de l'architecture romane, Suger fit placer quelquefois l'ogive alors naissante et dont la création semble avoir appartenu, en propre, à l'Ile-de-France. Les nouvelles tours étaient déjà fort élevées et le reste de l'édifice n'attendait plus que ses combles, lorsqu'un embarras sérieux commença pour Suger. Nous ne craindrons pas de rapporter ces quelques détails, minutieux au premier coup d'œil, mais qui nous initient bien au mouvement de cette pensée active et féconde, à laquelle l'abbé de Saint-Denis devait une si grande supériorité.

Lorsque Suger consulta les ouvriers en charpente qu'il put trouver à Saint-Denis et à Paris même, ils furent unanimes à lui déclarer que, dans toute l'Ile-de-France, on ne trouverait point d'arbres aussi grands qu'il les désirait. Il fallait, disaient-ils, aller au moins jusqu'à Auxerre pour espérer d'en rencontrer quelques-uns. Depuis plusieurs années, en effet, on avait abattu dans les forêts voisines tous les arbres les plus forts pour en construire des tours et des machines de guerre. L'abbé était toujours dans cette perplexité, lorsqu'une nuit, après matines et un peu avant le lever du jour, il s'assit sur son lit afin de réfléchir encore aux moyens de sortir de son embarras. Pensant alors qu'il devait visiter lui-même les forêts des environs, il se lève, à l'instant même, prend la mesure des poutres, appelle plusieurs

charpentiers et se rend avec eux dans la forêt de Chevreuse, une de celles qui appartenaient à l'abbaye. Il ordonne aux gardiens de lui déclarer, sous la foi du serment, si l'on ne pourrait pas, en cherchant avec soin, trouver douze poutres de la longueur qu'il leur montre. Ces hommes se mettent à sourire et lui demandent s'il ignore, en effet, que le châtelain Milon de Chevreuse qui tient la forêt en fief de Saint-Denis, n'a rien laissé de pareil sur pied, pendant ses guerres contre le roi et contre le sire de Montfort. L'abbé ne s'arrête pas à cette assertion : poussé par un espoir instinctif, il s'enfonce dans la forêt, et, au bout d'une heure, il découvre un arbre qui a la mesure nécessaire : il n'était que neuf heures du matin. Ravi de joie, l'abbé poursuit sa recherche, à travers les ronces et les broussailles, et à midi il a trouvé onze poutres pareilles à la première : les douze arbres sont abattus, et Suger les fait aussitôt conduire à Saint-Denis comme en triomphe.

Pendant que Suger était occupé de ces soins, il tenait aussi les yeux fixés sur les affaires de l'État : il s'étudiait principalement à calmer les luttes malheureuses qui s'élevaient presque chaque jour entre le jeune monarque et les églises du royaume. Plusieurs fois déjà, il avait eu le bonheur de faire revenir Louis VII de ces résolutions violentes auxquelles il se portait avec tant de précipitation : mais c'était là, pour l'abbé de Saint-Denis, une tâche difficile et toujours pleine d'inquiétudes nouvelles. Dans les derniers mois de l'année 1139, l'église de Reims ayant élu pour archevêque un ecclésiastique nommé Samson de Mauvoisin Rosni, d'une famille noble du Vexin français, et ancien disciple d'Ives de Chartres, Louis opposa encore de grands obstacles à

cette élection, et il ne fallut pas moins, pour les vaincre, que les efforts réunis de Suger et de saint Bernard.

Vers la même époque, une autre affaire vient mettre encore à l'épreuve l'habileté et la sagesse de l'abbé de Saint-Denis. Sous le dernier règne, un ami d'Étienne Garlande, nommé Algrin, archidiacre de l'église d'Orléans, avait succédé à Simon dans les fonctions de chancelier de la couronne. C'était un homme d'habitudes toutes séculières : mêlé autrefois, comme Garlande, au commandement des armées, il y avait pris des sentiments altiers qui allaient chez lui jusqu'à la violence. Algrin était en même temps un homme actif et insinuant, qui s'était toujours occupé avec ardeur d'accroître les ressources de son temporel et de s'élever aux honneurs : il avait obtenu depuis longtemps déjà la chancellerie de l'église de Notre-Dame de Paris qui lui donnait beaucoup d'influence.

Mais, de son côté, Louis VII cherchait volontiers les occasions d'acquérir, soit pour sa famille, soit pour ses amis, quelques-uns des bénéfices attachés au temporel des églises, et il désirait, en particulier, pourvoir son frère Henri d'un certain nombre de charges ecclésiastiques dans le domaine de la couronne. Cependant Algrin ne consentait que fort difficilement, pour sa part, aux sacrifices qui lui étaient demandés, et ses résistances toujours plus absolues finirent par irriter le roi qui fit entendre contre lui de violentes menaces.

Suger savait combien la colère emportait facilement le jeune monarque et lui faisait oublier jusqu'aux formes mêmes de la justice. Toujours attentif à le prémunir contre une faute si grave chez un prince, il voulait que le chancelier fût légalement cité devant une cour de jus-

tice pour répondre sur les griefs que lui imputait le roi. Mais cet avis ne devait pas être écouté. Un jour de l'année 1139, Louis dépouilla Algrin de sa charge, le déclara ennemi de la cour, et commença contre ses hommes et contre ses biens une guerre à outrance.

La colère de Louis pouvait avoir de terribles effets, et il ne restait plus qu'à chercher un moyen de les prévenir. Ce n'était pas assurément une tâche facile, et l'abbé de Saint-Denis le comprit si bien, qu'il jugea nécessaire de s'associer un grand nombre de médiateurs, à la tête desquels il appela saint Bernard et Pierre le Vénérable. Ce dernier ne put se rendre en personne à l'invitation de Suger et il délégua à sa place l'ancien sire de Créci Hugues de Rochefort, dont il avait fait son ami et son intime confident. Nous ignorons si le religieux Hugues paraissait pour la première fois à la cour, depuis qu'il avait revêtu l'habit monastique; mais ce fut sans doute une chose digne d'attention, que de voir cet homme, si tristement célèbre autrefois, se présenter en pacificateur, prendre place à côté de saint Bernard et de l'abbé Suger, et déployer, pour le rétablissement d'une paix difficile, l'activité et les talents qu'il avait fait servir tant de fois à susciter la guerre. Mais la part qu'il prit à la réconciliation d'Algrin avec le monarque montra qu'il y avait alors en lui un homme bien différent de l'ancien sire de Créci, et que Pierre le Vénérable ne s'était pas trompé dans son choix.

La paix ayant été résolue entre Louis et Algrin, Suger voulut, avec beaucoup de raison, qu'elle devînt pour le jeune roi l'occasion d'un enseignement utile et d'un acte généreux d'empire sur lui-même. Il obtint de lui la promesse qu'il oublierait pour toujours ses ressenti-

ments contre l'ancien chancelier. Le monarque avait eu aussi le tort de méconnaître à l'égard de son ennemi les formes du droit légal, et cette faute devait être réparée. Louis consentit à déclarer par une clause spéciale que si jamais quelque nouveau différent s'élevait entre lui et Algrin, la cause serait examinée suivant toutes les règles de la justice (1).

La paix ainsi préparée fut signée au château de Crépi, dans le comté de Vermandois. Mais les mêmes hommes qui étaient parvenus à l'obtenir avaient exercé d'autre part sur Algrin une heureuse influence. Toute l'ambition de l'ancien chancelier parut satisfaite alors du titre d'archidiacre dans l'église de Paris : il partagea cette dignité avec Garlande, et ces deux hommes, dont les destinées avaient tant de ressemblance, offrirent aussi l'exemple d'un égal désintéressement. Nous voyons Louis VII, peu après la paix de Crépi, donner aux deux archidiacres le nom d'amis et les charger en son propre nom d'une mission importante près de leur église (2).

On a pu remarquer jusqu'à présent qu'une pensée dominante chez l'abbé Suger était de conserver en tout temps la paix publique ou particulière. Il fallait dans ce but maintenir exactement les droits de l'autorité royale, et, par un retour naturel, placer les droits des sujets sous la protection de cette même autorité. Louis VII, à l'exemple de son père, ne manquait aucune occasion de sanctionner publiquement ces deux principes salutaires, et il voulait les faire prédominer en particulier dans l'institution communale. Dès les premières années de son règne, les villes qui avaient ob-

(1) D. Bouquet, t. XVI, p. 6 et 7.
(2) Ibid., p. 7.

tenu l'affranchissement renouvelèrent par l'organe de leurs magistrats le serment de fidélité à la couronne, et reçurent en échange la confirmation de leurs priviléges. Nous avons encore l'acte authentique du serment que les jurés de Noyon vinrent prêter à Louis VII dans le château de Compiègne, pendant le cours de l'année 1140. Dans ce précieux document, le monarque déclare, en termes simples mais fermes et précis, qu'il maintient à perpétuité tous les droits de la commune, et qu'il les place sous la garantie même de la puissance royale (1).

Cette politique inspirée par Suger devait former entre la royauté et les communes un lien solide; elle devait être pour les dernières le principe essentiel de leur force et de leur durée. C'était donc là une excellente politique. Si les passions et les instincts violents du siècle en arrêtèrent quelquefois les heureux effets, ce n'est pas moins pour l'abbé de Saint-Denis une véritable gloire que de l'avoir établie parmi nos pères.

Un mérite particulier de Suger était, comme nous l'avons vu, de conduire à la fois et avec une activité égale les entreprises les plus diverses. Le nouveau portail de Saint-Denis fut terminé vers le milieu de l'année 1140, et pour qu'il ne manquât rien à sa perfection, Suger fit décorer la principale porte d'entrée de magnifiques bas-reliefs de bronze doré qui retraçaient la Passion, la Résurrection et l'Ascension du Sauveur. Déjà l'abbé se préparait à célébrer la dédicace de cette première partie de son ouvrage, lorsqu'une affaire sérieuse attira subitement l'attention de l'Église de France.

(1) D. Bouquet, t. XVI, p. 6.

Abailard avait composé, depuis peu, un traité auquel il avait donné le titre d'*Introduction à la Théologie*, et qui reproduisait ses anciennes opinions sur le dogme de la Trinité divine. L'abbé de Clairvaux exhorta d'abord l'auteur du livre à corriger ses erreurs. Si Abailard avait, ainsi qu'il l'assurait sans cesse lui-même, la plus ferme volonté de ne se séparer jamais du dogme de l'Église, ses expressions néanmoins dénaturaient profondément les vérités qu'il prétendait éclaircir et mettaient les esprits sur la voie des plus fausses conséquences. Mais c'était précisément à cette nouveauté de démonstration et de langage que le professeur attachait la principale gloire de son enseignement, et comme son amour-propre lui en persuadait, en quelque sorte, l'infaillibilité, il ne voulut rien changer aux termes des articles où il s'était montré opposé à la vraie doctrine. Après plusieurs avis restés sans effets, saint Bernard jugea qu'il fallait recourir à un autre moyen, et il n'hésita pas à déclarer hérétiques plusieurs des propositions contenues dans l'*Introduction à la Théologie.*

Abailard vivement irrité demanda une conférence publique, et, suivant le vœu qu'il exprima lui-même, il fut décidé qu'elle aurait lieu le 2 juin de cette année, dans la ville de Sens, où le roi Louis VII devait se trouver avec la cour. Tout porte à croire que Suger, en qualité de théologien et de conseiller de la couronne, se trouva au nombre des hommes qui furent appelés dans le concile. L'objet sur lequel il fallait prononcer un jugement était de la plus grande importance, et Suger n'oubliait pas que l'homme qui était en cause devant l'Église avait porté autrefois l'habit religieux dans le monastère de Saint-Denis.

Cependant l'abbé de Clairvaux ne voulut point d'abord répondre à l'appel que lui avait adressé Abailard. Il ne croyait pas qu'il fût permis de commettre ainsi à une dispute d'école le plus grand et le plus saint des mystères, et il déclara en conséquence que c'était aux évêques, juges naturels de la doctrine, de prononcer sur le livre qui leur était déféré. Mais réfléchissant ensuite à la résolution qu'il avait prise, il pensa que le célèbre dialecticien ne manquerait pas d'attribuer son refus à la crainte d'une défaite, et il se détermina à venir au concile.

L'abbé de Clairvaux combattit les propositions du livre d'Abailard, non par des subtilités d'esprit et de langage, mais par les témoignages irrécusables de l'Écriture sainte et par la doctrine des Pères de l'Église. Le concile ne pouvait hésiter dans son jugement, et il condamna le traité de l'*Introduction à la Théologie.*

Abailard déclara qu'il en appelait devant le saint-siége, et, le cœur tout ulcéré, il avait déjà pris le chemin de Rome, lorsque, passant à Cluni, il alla visiter Pierre le Vénérable. Cet abbé, l'ayant interrogé sur la cause de son voyage, parvint à calmer un peu son irritation. Abailard, cédant à ses avis, rétracta ensuite ses erreurs et se réconcilia avec saint Bernard qui n'avait jamais d'ailleurs combattu, en lui, que sa doctrine (1). L'illustre professeur renonça pour toujours au bruit des écoles : il se plaça sous la direction de l'abbé de Cluni, et ne chercha plus que la vertu et la paix, au lieu des cruels plaisirs d'une gloire sans cesse menacée de la foudre et des orages.

(1) Petri Venerab. Cluniac. abb., epist. 4, l. IV.

CHAPITRE XLIV.

Consécration du nouveau portail de Saint-Denis; nouvelles constructions entreprises par Suger; Louis VII pose la première pierre du chœur de l'église. — Une multitude d'artistes de tous les pays travaillent à la décoration de la basilique; sentiments de Suger sur la magnificence extérieure des églises.

—

Le seizième jour du mois de juin, qui était un dimanche, Suger célébra la consécration du nouveau portail de Saint-Denis : il marqua ensuite la date de l'événement par une inscription en lettres de cuivre doré, placée sur le frontispice de l'église; elle était ainsi conçue :

Ad decus Ecclesiæ quæ fovit et extulit illum
Sugerius studuit, ad decus Ecclesiæ.
Deque tuo participans tibi martyr Dionysi
Orat ut exores fore participem paradisi.
Annus millenus centenus quadragenus
Annus erat Verbi quando sacrata fuit.

Cette légende, où l'on remarque l'incorrection et l'obscurité ordinaires aux inscriptions de cette époque, semble pouvoir se traduire de la manière suivante :

« C'est pour l'honneur de l'Église qui l'a nourri et protégé; c'est pour l'honneur aussi de toute l'Église que Suger s'est appliqué à cet ouvrage. Attaché ici-bas à votre service, par l'effet même de votre protection, bienheureux martyr Denis, Suger vous supplie de lui obtenir près de vous une place dans le paradis. C'est en l'année mil cent quarante du Verbe que ce portail a été consacré. »

Cependant Suger croyait n'avoir accompli encore que la plus faible partie de sa tâche, et il résolut aussitôt de rebâtir le sanctuaire de l'église, pour le mettre en harmonie avec le front de l'édifice. Il voulait, de plus, orner magnifiquement la basilique, et y placer les châsses de saint Denis et de ses compagnons, qui reposaient dans la crypte inférieure depuis l'époque de Dagobert. Il nous apprend lui-même que l'église de Sainte-Sophie de Constantinople avait toujours excité en lui une vive émulation, et que, de tout temps, il avait curieusement interrogé les voyageurs sur la beauté et la richesse de cette merveille du monde chrétien.

A l'aide des liaisons qu'il entretenait avec toutes les provinces de France et avec les peuples voisins, Suger appela des différentes parties de l'Europe les hommes les plus renommés dans leur art, fondeurs, ciseleurs, orfévres, verriers, peintres, sculpteurs et architectes. Il fit venir de la Lorraine les ouvriers en ciselure et en orfévrerie; mais il est à regretter qu'il ne nous dise point à quels divers pays il demanda les autres; l'Italie paraîtrait lui avoir fourni des peintres, et plus particulièrement les verriers coloristes qui furent chargés de décorer les fenêtres de la basilique. Ce concours de tant de bras et de talents doit être remarqué comme un fait de la plus haute importance. Les meilleurs artistes de l'Europe chrétienne affluaient dans l'Ile-de-France, et mettaient en commun leur génie pour élever le monument religieux et national, dont les matériaux étaient transportés par tout un peuple rempli d'enthousiasme et de dévouement.

Suger ordonna de commencer, sans retard, le nouveau travail. Dès le mois de juillet de la même année,

après avoir fait creuser la place des fondements, il invita le roi à venir y poser la première pierre. Le jour de la cérémonie, qui était le quatorzième du mois de juillet et un dimanche, les évêques étant descendus dans la fosse avec le ciment bénit, mirent leurs pierres en chantant le psaume : *Fundamenta ejus in montibus sanctis;* « ses fondements sont placés sur la montagne sainte. » Le roi descendit ensuite, puis l'abbé et successivement les autres personnes de haut rang : quelques-unes, voulant réaliser d'une manière sensible les paroles de saint Jean sur la céleste Jérusalem, jetèrent dans les matériaux un grand nombre de pierres précieuses.

Suger avait manifesté son extrême désir d'orner le plus richement possible l'église des premiers apôtres de l'Ile-de-France, car il voulait que, sous ce rapport, Saint-Denis pût être comparé sans trop de désavantage à la célèbre basilique de l'Orient. Louis VII et la reine Éléonore lui firent présent de plusieurs pierres précieuses de différentes espèces; le comte Thibaut de Champagne lui donna deux hyacinthes de grand prix qu'il tenait de son oncle le roi d'Angleterre; plusieurs évêques offrirent eux-mêmes les pierres de leurs anneaux. Mais ces richesses lapidaires ne furent pas les seules qui entrèrent alors à Saint-Denis. On vint de la part de différentes églises lui en proposer à vendre, et l'abbé acheta toutes celles qui lui furent ainsi présentées.

Suger poursuivit le travail sans interruption, même dans la saison d'hiver. Pendant que la nouvelle crypte et le chœur s'élevaient rapidement sous ses yeux, les fondeurs, les ciseleurs et les orfévres travaillèrent à rétablir le grand autel, donné autrefois par Charles le

Chauve; ils l'enrichirent de tables d'or ouvragées et parsemées de pierres précieuses. Le vieux pupitre à compartiments d'ivoire sculpté, qui représentaient d'anciennes histoires, fut tiré de la poussière sous laquelle il était depuis longtemps oublié. Ce monument, contemporain de Dagobert, portait encore la dernière empreinte de l'art romain, et il avait toujours frappé Suger par la beauté du travail. Aussi l'abbé, jugeant bien que les artistes du douzième siècle ne pourraient rivaliser avec ceux de l'époque de Dagobert, se contenta de faire rapprocher et rejoindre ensemble les parties que le temps n'avait pas altérées.

Mais le plus remarquable des chefs-d'œuvre commandés alors par Suger, fut le grand crucifix d'or destiné à l'autel principal de l'église. Plusieurs orfèvres lorrains furent employés pendant deux ans à confectionner ce merveilleux ouvrage.

On voyait, sur un autre point, les artistes verriers occupés à couler, à peindre et à unir une multitude de verres destinés à l'ornement des fenêtres de l'église. Ce devait être là, comme tout porte à le croire, le premier monument de la peinture sur verre dans l'Ile-de-France. Suger ordonna de représenter, dans l'ensemble de cette décoration, l'histoire de l'Ancien Testament placée en face de celle de l'Église chrétienne, dont la première avait été la figure. Après l'histoire sacrée venait l'histoire de France, où Charlemagne tenait le premier rang. Deux tableaux, consacrés par Suger au souvenir de ce monarque, se voyaient encore au dernier siècle dans la vitre du chœur; ils rappelaient les liaisons de Charlemagne avec l'Orient : d'une part l'empereur d'Occident donnait la main à Constantin VI devant la porte principale

de Constantinople; de l'autre il était majestueusement assis sur son trône, et recevait à Paris les ambassadeurs de l'empereur d'Orient.

Les exploits des chrétiens à la Terre Sainte devaient naturellement s'associer à l'histoire de la religion et à celle de la monarchie : Suger fut d'autant plus porté à leur assigner dans Saint-Denis une place glorieuse, qu'il savait combien le roi montrait de sympathie pour tout ce qui se rapportait à la délivrance des lieux saints. On retraça parmi les vitraux du chœur la prise de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem ; les victoires de Dorylée et d'Ascalon, ainsi que les combats des plus illustres héros de la croisade. Au milieu de ces tableaux divers, l'abbé de Saint-Denis fit placer aussi les images des rois Louis VI et Louis VII, et il voulut y être représenté lui-même prosterné aux pieds de la Mère de Dieu, pour laquelle il avait une dévotion particulière (1).

L'extrême imperfection de ces peintures, dont quelques-unes subsistent encore, nous révèle un art dans son enfance; mais le mouvement que Suger imprimait à cet art nouveau parmi nous, devait en préparer, pour l'avenir, l'heureux développement.

Cependant l'abbé de Saint-Denis, en donnant cette beauté nouvelle à son église, ne croyait pas qu'elle dût frapper seulement les yeux du corps. Il y attachait toujours quelque pensée morale : telle était, par exemple, celle-ci, qu'il fit inscrire au-dessus de l'entrée de la basilique :

Mens hebes ad verum per materialia surgit.

« L'âme, dans les ombres d'ici-bas, s'élève par les choses matérielles à la contemplation du vrai. »

(1) Montfaucon, Monuments de la monarchie française, t. I, p. 277 et 384.

Mais écoutons Suger nous raconter lui-même ses propres impressions. « Lorsqu'il arrive, dit-il, que l'éclat varié des pierres précieuses arrête mes regards et détache quelque temps ma pensée des soins du dehors, une pieuse méditation, en transportant mon esprit des objets matériels aux choses immatérielles, me fait envisager la diversité des vertus qui sont l'ornement de notre âme. Je crois me trouver alors dans un lieu en quelque sorte étranger à ce monde ; ce lieu n'est plus tout entier dans le limon de cette terre, il n'est pas encore tout entier dans la région pure des cieux. Mais il me semble que de cette habitation inférieure, je puis déjà, par une permission divine, m'élever jusque dans cette autre demeure qui est placée au-dessus de la première (1). »

Une circonstance particulière que nous ne devons pas oublier, c'est qu'à l'époque même où s'élevait dans l'Ile-de-France la nouvelle église de Saint-Denis, une disette prolongée affligeait plusieurs provinces du royaume. Cette calamité n'était pas ressentie, pour ainsi dire, dans les terres de l'abbaye, et c'est ce qui faisait que Suger pouvait offrir par le travail, à une multitude d'hommes de toute profession, un heureux moyen d'existence. C'était pour la même raison qu'il avait pu acquérir cette incroyable quantité de pierreries que le besoin surtout faisait vendre, et qui n'auraient trouvé que difficilement ailleurs un acheteur aussi généreux que l'abbé Suger.

(1) Lib. De reb. in administ. sua gestis.

CHAPITRE XLV.

Élection de Pierre de la Chastre à l'archevêché de Bourges; opposition du roi à cette élection. — Innocent II jette l'interdit sur le royaume; vains efforts de Suger et de Pierre le Vénérable pour rétablir la paix entre le monarque et le saint-siége.— Excommunication du sénéchal Raoul de Vermandois; guerre de Louis VII contre Thibaut de Chartres; prise et incendie de Vitri; remords de Louis VII. — Le religieux Hugues de Créci à la cour de France. — Paix de Louis VII avec le comte de Chartres.

—

Au bonheur que causait dans ce temps à l'abbé de Saint-Denis le succès de son entreprise, devait se mêler bientôt un chagrin sérieux. Il n'avait pu déterminer encore Louis VII à donner un peu plus de liberté aux élections canoniques, et, dans chaque rencontre nouvelle, une lutte malheureuse était toujours près d'éclater entre le monarque et le saint-siége.

Dans le cours de l'année 1141, le siége archiépiscopal de Bourges étant devenu vacant, un clerc de la même église, nommé Pierre Quercina, qui était attaché au service de la cour, fut élu par une partie du clergé, et obtint l'assentiment du roi, dont il avait su gagner la faveur. Les autres suffrages s'étaient portés sur un ecclésiastique nommé Pierre de la Chastre, parent d'Haimeri, chancelier de la cour pontificale. Pierre de la Chastre avait d'abord exercé la profession des armes, et depuis qu'il était entré dans les ordres sacrés il s'était acquis l'estime des personnes les plus recommandables

de l'Église, parmi lesquelles on comptait avec le pape Innocent II, saint Bernard, Pierre le Vénérable et l'abbé Suger. Innocent II n'agréa pas l'élection de Quercina, et fit consacrer à Rome Pierre de la Chastre en qualité d'archevêque de Bourges. Mais Quercina, homme insinuant et adroit, n'eut pas de peine à obtenir l'appui de Louis VII, et il ne manqua pas, sans doute, de lui faire envisager le choix opposé comme une atteinte portée à la puissance royale.

En apprenant la consécration faite à Rome, Louis commanda de lui apporter, sur l'heure même, une châsse avec ses reliques, et jura, en y portant la main, que tant qu'il vivrait, Pierre de la Chastre n'entrerait pas sur les terres de l'Église de Bourges : il fit même de telles menaces, que l'élu d'Innocent II jugea nécessaire de chercher une retraite éloignée (1). Louis, en même temps qu'il proscrivait ainsi Pierre de la Chastre, voulut donner à Quercina une éclatante marque de son amitié, et il le nomma chancelier de la couronne.

A cette nouvelle, Innocent II jeta l'interdit sur le royaume de France. Ces deux coups, frappés de part et d'autre avec la rapidité de la foudre, n'avaient pas laissé à Suger le temps même de penser à les prévenir. Il ne lui restait donc plus qu'à chercher les moyens d'en conjurer les suites funestes. L'abbé de Saint-Denis essaya de calmer l'irritation du roi, et bien que Louis se fût prononcé d'une manière si absolue, Suger soutint courageusement, près de lui, la cause de Pierre de la Chastre. Mais chaque fois que l'abbé parlait de cette affaire, le prince, contrairement à ses habitudes, ne

(1) Chronique de Morigni.

lui répondait qu'avec une extrême dureté, et lui faisait essuyer les éclats violents d'une colère que rien ne pouvait apaiser (1). Les amis de Quercina, témoins des efforts de Suger, dirigeaient à leur tour les plus vives attaques contre l'abbé, et le représentaient comme un lâche ministre qui refusait de défendre les droits du prince. L'abbé de Clairvaux, d'une autre part, ne pouvait supposer que Suger eût perdu toute autorité sur Louis VII, et il le croyait trop complaisant pour le roi ou trop timide pour la cause de l'Église.

Pendant que l'abbé de Saint-Denis soutenait à la cour cette terrible lutte, et qu'il avait en même temps à se défendre, vis-à-vis de l'Église, du reproche de faiblesse, il lui fallait encore remplir une tâche qui n'était pas la moins difficile : c'était de fléchir le saint-siége. Il pensa ne pouvoir rien faire de mieux que d'interposer entre Innocent II et le jeune roi, cet homme vénéré, qui se trouvait comme élevé au-dessus des tempêtes et dont le nom même semblait commander la paix et dominer sur les cœurs. Suger pria donc secrètement l'abbé de Cluni d'adresser quelques paroles à Innocent II pour le disposer à l'indulgence (2).

Le ministre de Louis attendait, dans une vive anxiété, le moment de voir se terminer ce malheureux débat, quand de nouvelles circonstances vinrent, au contraire, l'aggraver de la manière la plus fatale. Le roi voyait avec regret l'important comté de Toulouse séparé de son duché de Guyenne, par suite de l'aliénation qu'en avait faite autrefois Guillaume VIII,

(1) Suger. epist. ad Petrum, Bituric. arch. ap. D. Bouquet, t. XV, p. 484.

(2) Petri Vener. Cluniac. abb. epist. ad Innocent., l. IV, ep. 3.

aïeul d'Éléonore, entre les mains de son frère Raimond IV, comte de Saint-Gilles. Louis, n'ayant pu en obtenir la restitution, de la part du comte Raimond V, prit le parti de s'en saisir par la force des armes, et dans ce but il manda ses vassaux, pour la fin du mois de juin de cette année (1141). Mais le comte Thibaut céda encore cette fois à sa vieille rivalité contre la couronne : sa fierté était d'autant plus grande alors que depuis quinze ans il avait réuni le vaste comté de Champagne à ceux de Blois et de Chartres. Il refusa, en conséquence, de suivre le jeune monarque dans son expédition qui fut, d'ailleurs, très-courte et sans résultat. Cette injure laissa dans le cœur de Louis un profond ressentiment qui s'accrut encore lorsqu'il apprit que Thibaut avait offert à Pierre de la Chastre une retraite dans ses États. Mais ces événements ne faisaient que préluder à d'autres beaucoup plus graves. En effet, le comte Raoul de Vermandois répudia, sous le prétexte de parenté, son épouse Éléonore, nièce de Thibaut, et se remaria avec Pétronille, sœur de la reine. Thibaut porta aussitôt une plainte devant le cardinal Ives, légat du saint-siége, en France ; la cour de Rome déclara nulles et illicites les secondes noces de Raoul, et ce seigneur fut frappé d'excommunication, dans un concile tenu à Lagni-sur-Marne.

Louis, transporté d'une nouvelle fureur, jura de tirer du comte de Champagne la plus terrible vengeance. En vain Suger le conjura d'adoucir un peu sa colère ; le monarque, dans le cours de l'année 1142, entra, les armes à la main, dans le comté de Champagne, prit la ville de Vitri et ordonna d'y mettre le feu : les flammes se communiquèrent à l'église, et treize cents personnes

qui avaient cherché en ce lieu un asile y trouvèrent la mort (1).

L'auteur de cette affreuse catastrophe en éprouva aussitôt les remords les plus violents : ce serait même à cette occasion, suivant quelques écrivains, qu'il aurait formé le premier projet d'une expédition à la Terre Sainte. Mais il fallait songer à réparer les malheurs présents. Louis VII, s'abandonnant alors aux conseils de Suger, le pria de rétablir la paix si cruellement troublée. Thibaut ne la désirait pas moins que le roi, et saint Bernard lui-même la réclamait avec instance.

Pendant que les deux abbés travaillaient à cette grande réconciliation, le religieux Hugues de Créci se rendit à la cour de France. L'incendie de Vitri avait retenti partout de la manière la plus douloureuse, et on pourrait croire, sans trop de témérité, que Hugues apportait aussi, de la part de Pierre le Vénérable, quelques exhortations pressantes à Louis VII et au comte de Champagne. La paix fut résolue en effet, mais Thibaut exigea, comme condition essentielle, que Raoul fût éloigné de la cour, et Suger obtint de Louis ce dur sacrifice. On déposa les armes, mais les défiances réciproques subsistaient toujours, et les cœurs, au fond, n'étaient point entièrement pacifiés.

Pendant son séjour à Paris, Hugues de Créci eut l'honneur de signer, avec Louis VII, la reine Adélaïde, et l'abbé Suger, un acte de donation en faveur de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs (2). Cette circonstance

(1) Historia Francor. ab anonymo. ap. D. Bouquet, t. XII, p. 116. — Ex Chronic. Turon., ibid., p. 472.

(2) Hist. généalogique de la maison de Montmorenci, par Duchesne, preuves, p. 44 et 45.

semble indiquer que le religieux de Cluni s'était acquis la faveur de la cour de France, et que le roi, aussi bien que Suger, montrait une grande déférence pour celui qui était devenu le confident et l'ami de Pierre le Vénérable.

Un événement dont Hugues de Créci eut, sans doute, à entretenir Louis VII et son ministre, fut la mort de Pierre Abailard. Au mois d'avril de cette année, le célèbre professeur avait terminé sa carrière dans le monastère de Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône que l'abbé de Cluni, par sollicitude pour sa santé altérée, lui avait, depuis peu, assigné comme demeure. Ami et consolateur des derniers jours d'Abailard, Pierre était encore le panégyriste des vertus dont il avait donné à Cluni les plus admirables exemples. Hugues répéta certainement, devant la cour de Louis VII, les beaux témoignages que l'abbé rendait à la mémoire du religieux, et que nous trouvons si éloquemment exprimés dans la célèbre lettre de Pierre à Héloïse.

Hugues reprit ensuite le chemin de la Bourgogne, avec l'assurance nouvelle du dévouement et de l'affection de Suger pour l'abbé de Cluni. A cette époque précisément, Pierre le Vénérable travaillait avec ardeur à cimenter l'union entre tous les ordres monastiques. Lorsque saint Bernard s'efforçait de les ramener à une pureté parfaite, Pierre s'étudiait à répandre parmi eux une charité pleine de douceur : c'était dans ce but qu'il adressait alors à l'abbé de Clairvaux un traité dans lequel nous lisons cette belle pensée, résumé admirable de sa doctrine, que *tout devient un par la charité* (1).

(1) Omnia per caritatem unum fiunt. (Petri Venerab. ad Bernard.)

Suger, l'ami commun de Pierre et de Bernard, était aussi leur puissant auxiliaire. Pénétré d'une vive admiration pour Cluni, dont l'esprit avait tant de grandeur, il ne montrait pas moins de zèle ni de dévouement pour Cîteaux ou Prémontré, qui faisaient revivre en eux la ferveur et la pauvreté des anciens jours. L'abbé de Saint-Denis étendait sur tous, à la fois, le secours de sa munificence et de sa puissante protection; et c'était ainsi que, sous des aspects divers, ces trois hommes paraissaient à la tête de la vie cénobitique, pendant que saint Bernard, élevé au-dessus des deux autres, était en même temps la lumière de toute l'Église.

CHAPITRE XLVI.

Nouvelle rupture entre Louis VII et Thibaut; lettres de saint Bernard à Suger et à l'évêque Joslen. — Suger, saint Bernard et Joslen préparent, à Saint-Denis, une paix définitive. — Le pape Célestin II prononce l'absolution de Louis VII.

—

Pour l'État, comme pour la société en général, la paix publique était, assurément, l'un des biens que l'on devait le plus désirer : mais aucun n'était moins assuré, et l'on ne tarda pas à en faire, de nouveau, la triste expérience. Depuis le dernier traité conclu avec Louis VII, Thibaut de Champagne était demeuré convaincu que, pour maintenir sa position vis-à-vis du roi, il devait s'entourer d'alliances nombreuses et puissantes. Il demanda pour son fils Henri la main de Laurette, fille de Thierri, comte de Flandre, et négocia en même temps, pour une de ses filles, un autre mariage avec le fils d'Ives, comte de Soissons.

Louis VII vit dans cette politique un plan d'attaque dressé contre l'autorité royale. Sans doute, la prudence commandait de ne pas laisser s'élever trop haut un vassal déjà si redoutable, mais il fallait user de sagesse, en même temps que de fermeté. Malheureusement ni Suger ni l'évêque de Soissons Joslen, son ami, ne purent modérer les inquiétudes et l'irritation du monarque : Louis ne voulut écouter encore cette fois que les hommes dont les conseils le portaient aux plus violentes résolutions. Il est probable aussi que le comte de Vermandois, mortel ennemi de Thibaut, et qui désirait ardemment d'être rappelé à la cour, ne fut pas un des

derniers à exciter les défiances et la colère du prince. Louis VII attaqua les deux projets de mariage, comme interdits par les lois de l'Église, et comme opposés à l'obéissance qui lui était due à lui-même (1) : en même temps il rappela le comte de Vermandois, et lui rendit l'épée de sénéchal. Mais, d'autre part, une nouvelle excommunication vint frapper Raoul qui ne s'était point soumis au jugement canonique de l'Église, et l'interdit fut jeté, une seconde fois, sur le royaume. Louis attribua à Thibaut l'inflexible sévérité d'Innocent II, et, malgré les plus énergiques représentations de Suger et de l'évêque Joslen, le monarque porta de nouveau la guerre en Champagne.

Saint Bernard, frappé d'autant de surprise que de douleur, ne put s'expliquer l'impuissance des conseils de Suger et de Joslen; dans cette circonstance, il écrivit lui-même au roi en termes très-sévères; puis il adressa à l'abbé de Saint-Denis et à l'évêque de Soissons d'autres lettres pour leur demander compte de leur inaction et réveiller leur zèle ou leur courage (2). Il s'était servi, suivant son habitude, des expressions les plus vives et avait déclaré aux deux conseillers du prince que s'il y avait en eux de l'indifférence ou quelque crainte de déplaire à leur maître, cette faiblesse les rendait complices des maux dont le royaume était la victime. L'abbé Suger et son ami furent on ne peut plus sensibles à cette sorte de reproche : ils répondirent à l'abbé de Clairvaux pour justifier leur conduite; Suger, en particulier, lui apprit quelle lutte cruelle il soutenait contre le roi et quelles douleurs il avait à souffrir ; il protestait avec force de la droiture de ses sentiments et de ses con-

(1) S. Bernardi epist. 222 ad Joslen. et ad Suger. abb.
(2) Ibid.

seils, et avouait qu'un vif chagrin s'était emparé de lui, à la pensée que l'on pouvait lui attribuer les nouveaux malheurs du comte de Champagne.

Saint Bernard s'empressa de rassurer le ministre (1), ainsi que l'évêque son ami; il leur déclara qu'il n'avait voulu leur causer aucune peine ni accuser leur intention, mais que le zèle avait seul dicté ses paroles. Il les exhortait aussi à redoubler d'efforts pour inspirer de meilleures dispositions au jeune monarque.

Dans le but de concerter ensemble le résultat auquel ils aspiraient également, Suger, Joslen et saint Bernard se donnèrent rendez-vous à Saint-Denis, et fixèrent à l'indict, c'est-à-dire au 24 février 1144, le jour de leur entrevue (2). Personne ne croyait que la paix fût alors possible, et Thibaut, lui-même, ne l'espérait plus. Cependant, à la voix de saint Bernard soutenue par les efforts de Suger et de Joslen, Louis VII se réconcilia entièrement avec le comte de Champagne. Il rappela Pierre de la Chastre, le reçut avec bienveillance, et lui donna l'investiture de l'archevêché de Bourges. Alors une ambassade fut envoyée à Rome pour obtenir la réconciliation du roi avec l'Église. Le pape Célestin II venait de succéder à Innocent : après avoir entendu les députés de Louis, en présence de la cour romaine, le pontife éleva la main du côté de la France et prononça l'absolution du monarque (3). Mais l'excommunication continua de peser sur la tête du comte de Vermandois, qui refusait toujours de se soumettre à la décision de l'Église.

(1) S. Bernardi epist. 381 ad Sug.
(2) S. Bernardi epist. 225.
(3) Chronique de Morigni, apud D. Bouquet, t. XII, p. 87.

CHAPITRE XLVII.

Consécration du nouveau sanctuaire de Saint-Denis. — Émulation des autres églises ; Notre-Dame de Chartres. — Mouvement architectural imprimé aux diverses provinces du royaume. — Fondation de la ville neuve de Vaucresson par Suger; caractère particulier des villes neuves du XIIe siècle; leur utilité et leur influence morale. — Suger écrit l'histoire de son administration temporelle. — Réunion du château de Gisors au domaine de la couronne.

—

La paix venait d'être rendue à l'Église et au royaume. Un autre sujet de joie remplit, en ce moment, le cœur de l'abbé Suger. Au mois d'octobre précédent, après trois ans et demi de travail, il avait vu se terminer le nouveau sanctuaire de Saint-Denis, et il avait pu lui donner quelque chose de cette beauté majestueuse qu'il rêvait depuis son enfance. Les circonstances étaient favorables pour en faire la consécration solennelle, et peut-être même Suger avait-il retardé l'époque de cette grande cérémonie jusqu'au moment où le roi serait enfin réconcilié avec l'Église.

Le quatorzième jour du mois de juin de cette année (1144), Louis VII, la reine Éléonore, le comte de Champagne Thibaut, une foule de seigneurs et de chevaliers, dix-huit évêques des différentes provinces du royaume et un nombre considérable d'ecclésiastiques, se trouvèrent assemblés dans la célèbre basilique. Une multitude extraordinaire d'étrangers et d'hommes de toute condition remplissaient, en même temps, la ville et les lieux d'alentour. Lorsque les évêques eurent achevé la

cérémonie de la consécration générale, ils descendirent avec le roi et l'abbé dans la crypte où reposaient les châsses de saint Denis et de ses compagnons Rustique et Éleuthère. Au moment où la porte de la chapelle s'ouvrit, les évêques dirent au roi : « Entrez, seigneur, » et aidez-nous à porter le corps de notre apôtre et pro- » tecteur. » Le roi chargea le premier sur ses épaules la litière d'argent; les évêques de Reims, de Chartres et de Sens, se placèrent ensuite, sous le précieux fardeau. Lorsque le cortége se mit en marche à travers l'église, au chant des hymnes et des psaumes, des larmes tombèrent de tous les yeux : une piété vive et une profonde émotion se peignaient dans les traits du jeune roi. Après avoir traversé le cloître on rentra dans l'église, et l'on alla déposer les reliques du premier évêque de Paris sur l'autel particulier qui lui avait été destiné dans le sanctuaire. L'archevêque de Reims Samson fit la consécration du grand autel, et dix-huit chapelles furent consacrées le même jour, dans la même basilique, par les autres évêques (1).

Parmi les hommes qui avaient assisté à la dédicace de Saint-Denis, et qui avaient admiré la grandeur et la richesse de l'édifice, l'évêque de Chartres Geoffroi et le comte Thibaut se sentirent saisis, les premiers, d'une vive émulation : ils songèrent aussitôt à donner la même gloire à leur propre église. La métropole de Chartres, dédiée sous l'invocation de la Vierge Marie, attirait, chaque année, un nombre considérable de pèlerins et d'étrangers. Le zèle qui s'était emparé de l'évêque et du comte se communiqua rapidement à tout le monde,

(1) Libellus de consecratione eccles. Duchesne, Script. franc., t IV, p. 351.

et, dès l'année 1145, on posa dans la ville de Chartres les fondements d'une nouvelle et immense église. Aussitôt l'on vit se reproduire, avec beaucoup plus d'étendue encore, le mouvement merveilleux dont Saint-Denis avait été naguère le théâtre. De toutes parts accoururent des populations avides de prendre leur part de l'œuvre. Hommes, femmes, enfants, vieillards, grands seigneurs, bourgeois et serfs, venaient s'enrôler indistinctement parmi les ouvriers : il fallut non-seulement établir une discipline pour le travail, mais aussi promulguer une loi suivant laquelle on devrait être jugé digne d'y être admis. On ne saurait entendre, à ce sujet, rien de plus intéressant ni de plus expressif, que le récit d'Haimon, abbé de Saint-Pierre de Dives en Normandie :

« Frères, disait-il, réjouissez-vous avec nous dans le » Seigneur, qui, au milieu d'une si grande corruption » du siècle, a établi quelque chose de nouveau et d'inouï » dans tous les siècles. Qui a jamais vu, en effet, qui a » jamais entendu dire, dans les temps passés, que des » princes puissants selon le siècle, que des hommes élevés en honneurs et en richesses, que des gens nobles, » hommes et femmes, aient incliné leurs cous superbes » et fiers pour être attachés à des chariots, et qu'à la » manière des bêtes de somme, ils aient traîné jusqu'à » la demeure du Christ ces chariots chargés de vin, de » froment, d'huile, de pierres, de bois et de tout ce » qui est nécessaire, soit pour l'usage de la vie, soit » pour la construction de l'église. Mais pendant que » l'on traîne ces fardeaux, il y a une chose admirable à » observer : c'est que bien souvent, lorsque mille personnes et plus sont attachées au char (tant la difficulté » est grande), cependant on marche dans un tel silence,

» qu'aucun murmure ne se fait entendre, et véritable-
» ment, si l'on ne voyait la chose des yeux, on pour-
» rait croire que dans une telle multitude il ne se trouve
» presque personne.

» Lorsque l'on s'arrête dans le chemin, rien autre
» chose ne résonne que la confession des péchés et une
» prière suppliante et pure à Dieu, pour obtenir le par-
» don des fautes. A la voix des prêtres qui exhortent
» les cœurs à la paix, on oublie toutes les haines; les
» discordes sont rejetées bien loin, les dettes sont re-
» mises, l'unité des cœurs est rétablie. Mais si quel-
» qu'un est assez avancé dans le mal pour ne pas vou-
» loir pardonner à celui qui l'a offensé, ou bien s'il
» refuse d'obéir au conseil du prêtre qui l'avertit pieu-
» sement, aussitôt son offrande est jetée hors du char
» comme impure, et il est exclu lui-même avec igno-
» minie et avec honte de la société du peuple saint. Là,
» on voit les prêtres qui président à chacun des chars,
» exhorter tout le monde à la pénitence, à la confession
» des fautes, à la résolution d'une vie meilleure; là, on
» voit des vieillards, des jeunes gens, des enfants tout
» petits se réclamer d'une voix suppliante à la Mère du
» Seigneur, et pousser vers elle, du fond de leur cœur,
» des sanglots et des soupirs, avec des paroles de gloire
» et de louange.

» Dès que le peuple, averti par le son des trom-
» pettes et par la vue des bannières, s'est remis en che-
» min, la marche se fait avec tant de facilité, qu'aucun
» obstacle n'est capable de la retarder. Lorsque l'on est
» arrivé à l'église, on dispose les chars tout à l'entour,
» comme un camp spirituel, et, durant toute la nuit,
» on célèbre la veille par des hymnes et des cantiques.

» Sur chacun des chars, on allume des cierges et des » luminaires; on y place les infirmes et les malades, et » l'on y apporte les précieuses reliques des saints, pour » leur soulagement. Ensuite les prêtres et les clercs ter- » minent la cérémonie de la procession, que le peuple » suit avec un cœur dévot, en implorant la clémence » du Seigneur et celle de sa bienheureuse Mère, pour le » rétablissement des malades (1). »

On peut constater assez bien la direction que suivit le mouvement religieux et architectural dont Saint-Denis avait donné le signal, dans l'Ile-de-France; l'abbé de Saint-Pierre de Dives nous met lui-même sur la voie. « Le rit de cette sainte institution, ajoute-t-il à la fin de sa lettre, a commencé à Chartres; il s'est répandu ensuite dans notre contrée, et plus particulièrement dans les églises consacrées en l'honneur de la Mère de Dieu. » Hugues, évêque de Rouen, nous raconte à son tour la même chose (2) : mais il nous apprend de plus que dès la fin de 1145, à l'exemple de Chartres, on entreprit de rebâtir Notre-Dame de Rouen, et que lui-même il établit, pour la conduite du travail, les règles qui avaient été déjà pratiquées auparavant. Il paraît que, de la Normandie, l'exemple gagna bientôt la Picardie, car nous voyons que Thierri, évêque d'Amiens, demanda, sur ce sujet, des renseignements à l'évêque Hugues, dont nous avons encore la réponse. Il est donc fort probable que ce fut par Amiens que le mouvement se communiqua ensuite à la Flandre. Mais, ainsi

(1) Ex Haimonis abb. S. Petri Divensis relatione. D. Mabillon, t. VI, Annal. ord. S. Benedicti, p. 393.

(2) Hugonis Rotom. episc. epist. ad Theoder. ambian episc. D. Mabillon, t. VI, Annal. ordin. S. Bened., p. 392.

que le fait entendre l'évêque de Rouen, et comme l'étude des monuments le prouve aujourd'hui, ce mouvement s'étendit encore à beaucoup d'autres points ; Sens, Orléans, Tours et Angers le ressentirent en même temps que la Champagne, la Lorraine et les bords du Rhin.

Il résulte aussi du témoignage unanime des écrivains, que ces prodigieuses constructions, en sortant de la main de tout un peuple, étaient le fruit de l'unité des cœurs ; et s'il est vrai qu'elles imposaient pour première loi à leurs auteurs de se dépouiler de toute haine, d'abjurer toute division, ne sera-t-il pas permis de penser que ce fut Notre-Dame de Chartres qui scella, pour toujours, la réconciliation de Thibaut avec cette couronne de France, dont il avait été pendant quarante ans l'implacable rival ?

C'était l'un des traits distinctifs du caractère de l'abbé Suger que de ne rien entreprendre sans chercher à le conduire à sa perfection. Après avoir rebâti le sanctuaire de Saint-Denis, il ordonna sur-le-champ de reconstruire les deux ailes de l'église, espérant mettre bientôt la nef elle-même en harmonie avec les deux parties extrêmes de l'édifice ; il ajourna même, dans ce but, l'achèvement des deux tours qui n'avaient pas encore atteint leur hauteur tout entière (1).

Mais Suger désirait surtout ne pas laisser s'effacer la mémoire des choses qu'il avait eu le bonheur d'accomplir. Ce n'était point, en lui, l'effet d'un sentiment d'amour-propre exagéré : il considérait toutes les œuvres qui s'étaient faites par ses mains, comme autant de faveurs de la Providence divine; il admirait avec humi-

(1) Lib. De reb. in administ. sua gestis.

lité et reconnaissance qu'elle eût voulu se servir d'un homme sorti de la poussière, d'un homme si faible et si indigne, pour conduire d'importantes choses à une heureuse fin. Les sollicitations de ses religieux et le désir de transmettre à ses successeurs d'utiles exemples, le déterminèrent à écrire, avec détail, l'histoire des travaux exécutés sous sa direction, et le récit de la double consécration religieuse qui en avait été le couronnement (1).

A l'époque même où il confiait à la plume le souvenir de ce qu'il avait fait pour l'église de Saint-Denis, Suger donna naissance à un genre d'établissement qui, sous le rapport politique et social, ne manquait pas d'importance : ce fut celui des villes neuves, constituées sous un régime particulier. Les terres de Saint-Denis offraient alors, comme celles du reste de la France, de nombreux espaces entièrement abandonnés, parce que les habitants ne pouvaient y vivre en paix ni jouir du fruit de leur travail. Les malheureux ainsi chassés des campagnes, cherchaient forcément d'autres moyens d'existence : les uns venaient dans les villes et dans les bourgs se faire manouvriers; les autres s'enrôlaient au service de quelque petit châtelain guerroyeur; les plus pauvres ou les plus mal inspirés se mettaient à exercer le brigandage, et transformaient en solitudes complètes les lieux déjà en partie abandonnés. Entre autres domaines marqués de ce caractère de désolation, Saint-Denis comptait la terre de Vaucresson (2) : là on rencontrait un espace de deux milles entièrement désert, à cause des voleurs qui infestaient les forêts voisines.

(1) Libellus de consecrat. eccles.

(2) Vaucresson est aujourd'hui une commune située à quinze kilomètres de Versailles.

En l'année 1145, Suger eut l'idée de faire, à Vaucresson, ce que nous appelons de nos jours une concession de terrain, et, pour assurer le succès de son entreprise, il n'imagina pas d'autre moyen que d'acccorder de bonnes conditions à ceux qui voudraient y prendre part. Il fit d'abord construire, dans ce lieu si mal famé, un certain nombre de maisons : ensuite il publia un décret ainsi conçu :

« Nous avons établi que tous les hommes qui vou-
» dront demeurer dans la ville neuve que nous faisons
» bâtir en ce moment, et que l'on appelle Vaucresson,
» posséderont un arpent et un quart de terre et paye-
» ront douze deniers de cens pour leur habitation. Nous
» voulons qu'ils soient exempts de toute taille et des
» droits coutumiers ordinairement exigés..... Pour l'ar-
» pent de terre, en quelque endroit qu'ils l'aient reçu,
» ils nous payeront quatre deniers de cens et la dîme.
» Mais nul ne recevra de terres à cultiver dans la dé-
» pendance de la ville, s'il n'y est domicilié (1). »

Sur cet appel, soixante familles vinrent, dans l'année même, s'établir à Vaucresson, et les voleurs s'éloignèrent. « La verdure du jonc et du roseau, dit Suger,
» qui emprunte ici le langage de la Bible, reparut dans
» ce lieu où habitait naguère le dragon furieux. »

Les résultats si étonnants et si subits que l'on vit se produire en 1145, à Vaucresson, furent un véritable trait de lumière. Vaucresson devint le modèle de nombreuses villes neuves, établies dans le domaine royal par Louis VII (2), et ouvertes, comme autant d'asiles, au

(1) Cartul. de Saint-Denis, arch. imp., vol. 1, p. 510. — Doublet, Hist. de Saint-Denis, preuves. — Félibien, idem.

(2) On remarque dans le nombre Villeneuve-le-Roi près d'Auxerre, 1163,

cultivateur laborieux, même au serf vagabond, à l'ouvrier ambulant, au petit marchand colporteur. Elles formèrent aussi de véritables communes, mais des communes essentiellement agricoles, où les franchises données et reçues pacifiquement, puis exercées sous la présidence d'un prévôt royal, tournèrent au profit des habitants, à l'avantage de la terre et à celui de l'État. Un auteur du douzième siècle, en rappelant que Louis VII créa plusieurs villes neuves dans son royaume, va jusqu'à lui reprocher d'avoir fait perdre ainsi à quelques seigneuries, et même à certaines églises, une partie de leurs vassaux (1). Mais nous voyons que les seigneurs fondèrent, à leur tour, des établissements de ce genre dans leurs propres fiefs : témoin Henri, comte de Champagne, qui érigea, en 1175, la ville neuve des Ponts-sur-Seine, et la pourvut d'une charte communale évidemment empruntée de celle de Vaucresson (2).

Ainsi l'administration temporelle de Suger augmentait chaque jour les richesses de Saint-Denis, donnait aux populations le bien-être moral et physique, et mettait partout des images réelles et vivantes de l'ordre social. L'abbé voulut donc en perpétuer le souvenir, dans un mémoire détaillé qu'il écrivit peu après l'établissement de la ville neuve de Vaucresson. Ce livre de l'administration de Suger n'est assurément pas le moins précieux

Villeneuve près d'Étampes, 1169, et Villeneuve près de Compiègne, 1177, établies sur le modèle de la ville neuve de Suger. Louis VII leur accorde les célèbres coutumes de la commune de Lorris que Suger avait rédigées sous le dernier règne, et d'où il avait extrait les principales dispositions de celles de Vaucresson. Le monarque déclare qu'il se propose d'attirer par-là, dans ces établissements nouveaux, un grand nombre d'habitants. (Ordonnances des rois de France, t. VII, p. 57, 684 et 697.)

(1) Fragmentum historicum. D. Bouquet, t. XII, p. 286.

(2) Recueil des ordonnances des rois de France, t. VI, p. 319 et 320.

des documents historiques de l'époque. C'est là, en effet, que nous apercevons, sous le jour le plus vrai, la situation des campagnes pendant la première moitié du douzième siècle : c'est là encore que Suger se fait le mieux connaître, et qu'il nous découvre plus particulièrement cette activité merveilleuse et féconde qui savait réparer les ressources perdues, et créer celles que l'on ne soupçonnait pas encore.

Mais pendant que Suger s'appliquait à ces soins intérieurs, il ne laissait échapper aucune occasion de servir utilement l'intérêt politique du royaume. Dans le cours même de l'année où l'abbé fondait une ville neuve et composait l'histoire de son administration temporelle, Geoffroi d'Anjou était parvenu à se saisir du duché de Normandie sur Étienne de Blois, roi d'Angleterre. Louis VII accorda l'investiture de la Normandie au duc d'Anjou, mais il exigea en retour l'abandon du château de Gisors, et les négociations habiles du ministre assurèrent à la France cette importante barrière (1).

(1) Robert du Mont, D. Bouquet, t. XIII, p. 290.

CHAPITRE XLVIII.

Suger écrit la vie du roi Louis VI; caractères de ce monument historique. — Sources diverses des connaissances littéraires de l'abbé Suger; caractère particulier de son style.

—

L'abbaye de Saint-Denis et la royauté étaient comme inséparables l'une de l'autre, et Suger, qui les avait toujours unies dans la plus étroite affection, ne pouvait laisser dans le silence l'histoire du dernier roi. Ce fut vers ce temps qu'il résolut de composer la vie de Louis VI (1). Il recueillit les faits qu'il avait vus et auxquels il avait pris part, ceux qu'il avait entendus de la bouche même du roi, ou qu'il avait appris des hommes les plus éminents de l'époque (2). Les services rendus par Louis à la cause de la justice et à celle de l'Église, les actes de dévouement et de courage dont ils avaient été les glorieux résultats, devaient former l'ensemble de ce récit. L'auteur les choisit de préférence, comme les plus capables de répandre de l'éclat sur la mémoire du prince, et comme le sujet le plus riche pour un écrivain qui désire surtout retracer de nobles exemples. Il ne se proposait donc pas seulement d'immortaliser le nom et le règne de Louis VI, il voulait offrir aussi un modèle à

(1) Ce fut entre les années 1138 et 1145 que Suger composa la vie de Louis le Gros. Dans le traité de son administration, écrit en 1145, il renvoie, pour les détails de la guerre du Puiset, à l'histoire du monarque qu'il avait déjà fait paraître à cette époque.

(2) Vita Suger. abb. a Willelmo ej. discip.

ses successeurs; un objet de reconnaissance aux contemporains et à la postérité.

Ainsi l'œuvre de Suger s'élevait au-dessus de la simple chronique : mais la vie de Louis VI devait être, par là même, un éloge historique plutôt qu'une histoire. Suger est un narrateur véridique, mais il est facile de reconnaître en lui un juge discret et un ami plein de ménagements. Il cherche les moyens de louer sans mentir; il n'invente rien, mais il écarte ou laisse dans l'ombre ce qui pourrait faire quelque tache sur la mémoire de son héros, il considère comme un devoir de ne point affaiblir le respect que commande une vie presque toujours glorieuse, et qui s'est associée à une couronne.

Les faits racontés par Suger sont nombreux, exacts, retracés avec force, souvent même avec enthousiasme : mais ils ne présentent ni l'ordre ni l'enchaînement d'une œuvre classique. La vie de Louis VI est donc moins une composition, historique dans le sens propre du mot, qu'un ensemble d'histoires détachées. Suger a réuni dans un livre une partie des récits qui intéressaient à un si haut degré ces longues et instructives soirées dont nous parle le secrétaire Guillaume. Aussi la narration écrite se ressent-elle parfois de l'abandon et de la négligence du récit familier : l'ordre chronologique n'y est pas établi non plus d'une manière bien rigoureuse, et peut-être, en s'éloignant de la chronique vulgaire, Suger a-t-il trop dédaigné le principal avantage qu'elle nous présente.

Si nous considérons maintenant, dans l'histoire de la vie de Louis le Gros, le caractère du style, nous le verrons dériver de sources très-diverses, et dont le mé-

lange est assez curieux à observer. Suger a étudié les poëtes de l'antiquité : il connaît Horace et Juvénal, Virgile et Lucain. La philosophie pratique d'Horace et la verve satirique de Juvénal l'inspirent souvent quand il juge les hommes et les choses. Mais l'impression qu'il a reçue de Lucain, en particulier, se laisse apercevoir surtout lorsqu'il retrace les exploits du monarque.

Néanmoins si l'historien de Louis VI tente d'imiter quelquefois les écrivains de l'ancienne Rome, il paraît leur demander plutôt encore des conseils et des maximes que des formes de style. N'oublions pas d'ailleurs que Suger s'est nourri, dès sa jeunesse, de la lecture des chartes, ainsi que de l'étude des historiens modernes : aussi lorsqu'il s'efforce de reproduire la vigueur hyperbolique de Juvénal, le sens pratique d'Horace et l'éclatante exagération de Lucain, lorsqu'il prodigue l'antithèse et affecte, jusqu'à l'obscurité la recherche de l'expression, ou le croisement des mots dont se compose sa période, il ne craint pas d'abandonner sa plume à cette latinité demi-barbare qui ne connaît plus les véritables règles, qui crée des mots nouveaux et adopte ceux d'un autre idiome. Assemblage étrange, mais naturel peut-être, chez un homme qui emprunte ses inspirations à des sources si différentes et qui les unit et les confond dans son langage.

Disons maintenant que sous ces formes poétiques et incorrectes à la fois, les peintures de l'historien sont toujours animées, que sa pensée est toujours vive et souvent originale. On peut citer entre ses plus brillants morceaux, la prise du Puiset, la défense de Touri et le siége de Clermont en Auvergne. Mais Suger vient-il à

nous raconter l'invasion de l'empereur Henri V en Champagne, à nous montrer l'élan de la France entière accourant à la défense du pays menacé, alors sa voix s'anime de l'accent du plus pur et du plus ardent patriotisme.

Avant de mettre au jour la vie de Louis VI, Suger pria l'évêque Joslen, son ami, de corriger ce qu'elle lui paraîtrait offrir de défectueux. Il la lui envoya, précédée d'un prologue qui découvrait la pensée tout entière de l'auteur. « Élevons, disait-il, élevons au prince un monument plus durable que l'airain ; transmettons, par la plume, à la postérité, son zèle pour l'honneur de l'Église de Dieu, et son courage admirable pour le gouvernement du royaume (1). »

(1) Prologus vita Ludov. grossi.

CHAPITRE XLIX.

Situation heureuse du royaume en l'année 1145; témoignage éclatant rendu par saint Bernard au caractère et au mérite de l'abbé Suger. — Revers des chrétiens à la Terre Sainte; projet de croisade; sentiments de Suger dans cette circonstance; assemblée de Vézelai; Louis VII y prend la croix des mains de saint Bernard. — Assemblée d'Étampes; la régence du royaume est déférée à l'abbé Suger. — Règles prescrites aux croisés par saint Bernard.

—

Vers le temps où Suger s'occupait du soin d'acquitter cette pieuse dette envers Louis VI, la France goûtait généralement une tranquillité heureuse. La paix régnait au dehors et au dedans; les ennemis de la royauté se voyaient réduits à l'obéissance, et Suger, investi de toute la confiance du roi, travaillait par une sage administration au développement de la prospérité publique. Saint Bernard, qui ne voyait pas volontiers les ministres de l'Église se consacrer aux fonctions laïques, ne pouvait s'empêcher de reconnaître et de louer hautement les services que Suger rendait à l'Église et à l'État. Ce fut à cette époque même que l'abbé de Clairvaux écrivit au pape Eugène III cette lettre courte mais expressive, où il retraçait le caractère et le rôle du ministre : « S'il y a, disait-il, dans notre Église de France » un vase d'honneur, s'il y a dans la cour du prince un » serviteur fidèle comme David, c'est à mon jugement » le vénérable abbé de Saint-Denis. Je connais profon- » dément cet homme, et je sais qu'il est fidèle et pru- » dent dans les choses temporelles, qu'il est fervent

» et humble dans les choses spirituelles. Mêlé aux unes » et aux autres, il demeure, ce qui est on ne peut plus » difficile, à l'abri de tout reproche (1). »

Mais alors de cruels malheurs vinrent frapper les chrétiens de la Terre Sainte. Les Turcs qui occupaient, depuis un siècle, plusieurs provinces de la Mésopotamie, de l'Asie Mineure et de la Syrie, avaient fait dans les derniers temps de rapides progrès. En 1144, le redoutable Zenghi, sultan d'Alep, s'était emparé de la ville d'Édesse en Mésopotamie, et ce vainqueur sanguinaire menaçait du même sort les autres principautés chrétiennes de l'Orient. Jérusalem, gouvernée en ce moment par Baudouin III, prince encore dans l'adolescence, se voyait exposée elle-même aux plus grands dangers.

Les premières nouvelles des désastres de la Terre Sainte furent apportées, en 1145, au pape Eugène III, dans la ville de Viterbe. Elles parvinrent bientôt en France, et portèrent dans toutes les âmes la consternation et la douleur : aussi la première pensée fut-elle de conjurer, par de prompts secours, la ruine imminente de l'ancien royaume de Godefroi de Bouillon.

Un des hommes que frappèrent avec le plus de force les malheurs de l'Orient, fut le roi Louis VII. Naturellement généreux et compatissant, il devait l'être surtout pour la Terre Sainte, dont l'image dominait sur son âme depuis son enfance. Mais il n'éprouvait pas seul de pareils sentiments, et l'idée d'une croisade devait se présenter à tous les esprits. Le pape Eugène III, comme chef de l'Église, prit l'initiative : il adressa de Vellétri, le 1er décembre 1145, aux princes de l'Europe, une

(1) In temporalibus fidelis et prudens et in spiritualibus fervens et humilis. (S. Bernardi epist. ad Eug., 309.)

bulle par laquelle il exhortait les chrétiens à ne pas laisser périr le royaume de Jérusalem, conquis par leurs pères au prix de tant de sang et de sacrifices : il accordait la promesse du pardon général de leurs péchés à ceux qui se dévoueraient à cette généreuse entreprise, et renouvelait, en leur faveur, tous les priviléges donnés par le pape Urbain II aux premiers croisés.

Louis VII résolut aussitôt de prendre la croix, et, après avoir communiqué son dessein à Suger, il convoqua pour la fête de Noël, dans la ville de Bourges, une cour plénière plus nombreuse que de coutume. Là il annonça publiquement son intention d'entreprendre une croisade : l'évêque de Langres, Godefroi, qui entretenait des rapports particuliers avec la Terre Sainte, retraça ensuite, devant l'assemblée, le tableau pathétique de la prise d'Édesse, et parla des nouveaux malheurs qui menaçaient encore les chrétiens d'Orient. Son discours fit une vive impression sur les cœurs. On résolut alors de convoquer, pour la fête de Pâques de l'année suivante, une assemblée générale du clergé et des seigneurs de France, et l'on désigna, comme lieu de réunion, la petite ville de Vézelai en Bourgogne (1).

Cependant Suger envisageait avec inquiétude ce mouvement des esprits vers une entreprise pleine de difficultés; il s'effrayait, surtout, de l'impatiente ardeur de Louis VII (2). L'abbé de Saint-Denis était assurément l'homme qui connaissait le mieux l'état de la France, et il jugeait, d'un coup d'œil non moins sûr, la situation de l'Orient. Quelle fut donc réellement la nature des conseils que donna Suger à Louis VII dans cette circon-

(1) Chronique de Morigni. — Odo de Diogilo, lib. 1.
(2) Vita Suger. abb. a Willelmo ej. discip. D. Bouquet, t. XII, p. 102.

stance? C'est ici assurément une question des plus délicates et des plus graves. Les avis du ministre eurent-ils le caractère d'une opposition absolue à la croisade, ou seulement d'une sage résistance à un entraînement trop prompt, trop peu calculé? En détournant le roi de partir, voulait-il l'empêcher de secourir les chrétiens d'Orient, ou seulement le déterminer à ne pas quitter son royaume? Nous inclinons beaucoup pour la dernière de ces deux opinions. La première, nous le reconnaissons, peut s'appuyer sur cette idée, que Suger était un homme d'État, et qu'il pensait et agissait sous le point de vue de l'intérêt de l'État. Mais il ne faut pas oublier que, dans le ministre, il y avait aussi un prêtre et un homme généreux qui ne pouvait demeurer indifférent aux malheurs de la Terre Sainte. Un fait significatif et bien digne d'attention, c'est que deux ans plus tard Suger devait appeler lui-même la France à une nouvelle croisade. L'hésitation du ministre, en 1147, n'a rien qui doive nous surprendre; il commençait, en toutes choses, par considérer les difficultés, mais c'était pour chercher ensuite à les vaincre. Nous pouvons donc croire que Suger ne combattait pas une entreprise commandée par l'intérêt de la religion et de l'humanité, mais qu'il désirait en préparer, avec le temps nécessaire, les moyens de succès.

Louis, voulant se conformer à l'exemple donné un demi-siècle auparavant, pria le pape Eugène III de venir, comme autrefois Urbain II, donner lui-même, en France, le signal de la croisade. Mais Eugène III ne put s'éloigner de Rome, à cause des embarras que lui causaient, en ce moment, les mauvaises dispositions d'une partie du peuple romain; il délégua ses pouvoirs à saint Ber-

nard, pour présider l'assemblée de Vézelai et prêcher aux peuples la nouvelle croisade.

Le jour du vendredi saint 29 mars 1146, le roi, la reine Éléonore, l'abbé Suger, saint Bernard et un nombre considérable d'évêques, d'abbés, de seigneurs et de chevaliers, se trouvèrent réunis au pied d'une colline située près de Vézelai, sur la route d'Auxerre. Saint Bernard, monté sur une vaste tribune, d'où il pouvait être aperçu de cette immense multitude, prononça un discours qui enflamma vivement les cœurs. Aussitôt le roi se jeta aux pieds de l'abbé, et reçut de ses mains une croix envoyée, tout exprès pour lui, par le pape Eugène III. Le monarque, après s'en être revêtu, adressa aux assistants une allocution dans laquelle il invoquait, pour la Terre Sainte, le secours de la nation généreuse des Français dont il était le souverain. « Sachez bien, dit-il en finissant, qu'une grande » ardeur me presse pour cette entreprise. C'est pourquoi » je vous prie avec instance d'aider ma volonté, en » vous faisant mes compagnons de voyage et en me » donnant votre secours (1). »

La reine Éléonore reçut ensuite la croix comme son époux; Robert de Dreux, frère du roi, le comte de Maurienne son oncle; Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse; Thierri, comte de Flandre; Guillaume, comte de Nevers; Hugues de Lusignan et une foule de seigneurs, d'évêques et d'abbés la demandèrent à leur tour. Un si grand événement parut digne d'être consacré à jamais dans les souvenirs de la postérité, et, pour en perpétuer la mémoire, Pons, abbé de Vézelai, fonda,

(1) Chronique de Morigni, l. 3. — Odo de Diogilo, l. 1.

au sommet de la colline, une église en l'honneur de la sainte croix.

L'abbé de Clairvaux, poursuivant alors avec zèle la mission de prêcher aux princes et aux peuples la délivrance de la Terre Sainte, se rendit d'abord en Allemagne. L'empereur Conrad III, après un moment d'incertitude, assembla une diète à Francfort, et le 2 février 1147, jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge, il prit solennellement la croix avec son neveu Frédéric de Souabe.

Dans le même temps, Roger II, roi des Deux-Siciles, offrit des vaisseaux et promit d'envoyer son fils à l'armée des croisés. Louis VII reçut encore d'Angleterre, d'Allemagne et de la Hongrie, des lettres écrites par de puissants seigneurs, qui lui annonçaient dans les termes les plus expressifs l'intention d'aller avec lui à la Terre Sainte. Enfin l'empereur grec Manuel, saluant le prince français des titres les plus flatteurs, lui promit de mettre à sa disposition tout ce qui serait nécessaire au succès de l'entreprise.

Cet élan universel semblait être le gage d'un triomphe assuré. Il ne restait plus à Louis VII d'autre soin que de pourvoir au gouvernement et à la bonne administration du royaume, pendant son absence. Une dernière assemblée fut convoquée, à cet effet, pour le 16 février, dans la ville d'Étampes. Le roi désirait consulter les Français sur l'établissement d'une régence, et leur faire connaître les dispositions des diverses puissances chrétiennes pour la croisade.

Saint Bernard, qui arrivait en ce moment de l'Allemagne, annonça d'abord au concile la résolution de l'empereur : on lut ensuite les lettres écrites par les

règles de la prudence. Saint Bernard recommandait avec instance d'éviter toute division au sujet du commandement de l'armée; il voulait que l'on ne choisît pour chefs que des hommes aussi expérimentés dans la guerre que distingués par leur courage; il prescrivait encore de ne point partir séparément, et rappelait l'exemple de Pierre l'Ermite et de ses compagnons, qui, pour avoir négligé de semblables précautions, s'étaient exposés aux plus cruels désastres. Enfin le luxe devait être absolument banni des rangs de l'armée chrétienne : on ne devait voir entre les mains des croisés que leurs armes, et à leur suite que les provisions nécessaires à leur subsistance (1). Louis VII dressait en même temps des règlements sévères pour l'observation de la discipline pendant la marche et dans le temps de la guerre.

(1) S. Bernardi epist. encycl. ad clerum et pop. Orient. Franciæ, 363.

CHAPITRE L.

Arrivée du pape Eugène III en France ; il confirme le titre de régent donné à l'abbé Suger. — Assemblée capitulaire des Templiers. — Cérémonie de la prise du bourdon par le roi Louis VII.

—

Le pape Eugène III arriva en France au mois de mars de cette année. Le roi alla au-devant de lui jusqu'à Dijon et l'amena à Paris où devait avoir lieu une entrevue. Le pontife ordonna à Suger d'accepter la régence qui lui était déférée par le vœu unanime des Français. Il déclara, en même temps, qu'il prenait sous la sauvegarde particulière de son autorité apostolique le royaume de France, et prononça la peine de l'excommunication contre quiconque oserait en troubler la paix durant l'absence du monarque.

Le jour de l'octave de Pâques, Louis VII convoqua, sous les auspices d'Eugène III, un chapitre général des Templiers de la ville de Paris : les frères y parurent au nombre de cent trente, ayant l'habit blanc et la croix de leur ordre (1) : Louis leur fit ses dernières recommandations, et reçut les vœux de ses vaillants et pieux soldats qu'il chérissait au-dessus de tous les autres. Rien ne s'opposait plus dès lors au départ de Louis ; il pria le pontife de lui donner lui-même la pannetière et le bourdon des pèlerins, et l'on fixa la célébration de cette

(1) Ex chartâ Bernardi de Balliolo editâ tomo II, Monastici anglici, p. 523

règles de la prudence. Saint Bernard recommandait avec instance d'éviter toute division au sujet du commandement de l'armée; il voulait que l'on ne choisît pour chefs que des hommes aussi expérimentés dans la guerre que distingués par leur courage; il prescrivait encore de ne point partir séparément, et rappelait l'exemple de Pierre l'Ermite et de ses compagnons, qui, pour avoir négligé de semblables précautions, s'étaient exposés aux plus cruels désastres. Enfin le luxe devait être absolument banni des rangs de l'armée chrétienne : on ne devait voir entre les mains des croisés que leurs armes, et à leur suite que les provisions nécessaires à leur subsistance (1). Louis VII dressait en même temps des règlements sévères pour l'observation de la discipline pendant la marche et dans le temps de la guerre.

(1) S. Bernardi epist. encycl. ad clerum et pop. Orient. Franciæ, 363.

CHAPITRE L.

Arrivée du pape Eugène III en France ; il confirme le titre de régent donné à l'abbé Suger. — Assemblée capitulaire des Templiers. — Cérémonie de la prise du bourdon par le roi Louis VII.

—

Le pape Eugène III arriva en France au mois de mars de cette année. Le roi alla au-devant de lui jusqu'à Dijon et l'amena à Paris où devait avoir lieu une entrevue. Le pontife ordonna à Suger d'accepter la régence qui lui était déférée par le vœu unanime des Français. Il déclara, en même temps, qu'il prenait sous la sauvegarde particulière de son autorité apostolique le royaume de France, et prononça la peine de l'excommunication contre quiconque oserait en troubler la paix durant l'absence du monarque.

Le jour de l'octave de Pâques, Louis VII convoqua, sous les auspices d'Eugène III, un chapitre général des Templiers de la ville de Paris : les frères y parurent au nombre de cent trente, ayant l'habit blanc et la croix de leur ordre (1) : Louis leur fit ses dernières recommandations, et reçut les vœux de ses vaillants et pieux soldats qu'il chérissait au-dessus de tous les autres. Rien ne s'opposait plus dès lors au départ de Louis ; il pria le pontife de lui donner lui-même la pannetière et le bourdon des pèlerins, et l'on fixa la célébration de cette

(1) Ex chartâ Bernardi de Balliolo editâ tomo II, Monastici anglici, p. 523

touchante cérémonie au mercredi de la première semaine après la Pentecôte (11 juin) : le lieu choisi fut l'église de Saint-Denis, où le roi devait prendre l'oriflamme. Louis désigna, en même temps, pour remplir les fonctions de chapelain, pendant son voyage, un religieux de l'abbaye nommé Eudes ou Odon de Deuil, que lui avait présenté Suger, et que l'abbé chargea aussi de recueillir exactement par écrit les événements de la croisade.

Dans l'intervalle qui s'écoula encore jusqu'à la prise du bourdon, la nouvelle fut apportée en France que l'empereur Conrad était parti de Ratisbonne, le 4 mai, se dirigeant vers la Palestine, à la tête d'une brillante armée de quatre vingt-dix mille hommes, dont soixante-dix mille étaient à cheval et portaient des armures de fer. Conrad devait passer lui-même par Constantinople, où l'empereur grec, son beau-frère, lui avait promis, comme au roi de France, le plus généreux accueil.

Enfin arriva aussi pour les Français le moment solennel du départ. Mais avant de prendre le chemin de la Terre Sainte, Louis voulut visiter les maisons religieuses de Paris et des lieux environnants. Le matin même du jour de la solennité, comme il venait de quitter sa capitale et se rendait à Saint-Denis, il se détourna de son chemin pour aller voir et consoler les lépreux renfermés dans leur maison, à quelque distance de la grande route. Il pénétra au milieu de ces infortunés, suivi seulement de trois personnes qui avaient eu ce courage, et entre lesquelles se trouvait Odon de Deuil, son chapelain. Il resta longtemps avec les lépreux, et ce fut de sa part, nous dit le chapelain, « une chose admirable, mais inimitable. » On n'a peut-être pas assez relevé depuis, dans notre histoire, tout l'héroïsme de cet acte sublime, qui

suffisait à lui seul pour donner du cœur de Louis VII la plus haute idée (1).

La reine Éléonore et la reine Adélaide, avec une partie du cortége royal, avaient précédé le roi à Saint-Denis. Lorsque Louis y arriva, la basilique se trouvait déjà remplie d'une foule immense. Le soleil était ardent et la chaleur excessive. Après que Louis, accompagné de Suger, se fut frayé un chemin jusque dans le sanctuaire, le pape Eugène III et l'abbé ouvrirent une petite porte d'or qui fermait l'entrée du tombeau, et en tirèrent la châsse de saint Denis pour la présenter au monarque. Louis prit ensuite l'oriflamme sur l'autel; mais, au moment où le pape se disposa à lui remettre le bourdon et la pannetière des pèlerins, il y eut un saisissement universel, et l'on sentit quelque chose de suprême, où l'incertitude se mêlait à l'espérance. Toute cette grande multitude se mit aussitôt à fondre en larmes et à redoubler l'ardeur de ses prières; les deux reines, à moitié suffoquées par leurs sanglots et par l'extrême chaleur, furent sur le point de s'évanouir. Cependant, Éléonore reçut elle-même, après son époux, les insignes du pèlerinage, car le roi avait voulu qu'elle le suivît dans son voyage à la Terre Sainte. Le pape déclara de nouveau qu'il prenait le royaume sous la sauvegarde du saint-siége, et renouvela la menace d'excommunication contre quiconque oserait attenter à la paix publique pendant la croisade (2). Après la cérémonie, Louis dîna dans le réfectoire avec l'abbé et les religieux, et le lendemain il se dirigea vers Metz, désigné comme le rendez-vous général des croisés.

(1) Odo de Diog., lib. 1.
(2) Ibid.

CHAPITRE LI.

Adieux de Louis VII et de l'abbé Suger. — Voyage des croisés à travers l'Allemagne; première lettre du roi au régent de France. — Arrivée des Français à Constantinople; entrevue de Louis VII et de l'empereur Manuel.

—

Suger accompagna le roi jusqu'à Reims. Là le monarque lui recommanda encore une fois les intérêts de ceux qu'il confiait à sa garde, et prenant la main de Quercina (1), il la mit dans celle de l'abbé, en lui déclarant qu'il plaçait le chancelier sous sa protection particulière. Après avoir ainsi donné ses dernières instructions, Louis, les yeux pleins de larmes, fit ses adieux à Suger, qui ne put lui-même retenir les siennes. Que se passa-t-il en ce moment dans le cœur du ministre? Lui seul put le savoir. Il adressa au roi ses derniers vœux, et lui promit de veiller fidèlement à la tranquillité du royaume.

Vers la fin du mois de juin, cent mille guerriers se trouvèrent réunis sous les murs de la cité de Metz. Louis VII fit publier alors le règlement qu'il avait dressé pour l'observation sévère de la discipline, et l'armée prit ensuite, par la ville de Trèves, le chemin de l'Allemagne.

Partout les croisés recevaient une hospitalité généreuse; partout on leur prodiguait les plus vifs témoignages d'admiration et de sympathie. Le roi en éprouvait une joie extrême et sentait redoubler sa

(1) P. Cadurci epist. ad Sug. D. Bouquet, t. XIV, p. 497.

confiance. Arrivé, à la fin de juillet, aux portes de la Hongrie, Louis VII eut encore à se louer beaucoup de l'accueil du roi Geysa II, qui lui fit de nombreux présents. Là, toutefois, les choses commencèrent à changer de face : les Français ne trouvaient plus, sur leur passage, les mêmes populations qu'en Allemagne, ni les mêmes secours. Louis, effrayé alors de l'énorme dépense que lui coûtait un seul jour, conçut, tout à coup, de sérieuses inquiétudes; il se rappela ce que lui avait dit, à cet égard, le prudent abbé de Saint-Denis, et il ne vit plus qu'en lui seul le remède à sa détresse.

On ne devra pas s'étonner si, dans la suite de cette histoire, nous mettons quelquefois sous les yeux du lecteur une partie des lettres échangées entre le monarque et son ministre. C'est, en effet, dans les confidences d'une lettre que presque toujours une situation particulière, une pensée intime se révèlent avec le plus de vérité. Louis écrivit de la Hongrie à Suger pour lui faire connaître sa marche heureuse à travers l'Allemagne; mais sa lettre se terminait par un aveu pénible et par une instante prière. « La situation actuelle des choses, disait » le monarque, nous conseille, ou plutôt nous presse de » nous souvenir de vos avertissements; je veux dire » qu'il faut vous occuper, sans retard, de chercher de » l'argent que l'on puisse nous envoyer sur notre » route pour nos dépenses. Lorsque nous étions près » de vous, nous n'avons pu nous entretenir de cette » affaire avec vous comme il l'aurait fallu. Mais main- » tenant que nous avons à supporter, chaque jour, » d'énormes dépenses, nous avons recours à votre » dévouement éprouvé, afin, qu'avec ce zèle qui vous » anime pour notre bien, vous veniez en aide à nos

» besoins par un secours immédiat. Par quel moyen » devrez-vous le faire? Prendrez-vous, pour nous l'en- » voyer, de l'argent de notre trésor, ou en prendrez-vous » du vôtre? C'est ce que votre sagesse saura mieux dis- » cerner que nos propres calculs. En effet, tout est re- » mis entre vos mains; nous avons, dans l'étendue » entière du royaume, confié à votre gouvernement et » à vos soins, toute espèce de choses, comme si elles » vous appartenaient, en propre, à vous-même. C'est » pourquoi votre amitié pourra, sans doute, soit avec » nos ressources, soit avec les vôtres, accomplir ce que » nous vous demandons, car nos besoins l'exigent im- » périeusement (1). »

Suger devait s'occuper de cette importante commission avec l'archevêque de Reims Samson de Mauvoisin, et le comte Raoul de Vermandois, que le monarque lui avait associés pour l'aider dans les soins de la régence. Mais on voit, par un passage d'Odon de Deuil, que Suger ne partageait pas, sans regret, l'autorité avec Raoul, qui ne s'était pas fait absoudre de son excommunication; et il semble, en effet, que depuis ce moment le régent s'abstint toujours, autant qu'il le put, de recourir à son appui.

Louis VII arriva le 4 octobre à Constantinople, où l'empereur d'Allemagne l'avait précédé. On reçut les Français avec tous les honneurs possibles, et l'empereur Manuel prodigua à Louis les témoignages de la plus flatteuse bienveillance. Mais Louis éprouva surtout un vif bonheur, lorsqu'il vit le généreux et vaillant Évrard des Barres, grand maître de l'ordre du Temple, qui était

(1) Ludov. reg. VII epist. ad Suger., 6. Duchesne, t. IV, Script. rer. Francic., p. 494.

venu à sa rencontre avec une partie de ses chevaliers. De Constantinople, Louis écrivit encore à Suger pour lui faire connaître sa marche depuis la Hongrie et les fatigues presque intolérables qu'il avait eu à supporter. Il se félicitait néanmoins d'être heureusement arrivé dans la capitale de l'Orient; mais il redoublait encore d'instances pour obtenir de nouveaux subsides : « Nous » vous prions, disait-il, nous vous conjurons, au nom » de votre amitié et de la foi que vous nous devez, de » recueillir par tous les moyens possibles l'argent qui » doit nous être envoyé, et de nous le faire tenir sans » aucun retard (1). »

Suger prit dans le trésor de son abbaye la plus grande partie des sommes qu'il eut à fournir; il fit en même temps un appel aux évêques et aux abbés du royaume. On inscrivit dans un registre le nom de toutes les églises, en fixant la part proportionnelle pour laquelle chacune devrait contribuer. A l'exemple de Saint-Denis, elles s'épuisèrent en sacrifices; quelques-unes seulement, comme celles d'Amiens et de Ferrières, se virent obligées de demander grâce pour leur extrême dénûment.

Cependant l'empereur grec n'avait pu se défendre bientôt d'un sentiment de défiance et de crainte à l'égard des Français. On peut croire qu'il s'inquiétait surtout des liaisons amicales de Louis VII avec le roi des Deux-Siciles, Roger II, le plus implacable ennemi des Grecs. Il conseilla d'abord à l'empereur d'Allemagne de ne point attendre les Français pour accomplir la seconde partie du voyage, et Conrad se hâta de passer avec ses troupes le détroit qui sépare l'Europe de l'Asie.

(1) Ibid., epist. 22, p. 499.

Les Allemands, conduits par des guides que leur avait donnés Manuel, résolurent de se diriger, à travers les chemins difficiles de la Cappadoce, sur Iconium qui était une importante principauté des Turcs, au centre de l'Asie Mineure. A la première nouvelle que de nombreuses armées de chrétiens arrivaient de l'Occident, une grande crainte se répandit parmi les infidèles. Suivant l'auteur des Gestes de Louis VII, ils racontaient avec effroi, dans leur langage hyperbolique, que telle était la multitude de leurs ennemis, que les fleuves et les rivières où ils s'abreuvaient dans leur route en étaient desséchés. Aussi le sultan d'Iconium, informé que les croisés avaient résolu de l'attaquer un des premiers, rassembla toutes ses forces, et réunit dans une vaste ligue celles de presque toutes les autres principautés de l'Asie Mineure.

Les Français ne tardèrent pas, cependant, à s'apercevoir des mauvaises dispositions de Manuel à leur égard : quelques seigneurs même, ne pouvant contenir leur indignation, s'emportèrent contre lui à de violentes menaces. Manuel fit répandre alors le bruit que les Allemands venaient de gagner de grandes victoires sur les Turcs, et qu'ils s'étaient déjà emparés d'Iconium. Ce moyen lui réussit au delà de toute espérance, et il s'empressa de fournir aux croisés français les vaisseaux nécessaires pour leur passage en Asie.

A peine les Français étaient-ils arrivés dans la Bythinie qu'ils furent témoins de toute autre chose que des brillants succès dont on leur avait parlé. Ils rencontrèrent près de Nicée, au commencement de décembre, l'empereur Conrad qui faisait sa retraite, avec les débris de son armée, naguère encore si florissante et si nombreuse.

Les perfides conducteurs de Conrad avaient égaré les Allemands à travers les montagnes et les gorges difficiles de la Cappadoce, et les avaient livrés aux surprises des Turcs, accourus, en grand nombre, sur leur passage.

Louis VII et Conrad, en se retrouvant, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre : le prince français consola l'empereur, et s'efforça de relever son courage. Les compagnons de Louis, entraînés par le même élan de générosité, offrirent aux Allemands des vivres, de l'argent et des secours de toute espèce. Conrad résolut de reprendre, en compagnie de Louis VII, le chemin de la Terre Sainte; mais il reconnut bientôt que l'extrême misère de son armée et ses propres souffrances ne lui permettaient pas ce nouvel effort : il regagna Constantinople, pendant que Louis VII poursuivait sa marche à travers l'Asie Mineure.

On comprendrait difficilement que Manuel eût été l'auteur même des trahisons dont les Allemands venaient d'être les victimes. Il avait le plus grand intérêt à conserver l'amitié de son beau-frère, qui, bien loin de lui inspirer de la crainte, montrait au contraire pour lui beaucoup de dévouement. Conrad, de son côté, n'éleva aucun soupçon fâcheux contre le prince grec, et l'union des deux empereurs parut même devenir encore plus intime qu'auparavant.

Mais il s'en fallait de beaucoup que Manuel fût pour les croisés de France un allié fidèle : il entretenait déjà avec les Turcs de secrètes intelligences, et Louis VII avait à craindre deux ennemis, au moment où il mettait le pied sur le sol de l'Asie.

CHAPITRE LII.

Victoire des croisés français au passage du Méandre. — Imprudence du comte de Maurienne et du sire de Taillebourg ; défaite de l'arrière-garde française sur la colline de la petite Laodicée ; bravoure du roi Louis VII ; dévouement des chevaliers du Temple. — Louis arrive à Antioche. — Odon de Deuil adresse de cette ville, au régent, le récit de la première partie de l'expédition. — Arrivée de Louis VII à Jérusalem.

—

Les Français prirent leur direction vers l'Orient, par la province de Phrygie. L'exemple des Allemands les avait avertis de se tenir en garde contre les attaques des Turcs, et chaque jour le conseil de l'armée se réunissait pour régler l'ordre de la marche et des campements. Arrivés sur les bords du Méandre, vers l'embouchure du Lycus, ils aperçurent à l'autre rive un corps nombreux d'infidèles qui prétendirent leur disputer le passage. Les croisés traversèrent rapidement les eaux du fleuve, taillèrent en pièces une partie de ces barbares, et forcèrent les autres de fuir en désordre. Cette victoire remplit de joie les croisés, qui en rendirent aussitôt à Dieu de solennelles actions de grâces.

Mais ce succès eut pour résultat d'inspirer aux vainqueurs une confiance qui les rendit moins prudents à l'avenir. Dans les premiers jours du mois de janvier 1148, ils venaient de quitter la petite Laodicée, lorsqu'ils décidèrent que l'avant-garde irait occuper le sommet d'une montagne qui se trouvait sur leur chemin, et qu'elle attendrait dans ce lieu le reste de l'armée pour

y passer la nuit. Geoffroi de Rancogne, seigneur de Taillebourg, qui avait l'honneur de porter l'étendard royal, avait reçu pour cette journée le commandement de l'avant-garde. Lorsque les croisés furent arrivés sur la hauteur, ils virent que le soleil était encore assez élevé au-dessus de l'horizon : le sire de Taillebourg, le comte de Maurienne, oncle du roi, et quelques autres chefs eurent alors la pensée de descendre dans la plaine, qui s'étendait sous leurs yeux et qui leur semblait devoir offrir un séjour plus agréable et plus commode. Geoffroi ne fit pas seulement alors la faute de violer une des plus rigoureuses lois de la discipline militaire, il n'eut pas même la prudence d'avertir de sa résolution les chefs de l'autre armée qu'il avait laissée derrière lui. A peine avait-il quitté la hauteur de Laodicée, que les Turcs s'en rendirent maîtres, et séparèrent ainsi les deux corps de l'armée chrétienne.

Louis VII, à la tête de l'arrière-garde, s'avançait toujours sans défiance, pensant rejoindre bientôt le sire de Taillebourg. Mais tout à coup les Turcs se précipitèrent sur les croisés, au moment où ceux-ci gravissaient avec peine, et séparément les uns des autres, les pentes rapides de la montagne. Malheureusement les hommes de l'avant-garde étaient déjà trop éloignés pour voir le péril de leurs compagnons et leur porter secours. Cependant Louis VII, à travers le plus affreux désordre, parvint jusqu'au sommet de la colline, voyant tomber à ses côtés une foule de braves guerriers qui vendaient chèrement leur vie. La nuit survint en ce moment. Louis se trouvant alors presque seul, s'adossa contre un rocher, sous le feuillage épais d'un gros arbre, et repoussa vaillamment un groupe de Turcs

qui l'assaillirent à plusieurs reprises, et s'éloignèrent ensuite, le prenant pour un simple soldat. Les ennemis, dans la crainte d'être surpris, à leur tour, par les chrétiens, abandonnèrent la montagne avant le jour. Mais pendant toute cette longue nuit, les compagnons du roi ne surent ce qu'il était devenu, et le bruit de sa mort se répandit même un instant dans l'armée (1).

De leur côté, les hommes de l'avant-garde ne voyant pas venir ceux qui devaient les suivre, conçurent un fatal soupçon, et l'arrivée du roi leur donna bientôt la triste assurance de ce qu'ils craignaient. Le désespoir et la douleur éclatèrent de toutes parts ; il n'y avait personne qui n'eût à pleurer la mort d'un parent ou d'un ami : on demandait que le sang de tant de victimes fût vengé sur l'imprudent qui l'avait fait répandre. Louis ne crut pas devoir néanmoins donner cette satisfaction au cri de l'indignation publique : il ne se dissimulait pas d'ailleurs que son oncle, le comte de Maurienne, n'était guère moins responsable de ce malheur que Geoffroi lui-même. Il eut soin seulement de donner à l'armée de meilleurs chefs : il mit l'avant-garde sous le commandement du grand maître du Temple Évrard des Barres, et plaça à la tête du second corps un chevalier nommé Gilbert, homme d'une valeur et d'une habileté à toute épreuve (2).

Les croisés traversèrent la Pamphilie au milieu des embuscades continuelles des Turcs : pour comble de malheur, ils étaient déjà en proie à la maladie et aux plus cruelles privations. Déjà plusieurs barons s'aban-

(1) Odo de Diogilo.
(2) Ibid.

donnaient au désespoir, et accusaient le roi de tous leurs maux. Louis VII, cependant, montrait un courage plus fort que toutes les souffrances, et au milieu des plus grandes angoisses, sa confiance ne fléchissait pas un seul instant.

On arriva enfin près d'une ville grecque nommée Attalie ou Satalie, située sur le bord de la mer. Là, le conseil des barons résolut d'achever par mer un voyage devenu autrement impossible. Les malades, les infirmes, tous ceux qui ne pouvaient aller plus loin restèrent à Attalie, sous la garde de Thierri d'Alsace et d'Archambaud de Bourbon; les autres s'embarquèrent sur des vaisseaux fournis par le gouverneur de la ville, et arrivèrent le 19 mars dans la ville d'Antioche, dont le prince était Raimond de Poitiers, oncle de la reine Éléonore.

De cette ville, Louis VII écrivit de nouveau à Suger pour lui faire connaître son voyage à travers l'Asie. Sa lettre ne renfermait plus, comme la première, des assurances de prospérité et de succès : elle racontait les adversités et les souffrances de la route, la perfidie des Grecs, le malheureux combat de Laodicée, l'arrivée des croisés à Attalie, puis à Antioche; ce récit sommaire était empreint d'une simplicité digne et d'un admirable courage. Mais en même temps, le prince renouvelait ses demandes de nouveaux secours. En attendant le moment où il pourrait les recevoir, il pria le grand maître Évrard des Barres d'aller à Saint-Jean-d'Acre, l'un des principaux comptoirs de la Syrie, et d'y emprunter, au nom de son ordre, des sommes que le monarque garantit aux Templiers sur le trésor royal de France.

Ce fut d'Antioche que le chapelain Odon de Deuil

adressa à Suger la première partie de sa relation, écrite pendant le voyage, d'après les événements dont il était témoin ou d'après ceux que lui racontait, presque jour par jour, le roi Louis VII lui-même. La première feuille commençait par cet avis :

« Au vénérable Suger, abbé de Saint-Denis, Odon de » Deuil, le moindre d'entre ses moines, salut. — J'ai la » volonté, mais non toutefois la complète faculté de » vous faire connaître sur la voie du Saint-Sépulcre » quelques détails véritables, que vous puissiez ensuite » transmettre par votre plume à la mémoire éternelle » des siècles. Engagé encore, à cette heure même, dans » les embarras du voyage, je me sens empêché dans » cette tâche et par mon inhabileté et par la fatigue..... » Vous avez écrit les actions du père de notre monar- » que ; ce serait une grande faute que de priver la pos- » térité de l'histoire de son fils, dont toutes les années » ont été embellies par la vertu. En effet, dès le jour où » presque enfant il a commencé à régner, la gloire du » siècle n'a pas été pour lui un sujet de plaisirs, mais » elle n'a fait que donner à son mérite plus d'accroisse- » ment et plus d'éclat. Il résulte de là que, si l'on ne » commence à raconter ses actions que depuis son dé- » part pour Jérusalem, on retranchera ainsi une grande » partie de l'exemple que Dieu propose en lui aux rois » futurs. Vous donc, qui d'abord avez fait paraître son » père au grand jour, et qui lui devez à lui-même quel- » que chose, commencez son histoire depuis son en- » fance, époque où son mérite a commencé de s'éle- » ver..... C'est une partie de sa vie que vous connaissez » très-bien, pour l'avoir apprise à titre de son institu- » teur. Pour moi, je vous transmets l'ensemble vrai des

» choses faites pendant la voie du Saint-Sépulcre, pour » que vous les embellissiez du style de l'histoire (1). »

Louis VII eut bientôt lieu de connaître à Antioche des obstacles d'un genre nouveau. Une différence profonde de vues et d'intérêts divisait les princes chrétiens de la Terre Sainte; chacun d'eux espérait que la croisade serait dirigée vers la défense et l'agrandissement de ses propres États. Raimond d'Antioche, le premier, sollicita vivement les Français de s'arrêter dans cette ville et d'attaquer la sultanie d'Alep, où régnait alors Noureddin, fils de Zenghi, prince non moins redoutable que son père. Mais Louis VII voulait se rendre à Jérusalem, but principal de son pèlerinage : c'était à Jérusalem aussi que devait être naturellement déterminé le plan général de la croisade. Un autre motif portait encore le roi à quitter Antioche : la reine Éléonore y était devenue l'objet de fâcheuses rumeurs. On reprochait à cette princesse de compromettre, par trop de légèreté, son caractère d'épouse et de reine. Malgré les prières de Raimond et d'Éléonore, Louis VII, pendant une nuit du mois d'avril, quitta précipitamment la ville et se rendit à Jérusalem, où il fut reçu au milieu des plus vifs transports de joie comme un libérateur. L'empereur Conrad, avec les restes de son armée, l'avait déjà précédé dans cette ville : le prince allemand n'avait pas voulu retourner en Europe sans avoir accompli son vœu de pèlerinage. Mais Louis VII et Conrad étaient réservés alors à de nouvelles épreuves.

(1) Odo de Diog., proœmium.

CHAPITRE LIII.

Coup d'œil sur la situation morale de la Syrie à cette époque. — Assemblée générale de Ptolémaïs; on prend la résolution d'assiéger Damas; aspect général de cette importante cité. — Les chrétiens sont forcés de lever le siége de Damas; causes principales de leurs revers; découragement moral du roi Louis VII; il retourne à Jérusalem; dévouement des chevaliers du Temple et de l'Hôpital à la cause des Français.— Lettre du roi à l'abbé Suger.

—

Les familles d'Occident, établies en Syrie depuis un demi-siècle et alliées à des familles indigènes, avaient déjà sensiblement dégénéré de leur ancien caractère. Pour elles, les intérêts mercantiles, le désir d'agrandissement, tous les avantages matériels l'emportaient sur les intérêts plus élevés qui avaient donné l'impulsion à la première croisade. Comme les princes syriens avaient aussi beaucoup d'influence sur le roi Beaudouin III, dont ils étaient les plus importants vassaux, ils obtinrent que le conseil général des seigneurs d'Orient et d'Occident fût réuni à Ptolémaïs, une de leurs principales villes, et située d'ailleurs très-favorablement pour une pareille assemblée. Le conseil s'étant réuni le 20 mai, les avis furent nombreux et fort différents les uns des autres. Mais les Syriens, qui désiraient, avant toute chose, étendre leurs limites par les armes des croisés, firent prévaloir l'avis d'attaquer en premier lieu Damas, la plus considérable principauté des Turcs, sur les frontières de Syrie, du côté du mont Liban. Louis VII et la majeure partie des Occidentaux se ran-

gèrent à ce parti, qui semblait avoir pour but d'enlever d'abord aux infidèles leur meilleur point d'appui.

Damas, si célèbre depuis tant de siècles par son grand commerce, était situé à quarante-cinq lieues de Jérusalem, à quelque distance de l'Anti-Liban, dans une plaine naturellement aride. Mais ses habitants avaient su lui donner, à force d'industrie, un aspect des plus riants. Au midi et à l'orient, elle était pourvue de hautes murailles; mais au nord et à l'occident, elle n'avait guère d'autre défense qu'une multitude de jardins plantés d'arbres fruitiers. Ces jardins, qui appartenaient aux principaux habitants de Damas, se trouvaient divisés par des murs de terre : l'on voyait, à l'intérieur, de petites tours destinées à recevoir les récoltes de la saison, et à les défendre contre les attaques du dehors. Un fleuve abondant tombait d'une hauteur voisine, et, après avoir arrosé la vallée dite des *Violettes*, distribuait, par plusieurs canaux creusés exprès, ses eaux vives au milieu des jardins. Pour toute communication avec la ville, on n'avait ménagé que deux sentiers tortueux et si étroits que deux hommes de front pouvaient à peine y passer.

Ce fut au milieu de l'été que les croisés déployèrent leurs pavillons autour de Damas, gardée dans ce temps par un chef musulman nommé Ayoub et par son fils Saladin. Les chrétiens attaquèrent la ville du côté des fleuves et des jardins. Alors de chaque tour, de chaque bosquet, une multitude de flèches tombèrent sur les assiégeants, mais sans pouvoir les faire reculer. Louis VII, l'empereur Conrad, le roi Beaudouin, le brave Évrard des Barres avec ses chevaliers, rivalisaient d'intrépidité contre leurs redoutables ennemis. A force de persévé-

rance, ils se rendirent maîtres d'une partie des jardins, et le moment ne parut pas éloigné où Damas tomberait en leur pouvoir. Les musulmans n'étaient déjà plus occupés que de se ménager les moyens de fuir, lorsque les Syriens proposèrent d'abandonner ce côté de la ville pour diriger l'attaque sur un autre point. Ils firent valoir surtout les obstacles que cette multitude d'arbres opposait aux machines de guerre, et le retard qui devait en être la conséquence inévitable.

On suivit trop facilement ce conseil. Les croisés n'eurent pas plutôt changé leur plan, que des secours entrèrent dans la ville par le côté qu'ils venaient d'abandonner. Celui de l'orient où ils campaient manquait entièrement d'eau; ils n'y trouvaient pas non plus de subsistances, car les infidèles avaient enlevé tout le froment des campagnes voisines, et l'avaient caché dans des lieux souterrains connus d'eux seuls. Les croisés tentèrent, mais en vain, contre les remparts de l'orient et du midi plusieurs assauts. Tant de difficultés réunies à la fois leur firent soupçonner quelque perfidie, et l'on cria de toutes parts à la trahison. Mais différents bruits couraient parmi les Occidentaux : suivant les uns, le comte de Flandre Thierri, avait été, sans le vouloir, la cause du mal. Ce seigneur, disaient-ils, voyant la ville sur le point d'être prise, s'était hâté d'en demander à Louis VII l'investiture, et les princes syriens, qui espéraient, au contraire, l'obtenir pour l'un d'eux, avaient mieux aimé la laisser entre les mains des infidèles que de la voir ainsi donner à un seigneur étranger. Suivant quelques autres, le funeste conseil des alliés leur avait été inspiré par Raimond d'Antioche, qui ne cherchait plus qu'à se venger de Louis VII. D'autres, enfin,

croyaient qu'il avait suffi aux Syriens de leur seule avarice, et qu'ils s'étaient laissé corrompre par l'or des musulmans.

Mais quelque opinion que chacun se fût faite sur les causes de ce revers, nul ne doutait d'une trahison. Le roi de France et l'empereur Conrad prirent le parti de lever le siége. On proposa alors d'investir Ascalon dont la prise était, disait-on, infaillible. Mais les auteurs mêmes du conseil ne se trouvèrent pas au rendez-vous. Ainsi les sentiments si généreux de Louis VII venaient d'être cruellement blessés; son zèle pour la cause des seigneurs d'Orient s'était beaucoup refroidi, et l'empereur d'Allemagne, victime des mêmes déceptions, partageait le même découragement.

Louis et Conrad résolurent d'aller à Jérusalem faire leurs dévotions comme de simples pèlerins, et de reprendre ensuite le chemin de l'Europe. Lorsqu'ils furent de retour dans cette capitale, l'annonce de leur prochain départ réveilla fortement la crainte et l'inquiétude. L'évêque de Jérusalem et ceux des villes environnantes vinrent supplier Louis VII avec larmes de ne pas abandonner sitôt l'Église d'Orient à ses malheurs. La compassion n'eut pas de peine à triompher dans le cœur de Louis, et il s'imposa pour la Terre Sainte ce nouveau sacrifice.

Si quelque chose pouvait en ce moment consoler le monarque des lâchetés et des perfidies dont il avait vu tant de fois payer ses nobles efforts, c'étaient les services constants et le dévouement inébranlable des chevaliers du Temple et de ceux de l'Hôpital. Ils ne l'avaient pas aidé seulement de leur épée, ils avaient fait pour lui d'immenses sacrifices, et s'étaient engagés eux-mêmes

pour les sommes d'argent dont il avait eu besoin. Son premier soin fut de s'acquitter fidèlement envers eux, et de leur payer publiquement sa dette de reconnaissance. Il écrivit de Jérusalem à Suger la lettre suivante :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français et » duc d'Aquitaine, à son très-cher et fidèle ami Suger, » révérendissime abbé de Saint-Denis, salut et amitié.

» Je ne veux pas vous laisser ignorer quel honneur, » quels égards et quels secours nous avons reçus, moi » et les miens, de la part des frères du Temple, depuis » que je suis venu en Orient. Je ne vois pas comment » j'aurais pu demeurer, même un instant, dans ce pays, » si je n'avais eu pour m'y soutenir leur aide et leur » appui, qui ne m'ont jamais manqué, depuis le pre- » mier jour jusqu'au jour présent où cette lettre doit » sortir de mes mains. Leur dévouement à cette heure » même est encore loin de se démentir. C'est pourquoi, » si vous les avez aimés auparavant, je vous prie de les » aimer et de les favoriser encore plus, de manière qu'ils » reconnaissent que c'est moi qui les ai recommandés » près de vous. Je vous fais savoir qu'ils ont emprunté » pour mon compte une quantité considérable d'argent, » et qu'ils en ont pris sur eux la garantie. Je dois » dégager leur parole; et pour que leur maison ne » souffre ni dans sa réputation ni dans ses intérêts, il » convient que je ne les fasse pas menteurs et que je ne » sois pas trouvé moi-même menteur avec eux. Je vous » mande donc avec prière de leur payer sans délai la » somme de deux mille marcs d'argent..... Il faut » que vous sachiez que j'ai cru revenir en France dans » ce premier passage; mais, voyant l'oppression de » l'Église d'Orient et les besoins si grands du pays, tou-

» ché de compassion et vaincu par les prières de cette » Église tout entière, j'ai promis de rester jusqu'après » la fête de Pâques pour un peu la soutenir (1). »

Ainsi que l'on a pu le remarquer plusieurs fois dans le cours de ce récit, une des préoccupations de Louis VII en Orient, préoccupation toujours vive, toujours présente, au milieu des nombreuses vicissitudes de la croisade, était le besoin d'argent. Le soin d'y pourvoir pesait tout entier sur l'homme qui s'était chargé du gouvernement de l'État. Mais pour Suger ce soin n'était pas encore le seul; pendant qu'avec de faibles ressources il devait fournir à de si grandes dépenses, il avait à maintenir la paix au sein du royaume, à faire fleurir, malgré une foule d'obstacles, toutes les parties de l'administration. Le régent instruisait fidèlement le roi de la situation des affaires; mais une correspondance difficile ne lui permettait pas d'entrer dans les détails complets d'un gouvernement beaucoup plus heureux que Louis ne pouvait le concevoir dans cet Orient lointain et au milieu des soucis de la guerre. Mais ce que le prince ignorait en partie, la France en était témoin, et ce devait être pour l'histoire une nécessité heureuse que d'avoir à placer près d'un récit rempli de tristes événements, celui d'une glorieuse régence.

(1) Lud. reg. VII epist. ad Suger. 58. Duchesne, t. IV, Script. rer. Francic., p. 512.

CHAPITRE LIV.

Régence de l'abbé Suger ; il réprime heureusement les tentatives de désordre, et fait rendre partout une exacte justice. — Affaires des communes de Beauvais et de Reims. — Zèle du régent pour les intérêts de l'ordre du Temple. — Suger fait réparer avec soin les maisons royales et les châteaux forts du domaine de la couronne; généreuse bienfaisance de l'abbé de Saint-Denis. — L'agriculture commence à refleurir en France par les soins du régent : lettres remarquables de saint Bernard à ce sujet.

—

Après le départ du roi, Suger avait dû s'attendre à voir éclater plus d'un attentat contre l'ordre social. En effet, dès que Louis VII se fut éloigné, beaucoup de ces petits vassaux, qui vivaient à l'abri d'obscurs manoirs ou de maisons fortifiées, commencèrent à se montrer plus hardiment au grand jour, et à piller les propriétés de leurs voisins, surtout celles des églises. Tels furent, par exemple, un Hugues de Bretigny, un Évrard, fils de l'ancien sire du Puiset, qui se mirent à ravager les terres de Sainte-Marie de la ville de Chartres (1). Lorsque cette foule de malfaiteurs eut commencé à paraître, le régent les fit sévèrement sommer, non-seulement de mettre fin à leurs brigandages, mais de rendre ce qu'ils avaient déjà pris : un appareil de forces imposant leur fit comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une vaine menace, et tous s'empressèrent de rentrer dans l'ordre.

(1) Decani et capit. Carnot. ep. ad. Suger. 109, ibid., p. 528.

Il suffit à chacun de savoir que le régent veillait, et que nulle part il n'y aurait d'abri pour l'impunité.

Les crimes audacieux n'osèrent plus se produire, mais Suger ne crut pas devoir tolérer les atteintes plus légères contre la sécurité générale; il fut attentif à maintenir partout une police rigoureuse et à faire droit sur-le-champ à toute espèce de plainte. Il tenait ses audiences dans le palais du roi, à Paris, et entendait jusqu'aux moindres affaires. Thibaut de Champagne l'ayant informé qu'un nommé Guarin, fils de Salon, vicomte de la ville de Sens, avait arrêté, sur la route royale, des changeurs de Vézelai qui se rendaient à la foire de Provins, et que, sans motif légitime, il leur avait extorqué une somme de plus de sept cents livres, Guarin fut contraint de rendre immédiatement la somme dont il s'était emparé (1).

Chacun obtenait alors une prompte justice; c'est ce que l'on put reconnaître à l'occasion d'un simple bourgeois juré de la commune de Beauvais. Cet homme, voyageant pour un petit commerce qui soutenait son existence, s'était vu enlever ses deux chevaux par les hommes d'un nommé Galeran, sire de Lévemont, dans le Beauvoisis. Le pauvre marchand avait voulu réclamer contre cette violence, mais le sire de Lévemont s'était saisi de sa personne même et l'avait forcé de payer une rançon pour lui et pour ses chevaux. Les pairs de la commune portèrent une plainte au régent comme à leur seigneur, sous la garde duquel, disaient-ils, le roi les avait placés. Ils avaient bien jugé de l'abbé Suger, et Galeran n'eut, à son tour, rien de mieux à faire que de

(1) Theobald. comit. epist. ad Suger., ibid., 120, p. 531.

renvoyer sans retard la rançon au petit marchand (1).

Si le régent protégeait les biens et la liberté du bourgeois, il ne se montrait pas moins ferme quand il s'agissait d'obliger le bourgeois à respecter lui-même le droit d'autrui. La commune de Reims n'avait jamais été bien calme depuis son origine; mais elle attaquait maintenant, avec plus d'ardeur que jamais, les prérogatives de l'Église métropolitaine; les jurés avaient, en dernier lieu, occupé de force une partie du palais épiscopal pour en faire un lieu de réunion publique. De leur côté, les habitants du bourg de Saint-Remi refusaient de reconnaître les droits et la juridiction de l'abbaye, et faisaient, de concert avec les hommes de la commune, les préparatifs d'une guerre violente contre l'abbé et contre l'archevêque. Un conflit était imminent, et l'archevêque Samson manda, sans retard, le secours de Suger. Le régent mit aussitôt sur pied une force imposante, et envoya en même temps à Reims la menace d'une prompte répression. Personne n'osa résister à ses défenses, et sa fermeté rendit la paix aux deux églises (2).

Mais s'il y avait des hommes dont Suger se fît un devoir scrupuleux de protéger les intérêts, c'étaient particulièrement ceux qui avaient suivi le roi à la Terre Sainte. Il montrait aussi le zèle le plus actif pour les affaires de l'ordre du Temple : le grand maître Des Barres proclamait avec reconnaissance que l'Ordre devait à Suger un accroissement considérable de ressources, et que l'abbé lui montrait dans toutes les circonstances le plus admirable dévouement (3). Suger savait d'ail-

(1) Parium communiæ Belvac. ad Suger., epist. 76, ibid., p. 519.
(2) Samsonis Remens. archiep. epist. ad Suger. 29, ibid., p. 501.
(3) Cartul. de Saint-Denis, t. II, p. 219, archiv. impériales.

leurs quelle était l'affection de Louis VII pour les Templiers : nous avons encore une lettre que le monarque lui écrivit tout exprès d'Orient, pour lui ordonner de punir sévèrement des misérables qui avaient osé mutiler un de leurs clercs pendant qu'il se rendait au chapitre de l'ordre (1).

Les intérêts de la royauté ne devaient pas moins que ceux des particuliers, occuper la pensée de Suger. De Saint-Denis ou de Paris, le régent veillait sur toutes les parties du domaine, et en particulier sur les États du Midi, récemment acquis à la couronne et peu affermis encore dans leur obéissance. Les sénéchaux qui avaient le gouvernement militaire des provinces, les prévôts chargés de la perception des revenus et de la garde des tours ou des châteaux forts, recevaient fréquemment les ordres de l'abbé et correspondaient avec lui pour l'instruire exactement de toute chose. Suger visitait les lieux lui-même, et partout son premier soin était de faire réparer solidement et à grands frais, les maisons royales, les donjons, les châteaux, d'où paraissait dépendre la conservation des provinces (2). La forteresse de Gisors sur la frontière normande, les tours de Bourges et de Bordeaux, celles de Talemond et du Bourdet dans le Poitou, de Saint-Palais dans le Berri, figurent à la tête de celles dont il eut particulièrement à s'occuper. Il trouva alors une belle occasion de satisfaire aux vœux du roi, en donnant à Quercina la dignité de grand prévôt dans la province du Berri avec la garde de la grosse tour de Bourges. L'archevêque Pierre de

(1) Ludov reg. VII epist. ad Suger. 59, ibid., p. 513.

(2) Suger. epist. ad Lud. reg. VII, ibid., p. 511. — Vit. Suger. a Willelmo.

la Chastre devait, de son côté, surveiller la tour de Saint-Palais, située à quelque distance de la ville.

Ainsi l'abbé Suger élevait ou réparait des fortifications qui n'inspiraient pas la crainte, parce que loin d'annoncer l'oppression et la servitude, elles étaient destinées à protéger la justice et la liberté. Le régent croyait aussi qu'il fallait rémunérer généreusement les hommes chargés du maintien de la paix publique. Ne voulant pas même, malgré tant de dépenses diverses, ôter la moindre chose à la munificence royale pendant l'absence du monarque, il faisait de sa propre main aux gens de guerre, des livrées gratuites d'habits, suivant l'ancien usage (1).

Ce fut dans ce temps, selon toute apparence, que Suger donna à l'église Notre-Dame de Paris une précieuse décoration de vitraux coloriés, semblable à celle de Saint-Denis (2). Il affectionnait beaucoup cette antique métropole, et il témoignait combien il en estimait aussi l'enseignement, lorsque, dans une lettre au pape Eugène III, il l'appelait *une lumière fameuse de doctrine* (3). Nous voyons qu'il montrait pour les maîtres les plus distingués une considération extraordinaire (4), et qu'il soutenait de sa libéralité les écoliers pauvres qui venaient étudier à Paris (5). Sa générosité se répandait également sur tous les besoins privés. C'était à quelque

(1) Vit. Suger. abb. a Willelmo.

(2) Ibid.

(3) Suger. epist. ad Eugen. III, 61. Duchesne, t. IV, p. 513.

(4) Studium quod semper liberalibus artibus applicuit (Petrus magister scholarum Meldensium) et honestas morum apud benignitatis vestræ prudentiam non minimam gratiam debent promereri. (Epist. Hugonis Romani ad Sugerium. Duchesne, t. IV, p. 538.)

(5) Epist. Eugenii III ad Suger.—Wolberonis ad eumd. D. Bouquet, t. XV, p. 462 et 499.

malheureux enfant dénué de tout appui, à quelque pauvre clerc, à une veuve chargée de famille, comme celle du médecin Robert, qu'il venait chaque jour en aide. Les continuelles actions de grâces adressées par les contemporains à Suger, nous témoignent hautement de l'étendue de ses bienfaits et du nombre de personnes qui y avaient recours (1).

Mais en pourvoyant à toutes les nécessités présentes, le régent avait le plus grand soin d'assurer pour l'avenir, à la France, les ressources durables de l'agriculture. Il appliquait au domaine royal les excellents procédés qu'il avait employés pour celui de l'abbaye. Se trouvait-il des forêts dangereuses ou inutiles, il les faisait abattre et bâtissait à la place des villages qu'il peuplait de colons intelligents et laborieux (2). Il faisait à ceux-ci des conditions avantageuses, leur fournissait des instruments bien confectionnés et en grand nombre, indiquait les moyens de culture les plus éprouvés, et veillait avec soin à la tranquillité du travail aussi bien qu'à la sûreté des récoltes. On s'aperçut bientôt que la disette qui s'abattait fréquemment sur les autres campagnes, n'atteignait pas les propriétés du domaine royal non plus que celles de l'abbaye. Nous ne pouvons résister au plaisir de rapporter ici deux petites lettres où saint Bernard faisait remarquer cet admirable privilége :

« Nos frères de la Maison-Dieu de l'archevêché de » Bourges, écrivait-il un jour à Suger, manquent de pain, » et nous avons ouï dire que, dans le même pays, la

(1) Ibid., inter Sugerianas, passim.

(2) Hinc est quod sub ipso (Ludovico VII) pace vigente, tot novæ villæ conditæ sunt, et veteres amplificatæ, tot excisa nemora et exculta. (Ex Chronologia Roberti monachi S. Mariani Autissiodor. D. Bouquet, t. XII, p. 286.)

» récolte du roi est abondante, et qu'elle est à bas prix.
» C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner que les-
» dits frères reçoivent une part de cette récolte, suivant
» la mesure qui plaira à votre sagesse. Le seigneur roi,
» quand il se trouvait dans le pays, avait coutume de
» leur faire du bien (1). »

« Nous envoyons, dit saint Bernard dans la seconde
» de ses lettres, un abbé pauvre à un abbé riche, afin
» que le dénûment de l'un soit soulagé par l'abondance
» de l'autre. Le premier souffre, parce que ses champs
» ne lui ont rendu, au lieu de froment, que de mau-
» vaises herbes. Puisque cette stérilité n'a pas frappé
» vos terres, nous prions et supplions votre pitié de ve-
» nir à son secours (2). »

C'était donc alors surtout que Suger devenait pour la France le véritable restaurateur de l'agriculture. Il n'est pas nécessaire, sans doute, de décrire toutes les conséquences d'un fait aussi important. Indépendamment de l'inappréciable avantage d'une subsistance plus assurée et plus abondante, d'un état de mœurs plus doux et plus favorable au développement des institutions sociales, l'industrie, à son tour, devait se ressentir de la prospérité des campagnes, et Suger préparait certainement l'époque peu éloignée où les villes reculeraient leurs primitives enceintes. Une richesse nouvelle introduite dans la cité allait déjà permettre au simple bourgeois d'alimenter, par un commencement de luxe, le talent de l'artiste, pendant que les églises trouveraient elles-mêmes, dans l'accroissement de leurs revenus, un moyen plus facile d'exercer le génie de l'architecte,

(1) S. Bernardi epist. ad Suger., 378. Duchesne, t. IV, p. 520.
(2) Ejusd. 379, p. 524.

du sculpteur, du peintre, du lapidaire et du ciseleur.

La royauté, sans doute, n'avait pas à retirer moins de fruits du renouvellement de l'agriculture et du développement de l'industrie. Le successeur de Louis VII devait construire le Louvre sur la rive droite de la Seine, et donner à la monarchie du treizième siècle une grandeur nouvelle.

Pendant que Suger augmentait ainsi les ressources publiques, il établissait un ordre régulier dans le gouvernement des finances. Il en excluait d'une manière absolue l'emprunt usuraire si fréquent alors dans les cours mêmes des princes; mais il créait en même temps au trésor un système de prudentes réserves pour les circonstances extraordinaires. Les revenus et les dépenses étaient calculés avec une rigoureuse exactitude, et les hommes chargés du recouvrement des deniers publics étaient obligés de dresser, par écrit, des comptes détaillés que le régent examinait avec la plus scrupuleuse attention. Les tailles étaient toujours proportionnées à la richesse ou à la pauvreté des lieux et des personnes, et l'abbé avait soin de répartir ensuite avec une juste mesure, entre les différents services de l'État, l'argent qui arrivait dans le trésor. C'était ainsi que Suger posait les premiers fondements d'une administration financière dont la France devait recueillir l'héritage.

CHAPITRE LV.

Affaires de l'Église; confiance extraordinaire de la cour de Rome dans la sagesse et l'équité de l'abbé de Saint-Denis. — Suger fixe d'une manière précise les droits de l'État et ceux de l'Église dans les élections canoniques.— Concile de Reims; affaire de Gilbert de la Porrée. — Réforme du chapitre de Sainte-Geneviève. — Témoignages de l'admiration générale pour la haute sagesse de l'abbé Suger.

—

L'Église, comme on peut le penser, n'avait pas la plus faible part aux soins de l'abbé Suger. Les élections canoniques, les questions de discipline, les intérêts des personnes le mettaient en correspondance perpétuelle avec le pape, avec les évêques et les monastères; toutes les affaires ecclésiastiques étaient déférées à son jugement, et ce qu'il avait décidé en France était ordinairement confirmé sans hésitation par la cour romaine, qui souvent même soumettait à son arbitrage les questions difficiles portées devant elle. (1).

Il n'y avait pas encore longtemps que le royaume de France avait été troublé par un grave conflit entre les prérogatives de la couronne et les droits de l'Église; on pouvait donc craindre de voir les mêmes luttes se renouveler plus tard. Suger, avec cette précision d'esprit et cette équité de jugement qu'il avait à un si haut

(1) Huic singulari familiaritate papa scribebat Eugenius..... et quæ Romæ terminari non poterant, sæpè in istius præsentia condignum sortita sunt terminum. (Ex vita Suger. abb. a Willemo, lib. III.)

degré, établit d'une manière distincte les droits respectifs des deux puissances, et les fit reconnaître comme des règles fixes pour l'avenir. Cette sorte de législation, qui ne doit pas être comptée parmi les moindres services rendus par Suger à l'Église et à l'État, se trouve exposée, en peu de mots, dans une lettre du régent, à l'occasion de l'investiture du siége épiscopal de Chartres : « Il nous plaît beaucoup, écrit-il au chapitre de » cette église, que vous ayez unanimement et d'un » commun accord élu pour pasteur seigneur Goslen, » l'archidiacre. Nous donnons notre assentiment à cette » élection, comme représentant du roi qui nous a chargé » de ses pouvoirs. Lorsque l'évêque, suivant la cou- » tume que l'on sait avoir été pratiquée dès les temps » anciens dans la cour des rois de France, aura été » consacré et introduit canoniquement dans le palais » du roi, les droits régaliens lui seront conférés. L'ordre » et la coutume de l'investiture exigent, en effet, que » l'évêque présenté dans le palais fasse serment de fidé- » lité au roi et à l'État, et qu'ensuite il reçoive les droits » de régale (1). »

Mais il faut remarquer que Suger, en s'étudiant à fixer des principes, ne leur donne pas tout à coup cette rigueur inflexible qui ne ménage rien et ne fait la part d'aucune circonstance. Un homme irréprochable est-il élevé à quelque dignité ecclésiastique; mais son élection, conforme d'ailleurs aux règles canoniques, est-elle un peu irrégulière sous le rapport de la prérogative royale, le régent n'y porte point le trouble; il la tolère ou la confirme, mais en faisant reconnaître que c'est une faveur,

(1) Suger. epist. ad capitul. Carnot. 19, ibid., p. 498.

et, par ce sage adoucissement, il tempère et maintient les droits du trône (1).

Dans les premiers mois de l'année 1148, le pape Eugène III revint en France, où il résolut de tenir un concile pour l'affermissement de la discipline religieuse et de la paix publique. L'assemblée, composée de onze cents personnes, se réunit à Reims, dans le palais archiépiscopal du *Thau*, le 21 mars, trois jours après l'arrivée de Louis VII et des Français à Antioche. On y remarquait saint Bernard, l'abbé Suger et l'archevêque Samson, qui partageait avec le régent l'administration du royaume. Ce fut de concert avec ces trois hommes que le pape proposa plusieurs dispositions relatives à la sécurité générale. L'une d'elles renouvela l'ancien article de la Trêve de Dieu qui interdisait, sous peine d'excommunication, toute violence contre les hommes de la campagne, et plaçait sous la protection de la même loi les instruments et les animaux nécessaires à l'agriculture. Un autre article défendait les tournois, comme des jeux affreux qui exposaient inutilement la vie des hommes et allaient directement contre la loi divine.

L'assemblée condamna ensuite les erreurs émises sur l'Essence divine par le célèbre Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers et ancien professeur de philosophie dans les écoles de cette ville. Gilbert avait enseigné longtemps suivant les principes des réalistes, et, bien que sous ce rapport il fût l'adversaire d'Abailard, il s'en montrait l'émule par des nouveautés étranges de doctrine et de langage. Gilbert, moins obstiné pourtant qu'Abailard, rétracta ses erreurs. Suger fut désigné

(1) Suger. epist ad divers.

ensuite avec les évêques d'Auxerre et de Boulogne pour porter au pape Eugène la confession de foi écrite de l'évêque de Poitiers. La conduite de Gilbert était d'ailleurs irréprochable, et il obtint la permission de reprendre le gouvernement de son diocèse.

Une autre affaire, qui eut la même année beaucoup de retentissement, fut la réforme du chapitre de Sainte-Geneviève de la ville de Paris. On sait combien cette église est célèbre depuis l'origine de la monarchie, combien elle fut toujours chère aux rois et au peuple de la capitale. Mais, par le malheur des temps, la discipline et le service divin s'étaient fort altérés parmi les chanoines qui la desservaient. Le pape Eugène III et le roi Louis VII, un peu avant le départ pour la Terre Sainte, en avaient été, de leurs propres yeux, les témoins irrécusables. Il avait donc été résolu entre le pape, le roi et Suger, d'introduire dans la maison de Sainte-Geneviève un esprit nouveau, et l'on avait pensé qu'il fallait obtenir ce résultat par la force de l'exemple plutôt que par des moyens rigoureux. Après de mûres réflexions, le pape Eugène III décida que l'on choisirait douze chanoines dans la maison de Saint-Victor pour être placés parmi ceux de Sainte-Geneviève, et que cette dernière serait gouvernée par un supérieur formé à la même école.

Le jour de la Saint-Barthélemi, qui était le 24 août, l'abbé Suger installa les douze chanoines dans le cloître de la Montagne, et fit bénir le nouvel abbé Odon, ancien prieur de Saint-Victor. La solennité eut lieu en présence du clergé de Paris, et d'une grande partie de la population accourue au sommet de la colline. Mais ce changement ne s'opéra pas sans une vive et opiniâtre résistance de la part des anciens chanoines. Ils se portèrent

à des violences et à des injures contre leurs nouveaux hôtes ; ils voulurent les empêcher de célébrer l'office de la nuit, et envoyèrent leurs domestiques briser les portes de l'église et troubler de leurs cris les religieux occupés d'accomplir le pieux devoir que prescrivait la règle monastique.

Le régent, informé de pareils désordres, se transporta dans le cloître, menaça les rebelles de peines sévères, et déclara qu'il ferait crever les yeux ou couper les oreilles à quiconque se prêterait à d'indignes manœuvres; mais pour ne pas se borner à de simples paroles, il envoya fréquemment de nuit, dans l'église, une compagnie des sergents du roi, avec ordre d'arrêter les perturbateurs, et de les conduire, sur-le-champ, en prison. Tout rentra bientôt dans l'ordre, et la réforme du chapitre de Sainte-Geneviève parut un des actes les plus heureux de l'administration religieuse de Suger; sa sagesse et sa fermeté dans cette affaire lui valurent les plus grands éloges de la part du pape Eugène et de saint Bernard (1).

Quelle que fût la sévérité du régent dans certaines circonstances, la modération et la patience se trouvaient toujours néanmoins au fond de sa conduite. Son disciple Guillaume nous apprend qu'il ne s'empressait jamais de condamner sur une apparence ou sur une première accusation. « Il avait ceci d'excellent, nous dit l'écrivain, qu'il attendait toujours qu'une investigation approfondie eût éclairé les faits. Même en punissant, il se montrait tel que l'on ne pouvait douter qu'il ne souffrît beaucoup d'avoir à sévir, et qu'il ne s'y déterminât

(1) S. Bernardi epist. ad Sug. 369, ibid., p. 508.

que malgré lui. Tout en réprimandant comme chef, il se montrait père indulgent. Jamais on ne le vit dépouiller légèrement de leurs emplois les officiers publics placés sous son autorité. Rien, suivant lui, n'était plus funeste à l'État qu'une marche contraire, parce que ceux que l'on révoque emportent tout ce qu'ils peuvent, et que leurs successeurs, dans la crainte d'un sort semblable, se hâtent de se gorger de rapines (1). »

L'époque de la régence était donc assurément la plus glorieuse de la vie de Suger. L'abbé de Saint-Denis, en effet, semblait mériter déjà le titre de ministre dans le sens actuel de ce mot, et il était le premier qui eut, au moyen âge, soupçonné la science politique : c'était par là qu'il s'était élevé au plus haut rang non-seulement en France, mais pour ainsi dire dans l'Europe entière. Aussi les plus grands esprits du siècle et tous les princes contemporains éprouvaient-ils une admiration instinctive pour cette sagesse d'un ordre véritablement supérieur. A leur tête se plaçait le roi des Deux-Siciles, Roger II, dont nous avons encore une lettre qui témoigne de l'estime extraordinaire que le ministre de Louis VII lui avait inspirée. Le duc d'Anjou Geoffroi se montrait pénétré du même respect pour la personne du régent, et ce seigneur, naturellement si fier, ne manquait jamais de placer le nom de l'abbé avant le sien, dans la suscription des missives qu'il lui adressait. Le roi d'Écosse David, désirant lui-même exprimer son admiration à Suger et obtenir son amitié, lui envoya des présents parmi lesquels on remarquait les dents d'un monstre marin, qui étaient, disait-on, d'un très-grand prix.

(1) Vita Sug. a Willelmo cj. discip.

L'évêque de Salisbury, Joscel, vint alors exprès d'Angleterre pour s'entretenir avec le régent. « N'avons-» nous pas raison, » s'écria ensuite l'évêque dans une lettre d'adieu à Suger, « n'avons-nous pas raison de » dire, comme autrefois la reine du midi, que l'on ne » nous avait pas raconté la moitié des choses que nous » avons vues? Qui ne serait étonné, en effet, de voir » un homme soutenir seul le poids de tant d'affaires » importantes, conserver les églises dans la paix, réfor-» mer l'État, défendre le royaume par les armes, y » faire fleurir les mœurs et le policer par les lois (1). »

C'est dans le même sens qu'un autre évêque d'Angleterre, Robert de Hereford, disait à son tour : « Si » l'on demande dans Suger la prévoyance, on est sûr » que les affaires qui s'appuient sur sa sagesse marchent » sans péril et arrivent à un heureux succès. Ajoutez » encore à ce mérite celui d'une libéralité qui n'attend » pas la demande, mais qui aime toujours à la pré-» venir (2). »

L'éclat et la puissance de ce gouvernement ne produisaient pas moins d'effet sur les esprits, en France même. On donnait à l'abbé de Saint-Denis les titres les plus voisins de la dignité royale. Saint Bernard, qui avait condamné si hautement le faste d'Étienne Garlande, appelait respectueusement Suger du nom de prince, et l'abbé de Cluni, enchérissant d'admiration sur ses contemporains, nommait la régence un règne. Mais une autorité si grande dans les mains d'un homme de si humble origine ne pouvait pas être seulement admirée : elle devait provoquer les attaques de l'envie. On

(1) Joseeli, Saresber. episc. ad Suger. epist. 36, ibid., p. 503.
(2) Roberti, Hereford. episc. ad Sug. epist. 26, ibid., p. 500.

était bien accoutumé à voir un abbé placé dans le conseil des rois, mais non revêtu de la suprême puissance.

Personne, toutefois, ne montrait plus d'éloignement pour le faste que l'abbé de Saint-Denis. Dans le temps même où il disposait de tout en souverain, il n'avait pas d'autre habitation qu'une cellule fort petite, qu'il s'était ménagée à côté de son église. C'est ce qui avait fait dire, un jour, à Pierre le Vénérable : « Cet homme nous condamne tous, car nous bâtissons pour nous-mêmes, et lui ne bâtit véritablement que pour Dieu (1). »

(1) Vit. Suger. abb.

CHAPITRE LVI.

Premier retour des croisés en France. — Complots de Robert de Dreux contre le monarque. — Suger est forcé de continuer les fonctions de régent; il est calomnié près de Louis VII, et lui écrit pour se justifier. — Troubles dans le royaume; graves embarras de l'abbé Suger.

—

Un premier retour des croisés en Europe eut lieu vers la fin de l'année 1148. Mais au commencement de 1149 il s'en prépara un autre qui devint, pour Louis VII, un sujet de graves inquiétudes. En effet, parmi les seigneurs qui se disposaient en ce moment à regagner la France, plusieurs étaient animés des sentiments les plus hostiles contre le monarque. C'étaient de jeunes barons qui, depuis longtemps déjà, ne pouvaient s'accoutumer aux habitudes simples et austères de leur maître : ils ne pouvaient lui pardonner, surtout, les fatigues qu'ils avaient eu à supporter dans le cours de l'expédition, ni se résigner aux sacrifices que leur avait coûtés une entreprise devenue malheureuse : ils accusaient Louis d'inhabileté, ils lui reprochaient tous les désastres de la croisade, et lui faisaient un nouveau crime de prolonger son séjour en Orient. A leur tête se trouvait Robert de Dreux, propre frère du roi : ce prince, qui avait conçu la pensée de s'emparer de la couronne, donna une première marque de ses mauvais sentiments à l'égard de Louis, en refusant de venir à Nazareth, où il avait été mandé pour des affaires importantes (1). Il

(1) Epist. Theoderici. Fland. comitis ad Sugerium inter Sugerianas, 65.

quitta ensuite la Terre Sainte, espérant soulever facilement les esprits et faire prononcer, par les barons de France, la déchéance du roi son frère.

Le complot de Robert et de ses amis ne fut pas, toutefois, si secret qu'il n'en parvînt quelque chose aux oreilles de Louis VII. Ce monarque avait de fidèles amis, au nombre desquels étaient le chancelier Baudouin, le comte de Flandre Thierri, et le jeune Henri, fils du comte Thibaut de Champagne. C'était par leurs confidences, probablement, que le monarque était le mieux informé des trames de ses ennemis; il paraîtrait même que Henri, pour lui avoir donné pendant l'expédition des preuves de zèle et de dévouement, aurait encouru plus particulièrement la haine de Robert.

Louis avait aussi en France un vassal sincèrement attaché aux intérêts de la couronne : c'était le comte de Champagne. Le monarque remit au fils de Thibaut une lettre dans laquelle il donnait au jeune croisé les éloges les plus flatteurs; puis faisant un appel à la fidélité du père, il lui disait : « Puisque l'honneur de notre couronne » regarde particulièrement votre fidélité, nous prions » très-instamment votre vaillance d'être plus que jamais » attentive à garder notre royaume, afin que la mali- » gnité d'hommes pervers ne puisse rien machiner con- » tre notre puissance (1). »

Louis ne comptait pas moins sur les services que pourrait lui rendre, de concert avec l'abbé de Saint-Denis, le chancelier Baudouin, dont il estimait beaucoup la fermeté et la prudence. Il crut devoir remettre au chancelier, pour le régent, une autre lettre ainsi conçue :

« Nous savons qu'il n'est pas nécessaire d'exciter

(1) Epist. Lud. reg. VII ad Theobald. Camp. comit. inter Sugerianas, 77.

» par des prières l'ardeur de votre zèle pour les choses
» qui nous concernent, nous et notre royaume. Nous
» savons et nous sommes bien assuré que vous y veillez
» attentivement, et que votre vigilance n'a nullement
» besoin d'exhortation de notre part ni d'aucune autre.
» Cependant, comme nous avons différé notre retour
» après celui de nos barons jusqu'à la fête de Pâques,
» et que nous redoutons les trames de quelques hommes
» pervers, nous avons jugé utile de vous écrire, en
» attendant notre arrivée, afin que vous fassiez encore
» plus d'efforts pour garder notre royaume, dont le soin
» vous appartient d'une manière spéciale, et que, par
» votre habileté accoutumée, vous déconcertiez toutes
» les trames des méchants, s'ils tentaient quelque chose
» contre notre couronne. Pour nous, avec l'aide du Sei-
» gneur, nous nous hâterons de nous mettre en mer
» après Pâques, et de retourner au gouvernement de
» notre royaume. Nous avons donné gracieusement congé
» à notre cher et fidèle chancelier Baudouin, que nous
» avons jugé capable de nous servir utilement en France.
» Son dévouement éprouvé est d'autant plus digne de
» notre reconnaissance et mérite d'autant plus l'estime
» et la considération de tous nos amis, qu'au milieu de
» nos fatigues et de nos périls, sur la terre étrangère,
» il ne nous a jamais fait défaut. C'est pourquoi nous
» voulons que le chancelier Baudouin, notre très-cher
» ami, soit appelé par vous dans le règlement des af-
» faires du royaume; nous voulons que toutes les affaires
» soient décidées comme elles doivent l'être, avec le
» secours de ses conseils. Vous connaîtrez par son récit
» tout ce qui a rapport à notre situation (1). »

(1) Epist. Lud. reg. VII ad Suger inter Sugerianas, 69.

Ainsi les dernières lettres du roi, loin de remplir l'attente du régent, ne faisaient qu'en ajourner le terme, et présentaient au vieillard, pour tâche nouvelle, une guerre civile à conjurer.

Les craintes que Louis VII manifestait à Suger n'étaient que trop bien fondées. Aussitôt que Robert fut arrivé à Dreux, il renouvela ses accusations contre le roi, promettant de donner toute espèce de satisfaction à ceux qui avaient à se plaindre de lui ou du régent. Les mécontents accoururent en foule autour de Robert : il compta parmi eux son cousin Rotrou, comte du Perche, qui désirait s'emparer du Berri, et Pierre Quercina, dont Suger refusait de tolérer les exactions et d'écouter les ambitieuses demandes. Pour comble d'embarras, les provinces du Midi, dont l'obéissance généralement peu assurée, chancelait encore plus, depuis la mésintelligence de Louis VII et d'Éléonore, commencèrent elles-mêmes à s'agiter; il se forma ainsi, depuis la Somme jusqu'aux Pyrénées, un vaste concert d'intrigues et d'audacieuses tentatives (1).

Cependant les avis ne manquèrent pas au régent. Il venait de recevoir les dernières lettres du roi, lorsque le comte de Flandre Thierri, lui dénonça, à son tour, les complots de Robert, et l'engagea à renforcer, au plus tôt, la garde des tours et des châteaux de la couronne. Avec ses conseils Thierri offrait aussi ses secours : « Appelez-moi avec assurance, disait-il à Suger, car je » suis prêt à défendre, en toutes choses, la terre et l'honneur du roi, mon seigneur, et je ne fuirai aucun péril

(1) Epist. Gaufredi de Loratorio archiep. Burdegal. ad Sugerium, 25, 42, 87. Duchesne, t. IV, Script. franc.

» ni aucune fatigue pour le servir fidèlement (1). » Le comte de Champagne Thibaut et son fils Henri envoyèrent à l'abbé une semblable déclaration.

Mais Suger apprit, en même temps, que ses ennemis avaient fortement calomnié sa conduite près du monarque. Ils avaient donné à entendre à Louis VII que l'abbé de Saint-Denis ne désirait rien tant que de garder le pouvoir confié à ses mains, et dont il ne se servait, disaient-ils, que pour exciter les discordes dans le royaume. Suger avait pu voir lui-même, dans la dernière missive de Louis VII, une certaine défiance percer à travers quelques ménagements; les soupçons du prince s'étaient montrés surtout dans l'ordre exprès qu'il donnait au régent de s'associer le chancelier Baudouin, et de ne rien faire sans prendre ses conseils.

Quelques douloureux sentiments que dut éprouver, dans cette circonstance, l'abbé de Saint-Denis, il recueillit ses forces, et protesta qu'il était prêt à mourir plutôt que de reculer devant les ennemis du roi. Il écrivit d'abord à Louis pour démentir la calomnie et conjurer le monarque de hâter son retour. La lettre du régent était conçue en ces termes :

« Avec quels soupirs mêlés de larmes nous déplorons » la cruelle absence de votre personne, c'est ce que » nous ne pouvons suffisamment vous exprimer..... » Pour vous parler le langage même de tout votre » royaume, je vous demanderai pourquoi, très-cher roi » et seigneur, vous nous fuyez ainsi : *Est-ce que je ne » haïssais pas ceux qui vous haïssaient? Est-ce que je ne » me consumais pas d'indignation contre vos ennemis?....*

(1) Epist. Theod. Fland. comit. ad Suger., 65.

» Les perturbateurs de votre royaume sont déjà de re-
» tour, et vous qui devez le défendre, vous demeurez
» en exil comme un captif; vous livrez la brebis au
» loup, vous exposez votre couronne aux ravisseurs.
» Nous prions donc Votre Altesse, nous demandons à
» votre piété, nous conjurons la bonté de votre cœur,
» nous vous supplions enfin, par cette fidélité qui lie
» mutuellement le roi et les sujets, de ne pas différer
» votre retour d'un seul instant après la fête de Pâques,
» afin que vous ne paraissiez pas, aux yeux du Seigneur,
» manquer au serment que vous avez fait en recevant
» la couronne.....

» Nous avons remis, suivant vos ordres, aux frères
» du Temple l'argent que nous nous disposions à vous
» envoyer. Le comte Raoul de Vermandois a été rem-
» boursé lui-même de tout ce qu'il vous avait prêté,
» c'est-à-dire, de trois mille livres, moins deux cents.
» Votre terre et ceux qui l'habitent se félicitent, avec
» le secours de Dieu, de jouir d'une bonne paix. Dans
» l'espérance de votre retour, nous mettons en réserve
» vos droits de justice et de plaids, les tailles et les
» reliefs de vos seigneuries, ainsi que les provisions
» de bouche levées sur vos domaines. Nous avons soin
» de conserver en bon état vos maisons et vos palais,
» et nous faisons réparer ceux qui sont en ruines; le
» maître seul leur manque présentement. Je suis déjà
» sur le déclin de l'âge; mais tous ces soins ont en-
» core avancé ma vieillesse, et cependant j'y aurais
» volontiers consumé toutes mes forces, non par ambi-
» tion, mais sans aucun autre motif que l'amour de Dieu
» et l'amour de vous. Pour ce qui regarde la reine Éléo-
» nore, je suis d'avis que vous dissimuliez votre mécon-

» tentement, si réellement elle vous en cause, jusqu'à » ce que, rendu à vos États, vous puissiez tranquille- » ment réfléchir sur ce sujet et sur d'autres encore (1). »

Le régent déploya, sans retard, contre les factieux tout ce qu'il avait d'activité et de courage; mais Robert de Dreux montra, de son côté, une audace sans exemple, et, dans l'entraînement de sa fougue, ce jeune seigneur ne crut pouvoir mieux commencer la lutte qu'en portant un défi solennel aux amis du roi. Dès le mois de mars 1149, il se rendit à Clairvaux avec ses complices, et, sous les yeux mêmes de saint Bernard, qui en éprouva la plus vive indignation, il provoqua à un combat en champ clos Henri fils de Thibaut, et les principaux seigneurs de la Champagne. Henri, cédant à l'élan de sa fidélité enthousiaste pour Louis VII, accepta Robert lui-même comme adversaire, et l'on fixa à la première semaine après Pâques, l'époque d'une bataille à outrance entre les deux rivaux (2).

Suger, informé de cette nouvelle par l'abbé de Clairvaux, signifia sur-le-champ aux adversaires la défense de se battre. Mais comme il n'ignorait pas que Robert et ses fauteurs méditaient d'autres desseins encore plus criminels, il prit une mesure extraordinaire. Il déclara l'État en péril, et fit un appel à toute l'Église, ainsi qu'à toute la baronnie du royaume de France. Par des circulaires expédiées sur tous les points à la fois, il convoqua cette assemblée générale, pour le 8 mai, dans la ville de Soissons (3).

La pensée si simple et si grande de Suger frappa tous

(1) Epist. Sugerii ad Lud. reg. VII, 57.
(2) Epist. Bernardi ad Sugerium, 376.
(3) Epist. Sugerii ad Samsonem. Remens. archiepisc., 74.

les esprits : mais l'impression qu'elle fit sur saint Bernard sembla tenir de l'enthousiasme. Dans les transports de son admiration, l'abbé de Clairvaux ne put s'empêcher d'adresser au régent une lettre de félicitations où on lisait les paroles suivantes : « Nous avons tressailli, » non d'une joie quelconque, mais d'une joie extraor- » dinaire. Oui, sans doute, c'est par la volonté de Dieu » que vous avez convoqué à un conseil les princes de la » cour et de l'Église, afin que tous ceux qui habitent » cette terre sachent bien qu'il reste à l'État et au roi » un ami sûr, un prudent conseiller, un auxiliaire puis- » sant..... Montrez votre courage, et que votre cœur » soit ferme..... L'universalité de l'Église sera avec » vous pour empêcher que personne ne se soulève..... » C'est maintenant, en effet, le temps d'agir suivant le » pouvoir qui vous a été donné, de telle sorte que votre » mémoire soit non-seulement bénie, mais encore ad- » mirée de la génération présente et des générations à » venir (1). »

Cependant la fermeté de Suger ne parut pas d'abord intimider les factieux ; et quoique nous ne sachions pas si Robert combattit en personne contre Henri de Champagne, il paraît néanmoins qu'une rencontre en champ clos eut lieu malgré la défense du régent (2). Pendant que l'abbé de Saint-Denis voyait braver à ce point son autorité dans l'Ile-de-France, un seigneur nommé Pierre, sire de Béarn et de Gavarni, donnait lui-même, dans le Midi, le signal de la révolte.

Mais, lorsque Suger avait à faire face de tous côtés au péril, de nouveaux embarras s'élevèrent autour de

(1) Epist. Bernardi ad Sugerium, 377.
(2) Epist. Henrici filii comit. Theob. ad Sugerium, 73.

lui, comme pour compliquer sa situation difficile et paralyser ses efforts. Le chancelier Quercina, qui était toujours en possession de la grande prévôté de Bourges et de la garde de la grosse tour, s'occupait avec ardeur de lever de l'argent dans sa province, et sous le prétexte de rentrer dans les avances qu'il avait faites au roi, il ne craignait pas de se livrer à d'intolérables exactions. La faveur qu'il s'était acquise près de Louis VII lui inspirait une insolente fierté, il se plaignait amèrement de ce que Suger prétendît mettre quelques bornes à ses rapines (1); et pour donner un appui nouveau à sa tyrannie, il avait forcé l'archevêque Pierre de remettre la tour de Saint-Palais entre les mains d'un jeune seigneur nommé Renaud de Craci, qui était tout dévoué à ses intérêts.

Mais Quercina n'était pas le seul qui prît, vis-à-vis du régent, cet air d'indépendance. Le sire de Taillebourg, Geoffroi de Rancogne, affectait lui-même, dans le Poitou, une attitude des plus hautaines. Ce seigneur, qui devait probablement à la reine Éléonore le crédit dont il jouissait dans cette riche province, était revenu, depuis peu, de la Terre Sainte. Louis VII l'avait chargé de lever les aides et les tailles du Poitou, et de rembourser une partie des sommes empruntées aux Templiers. Mais le sire de Taillebourg s'était aperçu, sans doute, que le roi n'avait plus tout à fait la même confiance dans le régent, et il se croyait autorisé à commander en maître, surtout dans une province où dominait l'influence d'Éléonore. Suger trouvait donc en face de lui deux rivalités qui s'appuyaient sur la volonté

(1) Epist. P. Cadurci cancell. ad Sugerium, 318.

même du roi, et dans lesquelles la faction ennemie pouvait néanmoins rencontrer des auxiliaires.

Cependant, Suger se voyant en mesure d'acquitter lui-même toutes les dettes de l'État, ne voulut pas laisser subsister le prétexte sous lequel on pensait pouvoir méconnaître son autorité. Il envoya ensuite signifier à Quercina l'ordre de remettre la tour de Bourges à un chevalier nommé Gui de Hérembrach, et de faire réintégrer celle de Saint-Palais entre les mains de l'archevêque. Le régent intima, en même temps, aux prévôts du Poitou la défense de remettre l'argent de l'État au sire de Taillebourg, et manda à ce seigneur de se rendre dans la ville de Bourges, où il voulait conférer avec lui.

Mais la voix de Suger ne fut pas plus écoutée à Bourges qu'à Poitiers. Au lieu d'obéir, Quercina vint trouver le régent, pour lui faire entendre des représentations, et Suger ayant refusé hautement d'y prêter l'oreille, le chancelier se rendit près du comte de Vermandois, dans l'espoir d'obtenir gain de cause de la part de ce seigneur. Il sut, en effet, lui présenter les choses avec tant d'adresse, que Raoul finit par déclarer qu'il ne s'opposait pas à ce que la tour demeurât entre ses mains, et Quercina refusa hardiment de s'en dessaisir.

De son côté, le sire de Taillebourg, bien loin de se soumettre, voulut au contraire étendre jusque dans le duché d'Aquitaine l'autorité qu'il s'était attribuée sur le Poitou. Sans répondre à l'invitation du régent, sans même prendre son avis, il se rendit en Guyenne, comme s'il eût été chargé directement par Louis VII d'une mission particulière. Il réunit les seigneurs du pays dans plusieurs conférences, et affecta devant eux le plus

grand zèle pour les intérêts du roi qui l'avait revêtu, disait-il, de ses pleins pouvoirs. Le sire de Taillebourg alla ensuite à Bordeaux, et de concert avec l'archevêque Geoffroi de Loratoire qui le croyait muni d'une commission royale, il révoqua le prévôt nouvellement envoyé dans cette ville par Suger, et mit à sa place un autre gouverneur.

Après son retour en Poitou, le sire de Taillebourg répondit à Suger, mais pour se plaindre de ses défenses. Il lui faisait connaître son voyage en Guyenne et ses actes d'autorité dans la ville de Bordeaux : il lui dénonçait, en même temps, les exactions de Quercina dans le Berri, et en rejetait indirectement la faute sur le régent. Quant à l'entrevue de Bourges, il s'excusait de ne pouvoir s'y rendre, à cause des fatigues de son voyage; mais si l'abbé, disait-il, voulait venir au château de Blois, l'entrevue alors serait possible. Geoffroi de Rancogne terminait sa lettre par cette équivoque et brève déclaration : « Sachez pour certain que je ferai » jusqu'au bout le bon plaisir du roi (1). »

(1) Epist. Gaufredi de Rancone ad Sugerium, 71.

CHAPITRE LVII.

Fermeté et sagesse de l'abbé Suger; assemblées de Soissons et de Mansan; le régent triomphe glorieusement des ennemis de la couronne.

—

Dans cette difficile circonstance, Suger ne crut trouver personne de plus capable de le servir avec intelligence et courage que l'archevêque Pierre de Bourges, autrefois persécuté par Louis VII. Pierre pouvait surveiller le parti de Quercina dans le Berri, et il avait, en sa qualité de primat, une autorité immédiate sur le clergé de la Guyenne. Suger lui manda aussitôt de convoquer à Limoges les évêques de cette province : il envoya en même temps des instructions à l'archevêque de Bordeaux, pour lui faire savoir que nul autre que le régent n'avait le droit de commander dans le royaume, et que bientôt il viendrait en personne, avec le comte de Vermandois, examiner la situation de la Guyenne et prendre les mesures nécessaires à la paix publique.

Rien ne nous fait connaître si l'abbé de Saint-Denis réalisa, en effet, ce voyage; mais, suivant les ordres qu'il avait donnés, Geoffroi de Loratoire se rendit à Limoges avec les évêques de sa province. L'assemblée promit à la cause du roi un appui fidèle, et s'engagea à réunir un concile qui serait destiné à produire dans les provinces du Midi les mêmes résultats que celui de Soissons dans les provinces du Nord. Geoffroi écrivit

ensuite à Suger pour l'assurer de son entier dévouement (1).

Le sire de Taillebourg parut alors un peu rentrer dans le devoir. Mais l'agitation ne continua pas moins de régner au sein de la Guyenne, et Quercina, dans le Berri, refusa toujours de se soumettre à l'autorité du régent. Suger, après avoir fait entendre au comte de Vermandois de sérieuses remontrances, réitéra au chancelier l'ordre de remettre la tour de Bourges dans les mains du sire de Hérembrach, et Renaud de Craci fut invité de même à rendre Saint-Palais à l'archevêque. Cependant Quercina ne se crut pas encore obligé d'obéir, et il eut recours, cette fois, à un nouveau moyen. Il savait que Rotrou, comte du Perche et l'un des fauteurs de Robert de Dreux, aspirait à se saisir du Berri; il proposa donc à ce seigneur un échange de services, et lui adressa une demande ainsi conçue :

« Nous vous prions de dire au comte de Verman-
» dois, qui est votre ami, de m'envoyer secrètement à
» moi Quercina, qui suis le vôtre, un ordre revêtu de
» son sceau, et dans lequel il soit écrit : *Moi, le comte*
» *Raoul, je vous ordonne à vous, Quercina, de ne rendre*
» *la tour de Bourges à qui que ce soit, si ce n'est à moi ou*
» *à mes gens.* Du reste, ajoutait le prévôt, sachez que
» vous êtes de nos amis, et que la ville de Bourges est
» à vous, si vous voulez nous rendre ce service et nous
» bien soutenir (2). »

Le comte de Vermandois eut la faiblesse de souscrire à la prière dictée par Quercina, et Renaud de Craci,

(1) Epist. Gaufredi Burdegal. archiep. ad Sug., 87.
(2) Epist. P. Cadurci cancell. ad Rotrocum. comit., 97.

encouragé par l'exemple du succès, se hâta d'aller solliciter près de Raoul une semblable faveur.

Suger connaissait assez bien, sans doute, le caractère du comte Raoul, pour ne pas être tout à fait surpris de sa conduite. Il fallait donc faire sentir à ce seigneur l'infériorité de son pouvoir, et le forcer à réparer l'atteinte grave qu'il venait de porter à celui du régent. L'abbé de Saint-Denis adressa sur-le-champ, au comte de Vermandois, l'ordre suivant :

« Ce jeune Renaud de Craci court en ce moment vers » vous pour vous demander une injustice contre l'ar- » chevêque de Bourges à qui doit appartenir la tour » de Saint-Palais, dont il était investi au moment du » départ du roi pour Jérusalem. Mais nous, suivant ce » que la justice commande, nous avons ordonné que » l'archevêque en fût de nouveau investi. C'est une ré- » solution que nous ne changerons pour aucun motif, » quel qu'il soit, et nous voulons que de votre côté vous » ordonniez la même chose. Nous avons envoyé Gui de » Hérembrach pour fortifier et garder la tour de Bour- » ges, mais nous faisons savoir à votre amitié que les » prévôts de cette ville et Quercina ont refusé de la lui » remettre, bien qu'après notre entrevue avec vous, » nous ayons réitéré nos commandements à ce sujet. » C'est pourquoi nous voulons que vous donniez le même » ordre que nous, et que cet ordre soit transmis, à l'heure » même, par le présent messager (1). »

Mais Suger ne se borna pas, cette fois, à des paroles. Il envoya à Bourges Gui de Hérembrach à la tête d'une troupe nombreuse de chevaliers. Il ordonna en

(1) Epist. Sug. ad Radulf. comit., 84.

même temps à l'archevêque de faire armer la milice communale, et d'attaquer Renaud de Craci dans sa tour, s'il refusait encore de la rendre. A la vue de ces forces prêtes à marcher, le chancelier vida le château de Bourges, et Renaud de Craci rendit Saint-Palais aux hommes de l'archevêque (1).

Cependant l'assemblée convoquée à Soissons, pour le 8 mai, n'avait pu se réunir, et Suger l'avait différée jusqu'au quatrième jour du mois d'août suivant. Pendant cet intervalle, il écrivit au pape Eugène III pour lui confier ses chagrins et réclamer de nouveau son appui. Dans sa réponse, datée de Frascati, le huitième jour de juillet, le pontife, après avoir donné au régent les consolations qui lui étaient si nécessaires, approuva hautement sa conduite, et l'exhorta à persévérer courageusement dans ses résolutions ; il lui annonça que lui-même, en sa qualité de protecteur spécial de la couronne de Louis, pendant la croisade, il venait de donner à l'Église de France l'ordre de frapper d'excommunication quiconque ne déposerait pas à l'instant l'arme de la guerre civile (2).

Au milieu des angoisses que lui apportait chaque jour la situation critique de l'État, Suger eut encore à subir un autre genre d'épreuve. Il perdit son neveu Jean au moment où ce religieux allait remplir, de sa part, une mission à la cour de Rome. Le coup fut si cruel pour le cœur de l'abbé de Saint-Denis, que le pape Eugène III crut devoir lui écrire tout exprès pour relever un peu son courage.

Enfin le 4 août, qui était un jeudi, l'assemblée des

(1) Epist. Petri Bituric. archiep. ad Suger., 85.
(2) Epist. Eug. ad Sugerium. Duchesne, t. IV, p. 523.

évêques et des barons de France se réunit dans la ville de Soissons. Cette assemblée, qui avait en partie le caractère d'un concile, semblait aussi offrir quelque chose des états généraux. A la tête parut le régent avec sa robe d'abbé : les ans et les travaux avaient blanchi ses cheveux, mais sans lui rien ôter de sa vigueur. Il fit donner lecture des lettres du saint-siége, et l'excommunication fut ensuite prononcée contre tous ceux qui oseraient, dès ce jour, troubler la paix publique. Les grands vassaux et, au premier rang, les comtes de Flandre et de Champagne prirent, à leur tour, la parole pour déclarer que leur bras était au service du régent, et qu'il ne lui ferait pas défaut pour la punition des coupables. La faction se tut, et son chef pensa n'avoir pas d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Robert vint solliciter son pardon aux pieds de l'abbé de Saint-Denis et lui prêter un serment solennel d'obéissance à l'autorité royale; il jura de ne plus rien attenter ni contre les droits de la couronne, ni contre la paix publique (1).

Le 15 août, jour de la fête de l'Assomption, eut lieu à Mansan, dans la Gascogne, le concile ordonné par Pierre de Bourges et par l'archevêque de Bordeaux. Le vicomte de Béarn et de Gavarni comparut devant l'assemblée, et on lui donna lecture des lettres du pape qui prononçaient son excommunication s'il n'abandonnait, à l'instant même, le château royal de Dax, qu'il tenait assiégé. Les archevêques d'Auch et de Bordeaux lui communiquèrent ensuite les ordres sévères du régent, et le vicomte promit de donner, dans le

(1) Illius (Roberti) tumorem prudenter compressit, et ad condignam satisfactionem eum compulit. (Ex vita Sugerii, a Willelmo, lib. III.)

délai de trois semaines, la satisfaction qui lui était demandée.

Pierre de Béarn vint en effet, comme Robert de Dreux, faire un acte d'entière soumission, et l'archevêque, rendant compte à Suger de ces derniers événements, lui fit connaître que les esprits étaient généralement plus disposés à la paix dans la province de Guyenne (1). Néanmoins, sur l'avis du même prélat, le régent fit encore ajouter de nouveaux édifices à la grosse tour de Bordeaux, et y plaça des hommes sur le courage et la fidélité desquels on pouvait compter. Ainsi, en quelques jours, dans la Guyenne comme dans la France, tout bruit de révolte fut évanoui, et, ce qui fit le plus d'honneur à Suger, ce fut d'avoir obtenu ce triomphe sans le payer d'une seule goutte de sang.

(1) Epist. Gaufredi Burdegal. archiep. ad Suger., 42.

CHAPITRE LVIII.

Retour de Louis VII en France. — Nouveaux soupçons du roi contre l'abbé Suger; la calomnie est dévoilée; Louis VII donne publiquement à Suger le titre de Père de la patrie.

—

Au moment où Suger sortait vainqueur de cette dernière lutte, il touchait précisément au terme de sa régence. Louis VII avait quitté la Palestine, au mois de juin précédent; mais ce prince, en s'éloignant des rivages de l'Orient, n'avait pas échappé encore à tous les périls qui semblaient alors s'attacher à lui. Pendant la traversée, des pirates grecs capturèrent le vaisseau sur lequel il était monté, et déjà ces bandits conduisaient le monarque prisonnier à l'empereur Manuel, quand l'amiral sicilien Georges le délivra heureusement de leurs mains. Peu après ce fâcheux événement, une tempête violente jeta sur les côtes d'Afrique le vaisseau qui portait la reine Éléonore, et Louis VII aborda seul, le 2 août, sur la côte de Calabre. Le roi Roger II l'accueillit avec les plus grandes marques de respect et de bienveillance. Louis s'arrêta pendant trois semaines dans les États du prince pour attendre l'arrivée d'Éléonore, et vers la fin du mois d'août, il écrivit à Suger afin de lui annoncer officiellement son retour.

Le régent fut au comble de ses vœux. Il allait recevoir le roi sous les meilleurs auspices : la France était tranquille, et la fidélité des vassaux généralement assu-

rée : le trésor était pourvu, les maisons royales remises à neuf regorgeaient de provisions, chaque forteresse était réparée solidement et bien gardée. Suger voulut, en outre, présenter au roi un tableau exact de la situation de son royaume ; de concert avec Raoul, il manda à Paris les sénéchaux, les prévôts et autres officiers publics pour entendre leurs rapports, et dresser ensuite un compte général qui serait mis sous les yeux du monarque (1).

Cependant l'abbé de Saint-Denis n'avait pas encore subi sa dernière épreuve. Ses ennemis, plus ardents que jamais, renouvelèrent toutes leurs accusations près du monarque ; ils savaient combien il était facile de prévenir l'esprit de Louis VII, et la disposition d'âme dans laquelle ce prince revenait de la Terre Sainte ne le portait que trop d'ailleurs à tout croire. On alla donc au-devant de lui se plaindre du régent : une foule de voix lui racontèrent, sur les derniers événements de France et sur la situation actuelle du royaume, les choses les plus affligeantes. Ces récits arrivaient au roi lorsque son imagination était toute troublée encore du souvenir de la perfidie des Grecs, aussi bien que des trahisons des Orientaux et de celles qu'il attribuait à la reine Éléonore ; il avait, en effet, l'âme bien malade, car, en ce moment, il douta aussi de Suger.

Ce fut avec cette pensée cruelle que Louis arriva enfin à Frascati où l'attendait le pape Eugène III. Le pontife s'empressa de lui faire connaître la vérité, et de lui montrer, par des preuves authentiques, tout ce que l'abbé Suger avait apporté de sagesse, de courage, de fidélité

(1) Epist. Radulf. comit. ad Sug., 100.

dans son administration. Il donna au prince l'assurance qu'il allait retrouver un royaume, non appauvri et en désordre comme il le croyait, mais riche, paisible et florissant.

Différentes raisons retinrent encore le roi Louis VII en Italie jusqu'au mois de novembre de cette année. Malgré les assurances que lui avait données Eugène III, de vives inquiétudes obsédaient toujours son esprit, et il ne voulut pas se montrer à son peuple avant que d'avoir appris, de la bouche de Suger lui-même, ce qu'il devait attendre à son retour, et ce qu'il aurait à faire dans cette grave circonstance. Il écrivit d'Italie à l'abbé de Saint-Denis une lettre qu'il terminait par l'invitation suivante :

« En nous hâtant de revenir sain et sauf vers vous, » nous vous mandons de venir sans retard à notre ren- » contre, un jour avant nos autres amis et en secret. » Ayant reçu, en effet, sur l'état de notre royaume, une » foule de bruits différents, et ne sachant pas ce qu'il y » a de certain à cet égard, nous voulons apprendre de » vous-même comment nous devons agir envers chacun, » et contre qui nous devons nous tenir en garde. Et que » ceci se fasse avec tant de secret, que nul autre que » vous-même ne soit instruit de ce que renferme la pré- » sente lettre (1). »

Ce fut vers le commencement du mois de novembre, dans l'abbaye de Cluni, que le roi et le ministre se rencontrèrent d'abord sans témoins. A la suite de l'entrevue, Louis ressentit une joie extrêmement vive; c'était

(1) Epist. Lud. reg. VII ad Sugerium, 96.

depuis longtemps la première qui entrait dans son âme. Lorsqu'il reparut au milieu du peuple français avec Suger à ses côtés, il donna publiquement au ministre le titre de *Père de la patrie.* La France entière, nous dit le moine Guillaume, répéta avec enthousiasme ce nom glorieux qui devait appartenir désormais à l'histoire (1).

(1) Ex illo jam tempore, tam à populo quam à principe *Pater* appellatus est *Patriæ.* (Ex vita Sug. abb. a Willemo, lib. III.)

CHAPITRE LIX.

Suger parvient à calmer les ressentiments de Louis VII contre la reine Éléonore. — Politique de la France à l'égard du roi d'Angleterre; le Vexin normand est ajouté au domaine de la couronne. — Suger fait les préparatifs d'une nouvelle croisade. — Réforme du chapitre de Saint-Corneille de Compiègne. — Affaires de l'Italie, de la Grèce et de l'Allemagne; haute sagesse de Suger et de l'abbé Wibaud. — Suger termine, au milieu des regrets universels, sa glorieuse carrière; appréciation résumée de son administration et de son influence.

—

La situation prospère de la France était faite, sans doute, pour consoler un peu Louis VII des malheurs de la croisade. Mais une pensée bien cruelle vint alors occuper son esprit : le monarque songea sérieusement à se séparer d'Éléonore par un divorce. Lorsque Louis confia à Suger cette triste résolution, le ministre en ressentit l'affliction la plus profonde. Suger avait toujours été l'homme de la paix, et il ne pouvait que déplorer vivement la funeste division élevée dans le sein même de la demeure royale. Il redoutait, pour l'honneur de la monarchie, l'effet moral qu'elle devait nécessairement produire; il calculait ensuite les désastreuses conséquences qu'elle ne pouvait manquer d'avoir pour les intérêts politiques de la France. En effet, le mariage d'Éléonore avec Louis VII avait augmenté, d'une manière considérable, le domaine de la couronne, et cet avantage si précieux pour la puissance royale se trouverait perdu en un moment. Il faut remarquer aussi que le caractère ombrageux de Louis VII permettait de dou-

ter un peu de l'entière justice de ses plaintes, et les termes dubitatifs dont Suger s'était servi dans sa dernière lettre au monarque, semblent prouver que le ministre lui-même ne croyait pas, tout à fait, à la réalité des griefs reprochés par Louis à Éléonore.

Les représentations de l'abbé de Saint-Denis parvinrent à calmer un peu le ressentiment du prince contre son épouse, et Louis, par respect pour les avis de son ministre, ne donna d'abord aucune suite à son projet.

Suger eut bientôt à se mêler d'un intérêt politique des plus graves. Geoffroi d'Anjou et son fils Henri redoublaient, en ce moment, d'efforts pour ressaisir la couronne que les Anglais avaient transportée de la tête de Mathilde sur celle d'Étienne de Blois, comte de Boulogne, l'un des petits-fils de Guillaume le Conquérant. De son côté, Étienne de Blois combattait de toutes ses forces contre la maison d'Anjou, héritière des droits de Mathilde, et il cherchait à lui arracher encore la Normandie qu'elle avait conservée. Les deux partis ayant réclamé, en même temps, l'appui de la France, Louis entra, au mois de mars 1150, dans le duché de Normandie, et en assura la possession à Geoffroi d'Anjou, qui lui prêta le serment de vassalité. Mais Suger n'oublia pas les intérêts de la France, et, comme prix du service rendu à la famille de Henri Ier, il obtint la cession entière du Vexin normand, qui devait former de ce côté une puissante barrière.

Cependant le roi d'Angleterre, inquiet pour sa couronne, députa près de l'abbé de Saint-Denis, son frère Henri, évêque de Winchester. L'évêque n'ayant pas cru pouvoir, sans danger, traverser le duché de Normandie, appela secrètement près de lui un homme de condition

obscure, mais sur l'intelligence et la fidélité duquel on pouvait se reposer avec assurance. Il le chargea de porter en France des lettres par lesquelles il sollicitait en faveur d'Étienne l'appui du roi Louis et de l'abbé Suger (1).

Après avoir examiné avec soin les raisons présentées de la part du roi Étienne, Suger crut devoir détourner Louis VII de rien entreprendre contre sa couronne. Les motifs qui déterminèrent l'abbé de Saint-Denis en faveur du roi d'Angleterre ne nous sont point connus : nous savons seulement qu'il plaida sa cause avec autant de zèle que de succès, et que le monarque, persuadé qu'il devait au ministre de Louis VII la paix de l'Angleterre, lui en témoigna hautement sa reconnaissance (2).

Ainsi la France venait de remplir, à l'égard des successeurs de Henri Ier, le rôle d'arbitre et de médiatrice; elle avait pu, sans blesser les règles de la modération et de la justice, s'agrandir aux dépens mêmes de cette puissance normande qui naguère encore se montrait si redoutable. Mais il ne faut pas oublier que cette supériorité acquise à la France d'une manière si merveilleuse était en partie l'ouvrage de l'abbé Suger. Louis VII, de son côté, déployait de l'activité et du courage; et malgré les fautes que l'on pouvait justement lui reprocher, ce prince soutenait dignement l'œuvre de réparation commencée par son père.

Cependant les revers des armes françaises à la Terre Sainte avaient fait sur le ministre une impression aussi pénible que profonde. Ce sentiment attristait toujours son âme, lorsque, vers le commencement de l'année

(1) Epist Henrici Wintoniens. archiep. ad Suger. (Martène, Anecd., t. I, c. 421.

(2) Epist. Steph. reg. angl. ad Suger. (Martène, ibid.)

1150, il reçut du patriarche d'Antioche et du roi de Jérusalem Baudouin III, des lettres qui sollicitaient avec instance de nouveaux secours en faveur de l'Orient. Aussitôt après le départ de Louis VII, le puissant Noureddin, fils de Zenghi, sultan d'Alep, avait pris les armes contre les chrétiens de Syrie, et, dans une bataille livrée le 27 juin 1149, il avait remporté sur le malheureux Raimond d'Antioche une sanglante victoire. Le roi Baudouin et les chevaliers du Temple étaient accourus de Jérusalem à la défense d'Antioche; mais bientôt ils avaient vu arriver de nouvelles hordes de barbares, et, à l'heure présente, Baudouin et les Templiers se trouvaient assiégés si étroitement dans Antioche, que, sans un prompt secours, ils ne pouvaient manquer de tomber, avec tous les chrétiens de cette ville, entre les mains des infidèles (1).

Ces plaintes trouvèrent l'abbé Suger très-disposé à les entendre, et Louis se montra encore tout prêt à répondre aux cris douloureux des chrétiens de la Terre Sainte. Une première assemblée eut lieu dans la ville de Laon, sous la présidence du roi et de l'abbé de Saint-Denis, et l'on parla d'entreprendre une nouvelle croisade. Suger comptait la diriger lui-même, car il ne voulait pas que Louis quittât son royaume; il ne croyait pas, non plus, pouvoir enrôler dans la nouvelle expédition ceux qui avaient fait le premier voyage; ils étaient loin, en effet, d'être remis de leurs pertes et de leurs fatigues. L'abbé résolut d'adresser un appel à tout le clergé du royaume, et, avec les sacrifices qu'il espérait en obtenir, il se proposa de mettre sur pied une ar-

(1) Epist. Petri cluniac. abb. ad Bernard, l. VI, 18.

mée choisie, dont le commandement serait confié à des chefs d'une prudence consommée. Si l'entreprise était couronnée de succès, Suger avait l'intention d'organiser lui-même, sur un plan nouveau, la puissance des chrétiens en Orient.

Le pape Eugène III, en apprenant la résolution de Louis VII et de son ministre, l'accueillit avec un mélange de satisfaction et de prudente réserve. Il envisageait avec joie la possibilité de secourir l'Orient, en si grand péril; mais les récents désastres des croisés lui inspiraient des craintes dont il avait peine à se défendre. Il écrivit à Suger, pour lui faire connaître cette disposition de son esprit : il invitait l'abbé à bien examiner si la résolution du roi et des barons qui voulaient prendre la croix, était suffisamment réfléchie; il l'engageait à consulter les hommes les plus sages, et s'en remettait, d'ailleurs, à sa haute prudence sur cette grande affaire. Le pontife assurait de nouveau l'appui du saint-siége aux croisés, si leur entreprise, après avoir été examinée et mûrie avec soin, était reconnue possible (1).

Suger écrivit aux évêques et aux abbés du royaume, pour les prier de se rendre dans la ville de Chartres le 21 avril 1150. Mais le souvenir de la dernière croisade était encore profondément imprimé dans les esprits : l'hésitation et la froideur accueillirent presque partout l'invitation de l'abbé de Saint-Denis. Néanmoins, une assemblée se réunit à Chartres, en présence du roi, de Suger et de saint Bernard. Les assistants, entraînés par un mouvement d'enthousiasme, désignèrent l'abbé de Clairvaux pour conduire en Orient l'armée chrétienne.

(1) Epist. Eugenii papæ ad Suger. Duchesne, t. IV, p. 538.

Mais saint Bernard, qui ne se reconnaissait à lui-même d'autre mission que celle d'exciter les cœurs par la parole, refusa la charge qui lui était imposée, et pria le pape Eugène III d'approuver sa résolution (1).

Suger ayant plusieurs fois, et toujours inutilement, renouvelé son appel, résolut d'entreprendre seul la croisade : comme il comptait particulièrement sur les chevaliers du Temple pour le succès de l'expédition, il s'occupa aussitôt de faire passer par leurs mains, à la Terre Sainte, des sommes suffisantes à l'équipement d'une armée et aux premiers besoins de la guerre.

Le grand maître Évrard des Barres voulut donner, en ce moment, à Suger, une preuve marquée de la reconnaissance profonde que ses nombreux services avaient inspirée à l'ordre du Temple. Le chapitre de la maison de Paris devait aliéner quelques-unes de ses propriétés, et dans le nombre se trouvait une maison située aux environs de Liége, à côté d'une terre qui appartenait à Saint-Denis. Le chapitre voyant que cette maison pouvait être d'une grande utilité pour l'abbaye, résolut de la lui offrir à titre de présent, et fit dresser en faveur de Suger un acte authentique de donation. « Comme il nous paraissait indigne, disait le grand maître Évrard, de vendre ce bien à des gens qui auraient pu inquiéter la possession et les hommes de Saint-Denis, nous ne l'avons pas voulu, surtout que l'abbé montre pour nous et pour tout ce qui tient à nous une amitié singulière, qu'il accroît chaque jour notre puissance, et qu'il nous aide dans nos affaires avec autant de zèle que si elles étaient les siennes propres (2). »

(1) Epist. Bernardi, 257.
(2) Cartul. de Saint-Denis, arch. imp., t. II, p. 219.

Pendant qu'il faisait les préparatifs de la nouvelle croisade, Suger s'occupait toujours des affaires de l'Église et du royaume. Chargé par le pape Eugène III d'établir, dans l'Eglise de Saint-Corneille de Compiègne, un chapitre de religieux à la place des chanoines qui avaient attiré sur eux la sévérité du pontife, Suger résolut d'accomplir courageusement cette mission. Accompagné du roi, il se rendit à Saint-Corneille, où il rencontra, comme il l'avait prévu, les plus vives résistances. Les chanoines refusèrent de céder la place à leurs successeurs, et ne vinrent pas au chapitre où le roi les avait mandés. Alors Suger fit assembler dans l'église le peuple et le clergé de Compiègne ; il donna lecture à haute voix des lettres du pape Eugène, puis avec le secours du monarque, il établit les religieux dans le cloître, et leur présenta comme abbé Odon de Deuil, qui fut consacré le 16 septembre 1150, jour de la fête de saint Corneille (1).

Mais une tâche difficile réclama encore, dans ce temps, toute la sagesse de l'abbé de Saint-Denis : il ne s'agit de rien moins en effet, pour Suger, que de préserver la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grèce d'une conflagration générale.

Parmi les princes les plus célèbres alors par leurs talents et par leur ambition, il fallait compter, au premier rang, le normand Roger, qui de simple comte s'était fait roi des Deux-Siciles, en dépit des empereurs de Germanie et de Constantinople. Roger, qui unissait d'ailleurs à tous les instincts de sa race un caractère naturellement généreux, montrait beaucoup de sympathie

(1) Epist. Balduini Noviom. episc. ad Eug. Duchesne, t. IV, p. 544..

pour la nation française et pour son roi. On se rappelle avec quel empressement il avait offert ses secours à Louis VII, lors de l'expédition de la Terre Sainte, et comment il avait ensuite arraché ce monarque des mains de ces mêmes Grecs qui passaient pour avoir indignement trahi la cause des chrétiens en Orient.

Roger, en politique habile, avait saisi cette nouvelle occasion de resserrer son alliance avec Louis, et d'obtenir contre la Grèce, son éternelle rivale, l'appui des armes de la France. Dans les idées d'un chef normand, l'intérêt matériel se liait toujours, comme naturellement, à l'intérêt moral ; de sorte qu'en punissant l'empereur Manuel des perfidies qui lui étaient reprochées, Roger devait agrandir et consolider le royaume naissant des Deux-Siciles. Pour mieux assurer encore ses desseins, il venait de susciter une guerre intestine dans l'empire de Germanie : les Normands de Sicile trouvaient en effet, dans les Allemands, des ennemis non moins irréconciliables que les Grecs : de plus, Roger n'ignorait pas que Conrad, à son retour en Occident, avait donné à l'empereur Manuel, son beau-frère, les gages les plus solennels de dévouement, et qu'un pacte d'inviolable solidarité avait été juré par les deux empereurs (1).

Au milieu de ces agitations étranges, le saint-siége s'était lui-même vivement ému, car il savait que l'em-

(1) Ità igitur in animum nostrum induximus, ità in corde nostro, omni ambiguitate remota, firmavimus..., ut parati et intenti essemus sua omnia (imperatoris Græcorum) tamquam nostra diligere, suis inimicis tamquam nostris resistere. Porro in conventione pacti, quæ inter nos et ipsum omni cum benevolentia firmata est, conditio imposita fuit, quod scilicet ea quæ prænominata et præscripta fuerant, utique compleremus. (Epist. Conradi ad imperatricem Græcorum. D. Martène, Ampliss. collectio, t. II, col. 376.)

pereur de Constantinople était parvenu à réveiller dans l'esprit de Conrad les préventions et les défiances de la maison de Souabe contre l'autorité de la cour de Rome. Les Grecs entretenaient à Rome même, dans le sein de la magistrature municipale, un parti puissant : aussi le pape Eugène III croyait-il découvrir sous la récente alliance de Manuel et de Conrad, non-seulement l'intention de garantir leur sûreté mutuelle, mais encore de secrets complots contre la puissance pontificale (1).

Cependant au moment même où Conrad allait, suivant sa promesse, porter ses armes contre le roi des Deux-Siciles, il apprit avec crainte et inquiétude que Roger, de son côté, redoublait d'efforts pour armer la France contre la Grèce. Il était très-vrai, en effet, que le prince normand sollicitait de nouveau l'appui du roi Louis VII : il adressait également à Suger des lettres où l'instance prenait le caractère de la supplication, et il y ajoutait de riches présents (2). Roger n'épargnait aucun moyen de séduction, et promettait au prince français de lui ouvrir, pour prix de ses secours, les riches trésors des Deux-Siciles.

Conrad informa aussitôt la cour de Constantinople de ces bruits menaçants. Dans une lettre adressée à l'impératrice d'Orient Irène, sa belle-sœur, qui avait travaillé plus que personne à resserrer l'alliance des Grecs

(1) ..... Quod quidam rumor tam dominum papam quam curiam suam pertubaret, eo quod serenissimus dominus noster Conradus, Romanorum rex, fœdus cum imperatore Græcorum firmasse dicebatur, ita ut sanctam romanam ecclesiam, catholicorum omnium matrem, graviter, si posset, affligere et perturbare disponeret. (Wibaldi epist. ad G. cardinalem. D. Martène, Ampliss. collect, t. II, col. 409.)

(2) ..... Huic (Sugerio) famosissimus rex Siciliæ Rogerius litteras misit supplices et deprecatorias, ac munera destinavit. (Vita Sug. a Willelmo, lib. I.)

et des Allemands, Conrad s'exprimait en ces termes : « Au moment même où nous nous préparions à com- » battre contre la téméraire audace de notre ennemi » commun, le tyran des Deux-Siciles, nous avons reçu » la nouvelle que tout le peuple des Français, avec son » roi, conspirait contre l'empire de notre très-excellent » frère, votre très-glorieux époux ; on dit que ce peu- » ple, par les conseils et à l'instigation du tyran des » Deux-Siciles, se dispose à prendre les armes et à dé- » ployer contre nous toute sa puissance. Il nous a paru » que c'était là une chose que l'on ne pouvait pas fa- » cilement mépriser, ni mettre entièrement hors de » compte (1). Nous avons donc résolu d'attendre la » suite, et de réprimer cette tentative, ou de nous » mettre en péril nous et notre empire, pour le triom- » phe de notre frère et pour le salut de tout ce qui lui » appartient. »

Ainsi une attente pleine d'anxiété tenait tous les esprits en suspens : on pressentait une lutte terrible, et chacun semblait s'y préparer.

Heureusement l'Allemagne possédait alors un homme que l'on pouvait, sous tous les rapports, comparer exactement à Suger. Cet homme, qui portait le nom de Wibaud, était abbé du monastère de Corbie dans la Saxe. Confident intime des empereurs Lothaire et Conrad, il avait eu l'occasion de faire admirer, tout récemment encore, sa profonde sagesse, par la manière dont il avait gouverné l'Empire confié à ses mains pendant la dernière croisade. Sincèrement dévoué aux intérêts de l'empereur et à ceux de sa patrie, il portait

(1) Quam rem non facile spernendam, vel omittendam ratum duximus. (Epist. Conradi ad imperatricem Græcorum. Martène, ibid.)

en même temps, au fond du cœur, un respect inaltérable pour l'autorité du saint-siége et un zèle ardent pour la paix de l'Église. L'amour de la conciliation entre les princes et de la tranquillité parmi les peuples, était encore chez lui un des traits qui le faisaient le plus ressembler à Suger.

Il est hors de doute qu'une correspondance s'établit en ce moment solennel entre les deux abbés qui tenaient dans leurs mains, pour une part, les destinées de presque tout le midi de l'Europe. Si les pensées qu'ils échangèrent alors ne nous sont point parvenues, cette lacune n'a rien qui doive absolument nous surprendre : elle semblera même devenir une preuve de l'importance des négociations, si l'on considère que dans les circonstances de cette nature Wibaud, Suger et saint Bernard lui-même se faisaient, d'après leur propre témoignage, une loi rigoureuse de ne point confier à la plume leurs desseins ni leurs secrets. Mais une chose que l'on peut regarder comme certaine, c'est que Suger et Wibaud s'accordèrent ensemble pour assurer le repos du saint-siége et le maintien de la paix entre les quatre puissances.

Pendant trois mois qu'il passa aux côtés de Conrad, dans la cour de Wurtzbourg (1), l'abbé de Corbie travailla avec une active persévérance à détruire dans l'esprit de ce prince les mauvaises dispositions que lui avaient inspirées les Grecs à l'égard du saint-siége, et il ne craignit pas d'imposer sévèrement silence à tous ceux qui prétendaient faire entendre au monarque un langage opposé (2). Wibaud eut alors le bonheur de pouvoir

(1) De la fête de Noël 1150 à la fête de Pâques 1151.

(2) ..... Homini (imperatori) non fœdere contracto, sed fastu et inobe-

rassurer entièrement Eugène III (1). Suivant l'ordre de Conrad, il se rendit en Italie pour transmettre lui-même au pontife les sentiments de l'empereur, et traiter de la paix entre la Grèce et les Deux-Siciles.

De son côté, l'abbé de Saint-Denis avait jugé qu'il était plus sage d'oublier les perfidies imputées aux Grecs, que de précipiter la France avec trois autres nations dans une lutte sanglante, dont il ne serait guère possible de prévoir le terme. Il résista inflexiblement à toutes les prières, à toutes les promesses du roi des Deux-Siciles, et parvint à faire entrer Louis VII dans les mêmes sentiments (2). Conrad et Manuel reçurent donc la promesse que l'empire grec serait respecté de la France : mais les intérêts de Roger ne furent point oubliés. Plusieurs conditions avantageuses furent stipulées en sa faveur, et l'on peut supposer, avec vraisemblance, que les empereurs d'Allemagne et de Constantinople consentirent à lui reconnaître le titre de roi des Deux-Siciles.

Roger eût sans doute préféré la voie des armes et des conquêtes; mais la résistance que le ministre de Louis VII avait opposée à ses vœux ne diminua en rien son attachement pour la France; il ne montra pas moins

dientia Græcorum aliquantulum corrupto, longa cohabitatione et assidua collocutione humilitatis et obedientiæ bonum instillavimus et aliquorum verba, familiaritatis ausu, severiùs interdùm repressimus. (Epist. Wibaldi ad G. cardinal. D. Martène, Ampliss. collect., t. II, col. 40.)

(1) In quo temporis spatio die et nocte id efficere studiosè sategimus ut animum ipsius (imperatoris Conradi) ad dilectionem et reverentiam vestræ personæ, ad defensionem sacrosanctæ matris nostræ romanæ ecclesiæ et omnium ecclesiarum fortiter accenderemus. (Wibaldi epist. ad Eug. papam. Martène, Ampliss. collect., t. II, p. 412.)

(2) Contrà quem (imperatorem Græcorum) si regem nostrum sibi sociare potuisset (Rogerius) omnem illi thesaurorum copiam effudisset. (Odo de Diogilo, lib. IV, p. 46.)

d'amitié pour Suger, ni de reconnaissance pour ses services. En effet, le prince sicilien, informé peu après que l'abbé de Saint-Denis se disposait à prendre le chemin de la Terre Sainte, se prépara aussitôt à venir à sa rencontre et à lui offrir tous les secours dont il aurait besoin pour son voyage (1).

Si l'on se rappelle maintenant que le roi d'Angleterre Étienne avait dû naguère au même ministre la tranquille possession de sa couronne, il faudra reconnaître que l'abbé de Saint-Denis venait de partager avec celui de Corbie la gloire de rendre la paix à deux empires et à trois royaumes.

L'orage qui avait menacé une partie de l'Europe venait de se dissiper, lorsque Suger eut encore le bonheur d'empêcher une guerre furieuse prête à éclater entre le duc d'Anjou Geoffroi et le roi de France (2).

Cependant, au milieu des affaires si graves qui appelaient chaque jour son attention et ses conseils, le ministre trouvait encore assez de loisirs pour s'occuper d'un autre soin qui lui était particulièrement cher : il écrivait l'histoire de Louis VII sur le même plan que celle de son père. Mais cet ouvrage devait rester inachevé, et ce qui en fut composé ne nous est même point parvenu, du moins sous le nom de son auteur. Il est assez vraisemblable toutefois que les premières pages écrites par l'abbé de Saint-Denis servirent plus tard au continuateur anonyme de la vie de Louis le Jeune (3).

Le moment arrivait enfin où Suger espérait pouvoir

(1) Vita Suger. abb. a Willelmo, lib. I.

(2) La paix, négociée d'abord par Suger et par l'évêque de Lisieux Arnould, fut signée à Paris au mois d'août 1151.

(3) Historia gloriosi Ludovici regis VII.

partir pour la Terre Sainte. Dans cette pensée, il se rendit au tombeau de saint Martin de Tours, et après avoir imploré l'assistance de cet illustre protecteur des Gaules, il déposa sur sa châsse un tapis d'une grande richesse, en souvenir de son pèlerinage.

Quel eût été le résultat des généreux efforts de Suger? Il ne fut donné ni à lui-même, ni à aucun autre de le savoir. « Tandis qu'il songeait à son départ, nous dit le » moine Guillaume, et lorsqu'il soupirait sans cesse » après de pieux combats, le Très-Haut, scrutateur » des âmes, auprès de qui l'intention est réputée pour le » fait, résolut de couronner son athlète avant même » qu'il ne combattît, et d'épargner de nombreux dan- » gers au glorieux vieillard qui avait déjà soutenu pour » lui tant de luttes diverses. » Suger, retenu par la maladie, ne voulut pas néanmoins laisser son dessein inachevé; « entre les plus nobles seigneurs de France, » ajoute le même écrivain, il choisit un homme de cœur » et à la fois consommé dans l'art de la guerre pour l'en- » voyer à sa place en Orient. Après lui avoir placé lui- » même la croix sur la poitrine, il lui fit promettre » d'accomplir fidèlement sa volonté, et mit à sa dispo- » sition les sommes qu'il avait fait passer d'avance à la » Terre Sainte, et qui suffisaient pour entretenir long- » temps une nombreuse armée. »

Quelque temps après, l'abbé, ayant fait assembler autour de lui tous ses religieux, les pria de lui pardonner les fautes qu'il pouvait avoir commises à leur égard : il leur recommanda la paix et l'union, ainsi que l'observation exacte de la règle monastique. Il écrivit à Louis VII absent pour lui adresser aussi quelques avis » salutaires : « Aimez toujours l'Église de Dieu, lui di-

» sait-il, défendez toujours la veuve et l'orphelin : » c'est ainsi que vous triompherez de vos ennemis » qui sont en grand nombre. Tel est le conseil que je » vous donne. Gardez toujours avec vous cette lettre, » puisque vous ne pourrez pas me garder toujours moi- » même, et montrez-vous attentif à pratiquer fidèlement » tout ce qu'elle renferme (1). »

Suivant les vœux de Suger, l'évêque Joslen, son fidèle ami, Baudouin, évêque de Noyon, et Thibaut, évêque de Senlis, se rendirent près de lui pour l'assister. Saint Bernard, à qui il avait demandé le secours de ses prières, lui répondit par une lettre remplie d'une pieuse affection, et lui promit de venir le visiter, si d'invincibles obstacles ne l'en empêchaient.

L'abbé de Saint-Denis se fit donner pendant plusieurs jours de suite les secours de la religion. La foi et la confiance qui l'animaient ne sauraient être trop admirées. Plein de l'espérance d'une vie meilleure, et attendant avec joie le moment de s'élancer, comme il le disait, de cette prison d'ici-bas dans un séjour plus élevé et plus libre, il s'indignait presque des regrets et de la tristesse de ceux qui l'entouraient. Après quatre mois de maladie, le 13 janvier 1152, jour de l'octave de l'Épiphanie, le grand homme, le prêtre pieux, ayant récité l'oraison dominicale et le symbole de foi des chrétiens, termina en paix, à soixante-dix ans, sa glorieuse carrière.

A cette première nouvelle, le roi Louis VII, qui était en ce moment dans la ville de Limoges, fut frappé d'une profonde douleur et se hâta de revenir pour rendre les derniers devoirs à son fidèle et cher ministre. On

(1) D. Martène, Anecd., t. I, col. 426.

vit, à la tête d'une foule d'ecclésiastiques et de personnes du plus haut rang, le monarque fondant en pleurs, et le grand maître du Temple, Évrard, partageant son affliction et ses regrets. Mais la perte de Suger était commune à tous, et elle fut pleurée, comme elle devait l'être, par la France et par l'Église.

Quelle avait été, en effet, la mission de l'abbé Suger? Placé entre le onzième et le treizième siècle, ce sage ministre avait donné une impulsion heureuse aux idées qui semblent préparer déjà l'époque célèbre de Philippe-Auguste et de saint Louis. Créateur de la science politique dans un âge qui n'en connaissait que bien peu les véritables secrets, Suger avait soutenu par elle les efforts guerriers de Louis VI pour la restauration du pouvoir royal, et, par elle encore, il avait affermi la puissance française en face des autres nations. Doué d'un sens moral exquis, d'une intelligence active et profonde, il s'était appliqué, pour une part glorieuse, à faire renaître la justice publique dans le royaume. Auxiliaire du saint-siége, de saint Bernard et du clergé de France, il avait puissamment aidé à la réforme de la discipline ecclésiastique, en même temps qu'il mettait les intérêts politiques en harmonie avec ceux de la religion. Il avait travaillé à élever la condition physique et morale de l'humble habitant des campagnes, et s'était efforcé d'établir entre la commune naissante et le pouvoir féodal un salutaire équilibre. L'agriculture lui devait une vie toute nouvelle; le commerce, l'industrie et les beaux-arts s'étaient ressentis eux-mêmes de son influence. Mais une gloire que l'on pouvait lui attribuer tout entière, c'était d'avoir posé les premiers fondements de l'administration publique et des finances.

Cependant les inspirations de Suger devaient-elles borner leur effet au seul temps qui les avait vues se produire? On peut hardiment répondre qu'elles ne furent pas plus perdues après lui, que celles de Richelieu et de Mazarin ne le furent après leur propre passage. Ce que le génie de Suger avait conçu et réalisé formait un élément nouveau et nécessaire de l'existence sociale, et cet élément devait croître et se développer. Le ministre de Louis VII ne semble pas, à la vérité, laisser de successeur; la seconde moitié du règne qu'il avait vu commencer témoigne souvent que la profonde et forte intelligence qui avait dominé autrefois manquait alors à la France; mais il en demeurait une empreinte générale et ineffaçable; il y avait une voie tracée que l'on pouvait quitter quelquefois, mais non abandonner. Aussi lorsque Philippe-Auguste monta sur le trône du roi Louis VII, son père, on vit bientôt ce monarque reprendre sagement les grands principes d'administration et de politique établis par Suger, et transmettre d'un siècle à l'autre ces idées fécondes que le temps devait développer.

FIN.

BINDING SLOT: FEB 1 0 1976

DC
89
.7
S8H84

Huguenin, Alexandre
Suger et la monarchie
française au XIIe siècle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY